

MÉMOIRES
DU
CHEVALIER D'ARVIEUX

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DU ROY
À la Porte, Consul d'Alep, d'Alger, de Tripoli, & autres
Échelles du Levant.

CONTENANT

Ses Voyages à Constantinople, dans l'Asie, la Syrie, la Palestine, l'Égypte & la Barbarie, la description de ces Pays, les Religions, les mœurs, les Coutumes, le Négoce de ces Peuples, & leurs Gouvernements, l'Histoire naturelle & les événements les plus considérables, recueillis de ces Mémoires originaux, & mis en ordre avec des réflexions.

Par le R. P. JEAN-BAPTISTE LABAT
De l'ordre des Frères Prêcheurs.

TOME CINQUIÈME

À PARIS
CHEZ CHARLES-JEAN-BAPTISTE DELESPINE
Le Fils, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis
La rue des Noyers, à la Victoire.

M. DCC. XXXV.
Avec Approbation & Privilège du Roy.

Livre numérisé en mode texte par :
Alain Spenatto.
1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.

**D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :**

<http://www.algerie-ancienne.com>

**Ce site est consacré à l'histoire de l'Algérie.
Il propose des livres anciens,
(du 14e au 20e siècle),
à télécharger gratuitement ou à lire sur place.**

MÉMOIRES
DU
CHEVALIER D'ARVIEUX.

CINQUIÈME PARTIE

CHAPITRE I.

*Le Chevalier d'Arvieux part de
Constantinople, & revient en France.
Journal de son Voyage.*

LE vaisseau du roi appelé le Diamant, dans lequel j'étais embarqué, mit à la voile des Îles du Prince le 29 juillet 1672 avec un vent assez favorable, & le courant étant pour nous, nous forcâmes du Canal bien plus vite que nous n'y étions entrez.

Le 31 nous passâmes devant les Châteaux,

nous nous saluâmes réciproquement sans la moindre contestation ; & étant arrivez à la hauteur de Tenedos, nous trouvâmes un petit Bâtiment de Marseille commandé par le Capitaine Maurice qui vint à nous, & nous apprit les conquêtes que le Roy avait faites en Hollande, & que M. Dalmeras Avec une escadre de six vaisseaux était à Ipsara, dans le dessein d'aller à Smyrne chercher quatre Vaisseaux de guérie Hollandais qui étaient venus pour escorter huit Vaisseaux Marchands de leur Nation, & qu'il n'en partirait point qu'il n'eût des nouvelles de M. de Preuilli.

Le bruit avait couru à Constantinople, que ces Vaisseaux Hollandais attendraient notre Vaisseau à la sortie du Canal. Ce bruit n'avait pas retardé notre départ d'un moment, étant bien résolu de le leur vendre bien chèrement s'ils se présentaient pour nous enlever. Nous ne les rencontrâmes point. Comme ils n'avaient en vue que de convoyer leurs Marchands, ils s'étaient pressés de partir, & quand M. Dalmeras arriva, il y avait huit jours qu'ils étaient en route.

Le premier Août, nous mouillâmes devant l'île de Chio, pour y prendre quelques Vais-

seaux Français & Anglais sortis de Smyrne pour nous y attendre, & que nous devions escorter ; mais ils étaient partis. Nous laissâmes des Lettres pour M. Dalmeras au Sieur Mile Vice-consul des Français, & nous continuâmes notre route.

Le 2 Ayant passé entre Tino & Micocco où nous allions débarquer, nous aperçûmes l'Escadre du Marquis de Martel. Elle était de cinq Vaisseaux de guerre, & d'un Brûlot mouillés à l'Argentièrè.

Nous allâmes les joindre, & demeurâmes deux jours ensemble à nous réjouir.

Il y avait trois Vaisseaux de guerre Vénitiens commandés par le *Capitan de Nave*. Ils étaient mouillés plus près de terre que nous. M. de Martel les avait forcés à saluer le pavillon de France & à souffrir la visite, & leur avait enlevé soixante Matelots ou Soldats qu'ils retenaient malgré eux. Ce Vénitien eut l'insolence de dire qu'il ferait pendre le premier Capitaine Français qui tomberait entre ses mains, & qu'il enverrait le cadavre au Roy. Il fut heureux que M. de Martel ne fut informé de son mauvais discours, qu'après qu'ils furent partis : car il lui aurait

appris à parler, & le moins qu'il aurait pu espérer aurait été d'avoir la calle, ou d'être mené en France avec ses trois Vaisseaux, & de servir le Roy sur ses Galères.

Le 4. Nous partîmes de l'Argentièrre, & le 7 nous nous trouvâmes à l'entrée du Golfe de Venise. Nous nous séparâmes de M. de Martel, & nous fîmes route pour Malte, pendant qu'il alla croiser avec son Escadre Vers le Cap Spartivento.

Nous naviguâmes jusqu'au 22 pour arriver au Sud de Malte, les vents nous ayant toujours contrarié & nous ayant empêchés d'y entrer. Nous mouillâmes pour remédier à une voie d'eau que nous avions & qui augmentait.

Le 24 veille de S. Louis, on solennisa la Fête par des salves d'artillerie & de mousqueterie. Le Vaisseau du Roy & les Marchands que nous escortions étaient pavoisés, & les Équipages crièrent vive le Roy à plusieurs reprises.

Le 25 Nous partîmes de l'Aristan, & trois jours après nous mouillâmes à la grande Rade de Toulon.

Le 29. Nous entrâmes dans la petite Rade, après avoir salué la Tour de trois coups de canon qu'elle nous rendit.

Nous saluâmes ensuite l'Amiral, qui était le Royal Louis, de sept coups, il nous en rendit cinq.

M. de S. Tropez Capitaine du Port vint nous apprendre des nouvelles, nous ne mîmes pas à terre. Mais M. de Preuilli ne salua point la Ville, parce qu'il s'en crut trop éloigné.

M. Calenne troisième Consul vint à bord avec les Intendants de la Santé. On ne le connut point, parce qu'il n'avait aucune marque de sa dignité. A la fin pourtant on sût qui il était, parce qu'on aperçût son chaperon sur le bras d'un de ses Valets de Ville qui l'accompagnaient. Comme il ne fit aucune civilité à M. de Preuilli ni de son chef, ni de celui de ses confrères, on ne lui en fit point aussi. Les Intendants de la Santé, & le Médecin de la Marine parlèrent seuls, & s'en retournèrent pour faire assembler le Bureau de la Santé, & délibérer sur mon entrée en particulier.

Le Sieur de Lucil Major de la Ville vint dire à M. de Preuilli, que les Consuls prétendaient être salués, & que tel était le règlement de la Cour. M. de Preuilli prétendait au contraire n'y être obligé que par pure civilité. Ils y eut là-dessus bien des allées & des venues. A la fin le Major

signifia d M. de Preuilli le Règlement du Roy pour le salut, & M. de Preuilli promet qu'il s'approcherait du la Ville & qu'il la saluerait, & il le fit quelques jours après.

Pour moi j'eus permission de descendre à terre ; mais feulement avec un de mes gens, & les hardes dont j'avais besoin pour prendre la poste. Je me retirai à la Bastide du Sieur Bary. Mes hardes furent parfumées & exposées au Soleil & au serein. Je laissai le reste de mes gens & de mes hardes dans le Vaisseau, avec ordre de venir avec elles à Marseille.

Fin du Journal de Constantinople.

*Second journal de Paris du
Chevalier d'Arvieux.*

JE partis de Toulon le 3 de Septembre, & j'arrivai le même jour à Marseille. J'employai le 4 à voir mes amis & à donner ordre à mes affaires. Je partis le 5 fur les dix heures du matin, & le jour suivant j'allai coucher à Lyon.

Je pris la poste le 7 & j'arrivai le 9 à Paris,

& j'allai coucher à S. Germain chez Madame la Maréchale de la Mothe, qui fut surprise de me voir sitôt revenu de Provence, d'où je lui avoir écrit une Lettre qu'elle n'avait reçue que le jour d'auparavant.

Le 10 Je me rendis à Versailles fut les dix heures du matin. J'allai d'abord rendre à M. de Pomponne les dépêches de M. de Nointel. Il me dit de me rendre dans, la chambre du Roi à l'heure du Conseil, pour lui rendre compte de mon Voyage. J'allai ensuite porter à M. Colbert les Lettres que j'avais pour lui, & puis j'allai les attendre à l'anti-chambre du Roy, afin qu'ils me présentassent à Sa Majesté.

Si je fus bien content de l'accueil de Messieurs les Ministres, je le fus bien davantage de celui du Roi. Dès qu'il m'aperçût vers la porte de sa chambre, il s'avança quelques pas, & me fit l'honneur de me dire d'un ton de voix doux & gracieux à son ordinaire, qu'il avait bien de la joie de me voir de retour. Il me demanda aussitôt des nouvelles de mon voyage, le lui dis en substance ce qui s'était passé dans la négociation, &, j'ajoutai que j'étais au désespoir de n'avoir pu faire quelque chose de mon chef, qui

aurait prouvé à Sa Majesté mon zèle & ma fidélité. Que mon voyage avait été inutile ; mais que je n'aurais pas cru manquer en exécutant les ordres de M. de Lionne, & que j'aurais donné le journal de mon Voyage à M. de Pomponne, qui renfermait la négociation d'Andrinople ; mais que j'appréhendais qu'elle ne parût à Sa Majesté peu propre à la satisfaire. Il me répondit qu'il était content de moi, qu'il verrait mon journal, & que cependant je lui dressasse un mémoire de ce que je croirais nécessaire pour mettre le Grand Vizir à la raison, & que je le lui portasse au plutôt.

Le Conseil était déjà assemblé. Je me retirai bien content & j'allai me reposer.

Je fus ensuite à Paris me faire habiller, & mettre quelque ordre à mes affaires, & je revins à S. Germain continuer mes services à Madame la Maréchale de la Mothe, & porter tous les matins au Roy & à la Reine des Nouvelles de la santé de M, le Duc d'Anjou, qui était alors un peu malade.

J'entretins pendant deux longues audiences Messieurs les Ministres du détail des affaires de Constantinople. Les interrogations & les répon-

ses durèrent si longtems, qu'il fallut en remettre la suite dans une autre audience qu'ils me promirent. Cependant ils trouvèrent bon que je présentasse moi-même au Roy le Mémoire que j'avais dressé, & que je leur avais fait voir auparavant.

J'avais remis au Roy à ma première audience deux rouleaux de papiers dans des étuis de maroquin rouge, contenant des attestations & des confessions de Foi de plusieurs Églises Orientales, pour faire voir aux ennemis de la nôtre la conformité de l'Église Grecque avec la Latine, sur la présence réelle & autres points de Foi.

Sa Majesté les remit entre les mains de M. de Pomponne, pour autoriser M. Arnaud Docteur de Sorbonne son oncle, sur ce qu'il écrivait contre le Ministre Claude, touchant la perpétuité de la Foi sur le Mystère de l'Eucharistie. Voici le Mémoire que j'eus l'honneur de présenter au Roy.

*Mémoire présenté au Roy par le Chevalier
d'Arvieux à son retour de Constantinople
le 24 Septembre 1672.*

AU ROY,

SIRE, Votre Majesté aura déjà vu dans le Journal qu'elle m'a commandé de remettre à M. de Pomponne, tout ce qui s'est passé à Andrinople dans, les négociations de M. de Nointel, le succès n'en a pas été heureux.

Quelque déplaisir que j'ai eu d'avoir fait ce Voyage inutilement, & de rapporter la Lettre que j'avais, pour le Grand Vizir, il me reste cependant la consolation d'avoir rempli mon devoir, malgré les incommodités d'une longue & fâcheuse maladie ; mais ce qui m'est encore plus important, c'est que Votre Majesté m'a témoigné en arrivant qu'elle était satisfaite de ma conduite. Je crois pouvoir dire à Votre Majesté, qu'à ne considérer que le simple renouvellement des Capitulations, il vaudrait beaucoup mieux se contenter des anciennes, qui feraient plus honorables à Votre Majesté & plus utiles au bien de ses Sujets, surtout si on ne peut obtenir

que la diminution des Douanes.

Il est vrai que si on l'observait, les Sujets de Votre Majesté ne payeraient que trois pour cent, au lieu qu'ils en payent cinq. Mais ils y sont accoutumés depuis longtemps & le profit de cette diminution n'est pas assez considérable, pour le mettre en parallèle avec les autres avantages qu'on tirerait du renouvellement des autres privilèges que le Grand Vizir ne veut pas accorder ni insérer dans les nouveaux traités, & encore moins y faire entrer les autres articles qu'on lui a proposés.

Tout ce que l'on peut négocier à la Porte, se réduit à trois choses auxquelles seules il faut donner une attention toute entière.

La première est l'intérêt de Dieu, la qualité de Roy Très Chrétien y oblige Votre Majesté plus que pas un autre des Princes de la terre.

La seconde regarde son honneur & sa gloire.

Et la troisième, la sûreté des personnes & des biens de ses Sujets.

Quant à la première, les Rois de France ont été de tout temps les protecteurs de notre Religion dans les États du Grand Seigneur, & ce n'est

que par leur autorité & leur protection, que les Saints Lieux de Jérusalem ont été conservés aux Catholiques, Les ordres qu'elle a donnés à M. de Nointel de protéger les Chrétiens Orientaux, & de faire rendre à nos Religieux de Jérusalem, les Saints Lieux que les Grecs ont usurpés fur eux, est une preuve du soin tout particulier qu'a Votre Majesté de travailler pour la gloire de Dieu, pour la consolation des Catholiques, & pour conserver ce qu'il y a de plus vénérables restes des lieux où les Mystères de notre Religion ont été opérés, & elle s'en est chargée seule, pendant que les autres Princes Chrétiens sont dans une inaction qui ne se peut comprendre.

Sur cet article Votre Majesté doit être avertie, que le Grand Seigneur souffre sans peine qu'elle protège les Chrétiens Latins ; mais il ne peut souffrir qu'elle se mêle & qu'elle prenne la protection des Chrétiens qui sont ses Sujets. Le Grand Vizir favorise en toutes choses Panaïaoty son premier Drogman, & celui-ci soutient les Grecs ses Compatriotes de toutes ses forces. Il est cependant très important pour la gloire de Votre Majesté d'obliger les Grecs à

restituer les Saints Lieux qu'ils ont usurpés sur les Latins, dont ils prétendent même leur refuser l'entrée. Mais il faut que cette restitution soit autorisée non seulement par un commandement particulier du Grand Seigneur ; mais qu'elle soit insérée dans les nouvelles Capitulations, qui sont d'une toute autre considération que les Catakéris, que les Ministres du Divan font révoquer quand ils veulent par d'autres qui leur sont opposés, après quoi il faut recommencer tout de nouveau, ce qui n'arrive jamais sans des dépenses extraordinaires & des négociations laborieuses. Car le dessein des Grecs & de leur protecteur Panaiäoty a été de tout temps de se rendre maîtres des Saints Lieux & d'en chasser les Latins. Les fourberies & les plus grandes dépenses ne leur coûtent rien pour y parvenir.

Quant au second point, il n'y a rien de plus glorieux pour Votre Majesté, que d'être le protecteur de tant de Nations différentes qui abordent les États du Grand Seigneur sous vos étendards, & à qui elle accorde sa protection & les fait jouir des mêmes avantages & des mêmes privilèges dont jouissent les Sujets naturels de Votre

Majesté depuis un temps immémorial.

Cependant le Grand Vizir prétend mettre dans les nouvelles Capitulations, que les Étrangers qui voudront venir en Turquie sous la Bannière de France feront considérés comme les Français, & recevront le même traitement. Mais ces termes ne les obligent point à y venir sous votre Bannière, comme ils y font obligés par les anciennes Capitulations ; ils les laissent dans une liberté qui les fait aller de pair avec vos sujets, & met une égalité qu'il ne convient pas de souffrir, d'autant que quand les Nations Étrangères sont en guerre avec les Turcs, elles y viennent sous la Bannière de Votre Majesté, & continuent ainsi leur commerce que vos Sujets seraient seuls dans ces temps & quand elles ont fait leur accommodement, elles y viennent, sous leur propre Bannière, sans entrer dans les frais que la Nation Française a été obligée, & est obligée de faire pour satisfaire à l'avarice & aux avanies des Turcs.

Sur le troisième point, il ne s'agit pas tant de donner aux Sujets de Votre Majesté un moyen de s'enrichir par le commerce du Levant, qu'on ne doive songer aussi à la conservation des biens

qu'ils y ont acquis, & à la sûreté de leurs personnes.

C'est peu de chose d'obtenir les deux pour cent de diminution sur la douane, si en renouvelant les anciennes Capitulations, on n'y fait pas insérer l'article le plus important de tous, sans lequel les Sujets de Votre Majesté ne peuvent négocier avec sûreté dans ce Pays.

Cet article dans les anciens Traités, porte que les Sujets du Grand Seigneur ne seront point reçus en témoignage contre un Français en matière civile ; & qu'ils ne pourront être condamnés au paiement de ce qu'on leur demandera, que sur leurs billets écrits & signés de leurs mains, ou sur un acte public. Il est vrai qu'il y avait quelques termes qui faisaient naître, quelquefois des difficultés. Il paraît très nécessaire de faire éclaircir ces termes dans les nouvelles Capitulations. Or ce n'est pas remédier à ce désordre que se contenter de ce que le Grand Vizir offre. Savoir qu'on n'écouterà pas les faux témoins : car il sera toujours impossible de prouver qu'un Turc est un faux témoin. Il faudrait pour cela avoir des témoins Turcs, & jamais un Turc ne portera témoignage

contre un autre Turc en faveur d'un Chrétien, c'est leur usage, c'est leur pratique constante. D'ailleurs les Français ne sont point reçus à porter témoignage contre un Turc. On nous regarde comme des Infidèles, dont le témoignage ne doit point être reçu en justice. Le Français dans une semblable rencontre sera accablé par une nuée de témoins Turcs, il sera déclaré faux témoin, & comme tel puni sur le champ de la peine du talion. Il faudra donc qu'il se résolve à perdre son bien sans oser se plaindre, parce qu'il ne trouvera personne qui veuille dire la vérité en sa faveur.

La diminution des deux pour cent n'est pas générale pour tous les États du Grand Seigneur. On paye, vingt pour cent pour celle d'Égypte, & le Grand Seigneur n'en veut rien diminuer. Ainsi ce modique avantage ne serait que pour le reste des États du Grand Seigneur, & le commerce qu'on y fait n'est pas à comparer avec celui d'Égypte, & par conséquent ne peut être que très peu considérable pour le commerce.

Il est constant, SIRE, ainsi que j'ai eu l'honneur de le représenter à Votre Majesté dans mon

premier Mémoire, que les Turcs sont les plus fiers & les plus arrogants de tous les hommes. Ils croient que tout leur est dû, & que les manières honnêtes qu'on a pour eux, sont bien moins des marques de notre politesse naturelle, que de notre faiblesse, & du besoin que nous avons d'eux. Mais un très long usage m'a convaincu qu'ils ne sont jamais amis que de ceux qui les maltraitent, & qu'ils n'accordent jamais rien que par la force. Ils font incapables de goûter les meilleures raisons, que quand elles partent de la bouche du canon, il faut même observer que les coups suivent de bien près les menaces, ou imiter les Allemands qui frappent avant que de menacer. Tout cela bien ménagé & bien soutenu sera infiniment plus d'effet sur ces sortes de gens que tous les ménagements & toutes les politesses qu'on a pour eux, & dont ils ne sont pas susceptibles.

Le renouvellement des Capitulations, comme le Grand Vizir l'offre, n'étant point du tout convenable à la gloire de Votre Majesté ; ni au bien de ses Sujets, il semble qu'il conviendrait que Votre Majesté ordonnât à M. de Nointel de laisser le Grand Vizir se rapprocher de lui-même,

& faire de bonne grâce ce qu'il a refusé avec tant de hauteur jusqu'à présent, car quelque mine qu'il fasse, il craint extrêmement une rupture avec la France. Ses ennemis en profiteraient, & on verrait infailliblement un soulèvement général contre lui.

Votre Majesté peut mettre ce Ministre & tous les Turcs à la raison, sans qu'elle soit obligée à d'autre dépense qu'à celle qu'elle fait ordinairement dans la Méditerranée. Et si elle prend ce parti ; elle verra les Turc venir au devant de tout ce qui peut-être agréable à Votre Majesté, & renouveler les Capitulations de telle manière qu'elle voudra l'ordonner.

En voici le projet.

Votre Majesté a déjà quinze Vaisseaux de guerre qui croisent dans la Méditerranée. Ils sont suffisants, si elle ne veut pas en augmenter le nombre jusqu'à vingt, y compris les brûlots.

Elle peut en donner le commandement à M. de Martel qui connaît parfaitement les Turcs, ou à tel autre de ses Lieutenants généraux de Sa Majesté connaîtra avoir assez de résolution pour

faire réussir cette entreprise.

Il faudrait les faire partir fans que le dessein fût éventé, & qu'ils allassent mouiller a la vue des premiers, Châteaux, d'où on détacherait trois Vaisseaux & deux Brûlots qui iraient mouiller aux Îles du Prince, où l'on débarquerait la personne que Votre Majesté aurait choisie pour porter ses ordres & les faire exécuter, dont le premier serait de faire embarquer M. l'Ambassadeur, qui demeurerait dans les Vaisseaux sans plus mettre pied à terre, & que l'Envoyé de Votre Majesté partirait aussitôt pour se rendre à la Cour du Grand Seigneur, & ferait savoir au Grand Vizir que Votre Majesté a ordonné à son Ambassadeur de s'embarquer & de repasser en France avec tous les Marchands Français, lui déclarera en même temps que l'Ambassadeur est déjà embarqué, que tous les Marchands de Constantinople des autres Échelles ont des ordres positifs de s'embarquer aussitôt qu'ils auraient payé, ou se seraient fait payer ce qui leur ferait dû réciproquement sur les lieux ; il l'assurerait aussi que Votre Majesté ne veut plus, avoir de commerce avec eux.

Une pareille déclaration faite avec une fermeté convenable, ferait faire des réflexions au Grand Vizir & à toute la Cour Ottomane. Ils seraient sans doute informés du nombre de Vaisseaux qui seraient aux Châteaux, & quoique préoccupés de la force de ces Châteaux, ils en connaissent fort bien la faiblesse ; & savent qu'il n'est pas impossible de s'en rendre maître en les attaquant avec un peu de vigueur. La description que j'en ai faite le prouve clairement. D'ailleurs ils se verraient comme bloqués, & en peu de jours on réduirait cette grande Ville à une étrange famine ; car elle ne tire sa subsistance journalière que par la mer. On ne fait jamais de provisions, on vit au jour le jour. Dès que cette porte est fermée pendant dix jours, on crie à la famine, le peuple se soulève, & malheur au Grand Vizir, & peut-être au Grand Seigneur. Leurs têtes ne tiennent guère sur leurs épaules, surtout si les Vaisseaux de Votre Majesté arrêtaient toutes les Saïques & autres bâtiments de quelque Nation qu'ils fussent, qui se trouveraient chargés de provisions pour cette ville si aisée à affamer.

D'ailleurs le bruit des conquêtes & de la

puissance formidable de Votre Majesté s'est répandu dans tous les États du Grand Seigneur. On les admire, on craint Votre Majesté & on aimerait mieux rompre avec tous les autres Princes Chrétiens qu'avec elle. Ils sont éloignés, & vous êtes à leur porte, vous les auriez bientôt affaiblis, vaincus, terrassés, & votre puissance qui croît à vue d'œil, fera toujours respecter votre Majesté des Turcs comme des autres Nations que vous avez vaincues en tant d'occasions. Le moment est favorable pour exiger des Turcs tout ce qui conviendra à votre gloire, & à l'avantage de vos Sujets ; & le Grand Vizir qui a de l'esprit & de la politique, ne risquera jamais sa vie, sa fortune, & celle de son Maître, pour soutenir ce que l'inhabilité de ces Ministres lui a fait entreprendre, il se prêtera à tout. Votre Envoyé doit avoir à la main les nouvelles Capitulations & leurs additions toutes prêtes, & dire au Grand Vizir avec fermeté : Signez ou je me retire ; sachez que si vous me faites la moindre violence, les Vaisseaux de l'Empereur mon Maître inonderont vos Mers, pilleront vos côtes, désoleront vos Sujets, ruineront votre commerce, vous affameront & me

vengeront d'une manière que les siècles à venir s'en souviendront.

Que si malgré ces vives représentations, qui sont fondées sur la justice & sur le respect qu'on doit à Votre Majesté, le Grand Seigneur était assez mal conseillé, & son Ministre assez fier pour ne pas se rendre, il semble que le parti le plus convenable à l'honneur & à la gloire de Votre Majesté, & même au bien de Ces Sujets, serait de rompre tout commerce avec eux, ou du moins de l'interrompre pour deux ou trois ans, afin de les voir venir. J'ai dit que cela serait plus avantageux aux Sujets de Votre Majesté, que de souffrir plus longtemps qu'ils soient exposés comme ils sont aux caprices des Grands Vizirs, Gouverneurs des Provinces & des Villes, & aux avanies continuelles qu'on leur fait.

Il ne faut pas craindre que cette interdiction porte aucun préjudice notable au commerce des Sujets de Votre Majesté. Ils pousseront leur commerce en Espagne & sur toutes les côtes Chrétiennes de la mer Méditerranée, ils en rapporteront des soies & de l'argent, au lieu que tout l'argent qu'on tire d'Espagne va

s'abîmer dans les États du Grand Seigneur, d'où il n'en revient jamais la moindre parcelle. En second lieu, il est constant qu'il y a à Marseille des marchandises du Levant depuis plus de dix ans qui ne sont pas vendues, & qui suffisent pour la consommation qui s'en fait en France plus qu'il n'en faut pour vingt ans, Et enfin je puis affurer Votre Majesté que les Marchands les plus expérimentés du Royaume, & ceux qui sont le plus au fait du commerce, souhaitent pour une infinité de bonnes raisons, que Votre Majesté les délivre des avanies qu'on leur fait dans toutes les Échelles du Levant, en y interdisant le commerce, ou pour toujours, ou pour un temps, & que Votre Majesté, au lieu d'un Ambassadeur, n'ait qu'un Consul, ou tout au plus un Agent qui aura soin des affaires du commerce à beaucoup moins de frais qu'un ambassadeur.

Je dois ajouter à ce que j'ai eu l'honneur de dire ci-dessus de la facilité qu'il y a à se rendre maître des Châteaux, que si Votre Majesté entrait en guerre avec le Grand Seigneur, elle se mettrait en possession de toutes les îles de l'archipel en moins d'un mois ou de six semaines.

Les Peuples qui les habitent soupirent après cet heureux moment, parce qu'ils se trouveraient affranchis du joug insupportable des Infidèles, qui outre les pillages & les avanies continuelles qu'ils leur font, leur enlèvent la cinquième partie de leurs revenus, non pas comme ils sont en effet, mais comme ils supposent qu'ils doivent être.

Ces peuples seraient ravis d'avoir Votre Majesté pour Souverain. Ils là payeraient avec joie ce qu'ils payent aux Turcs, & cela, suffirait pour entretenir l'armée qui agirait contre les Turcs. Les Échevins de Milo m'ont assuré de ce que j'avance ici, dans les conférences que j'ai eues avec eux pendant que nous y avons séjourné.

Douze coups de canon peuvent mettre par terre le Château de Smyrne, qui est à l'embouchure de la rade, après quoi rien n'empêche qu'on ne prenne la Ville & qu'on ne la pille. On en tirerait de grandes richesses.

Chio n'attendrait pas qu'on tirât un seul coup de canon pour porter les clefs à l'Officier qui commanderait l'armée, & l'épouvante se répandrait bientôt dans toute l'Asie.

On peut encore assurer que les Saïques & autres Bâtimens qu'on prendrait, dédommageraient la dépense, & bien au-delà que l'armement aurait coûté. Il faudrait seulement observer de donner le Commandement des vaisseaux autant qu'il se pourrait, à des Officiers qui ont fait la course dans le Pays, parce qu'ils connaissent mieux que les autres les endroits où l'on peut attendre & attaquer les Infidèles. Mais sur toutes choses il faut du secret ; car on est assuré de vaincre les Turcs dès qu'on les surprend & qu'on les prend au dépourvu.

Si Votre Majesté daigne faire quelque attention à ce Mémoire, & le mettre à exécution, je la supplie de trouver bon que je ne fois pas des derniers à y être employé, parce que je ne désire rien avec tant de passion que de contribuer tout ce que mon zèle & une assez longue expérience pourront me fournir pour finir ma vie au service de Votre Majesté.

Fin des second Mémoire.

J'eus l'honneur de présenter ce Mémoire au Roi le vingt-quatre Septembre 1672. Sa Majesté

le reçut à son ordinaire avec bonté, & me promit de le lire. M. de Pomponne à qui j'en avais donné une copie, me dit quelque jours après, que Sa Majesté l'avait lu avec plaisir ; mais qu'ayant alors des affaires plus intéressantes Avec ses voisins, il fallait attendre qu'il fût en état d'entreprendre celle-là, qu'elle trouvait bon de dissimuler pour le présent, & de remettre à une occasion plus favorable les marques de son ressentiment, & l'attention qu'elle voulait bien donner à mes avis.

Je demeurai cependant à la Cour, continuant mes services à Madame la Maréchale de la Mothe, & portant tous les matins au Roi & à la Reine des nouvelles de la santé M. le Duc d'Anjou. Elle était assez bonne, à quelques galles près, dont il avait le visage presque couvert. Son corps se purgeait par là, & on avait lieu d'espérer qu'avec un peu de temps elles se seraient desséchées d'elles-mêmes, mais les Médecins en jugèrent autrement, ils ne voulurent pas perdre leurs droits, ni attendre le cours ordinaire de la nature. Madame le Maréchale de la Mothe, Madame de Venel, & les autres sous gouvernantes eurent

beau s'y opposer, la Faculté l'emporta sur elles. Le Prince leur fut abandonné, on le saigna, on lui fit un cautère à la nuque du col, & la Reine voulut être présente à cette opération. Les Médecins s'applaudirent d'abord, & fort mal à propos ; car la galle & l'humeur qui la causait rentrèrent, & le prince mourut le dixième jour après qu'il eût été mis entre les mains des Médecins. Cette mort affligea beaucoup leurs Majestés & toute la France, mais particulièrement les femmes qui étaient au service de ce jeune Prince, qui voyaient leur fortune & toutes leurs espérances fondues par cette mort, & celle de Madame Marie Thérèse de France.

Le vingt-huit Janvier 1673, Messieurs les Ministres m'ordonnèrent de me tenir prêt pour faire un Voyage. Cet ordre me fit connaître que le ne pouvais pas davantage continuer mes services à Madame la Maréchale de la Mothe. Je la priai de me permettre de me retirer à Paris pour mettre ordre à mes affaires, Elle eut quelque peine à m'accorder mon congé. Elle le fit à la fin, & elle accompagna son consentement de toutes les politesses imaginables.

Je demeurai à Paris jusqu'au mois d'Avril, attendant toujours mes ordres pour le voyage qu'on avait résolu de me faire entreprendre.

Le Roi était près de se mettre en campagne, & j'avais résolu de le suivre ; mais M. de Pomponne me le défendit, & me dit que M. Colbert demeurerait à Paris, & que ce serait lui qui me donnerait les ordres du Roi, J'employai ce temps à me faire recevoir dans l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel & de Saint Lazare de Jérusalem.

Rétablissement de l'Ordre de Notre-Dame de Mont Carmel, & de S. Lazare de Jérusalem.

LE Roi songeait depuis quelque temps à instituer un Ordre de Chevalerie, à l'imitation de Ces augustes prédécesseurs, & il voulait qu'il fût destiné au service de l'Église, contre les Infidèles, & à celui de l'État.

Le Père Ferrier alors Confesseur du Roi m'en avoir communiqué quelque chose avant mon Voyage à Constantinople.

Sa Majesté après bien des réflexions, jugea

qu'il était plus à propos de rétablir dans sa splendeur celui que Henry le Grand avait institué sous le titre de Notre Dame du Mont Carmel, & de le joindre à celui de Saint Lazare.

M. de Nerestang était Grand Maître de ce dernier , & il y avait longtemps que cette dignité était dans sa famille. Mais cet Ordre émit beaucoup déchu de sa première splendeur faute de fondations, & par la qualité des personnes qu'on y avait admises.

S. Majesté voulut retenir cette dignité pour Elle-même, afin de lui rendre son éclat. Elle fit le Marquis de Louvois son Grand Vicaire, auquel elle ordonna de ne rien négliger pour mettre ces deux Ordres réunis, dans toute leur splendeur.

Sa Majesté fit donner à M. de Nerestang cent mille écus pour le dédommager ; & par son Édit du mois de Décembre, Elle annula toutes les Chevaleries de son Royaume, réunit tous leurs biens à celui-ci, & fit de nouvelles Ordonnances, tant pour la réception des nouveaux Chevaliers, que pour la recherche des biens de l'Ordre, qui avaient été usurpés par des particuliers.

Des gens riches formèrent une Compagnie, & offrirent de payer à M. de Nerestang les cent mille écus, & faire toutes les poursuites & tous les frais nécessaires pour la recherche & la réunion des biens usurpés ou aliénés, à condition de jouir pendant six années des biens qu'ils feraient revenir à l'Ordre.

L'honneur de porter la Croix d'un Ordre dont le Roi était le Grand Maître, & pour lequel Sa Majesté agissait avec empressement à Rome & dans ses États, jointe à l'espérance de jouir des biens que les Chevaliers pourraient mériter par leurs services, obligèrent quantité de gens des plus illustres Maisons du Royaume à s'empresser pour y être reçus y en eut même qui négligèrent de faire entrer leurs enfants dans celui de Malte, & qui les firent entrer dans celui-ci, parce qu'outre les biens qu'ils pouvaient en retirer, ils pouvaient se marier sans quitter la Croix, & soutenir ainsi leurs Maisons,

Le Roi voyant la presse qu'il y avait à y entrer, eut la bonté de se souvenir de moi. Il dit à M. de Louvois qu'il voulait que je fusse reçu ; & qu'il fallait me faire grâce du droit de passage,

qui était d'environ 1460 livres.

M. de Louvois lui répondit que cela ne se pouvait, à cause de la conséquence, & que Sa Majesté lui avait promis que nul ne serait exempt de cette règle. Hé bien, lui répondit le Roi, puisqu'il faut payer, je payerai moi-même, recevez-le toujours.

Sa Majesté ayant demandé combien il fallait, M. de Louvois répondit qu'il fallait environ 1460 livres, & le Roi, dit à M. de Pomponne de me donner une Ordonnance de cette somme, en considération de mes services,

M. de Pomponne m'ayant trouvé en sortant du Conseil dans la cour du Château, me dit ce que le Roi voulait faire pour moi ; qu'il allait faire expédier mon Ordonnance, & que cependant je devais aller remercier Sa Majesté.

J'y fus sur le champ, je fis mon remerciement en peu de paroles, & le Roi me répondit avec sa bonté ordinaire : je suis bien aise d'avoir trouvé cette légère occasion de vous faire plaisir. Je le remerciai par une profonde révérence.

Je reçus le dix Avril mon Ordonnance des mains de M. de Pomponne. Je touchai mes 1460

livres le treize & j'allai sur le champ les porter à M. Bernin de la Perraudière Trésorier de l'Ordre, dont je pris les quittances que je portai à M. Mallot Contrôleur général de l'Ordre pour les faire enregistrer.

Ensuite je présentai ma Requête à M. de Louvois, pour être admis à faire mes preuves & être reçu à l'Ordre. Il la répondit, & me nomma pour Commissaires Messieurs des Planes & de la Perraudière, qui prirent jour pour examiner mes papiers, & dresser leur Procès verbal selon leur Commission.

Les preuves ordinaires de la naissance, & les pièces que l'on produit pour cela, doivent consister, en contrats de mariages, testaments, baptistaires, & autres actes semblables.

Il faut encore produire trois Gentilshommes qui témoignent la pureté de la race, & qu'on n'a aucune tâche de Judaïsme ou de Mahométisme. Je priai Messieurs de la Chaise, d'Épinoi & de Lescamps d'assister à cet examen ; & de répondre aux interrogations qu'on leur ferait, ce qu'ils m'accordèrent, & leurs dépositions ayant été agréées de mes Commissaires, le Notaire de l'Ordre porta le Procès Verbal en parchemin

à M. du Verdier Genouillac Procureur Général, dont les conclurions furent que je devais être reçu. M. Merault Chancelier de l'Ordre y mit son *Visa*, & on n'attendit plus que le jour de la promotion pour faire la cérémonie, qui se fit en cette manière.

M'étant rendu à Paris à l'Hôtel de Louvois avec dix-huit autres, tant Chevaliers que Frères Servants, M. le Marquis de Sauleux Maître des Cérémonies nous conduisit à la Chapelle Le Père Toussaint de S. Luc Carme, Aumônier de l'Ordre, revêtu des ornements Sacerdotaux, nous fit lire & signer notre Profession de Foi, & nous en donna une copie. Il bénit ensuite nos épées, & puis les croix qu'on nous devait donner, & les Livres qui contenaient les règles de l'Ordre & l'Office de la Sainte Vierge.

Les croix, qui étaient destinées pour les Frères Servants, étaient d'or toutes unies, à trois branches, avec une Image de la Sainte Vierge d'un côté, & de S. Lazare ressuscitant de l'autre simplement gravées des deux cotés.

Celles des Chevaliers étaient d'or émaillées de blanc sur la bordure à quatre branches, & émaillées de rouge & de vert dans les milieux

avec mêmes images en relief. Les unes & les autres étaient attachées avec un ruban couleur de feu, que le Roy voulut qu'on y mit au lieu de la couleur amarante, que M. de Nerestang portait avec tous ses Chevaliers.

Après cela on nous fit passer dans la Chambre de M. de Louvois. Nous le trouvâmes assis dans un grand fauteuil, nous lui fîmes une profonde révérence, & chacun à son tour, selon qu'il était appelé par le Héraut, s'approcha de lui, tira son épée, la lui présenta, & s'étant mis à genoux à ses pieds, en reçut trois coups sur les épaules, pendant qu'il prononça ces paroles : AU NOM DE DIEU VIVANT : je vous fais Chevalier de l'Ordre Royal de Notre-Dame, du Mont Carmel & de S. Lazare de Jérusalem *Amen*. Il nous rendit nos épées, & nous donna le croix que nous attachâmes à nos pourpoints, & enfin un Livre qui contenait l'Office de la Sainte Vierge & les devoirs & les règles auxquelles nous étions obligés. La cérémonie achevée, nous remerciâmes M. notre Grand Vicaire ; & nous nous retirâmes.

Le Secrétaire de l'Ordre ayant expédié nos Patentes, les remit à M. Mérault Chancelier, qui

après les avoir scellées, nous les remit. En voici la teneur.

FRANÇOIS MICHEL LE TELLIER, Marquis de Louvois, Secrétaire d'État, Chancelier des Ordre du Roy, & Grand Vicairre Général de l'Ordre Royal de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jérusalem, tant au spirituel qu'au temporel, deçà & delà les mers : A tous ceux qui ces prés »entes verront : SALUT.

SAVOIR FAISONS : Qu'ayant ci-devant agréé l'humble prière qui nous a été faite par Laurent d'Arvieux, à ce qu'il nous plut le recevoir dans ledit Ordre Royal de Notre-Dame du Mont Carmel & de S. Lazare de Jérusalem. Et ayant été particulièrement informé de ses bonnes vie, mœurs, âge, Religion Catholique Romaine, & de sa naissance légitime, tant par l'enquête qui en a été ci-devant faite en vertu de nos lettres de commission, que par les autres titres & preuves qui ont été remises es mains des Commissaires par nous à ceci députés, dont nous a été fait rapport, comme aussi de ses soins, suffisance,

expérience, fidélité & affection au service de Sa Majesté même de sa noblesse paternelle & maternelle.

A CES CAUSES, & autres considérations à ce nous mouvantes, nous avons icelui Sieur Laurent d'Arvieux, fait, créé, reçu, faisons, créons & recevons Chevalier dudit Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jérusalem, pour jouir par lui des honneurs, dignités, prééminences, franchises, libertés & privilèges dont jouissent les Chevaliers dudit Ordre, tenir rang parmi eux, avec pouvoir de posséder Commanderies & pensions sur toutes sortes de Bénéfices, porter la croix & le collier dudit Ordre, à condition d'observer les Statuts d'icelui, sans y contrevenir directement ou indirectement, se rendre auprès de nous toutes & quantes fois qu'il en fera requis pour le service du Roy notre Souverain Seigneur, ou pour le bien & utilité dudit Ordre.

Mandons à tous Commandeurs, Chevaliers, frères Servants, & autres qu'il appartiendra de reconnaître ledit Sieur Laurent d'Arvieux Chevalier dudit Ordre, le recevoir en cette qualité dans toute, les Assemblées capitulaires, qui se

feront à l'avenir pour l'intérêt dudit Ordre, & de le laisser jouir des privilèges dont jouissent les Chevaliers d'icelui. Car telle est notre intention. En témoin de quoi nous avons signé les Présentes de notre main, icelles fait, scellées du sceau dudit Ordre, & contresignées par le Secrétaire d'icelui. Donnée à Paris le 26 jour du mois d'Avril 1673. Signé sur l'original DE LOUVOIS, & sur le repli *Visa* Merault. Par Monseigneur, Signé de la Borde Secrétaire.

Je fis mon arbre généalogique avec ses armes & leurs blasons, & je l'envoyai à M. Pierre le Blanc Peintre Généalogiste & Héraut de l'Ordre, pour le mettre dans le Livre des Généalogies, & pour faire le tableau de mes armes, qui doit être rangé dans la grande salle avec ceux des autres Chevaliers.

Je demurai Paris le reste du mois d'Avril. Le Roy était parti pour l'armée, il ne restait presque plus personne de la Cour, & tous les Chevaliers de notre Ordre avaient suivi Sa Majesté. J'eus honte de paraître à Paris, & après avoir établi un commerce chez M. Colbert avec un de ses Commis, pour m'avertir quand on jugerait à propos de me faire partir, je résolus d'aller passer

quelques jours à la campagne.

J'allai à Pontoise le 3 Mai, & je logeai chez M. François d'Aguillenqui, Doyen de S. Melon, mon allié, à qui j'avais promis depuis longtemps d'aller passer quelques jours avec lui. C'était un Gentilhomme de Barjols en Provence. Il avait été Prévôt de sa Cathédrale, qui est la première dignité du Chapitre & d'un revenu considérable ; mais comme il a l'âme grande, qu'il est généreux & plein d'une noble ambition, il était venu à la Cour, & s'était attaché à M. du Harlay Archevêque de Rouen. Il demeura quelques années auprès de lui avec l'approbation de tout le monde ; tant sa vie était exemplaire. Il avait refusé plusieurs Évêchés que le Cardinal Mazarin lui avait offerts ; & il leur avait préféré la vie douce & retirée qu'il menait à Pontoise, où il était Grand Vicaire de son Archevêque, & Doyen de la Collégiale avec quelques autres Bénéfices. Cette retraite ne pouvait que lui être infiniment agréable. Il était très bien logé, il jouissait d'un très bon air. Il vivait en grand Seigneur. Sa table était ouverte à toutes les personnes de mérite, les plus grands Seigneurs se faisaient un plaisir de le venir voir souvent. Sa conversation les

charmait, & tous les Habitants de Pontoise & des environs le regardaient comme leur père & leur protecteur.

Quelque temps avant sa mort, il avait fait venir de Provence un de les neveux, auquel moyennant une dispense d'âge, il resigna un Prieuré en Normandie & un autre en Provence. Après cela il tomba malade d'une rétention d'urine, qui l'emporta de ce monde le 10 Août 1674 âgé de 78 ans, regretté de tout le monde.

Je demeurai à Pontoise jusqu'à la fin du mois de Juillet. J'employai mon temps à composer un Dictionnaire Turc & Latin, sur les Mémoires que j'avais apportés du Levant, & sur la connaissance & l'usage que j'avais de cette Langue. Il y avait longtemps que je rongais à cet Ouvrage; mais mes différentes occupations ne m'en avaient pas donné le loisir.

Je revins à Paris sans être encore éclairci de la Commission qu'on voulait me donner, & en attendant l'issue, je me retirai dans une autre solitude, pour mettre en ordre les Mémoires de mes Voyages, que plusieurs Curieux me demandaient avec, empressement M. le Petit Imprimeur

ordinaire du Roy, me pressa d'accepter sa maison rue de Charonne Faubourg S. Antoine. Je l'acceptai & je m'y établis, & j'y demeurai jusqu'à la fin de Septembre, & je mis en ordre mon premier Voyage du Levant jusqu'à mon retour de Seïde à Marseille, comme on l'a vu au commencement de ces Mémoires. Cependant la belle saison se passa, & le froid m'obligea de revenir à Paris presque en même temps que le Roy revint de sa campagne de Flandres, où il avait fait de si glorieuses conquêtes.

Je fus prié dans ce même temps par des Curieux de donner au Public la Relation de ce que j'avais observé chez les Arabes du Mont-Carmel, y ayant peu de gens qui connussent comme moi les mœurs & les coutumes de ces Peuples. J'avais demeuré assez souvent avec eux pour les connaître, & j'avais fait des Mémoires exacts de tout ce que j'avais observé. J'y travaillai, & en un mois je mis cette Histoire presque en état d'être imprimée.

Cependant il arriva à Paris un Juif, que j'avais connu fort particulièrement à Constantinople, dont on ne sera pas fâché de savoir l'histoire.

*Histoire de Raphaël Lévy, Juif, &
aujourd'hui Chrétien sous le
nom de Louis de Byzance.*

RAPHAËL Lévy Juif de Religion, était né à Constantinople. Il était fils d'un Orfèvre. Il était ayez bien fait ; mais laid & si brun, qu'il approchait plus d'un Éthiopien que d'un Espagnol ou d'un Portugais. Il eut dès sa plus tendre jeunesse de l'inclination pour les Langues qui font Étrangères dans son Pays comme la Latine, la Française, l'Espagnole, l'Italienne & la Portugaise. Il aimait sur toutes la Française, & l'apprit en assez peu, de temps en perfection. L'Hébreux, le Grec, l'Arabe & le Turc lui étaient si familiers qu'il passait pour un des Savants de cette grande Ville. Il était homme de bien & de bonnes mœurs, & avait des manières toutes autres que son air barbare ne l'annonçait. La lecture du Nouveau Testament qu'il confrontait à l'Ancien, & les conversations fréquentes qu'il avait avec les Religieux Latins établis à Pera & à Galata, lui firent naître des doutes dont il cherchait à s'éclaircir ; mais il le faisait avec tant de discrétion & de secret,

qu'il était impossible de pénétrer quel était son dessein. Il étudia sa Religion & la Chrétienne avec tant de soin & d'application, qu'il se désabusa entièrement des erreurs des Rabbins, & qu'il perça le voile des obscurités qu'ils ont répandus sur les Saintes Écritures. C'était dans le temps qu'il s'appliquait à cette étude, que parut le faux Messie Sabataï Sevy à Constantinople. Le père de Raphaël fut un des plus ardents à tout quitter pour suivre cet imposteur, malgré tout ce que Raphaël lui pût dire, pour lui faire connaître que cet homme n'avait aucune des qualités que doit avoir le véritable Messie. Mais ce bonhomme était si entêté, que lui & un grand nombre d'autres n'ouvrirent les yeux, & ne reconnurent l'imposture de Sabataï, que quand il se fut fait Mahométan.

Cet honteux changement renversa la cervelle de tous les Rabbins, qui ne pouvaient répondre aux cruelles railleries que Raphaël faisait d'eux, & dont la plupart avouaient qu'ils ne savaient plus où ils en étaient, & qu'il fallait abandonner leur Loi & leur doctrine, & en chercher une meilleure & plus assurée.

Il se trouva alors à Constantinople un Gen-

tilhomme Français, nommé M. de Monceaux, qui voyageait pour son plaisir, qui écrivait des Relations de tout ce qu'il, voyait, & qui désignait toutes choses. Il voulut passer à la Morée, & cherchait quelqu'un qui pût lui servir d'Interprète. Il jeta les yeux sur Raphaël, il le mena avec lui, & pour qu'il lui fût plus utile, il le fit passer pour Janissaire, lui en fit porter l'habit, lui donna le turban blanc avec le nom d'Ahmed Bâchi. Rien n'était aisé que ce déguisement. Raphaël était circoncis, il parlait Turc & Arabe naturellement, & l'air de son visage, tout le monde y pouvoir être trompé, & le prendre pour, un janissaire d'Égypte.

Il parcourut ainsi toute la Morée avec M. de Monceaux, sans que personne s'avisât jamais de le soupçonner d'être un Juif.

Le Pacha de la Morée à qui il eut l'occasion de parler plusieurs fois, lui trouvant de l'esprit & de bonnes manières, croyait que c'étaient les Officiers du corps des Janissaires, qui l'avaient mis avec ce Français pour le conduire et l'escorter, en même temps qu'il lui servait de Trucheman.

M. de Monceaux étant revenu à Constanti-

nople, se loua si fort de Raphaël, que tous les Français commencèrent à l'aimer.

M. Lainé & autres qui voyageaient par ordre du Roy, se faisaient un plaisir de l'avoir chez eux. Il leur rendait service pour les manuscrits qu'ils achetaient pour la Bibliothèque de Sa Majesté, il les connaissait en perfection. M. l'Ambassadeur le considérait, & lui avoir promis un Office de Trucheman. Il avait repris ses habits ordinaires & son calpac, c'est-à-dire, son bonnet à la Juive.

En arrivant à Constantinople, je le trouvai dans le Palais de l'Ambassadeur. Nous fîmes connaissance, & la facilité que j'ai à parler les Langues Orientales me l'attacha tellement, qu'il venait passer presque toutes les soirées dans ma chambre. Nos conversations ne roulaient pour l'ordinaire que sur la Religion & le Christianisme & j'eus le bonheur de le détromper d'une infinité d'erreurs ; mais j'affectai toujours de ne le point presser, parce que je remarquais de jour en jour que ses objections étaient plus faibles, & que souvent il n'avait rien à me répondre.

Lorsque M. l'Ambassadeur partit pour An-

drinople, il lui ordonna de servir de Trucheman dans le Palais où il laissait le Sr. de Blois son premier Secrétaire, pour avoir soin des affaires courantes. Raphaël s'acquitta de cet emploi avec tant de dextérité & de succès, que toute la Nation en était fort contente, & qu'on n'attendait plus que le retour de Son Excellence, pour obtenir qu'il le déclarât Drogman.

Il arriva pendant l'absence de M. l'Ambassadeur, que le Pacha de la Morée passa à Constantinople avec ses troupes, pour aller joindre l'armée du Grand Seigneur.

Quelques-uns de ses gens trouvèrent Raphaël chez le Caïmacan, où il sollicitait les dépêches d'un Vaisseau Marchand qui était prêt à partir. Ils eurent beau l'appeler Ahmed Bâchi, il ne répondit rien.

Ces gens ne se rebutèrent pas. Ils coururent après lui, l'abordèrent, & l'ayant bien reconnu, ils lui dirent : Eh quoi donc, Ahmed Bâchi jannissaire, tu es devenu Chiffour, (c'est le nom de mépris qu'ils donnent aux juifs) ce n'est pas ainsi qu'on abuse de notre sainte Loi ? Ils le menèrent à leur Pacha, qui d'ayant bien reconnu, lui fit de grands reproches, & le fit conduire au Caïcaman

pour en faire justice.

Il fut mis en prison. On l'attendit tout ce Jour-là & le lendemain au Palais de France. Ses parents qui en étaient fort en peine le cherchèrent de tous côtés. On sût à la fin son aventure. Son père & sa mère l'allèrent trouver, & employèrent toutes sortes de raisons & de caresses, pour l'engager de sauver sa vie en se faisant Turc.

Il demeura ferme pendant trois jours, & le Caïmacan était prêt de le condamner à mort, lorsqu'il fit réflexion que quoiqu'il fût résolu de se faire Chrétien, il ne pouvait se sauver s'il n'était pas baptisé ; que mourant dans cette occasion il ne pouvait être tout au plus qu'un Martyr Juif ; qu'il était déjà circoncis, & que ne lui coûtant que quelques paroles qu'il avait dites & écrites bien des fois, il valait mieux faire semblant d'embrasser cette Loi, en dirigeant son intention, que de perdre les moyens de se faire Chrétien. Dès lors, il résolut la fuite, après qu'il aurait fait le funeste sacrifice que ses parents souhaitaient de lui. Il fit donc la profession ordinaire, & aussitôt on lui mit sur la tête un grand turban blanc, tel que le portent les gens de lettres,

avec le nom de Mehemed. On lui donna aussi des précepteurs pour lui expliquer l'Alcoran, & lui apprendre les cérémonies de la Loi, & il fit sous ses Maîtres de si grands progrès, & si prompts, que les Turcs ne doutèrent point qu'il ne fût en très peu de temps un grand Saint, puisqu'il avait tant de dispositions à devenir un grand Docteur.

Depuis ce changement de Religion on ne voulut plus le voir chez M. l'Ambassadeur. Il vint pourtant me voir, & m'ouvrir son cœur, & me demanda mon avis sur la conduite qu'il devait tenir dans une affaire si délicate. Quoique je le crusse homme de bien & sincère, je ne laissai pas d'être sur mes gardes. Je ne louai ni ne blâmai ce qu'il avait fait, de peur qu'il ne m'en arrivât quelque chose de fâcheux. Je me contentai de lui dire que dans ces sortes d'affaires il fallait garder un très profond secret, & qu'il devait continuer de s'appliquer à bien apprendre tout ce que ses maîtres lui enseigneraient, pour en faire tel usage qu'il jugerait lui être le plus convenable, ne doutant pas que Dieu ne l'aidât à mettre en exécution les bons desseins qu'il avait formés.

Quelque temps après mon départ pour France, Raphaël se souvenant qu'on l'avait acculé d'avoir été cause que le petit des Martins dont j'ai parlé ci-devant, s'était enfui, & s'était fait Turc le soir des réjouissances que l'on fit pour la naissance de M. le Duc d'Anjou, ne voulut pas s'enfuir qu'il n'eut enlevé ce jeune homme qui demeurait depuis ce temps-là chez le Caiïmacan. Il prit si bien ses mesures, qu'il l'enleva de la maison de ce Ministre, & se retira secrètement avec lui au Palais de France. Il se justifia devant l'Ambassadeur si pleinement, que Son Excellence leur donna une chambre, où ils demeurèrent cachés jusqu'à ce qu'il y eût un Vaisseau qui pût les porter en France.

Ils furent environ six mois dans cette prison volontaire, parce qu'il ne se trouva aucun Vaisseau ni à Constantinople ni à Smyrne où on les pût embarquer.

M. de Nointel étant encore allé à Andrinople, pour travailler au renouvellement des Capitulations, les y mena, avec lui habillés à la Française.

Les Janissaires de la garde de Son Excellence les connaissaient bien, & cependant ils ne

les décelèrent point car il y a cette fidélité parmi eux, qu'ils ne trahissent jamais ceux dont ils mangent le pain & le sel, & il n'est jamais arrivé que les Janissaires qui ont servi les Ambassadeurs aient révélé la mort des insolents qu'on a fait tuer & jeter dans les lieux secrets. Les Janissaires les appelaient M. Lévy & M. Martin, & continuèrent de les appeler ainsi, jusqu'à ce qu'il fallût leur faire reprendre leurs habits à la Turque, pour les faire passer plus sûrement aux Dardanelles, où ils devaient s'embarquer sur un Vaisseau Français qui y était mouillé. On les mit sur un Bateau du Pays qui descendait par la rivière jusqu'au Canal. Les Janissaires de l'Ambassadeur les recommandèrent aux Matelots comme leurs camarades qui allaient porter des ordres du Grand Seigneur à ce Vaisseau. Ils les embrassèrent, & quand ils furent embarqués, ils leur crièrent : Mehemed Cheleby, bon voyage. Ils entrèrent ainsi dans le Vaisseau sans empêchement, & firent route pour Smyrne & delà à Marseille.

M. de Nointel avait donné quelque argent Raphaël pour son voyage jusqu'à Marseille. Y étant arrivé, il fut empaumé par quelques Calvi-

nistes qui étaient dans la Compagnie du Levant, qui l'adressèrent au Sieur Tronchin à Lyon, qui lui donna de l'argent pour son voyage jusqu'à Paris. Comme ces Messieurs savaient le dessein qu'il avait de se faire Chrétien, & qu'ils eurent bientôt connu les talents & son mérite, ils lui firent de grandes promesses pour l'attirer dans leur parti ; mais il était trop bien instruit pour gagner quelque chose sur son esprit, Il leur dit résolument qu'il voulait être Chrétien & Catholique Romain.

Il vint directement chez moi ; je le logeai, & je lui fournis ce qui était nécessaire pour sa subsistance même pendant une maladie qu'il eut presque en arrivant.

Il ne fut pas longtemps sans se faire connaître, & sans acquérir des amis. Les lettres de recommandation qu'il avait pour Messieurs Caze & Tronchin Directeurs de la Compagnie du Levant, me donnèrent occasion de les assurer que Raphaël n'avait quitté son Pays que pour se faire Chrétien : je leur demandai sur cela leurs conseils & leur assistance.

Ils trouvèrent à propos que je parlasse à Madame Belinzani. Cette Dame qui était pieuse

& charitable embrassa avec joie une occasion de marquer son zèle. Je lu présentai Raphaël après lui avoir conté son histoire : elle le reçût très bien, le fit habiller, lui assigna une pension, & le mit entre les mains du Père Richard Simon de l'Oratoire, fort savant dans les Langues orientales, pour l'instruire. Il fit en peu de temps de gros progrès, sous cet habile Maître, qui le mit bientôt en état de recevoir le Baptême. Il fut ensuite présenté au Roi & à la Reine qui voulurent bien être ses Parain & Maraine. Il fut tenu au nom de Leurs Majestés par M. le Duc Mazarin & Madame Colbert, qui le nommèrent Louis, & qui lui donnèrent le surnom de Byzance, parce qu'il était né à Constantinople.

On le mit ensuite aux Nouveaux Convertis, où il donna des marques de sa piété, & voulut entrer, chez les Carmes Déchaussés. Madame de Belinzani qui était sa protectrice, ne jugea pas à propos qu'il embrassât sitôt une vie chargée de tant d'autorités : elle lui conseilla d'attendre quelque temps, & que cependant elle verrait ce qu'elle pourrait faire pour lui. O l'employa donc à quelques traductions, & pendant ce

temps-là il édifia tout le monde par sa piété & par son exactitude a remplir tous ses devoirs de Chrétiens. Il était sobre, buvait très peu de vin, jeûnait fréquemment, & employait à la lecture des livres de piété & à l'Oraison tout le temps qu'il pouvait dérober à son sommeil & à ses occupations,

Madame de Belitnzani bien mieux persuadée par ce qu'elle apprenait tous les jours de Louis de Byzance, que par tout ce que je lui avais dit de ses bons sentiments, lui rendit de si bons offices auprès du Duc de Mazarin & de Madame Colbert, qu'ils lui firent donner une pension sur le Clergé.

Mais ce nouveau Chrétien désirait faire de plus grands progrès dans la science & dans la piété, lui dit un jour qu'il savait assez comment il fallait vivre chrétiennement, qu'il ne lui manquait plus que de bons exemples, & qu'il souhaitait ardemment d'entrer dans quelque Communauté de gens d'Église. Cette Dame crut ne pouvoir rien faire de mieux que de le donner aux Pères de l'Oratoire. Elle en parla au Perec de Sainte Marthe Général de cette Congrégation, qui le reçut avec joie, & l'envoya à Provins pour

y achever ses études, dans le dessein de le recevoir un jour au nombre de ses enfants. Louis y trouva avec l'instruction tout le bon exemple, qu'il cherchait. Il avait alors environ vingt-cinq ans, & on pouvait attendre de lui de grands services pour la Religion.

Le Sieur de la Croix Secrétaire, de M. de Nointel Ambassadeur à Constantinople arriva à Paris vers la fin du mois de Novembre. Il était envoyé expressément pour y apporter les Capitulations, renouvelées, il me pria d'aller avec lui à Versailles pour présenter aux Ministres.

M. de Pomponne les ayant reçues, m'ordonna de les venir prendre le lendemain pour les traduire en Français, avec les Lettres que le Grand Seigneur, & le Grand Vizir écrivaient au Roi. M'étant rendu auprès de ce Ministre à l'heure qu'il m'avait marquée, je trouvai que le Sieur de la Croix Petit Secrétaire Interprète du Roi pour la langue Turque, avait remontré à M. de Pomponne, qu'ayant acheté cette Charge pour servir Sa Majesté en ces sortes de Traductions, ce serait lui faire injustice de ne l'y pas employer, & un grand tort à sa réputation & à sa fortune. Il

fallut le contenter & lui laisser faire là première Traduction. Mais le Roy voulut, que j'en fisse aussi une, & pour cet effet, il ordonna à M. de Pomponne de me les remettre entre les mains. Je travaillai à cette Traduction, & elle eut le bonheur de plaire. Celle du Sieur de la Croix fut d'abord copiée, & envoyée partout, afin qu'on connût qu'il avait été employé & fait les devoirs de sa Charge. Je ne voulus pas d'abord imprimer ma Traduction, afin de lui faire moins de peine. Je le fis dans le suite, & après m'impression de la sienne. Je les donnerai dans la suite de mes Mémoires.

Ce renouvellement des Capitulations fit grand bruit à la Cour & à la Ville, & beaucoup d'honneur à M. de Nointel. On en parlait comme d'une merveille. On mit ce grand événement dans la Gazette. On fit crier par les Colporteurs des Relations imprimées qui avaient pour titre : *Le renouvellement & la nouvelle Alliance du G. S. avec le Roi, & le rétablissement de la Foi Catholique dans l'Empire Ottoman par M. de Nointel.* Ce Ministre profita si habilement des victoires continuelle du Roi, & des conquêtes glorieuses que sa Majesté avait faites dans les Pays-bas,

qu'il fit changer tout d'un coup de face à la négociation. Le Grand Vizir qui s'aperçut que les Ministres du Roy ne lui écrivaient plus sur cette affaire, craignit avec raison que le Roy ne songeât tout de bon à se venger des lenteurs affectées de la Porte. Il crut qu'il falloit conjurer la tempête, dont les suites auraient pu être funestes à son Maître & à lui : car quelque fierté qu'ils affectent, ils connaissent fort bien leur faiblesse, & savent qu'à un Monarque comme le nôtre, rien n'est si facile que de Mettre le désordre chez eux, il fit dresser les Capitulations sur les Mémoires qu'on lui avait donnés, & fit venir M. de Nointel à Andrinople ; il les lui remit avec des Lettres pour Sa Majesté & pour ses Ministres. Cela s'exécuta après le retour de la campagne de Pologne.

Il faut remarquer que le Grand Seigneur par une fierté mal entendue fondée sur un prétendu prétexte de Religion, ne veut point traiter avec les Princes Chrétiens, prétendant qu'ils ne doivent pas aller de pair avec lui. On voit assez le faux de cette prétention, sans que je prenne la peine de le découvrir. Les termes de Traité ne lui conviennent pas par cette raison. Celui de

Capitulations lui plaît davantage, parce qu'il regarde ces actes comme des grâces qu'il accorde, & dont il est le maître fi absolu qu'il les révoque, les étend, les restreint, ou les annule sans cérémonie quand il le juge a propos.

M. de Nointel députa le Sieur Barie Commis de la Compagnie du Levant, pour porter les nouvelles Capitulations dans toutes les Échelles, accompagné du Sieur Petruca Kuper un de ses Drogmans. Il fut d'abord à Smyrne, & voulant passer à Alep, il tomba malade en Chypres, & y mourut.

Le Sieur de la Croix Secrétaire de l'Ambassade eut soin de faire faire plusieurs copies de la Traduction du Sieur de la Croix en petits cahiers, & y peindre les armes du Roy & de M. de Nointel sur les premières pages, à dessein de les donner aux Échevins de Marseille, pour les envoyer aux Échelles du Levant.

Le Roy lui fit donner mil écus pour son voyage, & il partit, emmenant avec lui des violons, des hautbois & des trompettes pour M. l'Ambassadeur.

Le 20 Décembre 1673, M. Colbert me fit appeler, pour me dire qu'il f allait me préparer à

faire un voyage à la côte d'Afrique. Ç'était apparemment le voyage qu'on me préparait depuis si longtemps, & pour lequel un attendait des nouvelles du Pays. Je dis au Ministre que j'étais prêt à partir dès que j'aurais ses ordres.

Mais avant d'entrer dans ce détail, il est à propos de préparer le Lecteur, & de lui rapporter l'Histoire du Bastion de France à la côte d'Alger, & les différends du Sieur Arnaud qui en était Gouverneur, qui furent cause du voyage qu'on m'y fit entreprendre, & c'est ce qu'on verra dans le Journal suivant.

*Journal du Voyage du Chevalier
d'Arvieux à Alger.*

LES Français ont établi depuis longtemps un commerce avec les Maures dans un Port de la côte d'Afrique, voisin de l'Île de Tabarque dépendante d'Alger, où les Génois étaient établis pour le commerce des blés, des cuirs de la cire & de la pêche du corail qui est abondante sur cette côte. Les Français ayant trouvé un profit considérable sur cette côte, battirent un enclos de murailles qu'ils appelèrent le

Bastion de France. Ils firent des magasins, des logements & une manière de Donjon ; où ils mirent quelques canons, avec une Garnison pour la sûreté de leurs marchandises & de leurs personnes, parce que les Maures des environs sont très méchants & naturellement grands voleurs.

Ils fortifièrent ensuite un autre endroit voisin du Bastion, qu'ils appelèrent la Calle, où ils mirent une autre Garnison capable d'empêcher qu'on ne les traversât dans la pêche du corail, & dans leur autre commerce qui roule principalement sur le blé.

On fait ce commerce par cueillette; c'est-à-dire, qu'on achète à un prix réglé tout le blé que les Maures y apportent. On le met en magasin, & lorsque les Vaisseaux & les Barques Françaises viennent pour le charger, ils commencent par remettre les fonds entre les mains du Gouverneur, qui leur donne la quantité de blé qui leur convient, & en moins de quatre jours ils peuvent faire leur charge & remettre à la voile. Ces prompts chargements sont fort utiles, parce que cette espèce de Port, si tant est qu'on puisse l'honorer de ce nom, n'est pas assez bon pour qu'on y puisse demeurer longtemps en sûreté.

La seule pêche de corail peut fournir à toutes les dépenses de cet établissement, & la traite du blé est si considérable qu'elle peut donner un très gros profit à ceux qui ont assez de fonds pour fournir aux achats.

Le Sieur Sainson fut le premier en faveur de qui le Bastion fut érigé en Gouvernement, & qui avec l'agrément qu'il obtint de la Régence d'Alger, fit augmenter les fortifications du Bastion, & en augmenta la Garnison & les Officiers. Le profit qu'il tirait de ce commerce lui donna le moyen de munir le Bastion & la Calle de tout ce qui était nécessaire pour leur défense, & pour le spirituel & pour l'entretien & la subsistance de quantité de gens de toutes sortes d'Arts & de Professions qu'il y établit pour pouvoir se passer des secours d'Europe.

François d'Arvieux, un de mes oncles, cadet des enfants de Balthazar d'Arvieux, qui a commandé une des Galères du Roy, & qui s'est rendu si célèbre sous le nom du chevalier Balthazar, fut fait son Lieutenant au Gouvernement du Bastion ; il commandait sous les ordres du Sieur Sainson, & il le faisait avec tant de conduite, que si le Gouverneur eût suivi son conseil,

il ne serait pas péri, comme il lai arriva dans une entreprise qu'il fit sur le Port de Tabarque.

Les Génois étaient maîtres de ce Fort & de l'Île sur laquelle il était situé. Leur commerce incommodait celui du Bastion.

Le Gouverneur Sainson voulut le détruire en s'emparant de Tabarque : il ménagea une intelligence avec un Génois qui était Boulanger du Fort, qui l'y devait introduire ; mais qui le trahit. En effet, y étant allé une nuit avec des Bateaux armés, & tout autant d'hommes qu'il pût prendre au Bastion & à la Calle, il trouva la Garnison de Tabarque sous les armes qui l'attendait, & qui fit feu sur lui & sur ses gens si vigoureusement, qu'il y fut tué avec une partie de ses gens. La plupart des autres furent blessés & eurent bien de la peine à regagner leurs Bateaux en désordre, & revenir au Bastion où mon oncle était resté pour commander, après s'être opposé autant qu'il avait pu à cette entreprise ; qui était aussi mal concertée qu'elle était injuste.

M. Picquet de Lion qui a depuis pris le surnom de la Calle, succéda au Sieur Sainson. Mon oncle qui croyait avoir plus de droit qu'aucun autre

d'y prétendre, ne pût souffrir le passe-droit qu'on lui faisait en l'en privant, il quitta la Lieutenance & se retira en France, & rentra dans le corps des Officiers de Galères.

Ce nouveau Gouverneur n'ayant pas avec lui des gens assez fidèles pour seconder ses bonnes intentions & sa bonne conduite, ne demeura pas longtemps sans se trouver engagé dans de grandes dettes avec les Habitants d'Alger, dont il avait emprunté des sommes considérables pour son commerce de change lunaire de deux & trois pour cent par mois. Le Dey le menaça de le faire maltraiter, ce qui l'obligea à la fin de s'embarquer avec sa Garnison & tous les effets du Bastion, & de se retirer en France. Il enleva même en partant une quantité de gens du Pays, qu'il alla vendre à Livourne aux Galères du Grand Duc de Toscane. Mais le Roy les retira & les renvoya à Alger.

Ce fut ainsi que le Bastion fut abandonné, & l'enlèvement que le Sieur Picquet avait fait irrita tellement la Milice d'Alger, qu'elle fut longtemps sans vouloir entendre parler du rétablissement du commerce. A la fin le Roy ayant accordé la paix aux Algeriens, voulut bien que

ceux qui la traitèrent parlèrent du commerce & de la restitution du Bastion.

Le Sieur Jacques Arnaud de Gap en Dauphiné & établi à Marseille, s'étant trouvé dans ce temps-là à Alger, travailla beaucoup à la conclusion de cette grande affaire. Il fit plusieurs voyages d'Alger en France, pour ajuster les différends réciproques des deux Nations, & cela lui acquit l'estime de M. Colbert qui lui trouva beaucoup d'esprit de pénétration & de droiture. Enfin, il négocia si heureusement, que cette paix fut conclue à l'avantage du commerce & des Marchands.

Le Dey voulut donner en cette occasion des preuves de sa reconnaissance, au Sieur Arnaud. Il lui permit en son nom de rétablir le commerce du Bastion & de ses dépendances, & les Murailles que les Maures avaient abattues après la fuite du Sieur Picquet.

Il fallait donc réparer tous les Bâtimens & les murailles, il fallait pourvoir le Fort d'artillerie & de munitions de guerre & de bouche, y mettre une Garnison convenable, & faire un fond pour rétablir le commerce dans son ancien état. M. Arnaud n'était pas assez riche pour entreprendre seul ce grand établissement.

M. Arnaud obtint permission du Dey de passer en France pour faire une Compagnie. Il l'eût bientôt faite ; mais les riches Partisans qui y étaient entrés, eurent un revers de fortune qui les mit hors d'état de suivre cette affaire, & la Compagnie se dissipa.

Il en rassembla une seconde, qui fut composée du Sieur Jacques le Masson de la Fontaine contrôleur général des Gabelles de France, du Sieur Alexandre de Vasé Seigneur de Lalo, Conseiller au Parlement de Grenoble, & du Sieur Jacob de la Font, Sieur de la Tour des Champs de Lion. Tous ces gens étaient sages & fort riches ; mais tous trois de la Religion prétendue Réformée. Ils passèrent l'acte de leur Société, en réglèrent les fonds, & demeurèrent d'accord que le Sieur Arnaud passerait au Bastion en qualité de Gouverneur.

Le Dey l'agréa & lui donna toutes les expéditions dont il avait besoin pour s'y établir de la manière que la Compagnie le pouvait désirer. Le Sieur de la Font s'établit à Marseille en qualité de Directeur, pour la correspondance des affaires que le Sieur Arnaud ferait au Bastion. M. de la Fontaine demeura à Paris aussi en qualité

de Directeur, & M. de Lalo aussi Directeur allait tantôt à Paris & tantôt à Marseille, & même au Bastion selon le besoin des affaires,

M. Arnaud avait mené avec lui le Sieur de S. Jacques son gendre, autrefois Conseil au Siège de Marseille. Il le fit Capitaine de la Calle, & y était mort quelque temps après, M. Arnaud voulut donner cet emploi au fils aîné du défunt.

M. de la Font voulut y mettre un homme de sa part, & l'y envoya sans avertir M. Arnaud, qui s'en trouvant choqué, ne voulut pas le recevoir & le renvoya en France. M. de la Font fut piqué de ce renvoi ; ayant d'ailleurs il une forte démangeaison d'être lui-même Gouverneur du Bastion, & pour cela d'en déposséder M. Arnaud.

M. Arnaud en fut averti, & songea à se maintenir dans son poste, & ses Associés cherchèrent à trouver des raisons pour colorer le projet qu'ils avaient formé, ils observèrent ce qui se passait dans sa maison à Marseille, & crurent voir qu'on y faisait grande chère, & que les dépenses que la famille faisait venaient des profits particuliers que leur Gouverneur faisait à leurs dépens.

Mademoiselle Arnaud prit feu là-dessus, & donna à son mari tous les avis qu'elle jugea nécessaires. Ces avis le firent résoudre à ne se pas laisser déposséder sans coup férir, après les peines qu'il s'était données pour la paix, & le rétablissement de ce commerce dont on lui avait toute l'obligation. Il résolut donc de s'y maintenir par la faveur du Dey & de la Milice, qui avaient beaucoup de considération pour lui ; de sorte que les ordres des trois Directeurs étant arrivés au Bastion par la Barque du Patron Legier, il répondit qu'il ne quitterait point son poste, & leur écrivit toutes les raisons qu'il avait d'en user ainsi. Elles parurent justes aux gens désintéressés ; mais la Compagnie n'en jugea pas favorablement.

L'animosité augmenta beaucoup au retour de la Barque, Les Directeurs eurent recours à M. Colbert, qui leur promit sa protection, & fut l'exposé qu'ils lui firent de la conduite de M. Arnaud & de sa prétendue malversation, il leur donna une Lettre de cachet, & les ordres du Roy qui furent portés au Bastion par un Vaisseau de guerre aux dépens de la Compagnie. M. Arnaud répondit qu'il ne pouvait quitter ses Places dans

l'état où elles étaient, sans préjudicier aux intérêts du Roy & de l'État, qu'il obéirait aux ordres de Sa Majesté dès qu'il le pourrait, & le Vaisseau revint ainsi sans avoir rien avancé.

Cependant le commerce fut interrompu, parce que M. de la Font fit faire des défenses à tous les Bâtiments d'aller au Bastion, voulant le réduire pour ainsi dire, par famine. Le Sieur Arnaud se maintint par le commerce de Gènes & le Livourne.

La Compagnie le fit condamner comme rebelle aux ordres du Roy, & résolut d'envoyer d'autres Bâtiments à Alger. On y envoya le Sieur Turpin & M. de Martel eut ordre de demander le Sieur Arnaud au Dey. Il était alors à Alger, & la Milice demandant à être payée, & ne recevant point d'argent refusa absolument de le rendre, disant que c'était un honnête homme, & que c'était à lui seul qu'ils avaient donné le Bastion, & qu'ils ne connaissaient point ses Associés.

Le Sieur de Lalo alla ensuite à Alger, & offrit au Dey une somme pour obtenir la destitution du Sieur Arnaud. On sait que le Sieur de la Font avait été arrêté au Bastion la première fois

qu'il y avait été, & on l'accusa d'avoir promis vingt mille piastres au Bey de Constantine, pour faire tuer le Dey d'Alger & son gendre, qui étaient les protecteurs du Sieur Arnaud ; de sorte que quand il retourna à Alger, il n'osa mettre pied à terre, & demeura toujours dans le Vaisseau craignant qu'on ne le fît mourir, comme on l'en avait menacé si on pouvoit le prendre.

Les offres de M. de Lalo ne furent point écoutés ; de sorte qu'il fut obligé de se retirer sans voir pu rien faire.

M. Arnaud retourna au Bastion sous la protection du Dey & de la Milice, & laissa à Alger le Sieur Pierre Estelle son beau-frère & son Agent, qui continua de soutenir puissamment le Sieur Arnaud contre tous les ennemis, qui les uns après les autres furent contraints de s'en retourner à Marseille, après avoir fait inutilement de fort grandes dépenses.

Les trois Associés ne sachant plus que faire pour faire sortir le Sieur Arnaud du Bastion, obtinrent des ordres du Roy pour se saisir de sa famille. En conséquence sa femme & sa fille furent renfermées dans la Citadelle de Marseille,

où elles demeurèrent fort longtems, ces Messieurs espérant que leur état toucherait le Sieur Arnaud, & l'obligerait d'obéir aux ordres du Roy, On ferait des volumes entiers des procédures qui ont été faites dans cette affaire ; mais elles font assez inutiles dans ces Mémoires.

Cependant le Sieur Arnaud ne recevant aucun secours de Marseille, & les Turcs ne voulant rien perdre de leurs droits, il se trouva obligé d'emprunter des sommes considérables à change lunaire pour entretenir les Garnisons les Places & les Officiers ; de sorte que le Bastion se trouva en peu de temps aussi chargé de dettes, qu'il l'était quand le Sieur Picquet l'abandonna.

On peut dire cependant avec raison, qu'il n'aurait pas été difficile aux trois Associés de faire retirer le Sieur Arnaud, si au lieu des dépenses exorbitantes qu'ils firent inutilement, ils avaient voulu dédommager le Sieur Arnaud, & lui donner une récompense convenable ; il la méritait assurément par les peines qu'il s'était données pour remettre sur pied cet établissement. Leur intérêt personnel devait les y porter, & ils auraient joui des grands avantages que

ce commerce leur présentait. Mais la passion les aveuglait, & ne leur permettait pas de voir ce qui leur convenait le plus.

Ils eurent à la fin recours à M. d'Ablancourt leur ami & le Mien, qui leur fit entrevoir quelque espérance d'accommoder cette affaire par mon moyen, parce qu'il me croyait assez bon Négociateur auprès des Turcs, pour réussir dans les voies que je pourrais prendre, en faisant au Dey d'Alger & au Sieur Arnaud des propositions qui pourraient leur convenir. Ce fut pour cette négociation qu'ils me demandèrent à M. Colbert, & celui-ci me fit commander par le Roy de faire ce Voyage. On m'assura que la Compagnie fournirait tout ce qui me serait nécessaire ; & que Sa Majesté ordonnerait pour ma récompense.

Je m'en retournai à Paris, où j'eus plusieurs conférences avec M. de la Fontaine chez M. d'Ablancourt. Nous dressâmes les instructions dont je pouvais avoir besoin, en attendant que j'eusse conféré avec M. de la Font qui était à Lyon, & par les mains duquel toutes les affaires avaient passé, m'eût fait part de ses lumières.

Je fis mes adieux à la Cour & à la Ville, &

je partis de Paris par le carrosse de la diligence de Lyon le 23 Décembre 1673. Les chemins étaient si mauvais, que nous n'arrivâmes à Lyon que le dernier jour du mois. J'allai voir M. de la Font, & après deux conférences, nous convînmes d'aller à Grenoble conférer avec M. de Lalo.

Le second jour de Janvier 1674 nous montâmes à cheval, & nous arrivâmes le lendemain à Grenoble. M. de Lalo nous logea chez-lui. Nous fûmes deux jours entiers à raisonner sur mon Voyage, & nous convînmes enfin que je demeurerais à Toulon & à Marseille, sans rien divulguer de mon Voyage, parce qu'il était nécessaire d'en conférer encore avec M. Colbert, & attendre le succès d'un accommodement qu'on avait proposé à M. Arnaud, dont on attendait la réponse par le retour d'une Tartane qu'on avait envoyée exprès.

Le sixième Janvier ayant pris congé de Messieurs de la Font & de Lalo, je me mis dans une litière qui me porta à Marseille en six jours. On fut bien surpris de m'y voir arriver. Je me retirai dès le lendemain dans une maison de campagne de mes parents, pour éviter les visites dont on

assassine les nouveaux venus, & quelques jours après je m'en allai à Toulon.

Les gens qui avaient soin des intérêts de M. Arnaud, ne manqueront pas de lui apprendre mon arrivée à Marseille, & le soupçon qu'on avait que je dût faire un Voyage en Barbarie, Ces avis précéderont le retour de la Tartane, M. Arnaud écrivit de manière qu'on le crut dans la disposition de s'accommoder. Il m'écrivit par la même occasion une grande lettre, dans laquelle il me fit le récit de toute son affaire, & me pria en finissant, de faire les choses avec justice, en cas que mes ordres fussent d'aller à Alger.

La première intention qu'avait eu M. Colbert avait été que je fisse ce voyage en qualité d'Envoyé, pour revenir aussitôt que l'affaire serait achevée ou manquée.

Mais il arriva dans ce même temps que le Consulat d'Alger se trouva vaquant, parce que le Dey renvoya en France le Sieur du Bourdieu qui y était Consul, & le fit embarquer sur les Vaisseaux commandés par M. Dalmeras. Il écrivait en Cour les raisons qu'il avait de le renvoyer, & en demanda un autre. Il se plaignait entre

autres choses, qu'il avait favorisé l'évasion de plusieurs Esclaves qui s'étaient sauvés à bord des Vaisseau du Roi qui y passaient quelquefois. Cela avait causé une sédition, & ces Barbares avaient été prêts de rompre la paix. On avait même refusé le salut aux Vaisseaux de guerre commandés par M. de Goris, & on n'avait pas voulu leur donner les provisions de bouche dont ils avaient besoin, & on avait mis des gardes aux chaloupes pour empêcher la fuite des Esclaves Chrétiens.

De sorte qu'il s'agissait alors non seulement des affaires du Bastion ; mais encore de celles du Roi, il fallait entretenir avec ces Barbares une paix qui était nécessaire au commerce, que la quantité de Corsaires qui sortent de cette Ville aurait pu troubler, en nous enlevant tous les jours les Bâtimens qui vont au Levant.

Cette disposition dans les affaires fit croire à M. Colbert qu'il ne convenait pas que Sa Majesté commît son nom avec des gens qu'elle méprisait infiniment comme ils le méritaient.

Il changea donc ma qualité d'Envoyé en celle de Consul, & m'en envoya les Provisions,

dans la pensée que cette qualité me donnerait le moyen de résider pour les affaires du Bastion, & des autres, au lieu que la qualité d'Envoyé m'obligeait à me retirer dès que j'aurais accompli ma mission.

Je me défendis tant qu'il me fut possible d'accepter ce poste.

Je remontrai au Ministre, que Sa Majesté m'ayant honoré de la qualité d'Envoyé extraordinaire en m'envoyant à Constantinople, Elle n'a voit pas accoutumé d'abaisser ceux qu'elle avait une fois élevés. Que ce Consulat ne me convenait point par cette raison, & parce que ce Consulat qui n'était d'aucun revenu engageait ceux qui résidaient à Alger à de grandes dépenses, par les fréquents présents qu'il falloir faire aux Puissances du Pays, & par les secours qu'il fallait donner continuellement aux Esclaves, à qui les Patrons ne donnaient pas même la nourriture.

Je contestai Longtemps avec le Ministre ; à la fin il m'écrivit qu'il fallait servir le Roi tantôt en qualité d'Évêque, & tantôt en Meunier. Que ceux qui avaient du zèle pour son service ne pouvaient qu'acquérir de la gloire, de quel-

que manière, & en quelque qualité qu'il les emploie. Que sa Majesté n'examinerait point la qualité qu'elle m'avait donnée, quand il faudrait récompenser les services que je lui aurais rendus en cette occasion. Qu'à son égard j'étais toujours le même, & qu'à celui des Barbares je devais considérer ses intérêts plus que les miens, & qu'une des principales raisons était non seulement le service du Roi, mais encore le sien en particulier, parce qu'il était chargé de tous ce détail. Que d'ailleurs les Algériens n'étaient pas accoutumés à voir des gens avec une autre qualité que celle de Consul ; qu'autrement ils prendraient ce prétexte pour me renvoyer après ma première audience, sans peut-être me donner le temps d'exercer le Consulat. A l'égard du bien qui me manquait, il me fit dire par M. Rouillé Intendant de Provence, que je ne devais m'embarrasser de rien ; que la Compagnie du Bastion me défrayerait entièrement, & qu'il se chargeait envers le Roi de me faire donner une récompense dont j'aurais lieu d'être content.

Il fallut me rendre à ces raisons, & accepter le Consulat sur le pied que le Ministre le voulait.

Mon Voyage devint public, & causa bien de l'étonnement à ceux qui me savaient pas le secret de l'affaire. On laissa pourtant à mon choix de prendre la qualité d'Agent de Sa Majesté en Afrique.

Le parti de M. Arnaud en fut alarmé. Mademoiselle sa femme qui était dans la Citadelle se déchaîna. très fort & très mal à propos contre moi. Pour la faire taire, S'il était possible, je lui fis proposer un accommodement par l'entremise de M. Pierre de S. Jacques, & de M. Gaspary son gendre. Elle les écouta, & donna les mains à tout ce qu'ils feraient, d'autant plus volontiers que M. Arnaud avait témoigné à M. Bougrand nouvellement arrivé du Bastion, qu'il était résolu de s'accommoder à quelque prix que ce fût.

On commença donc à travailler à cette affaire. Les conférences qui se faisaient chez M. de S. Jacques duraient six heures entières tous les deux jours. Mrs. Gaspary & de S. Jacques faisaient pour M. Arnaud, M. de la Font était pour sa Compagnie, & M. Bougrand & moi étions les médiateurs.

Nous fûmes sur ce pied-là plus d'un mois

sans rien conclure. Ils étaient si échauffés, qu'ils pensèrent plusieurs fois en venir aux mains. A la fin on demeura d'accord de tous les articles, & la transaction fut dressée & signée chez Monsieur. Dartigues fameux Avocat. Monsieur Arnaud s'obligeait de remettre le Bastion à M. de la Font, & le Sieur Estelle à quitter Alger & à repasser en France. La Compagnie s'obligea à donner douze mille écus à M. Arnaud pour son dédommagement, à obtenir son amnistie en bonne & due forme, & à payer toutes les dettes de l'établissement, & enfin à payer au Sieur Estelle tout ce qui serait dû à Alger & autres lieux de la côte.

L'amnistie de la Cour arriva, Mademoiselle Arnaud & sa fille sortirent de la Citadelle, & le Sieur de la Font n'attendait plus que l'agrément du Dey d'Alger, & la paix que je devais faire en arrivant, pour se rendre au Bastion, & se mettre en possession des Places.

Mais M. de la Font alla secrètement chez Boyer Notaire, faire une protestation contre la transaction qu'il avait signée, sous prétexte qu'il avait été violenté, & forcé à faire cet accommodement. Il obtint ensuite de Lettres de

Rescision quelque temps après mon départ, qui ne parurent que quand je fus arrivé à Alger, & qu'il y fut arrivé lui-même pour se mettre en possession des deux Places. Cela remit les affaires dans le même état qu'elles étaient auparavant.

Comme c'était par les ordres du Roi que cette Compagnie devait me défrayer, il fallut qu'elle me fournit une voiture.

Le Sieur de la Font fréta la Barque du Patron Legier pour me transporter à Alger, & pendant qu'on accommoda ce Bâtiment, j'eus le temps de mettre ordre à mes affaires. Ce que je trouvai de plus difficile, fut de tirer de l'argent de M. de la Font. Il m'en fallait pourtant pour mon équipage, mes provisions & les salaires de mes domestiques, J'en reçus à la fin, & je n'attendais plus que le beau temps pour mettre la voile.

D'ans cet intervalle une Barque d'Alger ayant été battue de la tempête, vint mouiller au port de Collioure en Roussillon. Mais comme elle ne put produire aucun passeport du Consul de France à Alger, le Gouverneur supposa qu'elle n'était point d'Alger. Il la fit désarmer,

mit l'équipage en prison, & ayant abandonné la Barque au milieu de la rade, des Armateurs Espagnols y mirent le feu pendant la nuit.

Dès que j'eus appris cet accident, j'écrivis à M. Colbert, qui m'envoya les ordres du Roi pour faire mettre l'équipage en liberté. Je fis porter ces ordres par le Sieur Emmanuel Payen, qui devait venir avec moi à Alger. Il arriva à Collioure, d'où il envoya par mer une partie des Algériens à Marseille, le reste vint par terre avec lui.

Je leur fis donner par le corps du Commerce un Bâtiment pour les reporter à Alger avec leurs hardes, leurs armes, l'artillerie, & tous les agrès qu'on avait sauvés de leur Barque brûlée. On les fournit abondamment de provisions, on les combla de caresses.

Le Patron de cette Barque était un Renégat Génois, il s'en alla chez lui la veille du départ de la Barque qu'on leur avait donné. Les Maures qui étaient Esclaves se firent Chrétiens, & prirent parti dans la Compagnie d'Infanterie de M. Signoret. Les Renégats Français revinrent à l'Église ; de sorte qu'il n'y eut que les Turcs & les Maures naturels qui s'en retournèrent, sans

se soucier beaucoup de leurs camarades. Il n'en coûta au corps du Commerce que la Barque qu'on leur donna & les provisions de bouche les dépenses qu'on fit pour leur nourriture & pour les malades, qui furent traités à l'Hôpital du S. Esprit, les présents qu'on fit aux principaux d'entre eux.

J'écrivis par eux au Dey, au Pacha, & aux propriétaires de cet armement, & leur mandai que je les verrais au premier jour. Ils partirent fort contents, & nous promirent qu'ils n'oublieraient jamais les bons traitements qu'on leur avait faits, & qu'ils nous donneraient des marques de leur reconnaissance quand l'occasion s'en présenterait.

Je reçus les instructions du Ministre, & celles de la Compagnie du Bastion, & après avoir pris congé de Messieurs les Intendants & de mes amis, je m'embarquai le trente août 1674 & nous mêmes à la voile le lendemain.

Nous eûmes des vents variables, qui à la fin nous obligèrent de relâcher à Bougie, parce que nous vîmes un vaisseau sur notre route dont nous étions bien aises de nous éloigner.

Le six Septembre, jour de notre arrivée, j'envoyai le Sieur Payen à terre pour en avertir le Gouverneur, qui envoya aussitôt ses gens à bord pour recevoir les présents accoutumés. Une quantité de Turcs vinrent aussitôt nous rendre visite ; ou pour parler plus juste, vinrent boire & manger chez nous.

Le lendemain matin nous allâmes à terre *incognito* pour voir la Ville. Nous nous promenâmes partout avec une entière liberté, & j'eus tout le temps nécessaire pour voir sa situation, & ce qu'elle renferme de plus remarquable. J'en rendrai compte dans la description que j'en ferai à la fin de ce journal.

Le huit nous partîmes de Bougie, & nous demeurâmes deux jours bord sur bord à cause des vents contraires.

Le dix nous arrivâmes à Alger sur les trois heures après midi. Nous mouillâmes, & saluâmes la Ville, & un peu après le Dey passa auprès de nous dans un petit bateau, accompagné seulement de deux personnes. Nous le saluâmes de cinq coups de canon. M. le Vacher Vicaire Apostolique vint me saluer avec Sid Ali, Renégat, Janissaire & Trucheman de notre Nation.

Il me dit de la part du Dey, que j'étais le bien venu, & que je pouvais débarquer avec mon équipage.

Je fis mettre quelques hardes nécessaires dans la chaloupe, où je m'embarquai avec mes gens, M. le Vacher le Trucheman & quelques Marchands. La Barque me salua de toute son artillerie, & je fus salué de tous les Bâtimens François, Anglais & Livournais, qui, tirèrent chacun cinq coups de canon. J'avais mon épée au côté, ma cane à la main, & un habit assez propre pur être distingué de tous ceux qui m'accompagnaient.

Nous mêmes pied à terre à la porte de la Pescaderie, & ayant traversé la grande rue du marché, nous entrâmes dans le lieu où se tient le Divan de la Milice. Ils l'appellent la Maison du Roy, non pas qu'il y ait un Roy, à Alger ; car il n'y en point mais parce que la Milice du Grand Seigneur y reçoit sa paye, qu'on y traite les affaires de l'État, & que le Pacha qui représente sa personne, y fait sa résidence.

Nous traversâmes une grande cour où nous ne trouvâmes personne, la Garde étant déjà retirée,

& le Dey était encore à la Marine.

Son gendre appelle Baba Hassan y était assis dans un coin. Je trouvai un homme de fort mauvaise mine, & habillé d'une manière peu convenable à une personne qui était la seconde de l'État, & réellement la première en puissance & en autorité, à cause du grand âge & de la faiblesse du Dey. Je ne l'aurais jamais connu pour ce qu'il était, si le Trucheman ne me l'avait dit, & si je n'eusse pas remarqué les révérences que lui faisaient ceux qui l'approchaient.

Après que je l'eus salué, il ne me donna pas le temps d'écouter mon compliment. Il m'en fit un de fort mauvaise grâce & fort impoli, mais qui convenait à un homme de son caractère, brutal, emporté, & n'ayant que les manières d'un vrai Paysan, tel qu'il était. Il se leva sans regarder personne, & se mit dans une colère furieuse contre Sid-Aly le Trucheman, de ce qu'il n'avait fait débarquer sans attendre qu'on eût délibéré avec le Dey si en devait me recevoir, parce qu'il savait que sous prétexte d'exercer le Consulat, on ne m'envoyait que pour favoriser les pernicioeux desseins de la Compagnie du

Bastion contre leur bon ami Arnaud, & pour établir le nommé la Tour qui avait conspiré contre la vie du Dey & la bonne.

Le Trucheman demeura si interdit qu'il ne pût répondre un mot. Je pris la parole, & je lui dis qu'on ne recevait point ainsi les gens qui venaient à Alger de la part du Roy, sous la bonne foi de la paix, & je lui tournai brusquement le dos, appelant mes gens pour m'en retourner à la Barque.

Baba Hassan se repentit sur le champ de sa brutalité. Il envoya le Trucheman après moi, & pria M le Vacher de me radoucir & de me mener à la maison Consulaire, & que le lendemain j'aurais audience du Dey.

Nous arrivâmes à la maison Consulaire. J'y fus complimenté de tous les Français, du Consul d'Angleterre, des Pères Mathurins Portugais qui étaient à Alger pour le rachat des Esclaves de toutes sortes de Nations car les Esclaves ont toujours recours au Consul de France, selon les Capitulations, parce qu'il est censé Consul de toutes les Nations qui n'en ont point auprès de cette République de Larrons.

J'allai ensuite me reposer dans la chambre

qu'on m'avait préparée, où je reçus beaucoup de visites dans lesquelles on parla beaucoup de l'accueil que Baba Hassan m'avait fait.

J'appris qu'avant mon arrivée le Sr. Estelle instruit par les lettres de la Demoiselle Arnaud de mon voyage, avait fait entendre au Dey & à son gendre, que pendant mon séjour à Marseille j'avais brouillé les affaires du Sr. Arnaud ; que j'étais entretenu par là Compagnie du Bastion ; que le Consulat qu'on m'avait donné n'était qu'un prétexte que le Roy prenait, pour se servir de moi contre les intérêts de la République, & qu'on ferait fort bien de me renvoyer au lieu de me recevoir.

Ces raisonnements tout défectueux qu'ils étaient avaient engagé le Dey d'écrire au Roy, & de le prier de ne point me donner cette Commission, si je devais ouvrir la bouche pour lui parler du Bastion & de sa Compagnie, & que si le Sr. de la Font y venait, il en ferait un exemple, & qu'il l'enverrait pieds & poings liés comme un criminel qui avait attenté à sa vie la dernière fois qu'il était venu dans le Pays.

Le Sr. Estelle vint le même jour me faire

ses froids compliments sur mon arrivée. Je les lui rendis de la même manière ; & sans entrer dans aucun détail avec lui ; mais je ne pus m'empêcher de lui dire que si je m'apercevais qu'il me traversât, j'en donnerais avis en Cour, & qu'il pourrait s'en repentir.

Le jour suivant onze Septembre M. le Vacher & le Trucheman s'en allèrent voir le Dey de grand matin , & lui parlèrent assez vigoureusement sur la manière dont son gendre m'avoir reçu en arrivant. Ils lui firent connaître que j'étais dans le dessein de me rembarquer, & qu'il en pourrait arriver du désordre, & l'assurèrent que je ne me souciais plus d'avoir audience, après ce qui m'était arrivé le jour précédent.

Le bon homme appelé Agy Mehemed, âgé de plus de quatre-vingts ans, lui répondit que son gendre n'avait été en colère que parce que le Trucheman m'avait fait débarquer sans attendre qu'il fut de retour de la Marine ; dans l'intention où il savait qu'il était d'envoyer au devant de moi les Officiers du Divan pour me recevoir en cérémonie, & honorer ma personne & mon caractère tout autant qu'il dépendait de lui,

& qu'il me prioit de le venir voir le plutôt que je pourrais.

Je me mis en marche aussitôt que j'eus reçu cette réponse. J'étais 'accompagné de M. le Vacher, du Trucheman dont je n'avais pas besoin, de mes domestiques, & de toute la Nation. Je trouvai le Dey dans le Divan avec tous ses Officiers, & Baba Hassan auprès de lui.

Après lui avoir fait mon Compliment, je lui présentai la Lettre du Roi ; il la prit, & après s'en être fait expliquer les premières lignes où il était parlé de moi, il n'en voulut pas savoir davantage, il la rendit au Trucheman pour la lui garder, & me dit que j'étais le bienvenu, qu'il me reconnaissait, comme le Consul de France, & qu'il aurait pour moi toutes les considérations qu'il devait avoir pour l'emploi que Sa Majesté m'avait donné.

Ce n'est pas la coutume de parler d'affaires à la première audience. Celle-ci se passa toute en civilités réciproques.

Baba Hassan voulut encore gronder le Trucheman, & rejeter sur lui son emportement du jour précédent, je pris la parole & lui en fis quelques

petits reproches. Il m'en fit des excuses en riant, & nous nous séparâmes bons amis.

J'allai rendre visite le Même jour à Ismaël Pacha, que j'avais connu autrefois à Seïde dans le temps qu'il en était Gouverneur.

De la cour du Divan, nous entrâmes chez lui par un vestibule qui nous conduisit à l'entrée d'un petit jardin où était sa chambre. Le Pacha faisait alors sa prière, & son Kiahia qui m'était venu recevoir me fit asseoir dans un grand fauteuil de velours cramoisi pour l'attendre. Il vint quelque temps après, m'embrassa, & me donna mille témoignages de son amitié. le Trucheman qui était venu avec moi, & dont je n'avais que faire, me demanda permission de se retirer, je le lui permis aisément nous demeurâmes donc tête à tête, & pendant une conversation de deux heures, il me conta les chagrins qu'il avait reçus de la Milice d'Alger depuis qu'il était Pacha. Il me disposa par ce récit à ce que je devais attendre de cette Milice dans les affaires que je devais faire. A la fin il fit servir le café, le sorbet & le parfum à la manière du Levant.

Le Dey ne fait cette honnêteté que quand il

est dans sa maison particulière. On n'en sert jamais au Divan.

Le douze, je fis débarquer mes hardes, & je passai toute la journée & le lendemain à m'établir dans la maison Consulaire, d'où je ne voulus pas faire retirer M. le Vacher, & ma politesse fut cause que je n'eus qu'une seule chambre & un cabinet pour moi, & la Moitié d'un magasin pour mes domestiques.

Le quatorze, le Sieur Estelle vint me proposer des moyens pour mettre le Sieur de la Font en possession du Bastion, & l'y établir à la place du Sieur Arnaud ; mais je connaissais trop cet homme pour m'ouvrir avec lui ; je lui dis pour toute réponse, que je ne me mêlais point de ses affaires-là.

Le quinze, j'envoyai mes présents au Pacha, au Dey, & à Baba Hassan. Ils consistaient en draps de Hollande couleur de feu, en brocards de soie, & en boîtes de confitures, qui valaient chacun environ deux cents piastres. Outre cela j'envoyai une veste couleur de Feu au Kiahia du Pacha. Tous ces présents furent bien reçus ; mais comme le Dey & Baba Hassan voulaient être distingués du Pacha, & avoir leur présent en argent,

ce qui est contraire à la coutume, ils me renvoyèrent le même jour les draps & les brocards, disant que cette couleur n'était pas à leur usage, qu'ils ne me demandaient rien, & que les confitures suffisaient pour régaler leurs petits enfants. Je leur fis offrir d'autres étoffes, ils me remercièrent, en disant qu'ils me parleraient de cela dans une autre occasion.

Un des domestiques du Dey, à qui j'avais fait une gratification, vint m'avertir que le Sieur Estelle voulant me rendre désagréable au Dey, l'avait dégoûté de mes présents, en lui disant que selon les apparences, je ne venais pas de la part du Roy, puisque je lui faisais un présent si médiocre ; que je n'étais qu'un homme que la Compagnie du Bastion avait supposé pour en chasser le Sieur Arnaud. Le Dey & son gendre le crurent, & m'envoyèrent le Trucheman me faire défendre de me mêler de ces affaires, parce qu'ils ne voulaient rien avoir à démêler avec leur ennemi irréconciliable le Sieur de la Font. Je leur envoyai dire que je ne m'en mêlerais jamais de mon chef mais que si le Roy me l'ordonnait, je serais obligé de lui obéir.

Le 16 Septembre, Le Dey m'envoya cher-

cher, pour se plaindre de ce qu'on avait retenu quelques Turcs à Marseille. Je lui dis ce qui en était, parce que ces Turcs étaient arrivés quelques jours avant mon départ. Je lui dis que le Capitaine Mathieu Fabre, venant de Constantinople avec son Vaisseau, aperçût une Chaloupe dans le Canal entre la Sicile & Malte, qu'il l'alla reconnaître, & qu'il y trouva dix Turcs qui s'étaient échappés des Galères de Naples, & qui allaient vers Tripoli, ils n'avaient ni pain ni eau. Il les mit des son bord & les conduisit à Marseille. Je lui dis que je les avais été voir dès que je sus leur arrivée ; que j'en avait trouvé quatre d'Alger, quatre de Tunis & deux de Constantinople ; que j'avais représenté à l'Intendant que nous avions la paix avec tous ces gens-là, & que nous ne pouvions pas les retenir sans qu'il arrivât du désordre, mais que je n'avais pu empêcher qu'on ne les mît aux Galères ; mais qu'après avoir vérifié leurs noms sur les registres de leurs chambres, j'écrirais à M. Colbert pour avoir leur liberté.

Après cela, je représentai au Dey que j'avais été surpris qu'il m'eût renvoyé unes présents

après les avoir reçus que je voyais bien par là qu'on me rendais de mauvais offices auprès de lui, & qu'on lui voulait persuader que j'étais d'intelligence avec des gens qu'il croyait être ses ennemis, ce qui n'était point.

Le Dey me répandit qu'il était maître du Bastion ; qu'il le donnerait à qui bon lui semblerait ; qu'il était content du Sieur Arnaud, parce qu'il avait de l'amitié pour lui, & qu'il lui tenait parole sur tout ce qu'il lui avait promis ; qu'il n'y souffrirait jamais le Sieur de la Font, à cause de sa conspiration, & que je ne devais me mêler que des choses qui regardaient ma Charge, si je voulais bien vivre avec eux. Il me demanda ensuite si j'avais autre chose à lui dire.

Je lui répondis qu'après le Traité qu'ils avaient fait avec M. le Duc de Beaufort, & depuis confirmé avec M. le Marquis de Marcel, j'étais surpris de trouver à Alger une quantité de Français qu'on avait fait Esclaves contre la bonne foi de la paix. Je le priai de se souvenir, que dans la Lettre que je lui avais donnée de la part de Sa Majesté, elle entendait que non seulement ses Sujets pris de cette manière, fussent mis en liberté ; mais qu'elle voulait encore que

tout ce qu'on leur aurait enlevé leur fût rendu conformément aux Traités.

Je lui dis que le Roy avait fait rendre une Barque que les Espagnols avaient brûlée devant Collioure, et que leur ayant donné cet exemple de notre justice & de notre bonne foi, ils devaient nous imiter, & concourir aux bonnes intentions de Sa Majesté pour l'entretien de la paix, je le priai de me dire son sentiment là-dessus, afin que je le fisse savoir à la Cour.

Il me répondit que les Corsaires d'Alger n'avaient garde de toucher aux Bâtimens Français, attendu les défenses qu'on leur avait faites ; mais que les Français servaient leurs ennemis, & leur faisaient la guerre sous leur Bannière ; qu'ils avaient déjà déclaré au Roy, que leur intention était de prendre indifféremment tous les Français qu'ils trouveraient avec des Nations leurs ennemies ; qu'il en écrirait, encore une fois au Roy, à condition que la réponse ne serait pas si longtemps à venir que les autres fois, & qu'il ne tiendrait qu'à Sa Majesté que la paix ne fût ou rompue ou entretenue.

Je trouvai cette réponse bien fière, & bien

peu respectueuse pour un aussi grand Monarque que le nôtre. Cela m'obligea de lui dire que cette résolution était d'une grande conséquence, & que les suites en pourraient être fâcheuses ; qu'il fallait nécessairement distinguer ceux qui doivent être Esclaves d'avec ceux qui ne le doivent pas être ; que le Roy s'expliquerait sur cette généralité ; mais que je pouvais lui dire de mon chef, qu'il ne devait pas être défendu aux François de naviguer dans les Bâtimens de leurs amis partout où ils voudraient, pourvu qu'ils ne fussent point à leur solde & simples Passagers, & qu'ils se fussent laissé prendre sans résistance, ce qui n'était pas leur faire la guerre. J'ajoutai qu'étant le Maître du pays, il était de son honneur de concourir à la tranquillité de son Peuple, & d'éviter les malheurs que ces fortes de captures pourraient attirer à sa Nation, devant être persuadé de la justice du Roy, & se conformer par conséquent à la déclaration qu'il lui ferait de ses intentions.

Le Dey s'étant levé pour s'en retourner chez-lui, me dit à l'oreille en passant auprès de moi : *Je devrais bien être le maître, mais je ne le suis pas.*

Baba Hassan prit la parole, & me dit d'un ton insolent : Après que nous aurons reçu la réponse de la Lettre que nous voulons écrire au Roy votre Maître, nous feront assembler le Conseil de la Milice, & alors nous délibérerons de la paix ou de la guerre. Ainsi finit cette audience pendant laquelle nous avons contesté près de deux heures.

Le 18 Septembre, j'allai demander au Dey la liberté des quatre Passagers Français, que ses Corsaires avaient pris sur un Vaisseau Portugais, comme il me l'avait promis quelques jours auparavant. Je lui offris même une gratification pour lui & pour ses Soldats. Il me dit que les choses étaient changées, qu'il n'osait le faire de crainte que la Milice ne s'en formalisât ; mais qu'ils ne feraient point vendus, qu'ils demeureraient en dépôt dans le Bagne de la Douane jusqu'à la réponse de Sa Majesté.

Il me signifia ensuite, que le Divan avait délibéré de faire Esclaves, non seulement tous les Français qu'ils trouveraient sur les Vaisseaux ennemis ; mais qu'ils prendraient encore tous les Étrangers qui passeraient sur les Vaisseaux Français excédant le nombre de trois, qu'ils vou-

draient bien considérer comme un Marchand, un Commis, & un Valet, parce que leurs ennemis prenaient un Français dans leurs bords, quand ils en trouvaient, supposant qu'on le faisait passer pour le Capitaine, en mettant un pavillon de France pour éviter d'être pris. Je savais déjà que cette résolution, parce que j'avais gagné trois Turcs qui avaient entrée au Divan, & qui m'avertissaient en secret de tout ce qui s'y passait.

Le Dey me dit encore que les Espagnols abusant du pavillon du Roy, avaient pris des Maures qu'ils avaient été vendre à Oran. C'est ajouta ce Barbare, une chose inconcevable, on trouve des Français partout, je crois que si on levait un caillou dans la campagne, on y trouverait un Français dessous.

Je lui répondis que nous trouvions de ses sujets de tous côtés, & qu'ils prenaient les Français sous la Bannière de Salé. Il me dit qu'en ce cas il nous était permis de les mettre aux Galères ; que nous pouvions en prendre tant que nous pourrions ; qu'il ne le trouverait pas mauvais, & qu'il ne le trouverait pas mauvais, & qu'il le ferait savoir à sa Majesté ; mais que pour faire cesser tout ce qui pourrait troubler la paix, il

souhaitait que je priasse bien fort le Roy de défendre tous ses Sujets de se mettre sur les Bâtimens de leurs ennemis, puisque nous ne manquions pas en France de Vaisseaux, pour aller partout où nous voulions.

Le 21 on reçût nouvelle du Bastion, que le Sieur Arnaud y était mort le dix du mois précédent. Le Sieur Estelle vint me le dire, & me demanda mon sentiment sur ce qu'il y avait à faire pour la conservation de ce commerce, je lui répondis que le Dey m'avait défendu de m'en mêler ; mais que s'il m'en parlait le premier, je verrais ce que j'aurais à lui répondre. Je fus bien aise de trouver cette occasion pour mortifier le Sieur Estelle pour les embarras qu'il m'avait causés depuis mon arrivée. Je considérai encore que j'avancerais moins, si je témoignais de l'empressement, que si je marquais de l'indifférence.

Le Sieur Estelle étant allé porter cette nouvelle à Baba Hassan, parce que le Dey était absent : Celui-ci me dit, qu'il fallait faire venir à Alger l'aîné des enfans du défunt, & qu'on l'investirait à la place de son père, ou qu'on l'y mettrait lui-même. Estelle répondit qu'ils n'avaient

pas assez de bien l'un & l'autre, ni assez d'expérience pour se charger de ce fardeau.

Le Trucheman qui avait accompagné le Sieur Estelle, vint me rendre compte de ce qui s'était passé à cette Audience. Je le renvoyai représenter au Dey, que le Sieur de la Font était connu pour un honnête homme dans toute la France ; que j'étais bien fâché de voir cet établissement à la veille d'être perdu par les impressions malignes que ses ennemis avaient données de lui ; que s'il était une fois abandonné, il n'y aurait plus personne en France qui osât entreprendre ce commerce, & qu'il y avait de la justice à le donner au Sieur de la Font, après les dépenses que lui & sa Compagnie y avaient faites.

Je sortis ensuite, & j'allai trouver un des principaux Officiers du Divan. Je le priai de voir le Dey pendant la nuit, & de lui représenter, comme de son chef, toutes mes raisons dont je l'instruisis, avec promesse, si l'affaire réussissait, d'une récompense proportionnée au service que j'attendais de lui. Il m'assura qu'il y allait travailler.

Le 22 le Dey m'envoya prier de venir au

Divan, & me demanda ce que je croyais qu'il fallait faire du Bastion, puisque Arnaud était mort. Je lui répondis qu'il était le maître du Bastion comme il me l'avait dit plusieurs fois, & qu'il en pouvait faire tout ce qu'il voudrait. Il me demanda si je ne connaissais pas quelqu'un à Marseille qui pût entreprendre ce commerce. Je lui dis qu'il n'y avait point de particulier assez riche pour cela, & que personne n'y songerait dès que la Compagnie l'aurait abandonné.

Le Dey répliqua qu'au défaut des Français, il y avait assez de gens à Gènes qui s'empresseraient à faire ce commerce, & qu'il était résolu de le leur donner. Je répondis à cela que ce commerce était, depuis très longtemps entre les mains des Français ; que c'étaient eux qui l'avaient établi ; qu'ils avaient fait des dépenses immenses pour mettre les Forts du Bastion & de la Calle en l'état où ils étaient qu'il n'avait été rétabli qu'en considération d'une paix, dont il semble être le lien, & que j'aurais peine à croire qu'il pensât rétablir dans ces postes des gens qui n'ont jamais, été amis de la République.

Le bon homme après avoir rêvé quelque temps me dit, qu'il était de la justice de le laisser

à la Compagnie Française ; mais qu'il ne pouvait se résoudre à y placer un homme qui avait attenté à sa vie, en promettant vingt mille piastres au Bey de Constantine, pour le faire mourir avec son gendre, & qu'il me le prouverait en me montrant les originaux des Lettres que la Font avait écrites à ce Bey.

Je lui répartis que dans le poste où Dieu l'avait élevé, il devait rendre la même justice aux Étrangers qu'il voulait que l'on rendît à ses Sujets. Qu'il falloir entendre les parties avant de les condamner. Que le Roy n'aurait pas accordé sa protection au Sieur de la Font s'il l'avait crû capable d'une semblable lâcheté, & de la perfidie dont il était accusé, & qu'après que la Compagnie du Sieur de la Font avait dépensé près de cent mille écus pour l'établissement de ce commerce, il y aurait de l'injustice à l'empêcher de revenir à son fond, & d'en retirer quelque profit.

J'ajoutai que selon la Transaction qui avait été passée à Marseille, le Sieur de la Font & ses Associés s'étaient chargés de toutes les dettes & de toutes les dépenses, outre les douze mille écus dont ils étaient convenus pour le dédom-

magement du feu Sieur Arnaud, & qu'il exposerait sa famille à les perdre, s'il faisait passer le Bastion & son commerce en d'autres mains qu'en celles de la Compagnie, & qu'enfin les redevances qu'Alger en tire étaient assez considérables pour le faire penser sérieusement à la conservation de ce commerce.

Le Dey m'interrompit, & me dit que quand le Bastion avait été abandonné, la milice n'avait pas laissé d'être payée, & qu'il lui paraissait que j'étais un bon ami du Sieur de la Font. Je lui dis que les membres de cette Compagnie étant Français, & moi le Consul de la Nation, le devoir de ma Charge m'obligeait de prendre soin de leurs intérêts, que le Roi m'avait recommandé très expressément.

Le Dey me pressa encore de lui dire Mon sentiment sur ce qu'il devait faire pour la satisfaction des deux parties & pour la sienne. Je le priai de considérer que le Bastion ne pouvait subsister qu'entre les mains de la Compagnie du Sieur de la Font. Que si on l'abandonnait, les enfants du feu Sieur Arnaud perdraient les douze mille écus de la Transaction, & seraient punis comme étant cause de la perte de ce commerce,

& qu'on se pourvoirait contre eux pour les dommages & intérêts. Je lui dis ensuite, que si le Sieur de la Font avait pu lui parler la dernière fois qu'il était venu à Alger, il n'aurait pas eu de peine à se laver de cette fausse accusation ; mais qu'il n'avait osé débarquer, pour ne pas s'exposer aux premiers mouvements de Baba Hassan, qui ne le menaçait de rien moins que de la mort.

Après, que le Dey m'eut écouté avec beaucoup d'attention, il me dit ces paroles. *Eh bien, puisqu'il faut pardonner & rétablir les affaires, écrivez, lui de ma part qu'il vienne. Que l'accusation soit vraie ou fausse, le passé est le passé, j'oublie tout cela, & je vous en donne ma parole qu'il ne lui arrivera rien, ni en sa personne, ni en ses biens. Dépêchez incessamment la barque du Patron Ligier pour le faire venir, & pour porter en France la Lettre que j'écrirai au Roy sur les affaires présentes.*

Cette affaire ayant été ainsi terminée, le Dey me retint encore pour me parler d'autres affaires qui n'étaient pas moins importantes. Après les avoir expédiées, il me chargea d'écrire à la Cour que quand les Vaisseaux du Roi voudraient toucher à Alger, il seraient les bienvenus, & qu'on

ne leur refuserait rien de tout ce qu'ils pourraient avoir besoin ; mais que s'ils recevaient les Esclaves qui se sauveraient chez eux à la nage ou autrement, on les ferait payer au Consul dès le lendemain de leur départ.

Il me parla ensuite de dix Turcs que le Capitaine Fabre avait conduits à Marseille, & me dit que ses Sujets se sauvant des mains des Espagnols, & allant se réfugier en France sous la bonne foi de la paix, on ne devait pas les mettre aux Galères ; mais leur donner toute sorte d'assistance tant par mer que par terre. Je lui dis que cela était vrai ; mais qu'il ne prenait pas garde qu'il devait la même justice aux Français, & qu'il ne la leur rendait pas, puisqu'il avait permis que l'on vendît comme Esclaves ceux qui sortant des prisons de leurs ennemis, & ne trouvant pas de Bâtimens Français, s'étaient embarqués sur les premiers Vaisseaux qu'ils avaient trouvés pour s'en retourner chez eux, & qui avaient été pris par Ces corsaires & vendus avec sa permission. Cette réponse dont il sentit toute la force le piqua au vif. Il feignit une affaire, & en se levant il me remit au jour suivant pour la décider.

Le 23 Septembre, Baba Hasan m'envoya chercher, & me remit trois Lettres pour le Roi. Elles étaient écrites en Turc. Elles étaient de la part du Pacha, du Dey & de la Milice routes trois de même teneur. Il me dit avec sa grossièreté ordinaire que j'écrivisse selon leurs intentions, & que j'en fisse venir la réponse au plutôt, puisque j'expédiais exprès une Barque pour les porter. Il me déclara en même temps, que si la réponse, ne venait pas dans un temps raisonnable qui devait être court, vu le peu de distance qu'il y a de Marseille à Alger, je n'aurais qu'à me retirer en France.

J'eus une autre prise avec ce brutal, sur ce qu'il ne voulait pas que son Secrétaire donnât la qualité de Padischali, qui veut dire Empereur du Roi. Il prétendait que leur conscience & leur Loi ne leur permettaient pas de donner cette qualité, aux Princes Chrétiens ; & je lui fis voir que le Grand Seigneur la donnait au Roi de France. A la fin je l'emportai après une longue contestation, & je ne voulais point recevoir les Lettres, à moins qu'elles ne fussent dans des bourses, de satin. Il fallut y venir, & les trois Lettres furent mises dans des bourses de satin blanc avec les

qualités convenables. En voici la teneur.

*Traduction des Lettres du Pacha, du Dey, du
Divan & Milice d'Alger, écrites au Roi
le 23 Septembre 1674.*

AU plus glorieux & plus majestueux Prince de la croyance de Jésus, choisi entre les Grands, magnifiques honorés dans la Religion Chrétienne ; arbitre & pacificateur des affaires qui naissent dans la communauté des Peuples Nazaréens ; dépositaire de la grandeur, de l'éminence & de la douceur possesseur de la voie qui conduit à l'honneur & à la gloire, l'Empereur de France, Louis. Dieu veuille le combler de prospérité & de bonheur, & affermir ses pas dans les sentiers de la droiture. Après avoir donné le salut à celui qui a suivi le Conducteur.

Les Turcs entendent par cette phrase, ceux qui suivent la Loi de Mahomet qu'ils prétendent être les seuls qui méritent le salut.

Suite de la Lettre.

Votre Majesté saura que votre serviteur le

Consul d'Arvieux est heureusement arrivé en cette Ville d'Alger, dans les premiers jours du mois de Septembre de notre année mil quatre vingt-cinq il est le bienvenu. Nous le recevons avec plaisir & à notre contentement. Nous le reconnaissons pour Consul. Tout ce qu'il fait nous est agréable, parce que tous ceux qui viennent de la part des Grands doivent être considérés comme la personne de ceux qui les envoient. Mais nous n'avons la paix, qu'avec vous, & non pas avec les autres Nations. Nous n'avons rien à voir sur vos Navires, & nous ne consentons pas aussi qu'aucun de nous les trouble & les inquiète. Cependant vos Vaisseaux reçoivent des Chrétiens Étrangers dans leurs bords, qu'ils transportent de côté & d'autre ; il n'y a personne de nous qui soit content de cela. Si on trouve deux ou trois Étrangers dans un Vaisseau Français, on ne leur dira rien ; mais s'il y en a davantage nous prendrons nos ennemis sans toucher au chargement où nous ne prétendons rien. Nous vous avertissons aussi que vos sujets naviguent avec les Vaisseaux de Livourne, de Gènes, de Portugal, d'Espagne, de Hollande & de Malte ; si nous les trouvons dans les Navires

de nos ennemis, nous les prendrons, parce qu'ils se battent contre nos gens, & en blessent, & en tuent. Lorsque nous en trouverons en cet état, nous ne leur donnerons point de quartier & les ferons Esclaves. Nous ne les considèrerons plus comme vos Sujets, d'autant que depuis vingt ou trente ans qu'ils ont passé dans ces Pays-la, ils s'y font mariés & habitués, ils servent nos ennemis & font la course avec eux. Nous vous déclarons donc que nous en prendrons tout autant que nous en trouverons de cette manière, Nous vous avons écrits deux ou trois Lettres sans recevoir de réponse.

Ainsi dès que cette Lettre sera arrivée en votre présence, faites-nous savoir en diligence par une autre Lettre de votre part quelle est votre intention là-dessus, afin que nous prenions nos mesures, & que nous sachions si vous désirez que nous soyons en paix. Le moyen de l'affermir, est que vous fassiez défense à vos Sujets de recevoir dans leurs bords plus de trois Chrétiens qui ne soient pas de nos amis, & que vos Sujets ne naviguent point dans les Vaisseaux de nos ennemis, parce que ce procédé pourrait être cause de quelque rupture, qui serait

en ce cas contre notre volonté. De votre part quand vous prendrez quelques Vaisseaux sur vos ennemis, comme ceux de Salé & de Tripoli s'il se trouve quelqu'un qui se réclame d'Alger, nous le désavouerons, & nous ne le reconnâtrons point.

Au surplus, si vos Navires venant dans le Port d'Alger, pour avoir de l'eau, du biscuit, & autres provisions dont ils auront besoin, les ayant reçues & étant sur le point de partir, reçoivent dans leurs bords les Esclaves des particuliers qui s'y réfugient avec des Chaloupes au à la nage, & les amènent avec eux, leurs Patrons viennent ensuite nous faire enrager, c'est ce que nous ne pouvons souffrir en aucune manière, & pour ce sujet aussi défendez-leur qu'ils n'enlèvent aucun des Esclaves de cette Ville quand ils y viendront.

Il y a aussi des Turcs qui se sauvent de Gènes, de Livourne, d'Espagne, & des autres Pays où ils étaient captifs, & s'en vont dans votre Royaume, à cause de la paix qui est entre nous. Nous ne consentons point aussi que vous les fassiez Esclaves, & qu'on les mette aux Galères. Nous finissons en vous souhaitant une longue

vie pleine de félicité. Écrit dans les derniers jours de la Lune Gemad, le second de l'année 1085 c'est environ le 23 Septembre 1674.

Au bas de cette Lettre était le chiffre du Pacha, qui contenait ces mots, le pauvre, l'abject, le Prince des Princes Ismaël Pacha. Vice-roi d'Alger.

Les deux autres Lettres n'étaient que des copies de celle-ci, l'une signée du Dey, & l'autre au nom du Divan & de la Milice, qui composent la République d'Alger.

J'eus soin de les traduire en Français avant de les envoyer. Elles me parurent bien fières. Mais que peut-on attendre de gens Barbares comme les Algériens, qui n'ont pas encore éprouvé la puissance du Roi. Il serait à souhaiter qu'il les châtiât une bonne fois, ils deviendraient plus respectueux.

Lorsque Baba Hassan me remit ces Lettres, il me recommande d'écrire au Sieur de la Font, que s'il allait au Bastion avant de passer à Alger, qu'il prît bien garde de ne commettre aucune violence contre qui que ce fut, s'il voulait s'établir dans un Pays où il n'était point aimé.

Il avait raison : car on n'entend point raille-

rie à Alger sur le chapitre de l'argent & de l'intérêt particulier, on y sacrifie tout pour cela.

Le 24 Septembre, les Pères Trinitaires Portugais partirent d'Alger, & ramenèrent à Lisbonne trois cents Esclaves de leur Nation qu'ils avaient rachetés, & deux jours après les Corsaires amenèrent trois cents Esclaves qu'ils avaient pris sans résistance.

Il me semble qu'il serait plus avantageux aux Chrétiens d'employer l'argent qu'ils apportent tous les ans à Alger pour acheter les Esclaves, à entretenir un nombre de Vaisseaux armés pour prendre ces Écumeurs de mer & s'en défaire une bonne fois. Cela n'est pas si difficile qu'on se l'imagine.

J'obligeai le Sieur Estelle d'écrire au Sr. De la Font en conformité de ce que le Dey m'avait dit, & ayant fait un état de tout ce que le Bastion devait à Alger qui se montait à douze mille piastres, j'envoyai le tout par la Barque de Legier.

Le 27 Septembre, Baba Hassan m'envoya dire qu'il prétendait que la Barque de Legier allât en droiture à Marseille, sans toucher au Bastion ni en aucun lieu de la côte, afin que la ré-

ponse des Lettres arrivât plutôt ; qu'il voulait l'avoir dans un mois ; qu'autrement il nous déclarerait la guerre, étant extrêmement fatigué de nos longueurs ; & qu'il lui convenait de rompre une bonne fois avec nous & me renvoyer en France. Je répondis que la réponse du Roi dépendait de sa volonté, & qu'étant à la tête de ses armées dans un Pays éloigné de près de trois cents lieues de Marseille, on ne pouvait pas fixer un temps si court ni commander aux vents.

Baba Hassan qui avait alors tant de crédit dans cette République de Corsaires, n'était il y a quelques années qu'un Chiaoux, c'est-à-dire, un Sergent ou Huissier du Divan, gueux misérable. Sa brutalité l'ayant rendu odieux à la Milice, il fut résolu de le faire expirer sous le bâton, il fut averti & s'enfuit, & s'étant retiré secrètement au Bastion, le Sieur Arnaud le cacha & était sur le point de l'envoyer en France pour lui sauver la vie, lorsque par un bonheur extraordinaire ses mauvaises affaires s'accommodèrent. Des services importants qu'il rendit à Mehemed Raïs, surnommé Tricq, Capitaine Général des Vaisseaux d'Alger, & à présent Dey de la République, le tirèrent de la poussière. Ce Général lui

donna sa fille en mariage, & se trouvant accablé de vieillesse, il le chargea, de la plus grande partie du Gouvernement de la République en qualité de son Lieutenant. Le service que le Sieur Arnaud lui avait rendu lui avait attiré l'amitié, la reconnaissance & la protection de ce Barbare & de son beau-père.

Le Sieur Estelle demeurait à Alger en qualité d'Agent du Bastion avec deux mille piastres d'appointements. Mais il était caution de toutes les redevances & de toutes les dettes de la Compagnie.

On l'accusa d'avoir dit au Dey que la Barque de Legier avait un fond considérable, qui appartenait aux Associés du Sieur Arnaud, & qu'il était à propos de le prendre à compte de ce que le Bastion devait à la République. Quoique cela fût faux, cela flattait trop l'avidité du Dey & de son gendre pour le négliger.

Il m'envoya chercher le 29 Septembre avec le Patron Legier, à qui il ordonna de mettre à terre les fonds qu'il avait appartenant à la Compagnie du Bastion, & sans lui donner le temps de répondre ; il lui dit & à moi aussi qu'il ne voulait point de remontrances, & qu'il fallait obé-

ir sur le champ.

Je ne laissai pas de lui dire que la Compagnie du Bastion n'avait rien sur la Barque de Legier ; que ce Patron avait emprunté de plusieurs Marchands environ mil piastres à payer à retour du voyage ; que si le Bastion devait quelque chose à la République c'était à Estelle à qui il fallait s'adresser, puisqu'il en était l'Agent & la caution ; qu'on ne pouvait rien prétendre du Sieur de la Font, qu'après qu'il aurait été mis en possession du Bastion ; qu'il était inouï qu'on eût enlevé par force le bien d'un Marchand pour payer les dettes d'un autre ; que cette violence, se répandrait de tous cotés & empêcherait qu'on osa venir trafiquer, à Alger ; que le Patron Legier serait entièrement ruiné s'il ne rapportait les fonds qu'il avait emprunté pour employer en marchandises à Alger & à la côte, & enfin que le Roi ne manquerait pas de s'en formaliser.

Toutes, mes raisons qui auraient été bonnes pour tout autre que pour un Barbare brutal, ne firent aucune impression sur Baba Hassan. Il envoya le Trucheman avec le Gardien du Port visiter la Barque, & apporter au Divan tout l'ar-

gent, qu'ils y trouveraient, & se contenta de répondre à mes oppositions ; que puisque la Barque de Legier ne s'en allait que pour revenir, il voulait que l'argent demeurât à terre entre les mains de M. le Vacher. Le voyant dans une résolution déterminée de passer outre, j'envoyai mon Chancelier pour observer ce qui se passerait, & faire les procédures nécessaires.

J'envoyai chercher le Sieur Estelle, & après lui avoir reproché qu'il était l'auteur de cette avanie, dont il ne put disconvenir, je lui fis mes protestations en forme, qu'il serait responsable en son propre & privé nom de tous les événements. Nous étions encore ensemble quand on le vint appeler de la part du Pacha. Il y alla & ne revint plus me retrouver.

Je sus quelques heures après que le Patron Legier était de retour de sa Barque, & qu'on avait apporté au Divan tout l'argent qui s'y était trouvé, consistant en neuf cents piastres, y compris les fonds particuliers des Matelots. J'allai promptement au Divan y renouveler mes oppositions,

Baba Hassan voulut alors tourner la chose en raillerie, parce que Estelle lui avait dit que je

l'avais menacé. Il me dit qu'on n'avait pas trouvé grand argent dans la Barque de Legier, & qu'il fallait nécessairement qu'il m'eût remis les trois mille piastres de la Compagnie du Bastion. Il me dit ensuite qu'il avait fait attention à mes raisons, qu'il ne voulait pas retenir le bien des Marchands, qui venaient sous la bonne foi de la paix ; mais que s'il en avait trouvé de celui qu'il cherchait, il l'aurait retenu pour les dettes du Bastion ; mais que sur ce que j'avais avancé, il le renverrait à ma Chancellerie pour le rendre au Patron Legier, & qu'il partit aussitôt.

Je pris cette occasion pour dire à Baba Hassan que les Corsaires d'Alger partaient sans prendre de passeports du Consul de France, parce que nous avons trente Vaisseaux de guerre en mer, qui les pourraient enlever, & les prendre pour des Tripolins ou des Saltins, & qu'il pourrait leur en arriver autant qu'à la Barque qui fut brûlée devant Collioure. Il me remercia de mon avis, & me promit d'y donner bon ordre.

Le second jour d'Octobre 1673 j'emena le Patron Legier au Divan pour prendre congé du Dey, selon la coutume d'Alger. Je trouvai qu'Estelle

nous avait suscité de nouvelles brouilleries. En effet Baba Hassan dit au patron Legier qu'il l'envoyait en France pour porter ses lettres, & lui en rapporter la réponse dans un mois au plus tard, & que pour assurance de sa parole, il fallait qu'il laissât ses fonds entre les mains du Trésorier du Divan.

J'eus là-dessus un démêlé terrible avec ce brutal, nous nous poussâmes à bout réciproquement, & comme il voulait l'emporter absolument, je le quittai brusquement, en lui protestant que s'il s'obstinait à retenir les fonds de cette Barque, le Patron & La Barque ne partiraient point du Port d'Alger, que ce procédé mettrait la confusion dans la place de Marseille, & qu'il n'en viendrait plus personne, & que les fonds de cette Barque étant arrêtés par les intrigues d'Estelle, on les lui ferait payer à Marseille avec les dédommagements, ou sur ses biens, ou sur les douze mille écus promis au feu Sieur Arnaud par la transaction Cette dernière raison frappa vivement Baba Hassan. Il donna congé au Patron Legier, lui souhaita un bon voyage & le congédia. Il fut à fon bord & en moins d'une heure il mit à la voile.

Baba Hassan s'étant trouvé avec le Dey, ils voulurent entrer dans une autre manière. Ils me demandèrent si je n'avais jamais exercé des Consulats ou d'autres Charges publiques. Je leur répondis que je n'avais jamais fait autre chose, & que j'avais vu toutes les Échelles du Levant. Ils dirent alors que tous les Pays que j'avais vus étaient bien différents d'Alger, & qu'il y fallait vivre d'une manière toute différente. Ils ajoutèrent que c'était grand dommage que je fusse Chrétien, & qu'on ferait de moi un bon Gouverneur ; si j'étais assez heureux pour embrasser leur Religion. Je reçus cela comme une raillerie, & je leur répondis que la justice devant être égale partout, je ne m'apercevrais point de cette, différence, quand ils voudraient nous la rendre, & qu'alors je trouverais les mêmes agréments à Alger, que j'avais trouvé par tout ailleurs. Qu'à l'égard du changement de Religion, que ce n'était pas la première fois que l'on me l'avait proposé ; mais qu'outre le baptême qui est commun à tous les Chrétiens, j'avais encore une Croix & un caractère qui s'obligeaient à une plus étroite observance, & que je souhaitais de tout

mon cœur d'avoir l'occasion de le leur faire connaître.

Le cinq octobre, Estelle employa l'autorité du Dey pour faire enlever trois cent cinquante piastres appartenant à un Espagnol, qui étaient en dépôt dans la Chancellerie à cause qu'un Majorquin devait pareille somme au défunt Sieur Arnaud. Je dis à Estelle que la Chancellerie était un lieu sacré, où tout ce qu'on y déposait devait être en sûreté. Que s'il avait des prétentions, il devait donner sa requête & ses preuves, & qu'on lui rendrait justice ; mais que s'il continuait à faire agir la violence des Turcs je serais obligé de faire un procès verbal contre lui.

Le douze Octobre, le Dey m'envoya chercher pour me dire que le terme des paiements du Bastion étant expiré, il voulait que je lui trouvasse de l'argent. Je lui répondis que j'étais Consul, & que je n'étais ni Agent ni intéressé dans la Compagnie du Bastion. Je vis bien que c'était un tour du Sieur Estelle qui cherchait toutes sortes de moyens pour me brouiller avec les Puissances d'Alger. Je dis au Dey que je m'étonnais qu'il eut oublié qu'Estelle était l'Agent &

la caution de La compagnie du Bastion, & que par conséquent c'étoit à lui qu'il se devait adresser.

Le Dey me répliqua qu'il étoit informé avant mon arrivée, que je soutiendrais les intérêts de la Compagnie, qui me donnait trois mille piastres par an, que l'exercice du Consulat n'étoit qu'un prétexte, & qu'ayant la connaissance des Langues Orientales, je n'étais pas obligé de m'en rapporter aux Truchemans. Qu'il savoit que j'avois apporté dix mille écus du Bastion, qu'il vouloit que je lui trouvasse de l'argent, sauf à moi à m'en faire rembourser par le Sieur de la Font ou par les héritiers du sieur Arnaud. Je lui dis qu'Estelle l'avoit instruit très mal, contre la vérité, & seulement pour me brouiller avec lui. Qu'il étoit vrai que je m'étais mêlé des différends qui étoient entre le Sieur Arnaud & ses associés, qui avoient été terminés par la transaction, sans laquelle le Bastion auroit été abandonné. Que ceux qui avoient visité mes hardes par son ordre, & contre les droits & les privilèges de tout temps des Consuls, n'avoient trouvé qu'un sac de cinq cents piastres que j'avois apporté pour ma dépense. Que je ne devois pas emprunter de

l'argent pour les affaires d'un particulier, ni même avancer pour les uns & les autres, & ne sachant point comme les affaires du Bastion se termineront, & si le Sieur de la Font acceptera le parti qu'on lui proposait ; qu'on ne peut rien prétendre de ce qui est porté par la transaction que quand il sera en possession de son commerce ; que dans ce temps-là il aura un Agent à Alger pour payer les redevances, & répondre de tout au Divan. Que le Sieur Estelle était encore dans la fonction d'Agent, & qu'ayant du crédit dans le Pays, il lui était facile de donner ce qu'on demandait. Que si après l'arrivée de la Barque de Legier, le Sieur de la Font était dans la résolution de passer à Alger il ne perdrait point de temps, & la satisfaction de la Milice ne serait pas beaucoup retardée, & qu'enfin il fallait se donner patience.

Le Dey me congédia après ces paroles, en disant qu'il aviserait à ce qu'il aurait à faire. Que les Soldats ne connaissant que Dieu & leurs intérêts, n'entendaient pas de raillerie sur l'argent qui est destiné pour leur paye, & qu'ils auraient bien le moyen de m'en faite trouver, ou de me renvoyer en France. Ce dernier compliment, qui

était la conclusion ordinaire de toutes mes audiences, ne m'effraya pas beaucoup.

Le quatorze octobre le Sieur Arnaud fils aîné du défunt arriva à Alger. Il fut voir le Dey dès qu'il fut débarqué, & le Dey lui promit de lui tenir lieu de père. Il me vint voir ensuite, accompagné du Sieur Estelle, & après son compliment, il m'assura que son père avait des sentiments de moi bien opposés à ceux de son parti, tant à Alger qu'à Marseille, & qu'il était mort avec le regret de n'avoir pu me remercier des soins que j'avais pris pour leur accommodement.

Le vingt-deux, deux Corsaires d'Alger arrivèrent avec deux prises Portugaises chargées de planches, de goudron, & d'une centaine d'hommes. Ils avaient brûlé le Vaisseau garde-côte de Portugal monté de trente-six pièces de canon, & de quatre cents hommes d'équipage. Le Capitaine Portugais selon ses ordres, devait prendre chasse & ne se point battre contre un nombre inégal de Vaisseaux ennemis. Il fut attaqué par ces deux Algériens, qui lui tirèrent toutes leurs bordées & leur mousqueterie, qui tuèrent plusieurs officiers & beaucoup de soldats. Le reste

de l'Équipage se jeta à fond de calle, après avoir tiré quatre coups de canon, & se laissèrent brûler sans résistance. On ramassa sur l'eau environ cent hommes, qui avaient leurs Chapelets au col ou à la main.

Le 27, Un Corsaire de Salé qui s'était trouvé dans un combat, & y avait été maltraité, vint à Alger pour se radouber. Il avait sept Esclaves Anglais & un Français de la Ciotat qu'ils voulaient vendre au marché, pour avoir des vivres pour son Équipage. Il en demanda la permission au Dey qui la lui refusa, parce qu'il était en paix avec ces deux Nations, & qu'il ne pouvait lui permettre cette vente, qu'en cas que leurs Consuls ne voulussent pas s'en accommoder avec lui.

Le Corsaire alla trouver le Consul Anglais, qui lui donna 700 piastres pour les sept Anglais. Il vint ensuite chez moi, & comme la planche était faite, je lui donnai aussi cent piastres pour le François, & par là j'évitai qu'il fût vendu au Batistan deux ou trois fois autant.

Les Anglais ont toujours des fonds entre les mains de tous leurs Consuls d'Afrique, pour re-

tirer les Esclaves de leur Nation qu'ils seraient en droit de réclamer selon leurs Traités. Cette manière est plus abrégée & les Anglais ne laissèrent pas de publier qu'on leur a rendu leurs compatriotes, & se font honneur de ce dont ils ne sont redevables qu'à leur argent.

Le 28 le Consul Anglais, qui l'est aussi des Génois, eut une audience secrète du Dey, dans laquelle il lui proposa de la part du Sr. Lomellini Génois Gouverneur de Tabarque, de ruiner le Bastion de France, & de le lui abandonner, aux offres de lui payer toutes les sommes qu'il recevait des Français. On avait fait ci-devant la même proposition au Sieur Arnaud, & on lui avait fait pour cela des propositions avantageuses avec un dédommagement raisonnable.

Cela donna occasion au Dey de m'envoyer dire par le Trucheman que les soldats voulaient être payés, qu'ils ne se souciait plus que le Sieur de la Font vint ou non, puisqu'il tardait tant à venir, & qu'il était dans la résolution de donner le Bastion à des gens qui lui offraient de plus grands avantages.

Il y avait déjà longtemps que je voyais le

Dey & la Milice dans la résolution d'accepter ce parti. Je chargeai le Trucheman de dire à son maître de ma part, qu'il n'avait pas encore lieu de s'impatience depuis que nous avons écrit au Sr. de la Font ; que les lettres de Tabarque marquaient qu'on le croyait déjà arrivé au Bastion avec un secours considérable, que je savais les offres que les Génois lui faisaient, mais que j'étais bien assuré qu'ils n'osaient les exécuter, parce que le Roy qui protégeait la Compagnie ne manquerait pas de leur faire sentir les effets de son ressentiment. Le Dey ne répliqua rien, & ne m'en parla plus.

Le 5 Novembre 1674, on apprit la mort de Regab, Bey ou Gouverneur de Constantine. Il avait fait mourir son frère Farhat Bey, & avait épousé sa veuve, qu'il avait fait étrangler quelque temps après par deux de ses esclaves. Ce barbare avait fait massacrer beaucoup, de soldats : il ne vouloir plus reconnaître l'autorité du Dey, & voulait s'ériger en petit Souverain dans son Gouvernement. Il avait épousé une belle Esclave Espagnole, dont la mère qui était aussi Esclave à Alger me venait voir quelquefois. Le Dey & Baba Hassan trouvèrent le moyen

de le surprendre le firent mourir, & donnèrent le Gouvernement a un de ses neveux fils de Farhat.

Le même jour un Renégat de Marseille appelé Mahmy Samson, rentra dans le Port sans autre prise que d'une Tartane qu'il avait reprise sur les Espagnols. En voici l'histoire.

Le Patron Jean Prudent de Frontignan en Languedoc montait une petite Tartane de Martigues qui n'avait que quatre pierriers & huit hommes d'Équipage. Il avait pris du blé à Gibraltar dans le Detroit, & en s'en retournant en Provence, le vent contraire l'obligea de mouiller à couvert d'une petite île. Il y fut attaqué par trois Frégates Espagnoles armées & montées chacune de cent hommes, il se défendit vigoureusement, soutint trois abordages, tua plus de cent hommes de ses ennemis ; mais ayant perdu deux de ses meilleurs hommes, il fut enlevé à un quatrième abordage. Les Espagnols enragés de leur perte, usèrent cruellement de leur victoire. Ils sabrèrent & poignardèrent les six Français qui restaient. Ils coupèrent les câbles de la Tartane, pour la conduire dans un de leurs Ports le plus

voisin. Tout ceci se passa pendant la nuit ; mais à la pointe du jour le Raïs Mahmy Samson se trouva auprès d'eux, porta dessus, les contraignit d'abandonner la Tartane, les canonna vivement, & les aurait enlevés, s'ils ne se fussent mis si près de terre, que tirant beaucoup plus d'eau, il ne pût les joindre ; de sorte qu'après les avoir bien maltraités il revint s'emparer de la Tartane, & ayant su qu'elle était Française, il fit passer dans son bord les blessés, les fit panser avec foin, & les traita avec beaucoup de bonté. Dès qu'il fût mouillé il les fit conduire chez moi. Le Patron Prudent était blessé de plusieurs coups de sabre & de poignards à la tête & dans le corps, & ses Matelots étaient aussi maltraités que lui. J'allai sur le champ au Divan réclamer la Tartane, son chargement & son équipage. Le Dey balança longtemps s'il me l'accorderait ; à la fin il m'accorda le corps de la Tartane & l'équipage, me faisant valoir cette justice comme un présent qu'il me faisait en considération de ma bienvenue & des soins que j'avais pris pour l'équipage de la Barque brûlée devant Collioure ; mais comme le blé avait été repris sur les Espagnols

qui s'en étaient rendus maîtres, il ne voulut pas le rendre, d'autant plus qu'on en manquait à Alger, où il vint tout a propos, & fut vendu sur le champ.

Le 9 Novembre, le Sieur Arnaud vint me rendre une lettre du Sieur Villecroche qui commandait au Bastion par ordre du Dey, qui me marquait la disposition où il était de bien vivre avec le Sr. de la Font.

Le 21 Novembre, un Vaisseau Corsaire d'Alger commandé par Hussein Rais, surnommé Mezamorto, amena deux prises qu'il avait faites, l'une d'un Vaisseau Génois, & l'autre d'une marque de Livourne, commandée par le Patron Nicolo Picotti. Elle était partie de Marseille, & vingt Français qui voulaient voir les cérémonies de l'Année Sainte à Rome, s'y étaient embarqués, & l'avaient préférée à d'autres Bâtimens Français, craignant d'être pris par les Espagnols, & ils furent pris par les Turcs. On eut raison de dire d'eux ce qu'avait dit un ancien : *Incidit in Scyllam cupiens vitare Caribdim.*

Le Corsaire rencontra la Barque près de Livourne, qu'elle aurait pu aller à terre mais comme il avait arboré la Bannière de Hollande,

elle poursuivit sa route, dans la pensée, comme on l'a su depuis, de livrer ces Français à leurs ennemis les Hollandais, & de partager leurs dépouilles. Ils furent trompés, & devinrent la proie des Algériens : leurs noms sont ici inutiles. On verra dans la suite ce qui leur arriva, puisqu'ils eurent le même fort que les cinq autres Français qui étaient en dépôt dans le Bagne du Divan d'Alger.

Mezamorto était né à Constantinople, & plus poli, plus modéré, plus honnête homme qu'on n'en trouve dans les gens de ce métier. Dès qu'il eût examiné les passeports de nos Français, il leur dit qu'il tâcherait de les mettre à terre, ou avec quelques-uns de leurs amis ; mais ces gens peu instruits des manières des Barbaresques, & croyant qu'on aurait plus de respect & d'attention pour eux, s'ils se disaient tous gens de qualité, s'avisèrent de se traiter entre eux de Marquis & de Chevaliers, comme en effet quelques-uns étaient, & étant d'ailleurs très bien vêtus, & quelques-uns ayant des boucles de pierreries ; l'Équipage les prit pour des Chevaliers de Malte, ne connaissant point d'autre

chevalerie, & protestèrent au Capitaine que s'il les relâchait, sa tête en répondrait au Divan & à la Milice d'Alger. Mezamorto fut forcé de les conduire à Alger ; mais il leur fit toutes les caresses imaginables, les traita bien, les logea le mieux qu'il lui fut possible, les assura qu'ils ne seraient point Esclaves, & que dès qu'il serait arrivé il ferait avertir le Consul de France, afin qu'il les allât réclamer, & qu'assurément le Dey les mettrait en liberté. Il fit porter dans sa chambre toutes leurs hardes, de crainte que les soldats ne les pillassent, & il fit au Dey la relation la plus avantageuse qu'il pût pour leur procurer la liberté.

J'envoyai mon Chancelier à bord du Corsaire, dès qu'il fut mouillé, afin d'être informé de leurs qualités & de quelle manière ils avaient été pris, afin de les réclamer ; entre autres le Sieur Vaillant s'était qualifié homme du Roi, parce qu'il allait chercher des médailles par ordre de M. Colbert. Il prétendait par cette qualité se faire distinguer des autres, & il ne prenait pas garde que c'était le moyen de rendre sa délivrance plus difficile, & sa rançon plus considérable. Le

Chancelier revint si tard que je ne pus rien faire ce soir-là.

Le 12 Novembre 1674, je priai M. le Vacher de m'accompagner au Divan où j'allais réclamer ces Français.

Le Dey n'attendit pas que je lui parlasse. Il se déchaîna d'abord contre moi, disant qu'il m'avait recommandé d'écrire en France que leur intention était de prendre tout ce qu'ils trouveraient sous la bannière de leurs ennemis que la Barque qui avait porté leurs lettres était arrivée à Marseille vingt jours avant que ces Français en fussent partis : que puisque le mépris que nous avions pour ses sentiments le rendait odieux à la Milice, il voulait les faire Esclaves pour la satisfaire, afin que par cet exemple ils cessassent de s'embarquer avec leurs ennemis une bonne fois : ainsi que je n'avais qu'à me retirer.

Je lui représentai que la crainte de Espagnols, & la confiance que ces Français avaient eue à la paix d'Alger & de Tunis, les avaient obligés à préférer cette Barque de Livourne aux autres Bâtiments Français dont ils auraient pu se servir. Qu'il ne doit pas être défendu aux Français de

passer sur les Navires de leurs amis, puisque les Turcs se servent bien des nôtres, par la même raison. Qu'une marque de cela, était que depuis deux jours la Barque du Patron Lombard venait de lui amener une quantité de Pèlerins de la Mecque embarqués à Tripoli de Barbarie, qui n'avaient pas voulu se servir des Bâtimens de leur Nation, à cause des Corsaires de Malte & de Livourne. Qu'il devait se souvenir que le Roi les lui aurait fait rendre, s'ils avaient été pris par les Maltais, comme il avait fait ceux qui avaient été pris sur le Vaisseau St. Barthélemy, & ceux que le Sieur Picquet avait vendus à Livourne. Que dans la Lettre qu'il avait écrite au Roi, en parlant des Français qui passent sur les Vaisseaux des ennemis d'Alger, il alléguait que c'était à cause qu'ils les servaient, qu'ils se battaient contre eux & qu'ils leur tuaient du monde. Que les Français dont il était question n'étaient ni matelots, ni soldats payés par les Livournais. Que non seulement ils ne s'étaient point battus ; mais qu'ils étaient empêché que les autres se défendissent, & qu'ils avaient déclaré au Patron qu'ils ne pouvaient point se battre contre des gens avec lesquels ils étaient en paix,

& qu'ainsi s'étant donnés à eux de bonne foi, il ne pouvoir pas les retenir ni les faire Esclaves sans rompre la paix, & s'attirer tout le ressentiment du Roi.

Le Dey répondit qu'il se souciait peu qu'ils fussent Matelots, Soldats ou Passagers, qu'il lui suffisait feulement pour être Esclaves qu'ils fussent Français pris sous la Bannière de leurs ennemis. Qu'ils l'avaient marqué au Roi dans leurs Lettres, que c'était à lui à prendre ses mesures, & qu'ils ne le voulaient pas autrement.

Je lui dis que le Roi ne pouvait pas encore avoir reçu leur Lettre, ni fait aucune défense à ses Sujets selon leurs désirs, supposé que Sa Majesté le trouva a propos ; mais que je ne croyais pas qu'elle voulut fermer les Ports, ni empêcher ses Sujets d'aller partout où ils voudraient avec leurs amis. Que les Vaisseaux d'Alger allaient à Toulon & à Marseille, où on leur donne *gratis* toutes les munitions de guerre & de bouche dont ils ont besoin. Qu'au sortir de nos Ports, ils pourraient rencontrer des Passagers Français & les prendre, & que je ne souffrirais jamais qu'on les exposa en vente.

M. le Vacher s'apercevant que nous com-

mencions à nous échauffer bien fort, & que je protestais que je ne sortirais point du Divan qu'on ne m'eût rendu ces Français, proposa un expédiant qui fut agréé sur le champ, qui fut que ces Passagers demeureraient en dépôt dans le Bagne de la Douane, jusqu'à ce qu'on vît par la réponse du Roi, si nous aurions la paix ou la guerre, & juger par là de leur sort

Le Dey s'y rendit d'abord, à condition que je leur fournirais leur subsistance, sinon qu'il en ferait vendre quelqu'un pour donner du pain aux autres, le demandai que leurs hardes leur fussent rendues, & l'argent que leur Capitaine leur gardait, & que cela servirait à les entretenir. Il ordonna que les hardes fussent rendues, & que l'argent fût mis en dépôt chez le Receveur du Battistan.

On avait rangé ces Passagers sur l'aile gauche de la cour, & les Équipages des deux prises de l'autre coté. Ils vinrent pendant plus d'une heure de quelle manière j'en usai avec les Turcs pour leur obtenir la liberté. Ils ne se déclarèrent que dix-neuf, & ne me dirent point que la vingtième qui se nommait Jean de Banneux, avait

été mis parmi les Esclaves ; il était jeune, blond, & avait l'accent Flamand, aussi était-il de Maas-tricht, & à cause de cela on ne voulut pas le mettre avec les François. Il ne m'aurait pas été plus difficile d'en avoir vingt que dix-neuf, si j'avais été averti ; mais le Sieur Vaillant avait dit à ceux qui le voulaient faire qu'on les vendrait tous s'ils en parlaient.

Les Passagers François furent donc envoyés au Bagne du Divan. Leur dépense fut réglée par eux-mêmes, je leur envoyai de l'argent, des couvertures, des planches, & tout ce qui leur pouvait être nécessaire.

Le Dey me renvoya leurs hardes, après qu'elles eurent été visitées au milieu du Divan, afin que les Soldats vissent qu'il n'y avait point de trésors dedans.

La discorde se mit d'abord entre eux, & j'eus bien de la peine à empêcher qu'ils ne se perdissent par les reproches qu'ils se faisaient les uns aux autres en présence des Turcs, dont il y en avait toujours quelqu'un qui entendait leur Langue.

Je fus encore au Divan le treize pour réclamer Jean de Banneux ; mais il avait été vendu à

un Chiaoux, qui en avait donné trois cens piastres. Le Dey me dit que je perdais mon temps & que c'était un Hollandais, qu'on le connaissait bien, & que les Français n'étaient ni de ce poil, ni de cette couleur.

Le 18 Le nommé Issouf Raïs Majorquin Renégat, & un autre Corsaire amenèrent treize Matelots Français. C'était l'Équipage d'une Barque de Martigues, qui avait chargé des amandes & du cuivre à Sainte Croix dans le Royaume de Fez, & qui allait a Lisbonne.

Ces corsaires l'ayant découverte à la hauteur du Cap St. Vincent lui donnèrent la chasse. Elle mit la Bannière de la France au haut de son mât pour se faire connaître.

Le Majorquin Renégat eut tant de rage de l'avoir poursuivie inutilement, que s'en étant approché de bien près, il lui fit une décharge de toute son artillerie & de sa mousqueterie, & le Patron ayant fait serrer ses voiles pour attendre les Corsaires, celui du Majorquin qui venait vent arrière sur elle, & qui pouvoir passer à bas bord ou à tribord, puisqu'elle ne gouvernait plus, arriva sur elle malicieusement, la brisa & la coula à fond, & vouloir faire périr l'Équipage,

pour éviter qu'on ne se plaignît au Dey de sa méchante action. La Barque ayant demeurée sur l'eau, environ un quart d'heure, il la pilla autant qu'il pût, & fit jeter les Matelots à la mer. La Chaloupe de l'autre Vaisseau les retira, & les traita fort humainement. Le Majorquin fit ensuite passer dans son bord une partie des Français, & leur fit donner des coups de bâton, pour les obliger de déclarer devant les Soldats qu'ils n'étaient pas Français, eu du moins qu'ils étaient mariés en Portugal, afin d'être en droit de les faire Esclaves.

Le 19 je reçus la plainte du Patron Antoine qui commandait la Barque, & de ses Matelots & j'allai porter mes plaintes au Dey à qui je contai route l'Histoire. Il envoya d'abord chercher Issouf, & le maltraita de paroles en ma présence. Celui-ci voulut faire passer sa mauvaise action pour un accident, assurance que la Barque s'était venue briser contre son Vaisseau ; mais je lui répliquai vivement que les coups de bâtons qu'il avait fait donner aux Matelots, & la morsure qu'il avait faite au visage du Patron marquaient trop sa mauvaise volonté, de sorte qu'il demeura convaincu.

Baba Hassan prit la parole, le chargea d'injures à son ordinaire, & lui reprocha qu'on ne l'envoyait pas en mer pour y être le maître absolu & piller les Français, & donner lieu par ses violences à la rupture de la paix, & sur le champ il appela deux Chiaoux, pour lui faire donner des coups de bâton en ma présence. Mais comme je me doutai que ce ferait avec cette monnaie qu'il paierait la Barque, je demandai sa grâce, & elle lui fut accordée, & Baba Hassan lui ordonna de rendre à ce Patron une Barque toute équipée, pour s'en retourner avec les gens.

Le 21, Issouf acheta une méchante Barque toute délabrée, & le Patron Antoine fut obligé de la prendre avec les procès verbaux de toute son aventure, pour se disculper auprès de ses Bourgeois. J'allai trouver le Dey, & lui faire mes remerciements de la justice qu'il avait voulu nous rendre, & me plaindre de ma mauvaise foi d'Issouf, & obliger de consigner huit mille piastres au Divan pour la valeur de la Barque & des fonds. Je le quittai en lui disant, qu'il avait bientôt oublié ce que le Roi avait fait pour la Barque que les Espagnols avaient brûlée devant

Collioure ma réquisition le Dey ordonna que le Corsaire rendrait les hardes des Matelots ; mais comme les Soldats d'Issouf en avaient fait leur profit, il envoya quelques capotes à la Marine, & il fallut que le Patron Antoine s'en contentât & s'en allât en Provence demander justice.

Le même jour on fit venir le Sieur Estelle au Divan. Le Dey lui dit qu'il y aurait trois termes échus à la fin de la Lune courante, & qu'il lui fallait trouver de l'argent pour la paye des Soldats. Il lui répondit qu'il n'avait plus de crédit depuis la mort du Sieur Arnaud, & que tout ce qu'on pouvait faire était d'envoyer le jeune Arnaud au Bastion, pour apporter tout le corail & tout l'argent qu'il y trouverait. Cet expédient ne plût point au Dey, qui lui donna jusqu'à la fin de la Lune pour le payer. D'ailleurs le jeune Arnaud ne voulut point aller au Bastion, craignant d'y être malade, & que pendant son absence le Sieur de la Font arriva, & que son oncle Estelle ne gâta toutes choses par ses vivacités.

Le 22, le Sieur de la Tour la Font arriva à Bougie dans le Vaisseau du Capitaine Colin. Il m'écrivit par un exprès, & me pria de voir le Dey,

& d'obtenir la confirmation de ce qu'il m'avait promis pour lui. Le Messenger alla d'abord chez le sieur Estelle, qui prit la Lettre qui m'était adressée, l'ouvrit, la lut, & lui ordonna de me l'apporter sans enveloppe, & de me dire pour excuse que les Maures de la campagne la lui avaient prise, & l'avaient ouverte, croyant qu'il y avait de l'argent dedans. Je le dis à M. le Vacher, & nous découvrîmes bientôt la vérité.

J'allai d'abord au Divan porter cette nouvelle au Dey & à son gendre qui la savaient déjà, parce que le Sieur Estelle les en avait instruits, & leur avait montré la Lettre avant de me l'envoyer. Ils me dirent que la nouvelle que je leur donnais, leur faisait bien du plaisir, qu'il pouvoit débarquer sur l'assurance qu'ils m'avaient donnée, & qu'ils me confirmaient encore, & que quand il ne voudrait pas demeurer à Alger, il lui ferait permis de se retirer, sous la bonne foi avec laquelle il était venu.

Le Vaisseau du Capitaine Colin arriva le 23 à Alger, & mouilla à trois heures après midi. Le Dey me permit d'aller a bord avec mon Trucheman & mes gens. Après que j'eus témoigné ma

joie à M. de la Font sur son arrivée, il me fit entrer dans sa chambre, nous raisonnâmes sur ses affaires, je l'informai de l'état où elles étaient à Alger, & je lui dis que le Dey m'avait assuré qu'il ne devait rien craindre. Il me dit les raisons pourquoi la transaction n'avait pas été exécutée, & me le donna dans un mémoire. Il me pria de les faire savoir au Dey avant qu'il débarquât, afin qu'il y fût préparé. Il me rendit une partie de mes Lettres, & intercepta les autres par une défiance qui lui est naturelle, & je m'en retournai à la Ville.

Le 24 Novembre, j'allai à six heures du matin prier le Dey de permettre que le Sieur de la Font débarquât. Je pris ce temps pour lui dire les raisons qu'il avait eues de ne pas exécuter la Transaction avant de partir de Marseille, la première desquelles était que les facultés du Bastion avaient été enlevées ; la seconde que les Créanciers du Sieur Arnaud avaient fait saisir les douze mille écus ; & la troisième, l'incertitude où était la Compagnie si elle soutiendrait le commerce du Bastion ou si elle l'abandonnerait.

Le Dey & son gendre n'ajoutèrent pas beaucoup de foi à ce que je leur dis. Ils me dirent

seulement d'aller au Vaisseau le faire débarquer, & que le temps découvrirait la vérité, & qu'on en aurait assez pour en raisonner à fond quand il serait entré.

J'allai aussitôt au Vaisseau avec le Trucheman & mes gens, nous débarquâmes à la Pescaderie, & nous conduisîmes le Sieur de la Font au Divan.

Le Dey & son gendre le reçurent Comme ils me l'avaient promis. On voulut entrer en matière jamais comme je jugeai qu'il avait besoin de temps pour se préparer, je dis au Dey que la première visite n'étant ordinairement que, de civilité, il fallait lui donner le temps de se reposer, & qu'il leur demanderait Audience pour parler d'affaires, il prit congé aussitôt, & je le logeai chez moi.

Je connus bientôt par Ces discours que ses affaires n'étaient pas en bon état, & qu'il avait besoin de plus de prudence que je ne lui en connaissais. Il n'avait rien fait de ce que je lui avais marqué, & au lieu de douze mille piastres qu'il devait apporter, il n'en avait que six mille, s'étant flatté qu'il en trouverait assez à Alger sur son crédit, dans songer que le sieur Estelle

en avait encore plus pour lui nuire.

Le Dey m'envoya dire le 25 de ne me plus mêler des affaires du Bastion, puisque le Sieur de la Font était à Alger, & de ne point assister aux Audiences qu'il lui donnerait. Cette précaution lui était aussi avantageuse qu'elle l'était peu au Sieur de la Font. Je l'en avertis. Il me demanda conseil sur ce qu'il devait proposer à sa première Audience, & me dit qu'il était résolu d'abandonner le commerce du Bastion, plutôt que de mettre en dépôt les douze mille écus portés, par la Transaction. Qu'il aimerait mieux en faire un présent au Dey & à son gendre ; mais qu'il se chargerait volontiers de payer généralement tout ce que le Bastion devait à Alger & sur les lieux, sans distinction d'affaires ni de personnes. Je lui conseillai de dire au Dey en peu de mots qu'il était venu sur la parole qu'il m'avait donnée ; qu'il offrait de payer, ce que le Bastion devait justement, s'il lui en voulait donner l'investiture & qu'à l'égard de la Transaction, c'était une affaire entre deux Français qui n'était pas de son ressort, & qui devait être terminée en France par la justice du Roi.

Le lendemain 26, Le Sieur de la Font fut

mandé au Divan. Il y alla seul avec mon Chancelier.

Mon Officier me dit au retour, que le Dey l'avait reçu avec politesse & beaucoup de marques d'amitié ; qu'après qu'il eût écouté son compliment, il lui avait répondu en termes honnêtes ; mais qu'il avait jugé à propos de ne parler que des deux premiers points, remettant le troisième à une autre occasion. C'était pourtant le principal & le plus important pour lui. Je n'eus pas de peine à comprendre que les Turcs ne voulaient pas l'effaroucher, mais lui tirer doucement tout ce qu'il avait d'argent, après quoi ils parleraient de la Transaction, & lui feraient faire tout ce qu'ils voudraient de gré ou de force.

Il reçût pourtant les caresses du Dey & de son gendre, comme les prémices d'une sincère amitié qui lui fit chantée victoire, & lui fit croire qu'il n'avoit plus besoin de moi ni de mes conseils.

Ils convinrent dans cette première Audience, que le Sieur de la Font payerait routes les redevances échues, trois mille piastres de présent pour la paye des Soldats, deux mille piastres de gratification au Dey & à son gendre, mille

piastres au Dey pour autant que le Sieur Arnaud lui devait, deux mille cinq cents piastres qu'il lui avait promis pour le rachat du Capitaine Jean Baron, que le Dey avait envoyé au Bastion pour y être gardé par le sieur Arnaud : toutes ces sommes montaient à huit mille cinq cents piastres.

Après que le Sieur de la Font eût donné sa parole pour ces paiements, il fut proclamé Capitaine du Bastion. Il revint au logis tout joyeux pour recevoir les compliments de ceux qui lui en voulurent faire.

Les Sieurs Estelle & Arnaud ne parurent point. Ils étaient sûrs de leurs affaires, & ils avaient la parole du Dey qu'il ne les abandonnerait pas, & que de gré ou de force, il leur ferait donner des Emplois convenables.

Il était dû, trois mille piastres au Sieur Estelle pour ses appointements, environ huit mille pour les redevances échues & dettes sur la place d'Alger, vingt mille aux Maures du Bastion & de Bône, & aux Garnisons, sans les munitions & autres choses nécessaires à son établissement, ce qui montait environ à quarante mille piastres. Le Sieur de la Font n'en avait apporté que six mille qui firent bientôt employés ; car dès le

même jour le Dey lui fit payer trois mille piastres pour les redevances échues qu'ils appellent limes, & deux mille piastres pour le présent qu'il lui avait promis.

Il ne restait plus, au Sieur de la Font que mille piastres, & on le pressait d'en payer encore cinq mille cinq cent ; d'ailleurs les Créanciers d'Alger voulaient être payés, & ce fut le commencement de l'embarras où il se trouva. Pour y remédier, il envoya chercher un Juif nommé David Scyari Censal de la Nation pour lui en faire trouver. Toute la tournée se passa inutilement à cela, & le Sieur de la Font commença à se désabuser de son prétendu crédit.

Le Sieur Estelle qu'on allait consulter sur les emprunts qu'on voulait faire, dépeignait la situation des affaires du Sieur de la Font, sa conduite & son honneur d'une manière qui fit fermer toutes les bourses, & cela obligea ses Créanciers de le pousser encore plus vivement. Il n'y eut qu'Ibrahim Coulogti Général des Galères d'Alger, qui envoya offrir six mille piastres, à condition que je signerais le billet & que j'en ferais caution. Le Sieur de la Font me le fit proposer, & je répondis qu'étant Personne publique,

il m'étoit défendu de m'engager pour un particulier, parce que faute de payement on pourroit prendre la somme sur la Nation, & enlever les fonds des Navires Français, & que par conséquent cela étoit contre le devoir de ma Charge.

Ce fut alors que le Sieur de la Font commença d'éclater contre moi. Il vint me trouver, en disant que faute d'être sa caution dans cet emprunt, je serais cause que le Commerce du Bastion périrait. Que comme Consul, j'étois obligé de lui faire trouver de l'argent, selon la promesse que j'avois faite à M. Colbert de protéger & soutenir les intérêts de cette compagnie. Je lui répondis que M. Colbert savoit très bien ce que sa Compagnie vouloit ignorer, c'est-à-dire, qu'un Consul ne peut & ne doit jamais se rendre caution que pour les affaires du public. Que je serais réellement obligé à le défendre, si on vouloit lui faire payer avec injustice quelque somme qui dût être supportée par le corps du commerce ; mais que je n'avois garde d'engager le public pour les affaires d'un particulier ; que je savais mon devoir, & que je savais mon devoir, & que je serais toujours prêt d'en rendre

compte à la Cour. Qu'ayant les affaires du Roi & celles de ses Sujets à ménager, je devais me tenir dans un état libre, & être toujours prêt à me retirer, & à exécuter les ordres qui me seraient donnés, sans me faire retenir pour les dettes d'un particulier. Que je ne devais pas risquer de me faire griller selon la coutume du Pays, c'est-à-dire, d'être mis en prison.

Il me répliqua que M. du Bourlieu, mon prédécesseur avait fait trouver de l'argent au Sieur Arnaud & qu'il avait été sa caution. Ces raisons ne m'ébranlèrent point, & je tins ferme, d'autant plus que le Dey & son gendre m'avaient défendu de me mêler de ses affaires, & ils avaient leurs raisons, comme il parut dans la suite.

Il eut enfin recours au Capitaine Colin, & voulut l'obliger à remettre le fond de son Vaisseau ; mais il s'en excusa.

Le vingt-huit, le Sieur de la Font alla dire au Dey que la difficulté qu'il avait à trouver de l'argent pour terminer ses affaires l'obligeait de le prier de trouver bon qu'il envoyât quelqu'un en sa place au Bastion pour y commander & continuer le Négoce. Le Dey lui répondit qu'il était plus à propos qu'il y allât lui-même.

Le Dey & Baba Hassan qui voulaient que le Sieur Estelle continuât de faire la fonction d'Agent du Bastion, lui dirent que le bien des affaires demandait qu'il lui donnât cet emploi, & qu'ils le souhaitaient. Le Sieur de la Font leur répondit qu'il voulait en conférer avec moi. En effet il vint me communiquer la proposition du Dey. Je l'exhortai à s'y rendre pour plusieurs raisons. 1° Parce que sans cela il se brouillerait avec le Dey, qui se porterait peut-être à des extrémités. En second lieu, parce qu'il ne trouverait de l'argent à Alger que par l'entremise du Sieur Estelle, 3° parce que le Sieur Arnaud étant mort, Estelle s'attacherait à la Compagnie où il trouvait son avantage, & où il risquait même plus que lui. Et enfin qu'il fallait donner quelque chose à l'affection du Dey & de son gendre, quand ce ne serait que pour l'empêcher de lui faire du mal. Le Sieur de la Font s'étant rendu à mes raisons, j'envoyais chercher le Sieur Estelle, je lui parlai en particulier, & ensuite en présence du Sieur de la Font. Je les réconciliai, je les fis embrasser, & quand ils se séparèrent ils paraissaient les meilleurs amis du monde.

Le Dey que j'eus le soin de faire avertir de

cette réconciliation, m'en sut bon gré, & envoya m'en remercier, & fit venir les Sieurs de la Font & Estelle. Il les exhorta à bien vivre ensemble & de s'aimer réciproquement. Chose difficile à deux hommes dont les humeurs ne Sympathisaient point du tout.

Le Sr. de la Font quitta ma maison, & s'en alla loger dans celle de son Agent, & ne vint plus me voir : je m'en consolai aisément.

Le trente Novembre, Abullach Ben Haïche Corsaire de Salé, qui avait armé un mois auparavant à Alger, y vint avec un petit Vaisseau Anglais qu'il avait pris. Ce bâtiment venait de Marseille, où il avait chargé du savon & de la soie. Le Dey permit à ce Corsaire d'entrer dans le Port au préjudice de la paix qu'il avait avec les Anglais. De dix hommes dont l'équipage de ce petit Bâtiment était composé, il n'en était resté que deux, tous les autres ayant été tués dans le combat. Une Belandre Anglaise armée en course qui était à la rade, mit à la voile, & envoya défier le Saltin. Le Dey & le Corsaire se moquèrent de cette fanfaronnade, & dirent qu'il avait dû attaquer le Corsaire avant qu'il entrât dans le Port, comme il aurait pu le faire.

Le Consul Anglais racheta le Vaisseau & les deux Esclaves. Ce fut le seul expédient qu'il trouva pour empêcher la rupture de leurs Traités.

Le second jour de Décembre, le Sieur de la Font trouva par le moyen du Sr. Estelle quelques sommes d'argent, pour lesquelles, & pour ce qu'il devait aux Juifs, il fournit des lettres de change payables à Marseille & à Livourne, & par ce moyen il continua de payer ce qu'il avait promis.

Le quatre, le Dey & son gendre voulant reconnaître les présents que le Sieur de la Font leur avait faits, lui envoyèrent une écharpe de soie blanchie, & une couverture de laine rouge. Ces deux pièces pouvaient valoir dix à douze écus. Ils donnèrent aussi au Sr. Estelle une toilette en broderie, à peu près de la même valeur, dont il fit présent à son nouveau Gouverneur.

Le Dey envoya chercher le Sieur de la Font, & lui ordonna d'employer les enfants du Sieur Arnaud dans le Bastion. Il lui promit un emploi pour l'aîné, mais il lui déclara qu'il ne pouvait rien faire pour le cadet avec qui il était extrêmement brouillé, On lui donna toutes ses dépêches

le lendemain, moyennant deux cents écus qu'il fallut trouver sur le champ sans aucune modération.

Le sept, les Sieurs de la Font & Estelle furent appelés au Divan où était l'aîné des enfants du Sieur Arnaud. Le Dey lui dit qui il voulait non seulement qu'il employât les deux Arnaud, mais encore que la transaction de Marseille fût exécutée de point en point. Le Sieur de la Font au lieu de se défendre comme il le pouvait & le devait Ce contenta de dire qu'il n'avait pas exécuté la transaction, parce qu'il ne croyait pas être aussi bien reçu à Alger comme il l'avait été, & que quand il aurait vu l'état des affaires du Bastion, il leur donnerait toute sorte de satisfaction.

Le Dey m'envoya avertir dès le lendemain par le Trucheman, de la parole que le Sieur de la Font lui avait donnée, afin que je ne fusse pas surpris de leur ressentiments en cas qu'il y manquât.

Je fus si fort surpris de cette nouvelle que je voulus la savoir d'original. J'allai sur le champ chez le Sieur Estelle, j'y trouvai le Sieur de la Font extrêmement chagrin, se promenant à grands pas dans sa chambre. Il me dit brusque-

ment que les Madragues des Provençaux lui avaient toujours été funestes. Je reçus ce mauvais compliment d'une manière qui le fit rentrer en lui-même ; il vint me trouver dans la chambre du Sieur Estelle & m'en fit des excuses.

Le douze, il alla prendre congé de Baba Hassan, il était accompagné des Sieurs Estelle & Arnaud. Baba Hassan lui recommanda les intérêts des Sieurs Arnaud & de revenir sur ses pas, si le Sieur de la Font ne lui tenait pas exactement la parole qu'il lui avait donnée, tant pour l'emploi que pour la transaction.

Il s'embarqua le lendemain après m'être venu dire adieu, & je le conduisis jusqu'à son Vaisseau.

Le dix-huit décembre, une Esclave du Roi d'Angleterre composée de cinq Navires de guerre & d'une Balandre, mouilla sans saluer à la rade d'Alger. Elle était commandée par le Chevalier Jean Narbotouy. Elle apportait une somme d'argent pour retirer les Esclaves Anglais qui étaient restés depuis le Traité de paix.

Le Consul Anglais alla dire au Dey que le Roi son Maître avait ordonné à ceux qui com-

mandaient ses Vaisseaux de guerre, d'exiger le salut des Forteresses de la Ville.

Le Dey, lui répondit qu'il verrait lui-même de quelle manière ou allait tirer, & le congédia avec cette réponse équivoque. Il en fut si content qu'il envoya en donner avis à l'Escadre, afin qu'elle se prépara à répondre.

Il se trouvait justement ce jour-là que le fils du Dey appelé Mehmed Rais, devait rentrer dans la Ville venant de Malte, où il avait payé vingt mille piastres pour sa rançon. La ville en voulait témoigner sa joie au Dey. Toutes les Forteresses & les Vaisseaux arborèrent leurs pavillons, & quand ce Capitaine fut à la vue, on le salua de tous les canons & de toute la mousqueterie.

Les Anglais voulurent croire que ce salut si solennel était pour eux, & en conséquence le Commandant y répondit par trente & un coups de canon, & le reste de l'escadre à proportion ; de sorte que croyant être salués, ils saluèrent sans y penser le Dey, & s'exposèrent ainsi aux railleries des Algériens. Mais en gens sages ils s'en tinrent à ma méprise, & publièrent partout, même en Angleterre, que la Ville d'Alger les avait salués d'une manière particulière.

Le vingt-quatre le Sieur Bisban Secrétaire de Marine du Roi d'Angleterre, & commis pour l'échange, ou pour parler plus juste pour le rachat des Esclaves de sa Nation, alla proposer au Divan de payer les Esclaves, moitié en piastres, & moitié en aspres parce qu'il croyait gagner un tiers sur cette monnaie. Baba Hassan lui répondit qu'on ne fabriquait point des aspres en Angleterre, & qu'il voulait être payé avec la même monnaie que le Roi d'Angleterre avait envoyée. Le Sieur Brisban s'échauffa, & Baba Hassan encore davantage, de sorte qu'il lui tourna le dos & s'en retourna à bord, avec résolution de ne plus avoir affaire à ce brutal, laissant au Consul & au Trucheman le soin de démêler cette affaire.

Baba Hassan ayant su qu'on cherchait partout des aspres, fit publier une défense d'en changer avec les Anglais.

Le vingt-six le Commandant des Vaisseaux Anglais, & les Capitaines, de son Escadre m'envoyèrent souhaiter de bonnes fêtes, selon l'ancien Calendrier. Messieurs Herbert & Hamilton Capitaines de l'Escadre Anglaise, qui avaient été élevés en France, vinrent le lendemain me

rendre visite. Je leur donnai la cotation, après quoi ils me menèrent coucher à bord de leurs Vaisseaux.

Je fus reçu du Chevalier, Narborovv avec beaucoup de cérémonies. Les politesses continuèrent pendant le souper, qui dura presque toute la nuit. On se coucha ensuite pour se délasser de la fatigue du souper, ce qui n'empêcha pas qu'on ne se levât d'assez grand matin, & on servit aussitôt un déjeuner, qui fut assez long pour tenir lieu d'un dîner très magnifique & très bien servi. Les canonnades avaient accompagné les santés des deux repas, quand je m'embarquai pour venir à terre avec les deux mêmes Capitaines qui m'avaient conduit à bord. Je fus salué du canon & des cris des Matelots.

Le 28, les Turcs célébrèrent leurs Pâques ou Baïram. Le Dey après la prière alla à l'Alcassade pour recevoir les compliments de ses sujets. Il ne voulut pas qu'aucun Chrétien s'y trouva, quoique ce fut la coutume ancienne, pas même les Consuls ; mais il ordonna aux Truchemans de les conduire au Divan, qu'ils appellent la Maison du Roi.

Je m'y rendis le premier accompagné de mes

gens & de toute la Nation. Le Pacha & Baba Hassan avaient déjà reçu les compliments de la Milice ; mais avant d'avoir audience il fallut attendre qu'une troupe de Lutteurs eurent achevé leurs exercices. Une, partie de la grande cour était couverte d'une toile de navire, & on l'avait sablée pour empêcher les lutteurs de se blesser en se jetant à terre. Ils n'avaient que des caleçons assez courts. Le reste du corps était nu & oint d'huile d'olives depuis la tête jusqu'aux pieds, de manière que quand ils voulaient s'empoigner, les mains glissaient sur la peau huilée ; mais ils y laissaient des égratignures, qui marquaient qu'il y avait longtemps qu'ils n'avaient coupé leurs ongles.

Il ne suffisait pas pour remporter la victoire, d'avoir mis son ennemi par terre, il fallait, s'il était tombé sur le ventre, le mettre sur le dos, ou par force ou par adresse, ce qui ne se fait pas sans peine & sans un long combat. A la fin le vainqueur reçoit le prix de la main de Baba Hassan, & il le comble de souhaits & de bénédictions.

Comme le Consul de France a le pas sur toutes les autres Nations, je m'avançai le premier

avec ma suite. Le Consul des Anglais vint après moi avec ses gens. Baba Hassan qui était resté seul dans la salle du Divan reçut nos compliments & y répondit un peu moins brutalement qu'à l'ordinaire à cause de la Fête.

Nous montâmes dans le même ordre à l'appartement du Pacha. Il répondit à nos compliments avec beaucoup de politesse, nous embrassa & nous fit asseoir à ses côtés. Après un peu de conversation, il nous fit servir le café, le sorbet, & ensuite le parfum qui est par toute la Turquie le congé honnête que l'on donne à la Compagnie.

Le même jour après dîner, nous allâmes dans les Chaloupes des Vaisseaux Anglais à la Porte de Bab el Oued, c'est-à-dire, à la porte de la rivière, voir les divertissements dont les Turcs accompagnent leur Fête.

On y voyait plusieurs sortes d'escarpolettes, où ceux qui étaient assis étaient poussés en l'air par douze hommes des plus forts, six de chaque côté, qui avec de longues sangles les élevaient de part & d'autre avec une vitesse extraordinaire. Il y avait des escarpolettes de différentes façons, & ce qui nous parut de plus bizarre, ce fut

d'y voir des vieillards, qui avec de longues barbes & blanches Ce divertissaient à ces jeux comme des enfants.

Il y avait aussi un grand nombre de tentes sous lesquelles les Esclaves Chrétiens, qui ont droit de tenir cabaret vendaient du vin, & donnaient à manger aux Soldats qui réparaient alors abondamment ce que le jeûne du Ramadan avait retranché de leurs excès ordinaires.

On voyait tout le Peuple d'Alger paré de leurs plus beaux habits, se promener & se divertir sur le bord de la mer, & dans les cimetières. Ceux qui avaient des chevaux les exerçaient & faisaient des courses de cannes & de gerid. En, un mot, toute la Ville était en joie.

Le lendemain second jour de la Fête, le Pacha ayant le Dey à sa droite, alla à son jardin, à un quart de lieue de la Ville où il a fait bâtir une petite Mosquée, avec un Hermitage où est enterré un de ses enfants. Il était précédé de tous les Officiers de la République en habits & turbans de cérémonie, & accompagné de Baba Hassan & du Kiahia ou Lieutenant du Pacha ; & suivis de tous leurs domestiques à pied & à cheval ; Cette troupe était fermée par les tambours,

les trompettes & les hautbois du Pacha. Ils passèrent toute la journée dans cet Hermitage où le Pacha les régala magnifiquement. Les principaux du Pays lui vinrent rendre visite, & y furent régalez, & après la prière du soir, toute cette grande compagnie revint à la Ville.

Le premier jour de janvier 1676 fut employé aux compliments ordinaires, & à donner les étrennes aux domestiques & aux Officiers du Divan, qui viennent en foule les demander avec autant d'importunité que ceux de le Cour de Rome.

Le second, j'allai à bord du Vaisseau le Cambridge commandé par M. Herbert. Après y avoir dîné, nous allâmes rendre visite au Chevalier Narborovv Chef d'Escadre, & nous revîmes souper chez M. Hamilton où je couchai. On fit pourtant beaucoup de politesses, & quand je revins à terre, je fus salué de l'artillerie

Le troisième, le sieur Brisban revint à terre, & paya tous les Esclaves de sa Nation & les fit embarquer, à l'exception de ceux qui avaient été pris sous d'autres bannières que l'Anglaise. Il y en eut plusieurs qui se firent Turcs le même jour.

Le onze, le Vaisseau du Corsaire Samson, & celui de Mezamorto revinrent de Marseille. Ils y avaient escorté le Vaisseau du Capitaine David, & un autre Vaisseau Marchand qui venaient de Syrie très richement chargés, & qui de crainte de tomber entre les mains des Corsaires Espagnols, s'étaient accommodés avec ces deux Algériens pour les convoyer. Les Échevins de Marseille avaient très bien reçus ces Corsaires, les avaient bien régalez & leur avaient donné outre les provisions dont ils avaient besoin pour leur retour, du vin, des fruits, des confitures, du rossoli, de l'eau de vie & autres choses de sorte qu'ils ne furent pas plutôt mouillés, que les Capitaines & les Équipages publièrent, partout les bons traitements qu'ils avaient reçus à Marseille, ce qui fit un honneur infini à la Nation, & qui me donna bien de la joie.

Le douze Janvier, la Chaloupe du Commandant de l'Escadre Anglaise, ayant ramené le Consul à la porte de la Pescaderie, les Matelots en ayant donné la garde à deux de leurs camarades, s'en allèrent au cabaret selon leur coutume. Dix-sept Esclaves Majorquins qui les observaient depuis longtemps, complotèrent de

l'enlever & de s'en servir pour se sauver. Ils crurent que le moment était favorable pour exécuter leur projet. Ils sautèrent dans la Chaloupe, jetèrent les deux Anglais à la mer, se saisirent des avirons, & poussèrent la Chaloupe avec tant de force & de vigueur, qu'ils passèrent à travers des Vaisseaux & sous les Forteresses du Port, au milieu des coups de canon qu'on leur tirait de tous côtés, & même des Vaisseaux Anglais qui envoyèrent leurs Chaloupes après eux. Le Dey dépêcha une Belandre excellente voilière ; mais le vent étant tombé, tout fut inutile, en moins de rien ils furent hors de vue. Ils enlevèrent avec la Chaloupe le tendelet, le pavillon & les provisions qu'on avait embarquées pour les Vaisseaux, lesquelles avec le biscuit que chacun d'eux avait eu soin d'emporter dans leurs capots, servirent à leur faire gagner Majorque, où ils arrivèrent en deux fois vingt-quatre heures, ayant été favorisés d'un calme & du plus beau temps qu'ils pouvaient souhaiter.

Cette action vigoureuse & si bien conduite mit tout le monde dans l'étonnement. Les Anglais en furent consternés, ne sachant ce qui leur en pourrait arriver.

Leur Consul fut appelé le lendemain au Divan. Les Propriétaires voulaient l'obliger à payer les Esclaves qui s'étaient échappés. Sa prudence étouffa cette affaire. Il envoya secrètement un présent de mille piastres à Baba Hassan. Il parla, fut écouté, ses raisons furent si bien goûtées, que le Dey dit aux Propriétaires des Esclaves qu'ils étaient des marouffles, de n'avoir pas su mieux garder leurs Esclaves, & qu'il allait les condamner à payer la Chaloupe aux Anglais, puisqu'elle avait été enlevée par leurs Esclaves. Ils eurent tant de peur de cette menace, qu'ils s'enfuirent, & on ne parla plus de cette affaire.

C'est ainsi qu'on accommode toutes choses avec les Turcs. L'argent et le premier & le meilleur mobile pour les faire agir, & quand on sait le répandre à propos, il n'y a rien dont on ne puisse venir à bout.

Le quinze, les Anglais ayant retiré & embarqué leurs Esclaves le Commandant en renvoya dix-neuf, que le Sieur Brisban avait rachetés d'un Corsaire de Salé à cent cinquante piastres la pièce. Baba Hassan traira cette action de cruauté, & les reçût pour ne les plus vendre. Il y

avait parmi ces Esclaves un garçon tout jeune, le Dey en eut pitié & le renvoya à Messieurs Herbert & Hamilton, qui étant des gens de qualité & très généreux désapprouvèrent l'action de leur Chef d'Escadre, & ayant fait faire une quête dans leurs Vaisseaux, ils fournirent du leur de quoi achever la somme de deux mille huit cent cinquante piastres, & retirèrent tous ces pauvres malheureux. Baba Hassan loua beaucoup la charité de ces deux Capitaines, blâma hautement la brutalité du Commandant.

Le 17 Janvier, Bekir Hoya Corsaire d'Alger ayant trouvé un jeune garçon de Marseille tout seul dans une Barque, que l'Équipage Génois avait abandonnée, me l'envoya d'abord. Je le conduisis à Baba Hassan, & je lui représentai que ce jeune garçon nommé Jean-Baptiste Bault, fils d'un Calfat de Marseille, avait été pris par les Majorquins sur une Barque Française. Il me le rendit sans aucune difficulté, & même fort honnêtement, & je le renvoyai à Marseille.

Le 22, Le Sieur Brisban accompagné du Consul de sa Nation, alla prendre congé du Dey, qui lui donna deux Lettres pour le Roi d'Angleterre

sans bourses, & des plus simples, Elles étaient signées du Pacha, du Dey & de Baba Hassan. L'une parlait avantageusement du Commandant de l'Escadre, & l'autre rendait au Sieur Samuel Martin Consul, la justice que méritaient son zèle & sa prudence.

Je fus prié de traduire ces Lettres je le fis, & j'aurais eu lieu d'être surpris de leur sécheresse, si je n'avais été accoutumé aux manières impolies de ces gens, qui écrivent à un grand Roi, comme ils auraient fait un Marchand.

On s'était attendu que le Chevalier Narbovv demanderait raison au Dey du Vaisseau Anglais, que le Corsaire de Salé armé à Alger avait pris, conduit & vendu dans la même Ville, au préjudice de leurs Traités ; mais il n'en parla point, & laissa ainsi sa Nation exposée aux pirateries des Algériens sous la Bannière de Salé.

Le 24 Janvier, j'allai souhaiter un bon voyage aux Capitaines de l'escadre qui mit à la voile le même jour & salua la Ville. Les Forteresses rendirent le salut, parce que le Consul avait eu soin de leur envoyer quelques barils de poudre plus qu'elles n'en avaient besoin pour ce salut, sans quoi

elles n'auraient pas tiré un coup. C'est ainsi que cette République se moque insolemment de toutes les Nations Chrétiennes.

Le 26, Abdalach Raïs Corsaire de Salé, ayant armé un Vaisseau dans le Port d'Alger pour courir sur les Français & sur les Anglais, se mit en Rade j'allai représenter au Dey que selon nos Traités, il ne devait pas souffrir que nos ennemis armassent dans les Ports, ni qu'ils prissent nos Vaisseaux, & les vinssent vendre chez-lui ; que cela serait un grand obstacle à la continuation de la paix, & je le priai d'y faire une sérieuse attention. Il me répondit qu'il avait défendu à ce Corsaire de toucher aux Bâtimens Français, qui viendraient à Alger ou qui en seraient sortis, & qu'il avait reçu caution pour cela.

Le premier Février 1675 je reçus par la Barque du Patron Legier les dépêches de la Cour. On me renvoya la Lettre du Dey apostillée à chaque article, avec une Lettre du Roi pour le Dey, qui n'était qu'une nouvelle Lettre de créance. On remit mon Audience au lendemain, parce que c'était un jour de Divan où toute la Milice serait assemblée, & que le Dey était bien aise qu'elle

fut présente à l'ouverture des Lettres.

Je traduisis en Turc la Lettre du Roi, les articles des Traités dont j'avais ordre de demander l'exécution plus expressément, & les autres choses que je devais communiquer, afin que je puisse faire lire toutes ces pièces tout de suite par un des Secrétaires du Divan.

Je fus appelé le jour suivant. J'entrai au Divan ayant la Lettre du Roi à la main. A peine Baba Hassan me donna-t-il le temps de saluer le Dey & de m'asseoir, qu'il me demanda de quel Seigneur de France étaient les Lettres que je portais.

Ne vous trompez pas, répondis-je. Il y a en France quantité de très grands & de très puissants Seigneurs, mais la Lettre que je porte est de l'Empereur mon Maître, auquel Sultan Mehmed votre Maître donne le titre d'Empereur de France. Ce grand Prince, par la grâce de Dieu & ses armes victorieuses, est connu & respecté de tous les Potentats de la terre, & vous devez craindre que vos mauvaises manières ne vous le fassent connaître fort à vos dépens. Ces paroles excitèrent un grand murmure dans cette assemblée tumultueuse, dont le bruit fut si grand que

je ne pus entendre ce qu'on y dit.

Copie de la Lettre du Roi au Dey d'Alger.

ILLUSTRE & Magnifique Seigneur, nous avons reçu les Lettres que vous nous avez écrites au mois de Septembre dernier, & comme nous avons chargé le Sieur Chevalier d'Arvieux notre Consul en votre Ville d'Alger, de vous faire savoir nos intentions sur tous les points qui y sont contenus Nous sommes bien aise de vous dire que vous pouvez donner une entière confiance à tout ce qu'il vous dira de notre part, & que nous ne doutons pas que vous ne mainteniez exactement les articles des Traités qui ont été faits avec vous en notre nom par notre cousin le Duc de Beaufort en 1666 & en 1670 par le Marquis de Martel Lieutenant General de nos armées Navales. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, Illustre & Magnifique Seigneur en sa sainte garde. Écrit en notre Château Royal de S. Germain en Laye le 4 Décembre 1674. Signé Louis, & plus bas, Colbert.

Je quittai la conversation dans laquelle Baba

Hassan m'avait voulu engager, je m'adressai au Dey son beau-père, je baisai la Lettre du Roi, & je la lui présentai : il la reçût avec respect, me la rendit, & me pria de la lire tout haut. Je la lus, & après la lui avoir rendue, je lui fis connaître que j'avais beaucoup de choses à lui dire sur ce qu'il avait écrit au Roi, & que je les avais mises en écrit, afin que tout le Divan en pût avoir connaissance. Je lui remis mon cahier, il le fit lire à haute voix à l'assemblée par le premier Secrétaire du Divan.

Je m'attendais que cette Lettre causerait beaucoup de bruit, cependant cette troupe tumultueuse ne dit rien jusqu'à l'article des Français, qui seraient trouvés sur les Vaisseaux étrangers. Alors le Dey prit la parole, & déclara qu'il serait Esclaves tout autant de Français qu'on lui en amènerait. Je lui montrai les articles des Traités, & je lui demandai si la Milice était dans la résolution de les observer ou non.

Le Dey me répondit que ces articles n'avaient point été faits de son temps, & que tous les Traités qu'il voulait observer consistaient dans un seul article, sans s'embarrasser l'esprit de tant

d'écritures inutiles, qui était que la Milice d'Alger avait la paix avec la France, & qu'elle ne toucherait point aux Français ni à leurs effets, ni aux Bâtimens qui portent la Bannière de France ; mais que voulant avoir la guerre avec toutes les autres ils prendraient indifféremment tous les Français qu'ils trouveraient avec elles sans distinction, parce que les Soldats & les Matelots Français se voyant pris, ne manquèrent pas de se dire passagers pour éviter l'esclavage, & les contestations qui surviennent à ce sujet troublent la bonne correspondance qu'ils prétendaient conserver avec nous.

Il ajouta, que si Sa Majesté n'était pas contente, elle pouvait prendre tel parti qui lui plairait. Qu'ils allaient lui écrire encore une fois leur dernière résolution, après quoi il n'y aurait plus à répliquer.

La Milice opina après que le Dey eut achevé de parler. C'est-à-dire, qu'on entendit de tous cotés de grands cris d'applaudissemens qui durèrent longtems.

Le tumulte apaisé, je voulus parler ; mais m'étant aperçu que ces brutaux se mettaient en fureur, je fus obligé de me taire & de ne point

parler des vingt-cinq François qui étaient en dépôt, de crainte que quelque misérable n'eût demandé qu'ils fussent vendus, & je n'aurais pas été en état de l'empêcher. Ainsi je fis ma révérence, & je me retirai,

Mais ayant appris le lendemain matin que le Dey était seul avec son gendre dans la Salle du Conseil, je l'allai trouver, & je lui dis que la réponse du Roi étant venue comme il l'avait désiré, je venais le faire souvenir de me rendre les vingt-cinq Français Passagers qu'il tenait en dépôt. Je le priai de marquer par leur élargissement la considération qu'il avait pour les intentions du Roi. Il me répondit crûment qu'il voulait les vendre. Je lui dis qu'il avait trop de prudence pour le faire pendant que nous aurions la paix, que ce serait la rompre que d'en user ainsi au préjudice des Traités, & de la parole qu'il m'avait donnée de les mettre en liberté, dès que le Roi lui aurait écrit de quelque manière que ce fut. Je lui représentai que sa résolution, si elle était sincère, ne pouvait avoir que des suites funestes à la République, par le ressentiment que le Roi serait obligé d'en avoir, à moins

qu'il ne voulût nous déclarer la guerre par cette action.

Nous nous échauffâmes terriblement dans ce long entretien, & quoique je mesurasse toutes mes paroles, le Dey & son gendre me dirent que jamais Consul ne leur avait parlé de cette manière, & qu'il semblait qu'on m'avait envoyé exprès pour les faire enrager. Baba Hassan me menaça de me faire mettre en pièces, & me montrant du doigt une pierre de marbre qui est au milieu de la cour : Voilà, me dit-il, un lieu où l'on a mis en pièces des Consuls comme vous, & vous méritez qu'on vous en fasse autant. Les Officiers du Divan & quantité de Turcs qui s'étaient rassemblés, crièrent qu'il se fallait défaire de moi & me tailler en pièces ; & je ne sais comment ils ne le firent pas. Tous les Français qui m'avaient accompagné se retirèrent plus vite que le pas, & furent dire à M. le Vacher qu'il n'avait qu'à prier Dieu pour moi, & qu'assurément je n'étais plus en vie. Je crus moi-même être arrivé à mon dernier moment ; mais sans faire paraître la moindre faiblesse, je dis à Baba Hassan : Ce donc vous me menacez est une Loi que tous les hommes

doivent subir, tôt ou tard il y faut venir : ma consolation est que je mourrai en servant mon Maître. Il a plusieurs millions d'hommes dans son Empire qui envieront mon sort. Voyez-vous, lui dis-je, en ouvrant mon juste-au-corps avec violence : voyez vous cette croix & ce ruban où elle est attachée, l'Empereur mon Maître me l'a donnée, afin de me faire souvenir que je dois répandre mon sang pour ma Religion & pour son service, c'est ce que je fais en défendant les intérêts de mes Compatriotes & la gloire de mon Maître. Après une telle déclaration, qu'attendez-vous ? je suis prêt & je mourrai content.

Le Dey & son gendre me laissèrent parler tant que je voulus, ils m'écoutèrent attentivement en me regardant fixement pour connaître si la crainte n'opérerait point quelque changement sur mon visage, & n'y remarquant pas la moindre altération, ils dirent à ceux qui étaient proche d'eux : C'est un Dely, c'est-à-dire, c'est un fol. Ce terme n'est pas injurieux chez les Turcs, comme je l'ai remarqué dans d'autres endroits, il signifie dans un sens figuré un déterminé qui ne craint point la mort.

Après quelques moments de silence le Dey me dit que je pouvais me retirer chez moi, & qu'ils verraient ce qu'ils auraient à faire.

Je me retirai donc, & je surpris bien du monde ; Oû m'avait crû mort, mes amis vinrent me faire compliment, & me conseillèrent de mieux ménager ma vie, qui assurément n'était pas en sûreté parmi ces gens. Les Turcs & les Juifs qui s'étaient trouvés au Divan, publièrent par toute le Ville ce qui s'était passé, de sorte qu'on ne m'appelait plus que le Consul Dely.

Deux heures après, le Dey envoya chercher le Trucheman, & le gronda fort de ce qu'il m'avait laissé parler.

Ce pauvre homme s'excusa sur ce que je savais la Langue du Pays, que j'avais toujours parlé seul au Divan, & qu'il ne venait avec moi que par cérémonie. Il lui commanda de me venir dire que si ces vingt-cinq passagers voulaient lui donner quinze mille piastres pour la paye des Soldats, il les mettrait en liberté.

Je lui envoyai dire qu'il n'y avait point de justice à les faire Esclaves, ni à exiger une rançon, & qu'ils étaient trop pauvres pour lui pouvoir

faire un présent que j'en donnerais avis au Roi, & que j'attendrais ses ordres.

Cette démarche du Dey me fit connaître que ma fermeté avait produit un bon effet sur son esprit, cela me fit plaisir ; mais elle me fit conjecturer que mes envieux en profiteraient pour obliger ces Barbares à me chasser, & la suite m'a fait voir que ma conjecture était bien fondée.

Le cinq Février 1675, nous apprîmes par les lettres du Bastion, que le Sieur de la Font avait oublié tout ce qu'il avait promis au Dey & à Baba Hassan protecteurs des enfants du feu Sieur Arnaud. Dès qu'il se vit établi au Bastion, il songea à en châtier les Sieurs Arnaud & Ville-Crose, & pour cet effet il ménagea quelques Commis & Soldats de la Place ; & accusa ces trois personnes de l'avoir voulu faire empoisonner. L'accusation était grave, mais il en était l'auteur, & s'en fit lui-même le juge. Il décréta contre eux, les fit arrêter, & sans garder aucune des formes ordinaires de la justice, il supposa qu'il n'était pas en sûreté dans sa Forteresse, il fit dresser de longs procès verbaux, & il les fit embarquer bien enchaînés dans

la Tartane du Patron Prudent, & les envoya à Marseille pour être mis dans les prisons, & leur procès leur être fait sur les pièces qu'il envoyait.

La Tartane ayant été prise par le Corsaire Fleck Majorquin, il mit en liberté les trois prisonniers & l'équipage, & les débarqua en Sicile. Ville-Crose y mourut, l'aîné des Arnaud y fut malade à la mort, & le cadet passa à Livourne avec les lettres & toute la procédure du Sieur de la Font, que le Corsaire lui avait rendue.

Le Sieur de la Font m'écrivit une longue lettre dans laquelle il m'exposa la conspiration des trois accusés, en me priant d'en instruire le Dey, & de lui représenter, ses raisons. Cela était inutile, le Sieur Estelle qui avait été instruit de toutes choses avant moi, en avait instruit le Dey à sa manière ordinaire, c'est-à-dire, en irritant le Dey & Baba Hassan contre le Sieur de la Font & contre moi.

Baba Hassan m'envoya appeler, & me reprocha en termes très durs ce que j'avais fait pour le réconcilier avec un fourbe, & après bien des discours fâcheux auxquels je répondis, il me dit qu'il m'enverrait chercher le lendemain

au Divan, où on me parlerait en présence de M le Vacher & du Sieur Estelle.

En effet je fus appelé le jour suivant. Le Dey me demanda quel accord il avait fait avec le Sieur de la Font, & pourquoi il ne l'exécutait pas après le lui avoir promis.

Je lui répondis que cette affaire ne me regardait point, qu'il était vrai que j'avais travaillé à leur réconciliation pour le bien commun, & que lui-même m'ayant défendu de me mêler de cette affaire, je n'y avais aucune part ; qu'il devait s'adresser au Sieur Estelle qui était son Agent.

Le Dey me dit que ce n'était que sur mes instances qu'on l'avait reçu, & que puisqu'il lui avait manqué de parole, il voulait le chasser du Bastion, & me renvoyer en France. Je lui dis que je n'avais rien fait que par les ordres de l'Empereur mon Maître Baba Hassan se mit à crier, qu'il voulait donner le Bastion aux Génois, & qu'il allait envoyer chercher leur Consul pour cela je lui dis que je croyais qu'il n'irait pas si vite, & que quand même le Sieur de la Font aurait fait quelque faute, il devait en écrire en France, & attendre la volonté du Roi, puisque ce commerce n'avait été rétabli qu'en considération

de la paix. Le Dey s'emporte beaucoup contre moi. Il fit une récapitulation de tous les griefs qu'il avait contre le Sieur de la Font, & dit qu'assurément j'avais intérêt dans cette Compagnie.

M. le Vacher lui dit que je n'avais agi que par ordre du Roi, & que le Sieur de la Font était parti fort indigné contre moi, parce que je n'avais pas voulu être caution des sommes qu'il voulait emprunter à Alger, & que cela marquait assez que je n'étais point intéressé dans la Compagnie.

Cette déclaration étonna beaucoup le Dey & son gendre. Ils demeurèrent assez longtemps sans rien dire. A la fin ils convinrent d'écrire au Roi & au Sieur de la Font, comme je leur avais proposé.

Voici la copie de leur lettre au Sieur de la Font.

*Au Capitaine la Font Consul du Bastion : Dieu
veuille le mettre dans le chemin du salut.*

NOUS vous faisons savoir qu'étant venu dernièrement de votre Pays en cette Ville d'Alger, & vous étant trouvé en

notre présence, après avoir fait assembler le Divan & toute la Milice, ou était aussi le Seigneur Dey & Baba Hassan, vous fûtes par délibération du Conseil établi Gouverneur du Bastion, après avoir ouï vos raisons & vos propositions sur ce que vous nous promîtes, conformément à l'accord que vous avez fait en France, de payer aux enfants d'Arnaud les douze mille piastres que vous leur devez. Vous nous avez témoigné que vous étiez, dans cette résolution, comme votre propre Consul le fait bien, & vous nous avez réitéré les mêmes assurances dans le temps de votre départ pour aller au Bastion. Après tout cela nous voyons que vous avez oublié ce que vous nous avez promis, & tout ce dont nous étions convenus avec vous. Vous avez non seulement abandonné les enfants d'Arnaud ; mais vous leur avez fait ressentir les effets de votre indignation & de votre inimitié. Au lieu de les caresser & de leur donner de l'emploi, vous les avez mis en arrêt & envoyé en France de votre chef, sans nous avertir & sans nous consulter. C'est de quoi nous sommes fâchés & mécontents au dernier point, vous déclarant que nous ne pouvons consentir

à ce que vous avez fait, Donc, ayant reçu cette lettre, il faut que sans y contrevenir en aucune façon, vous payiez entièrement aux enfants d'Arnaud douze mille piastres que vous leur devez, selon votre accord & la parole que vous nous avez donnée, sans leur retenir un sol de cette somme. Si par votre réponse nous voyons que vous exécutiez votre promesse selon nos intentions, nous vous considérerons comme le Consul du Bastion, conformément à nos accords & à nos délibérations, nous vous tiendrons la parole que nous vous avons donnée, & vous serez le Gouverneur du Bastion. Que si au contraire vous n'exécutez pas ce que nous vous demandons, qui est de payer aux enfants d'Arnaud la somme de douze mille piastres, vous savez nos affaires ; nous vous expulserons du Bastion, & n'en donnerons jamais le Gouvernement, ni à vous, ni à aucun de votre Nation, & nous le donnerons aux Génois ou autres, & il sera trop tard de vous en repentir dans la suite. Si par ce que vous avez écrit ou écrirez en France, il arrive quelque mal aux enfants d'Arnaud, soyez assuré que nous le ferons tomber sur vous-même, dès

que nous en aurons reçu la nouvelle, car ce sont des gens qui ont servi cette République avec beaucoup de fidélité : nous les aimons, & nous ne voulons pas qu'il leur arrive aucun mal. Enfin écrivez en France, & bien diligemment, qu'on n'inquiète en aucune façon les enfants d'Arnaud, & recommandez-le bien fortement, de peur que vous ne ressentiez vous-même tout le mal qu'on leur fera. Si vous ne faites ce que nous vous ordonnons, nous écrirons en France pour avertir Sa Majesté de toutes nos raisons & de vos actions, d'une manière que vous aurez sujet de vous en repentir. *Et au dessous est écrit :* De la part du Divan & de la Milice d'Alger.

Il faut à présent revenir à nos vingt-cinq Passagers qui étaient en dépôt.

Après les prises que j'avais eues avec le Dey à leur sujet, je ne crus pas qu'il fût à propos de lui en parler sitôt, & je cessai de me trouver à l'audience.

Ces Passagers s'ennuyaient très fort de leur détention. Ils me présentèrent une requête pour m'engager à faire des offres au Dey pour obtenir leur liberté. Comme cela était contraire à

nos Traités, & que je prétendais les avoir sans rien déboursier, je répondis simplement que cela ne se pouvait pas.

Ils m'en présentèrent une seconde, & me représentèrent qu'ils étaient dans un Pays où rien ne se fait que par argent, & qu'ils étaient résolus d'en donner pour se tirer de cette mauvaise affaire. Sur cela j'indiquai une assemblée de toute la Nation, où le trouveraient quatre Passagers au nom de tous les autres. Après d'assez longues discussions je fus prié d'un commun accord d'accommoder cette affaire comme je le jugerais à propos, & on m'en donna tous les pouvoirs nécessaires.

Le Dey voyant que je ne demandais plus d'audience, m'envoya un juif appelé Aaron Cohen son Ministre secret. J'eus une conférence secrète avec lui, qui dura plus de deux heures. Il me dit que le Dey serait ravi de bien vivre avec moi, qu'il ne trouvait pas mauvais que je lui fisse des instances, puisque le devoir de ma charge m'y obligeait ; mais que je devais considérer aussi que sa tête n'était guère en assurance dans le rang qu'il tenait parmi une Milice brutale &

dangereuse, qui n'avait ni honneur ni religion. Que je devais savoir que toutes les affaires ne se terminaient à Alger qu'avec de l'argent, & que par conséquence je devais suivre cette route, & songer à terminer l'affaire des Passagers avant que la Milice se mît en tête de les exposer en vente.

Cette démarche m'obligea d'entrer en négociation avec le Juif. Après plusieurs allées & venues, il me vint dire à la fin que le Dey modérerait sa demande de quinze mille piastres à onze mille à cause de moi. A la fin nous demeurâmes d'accord à mil cinq cents piastres, à condition que le Dey fasse rendre l'argent & les médailles qui étaient en dépôt au Batistan.

Le 14 Février Aaron Cohen vint me dire que le Dey ne voulait plus tenir le traité que nous avions fait le jour précédent ; & qu'outre les quinze cents piastres, il voulait qu'on fit venir tous les Turcs qui étaient aux Galères de France, si je voulais qu'il mît en liberté les passagers Français. Je répondis que le Dey ne m'avait jamais demandé que ceux qui s'étaient sauvés d'Espagne & d'ailleurs, & qu'il avait offert de l'argent

ou une échange pour les autres, & que je n'aurais pu marquer ses nouvelles prétentions à la Cour. Que j'étais garant de ce que Sa Majesté lui avait promis touchant les premiers ; mais elle je ne pouvais l'être des autres sans un ordre exprès du Roi, à moins qu'il ne voulût aussi me promettre de rendre généralement tous les Français qu'ils ont pris depuis, & au préjudice de ces Traités.

J'ajoutai qu'il paraissait que le Dey cherchait des impossibilités, afin d'avoir occasion de nous déclarer la guerre, & qu'en ce cas je n'aurais qu'à lui demander l'exécution d'un seul article, puisque tous les autres devenaient inutiles, & cet article était de me donner le temps d'écrire en France, & d'avertir les Sujets de Sa Majesté, afin que chacun songeât à ses affaires.

Le 15 le Dey m'envoya chercher en particulier : il me dit qu'il n'était pas le maître des Soldats qui gouvernent la République comme il leur plaît : que la Milice lui avait signifié plusieurs fois qu'elle ne souffrirait jamais que ces Passagers s'embarquassent qu'après que tous les Algériens qu'on retenait en France seraient

revenus à Alger ; que sans cela il me les aurait rendus pour les quinze cents piastres dont nous étions convenus, mais qu'il ne pouvait pas jouer sa tête, & qu'il en était au désespoir, Ce discours me fit faire des réflexions je vis sans peine que tous mes raisonnements étaient inutiles avec des gens qui ne cherchaient qu'à nous déclarer la guerre ; qu'il fallait leur passer quelque chose, & gagner du temps, pour pouvoir avertir le Roi de l'état des affaires, afin que s'il jugeait à propos de déclarer la guerre à ces canailles, ils n'eussent pas la gloire de l'avoir prévenu. Je considérai encore le mal qui en arriverait au Commerce, s'ils prenaient ce parti les premiers, parce qu'ils saisiraient nos Bâtimens qui ne devant pas s'attendre à une rupture seraient pris au dépourvu. Tout cela m'obligea de parler doucement au Dey, & de lui représenter en termes polis que ces innovations ne pouvaient pas être du goût de Sa Majesté, & qu'il fallait attendre qu'elle s'expliquât là-dessus. Il en convint avec moi, & me dit qu'il allait en écrire au Roi, & que je devais écrire de mon côté, & faire préparer une Barque pour porter nos paquets

dans huit jours.

Le 17 Février, le Dey me remit sa lettre pour le Roi ; mais malgré toutes mes instances il ne voulut point la mettre dans une bourse de satin, ni avec la suscription que le Grand Seigneur a coutume d'y mettre, me disant pour dernière excuse que ces sortes de cérémonies étaient inutiles, & qu'ils ne devaient pas changer leur ancien style. En voici la traduction.

AU Très Puissant entre les Grands des Chrétiens le Roi de France, qui est l'appui & le soutien de la Magnificence dans la Religion de Jésus. Dieu veuille le diriger dans les sentiers de la Justice.

« Après avoir supplié Votre Majesté d'agréer nos très humbles saluts, si Elle est bien aise de savoir l'état où nous sommes, nous lui dirons que nous jouissons d'une santé parfaite, grâces à Dieu très-haut. Ensuite nous représentons à Votre Majesté que, louange à Dieu, nous avons la paix avec Elle. Il n'a pas permis que depuis que cette paix a été contractée jusqu'à présent, il se soit rien passé entre nous qui ait pu la rendre

défectueuse. Nous espérons s'il plaît à Dieu, qu'il en fera de même à l'avenir. Cependant il s'est trouvé vingt-cinq de vos Français dans les Navires de nos ennemis, que nos Vaisseaux ont amenés à Alger : nous les avons arrêtés, non pas dans l'intention de ce les vendre, parce que nous avons un Traité de paix avec vous.

Votre Majesté sait que le Pays est gouverné par une Milice, dont l'emploi est de le servir par mer & par terre. Présentement l'intention ce de ces soldats nos enfants est fondée sur ce raisonnement. Ils disent : il y a quantité de nos frères Musulmans esclaves en France, nous désirons qu'on les mette en liberté ; qu'on nous les amène ici, & aussitôt nous relâcherons ces Français, afin que l'amitié étant augmentée de part & d'autre, notre paix sois d'autant plus affermie ; c'est dont nous devons avertir votre Majesté par cette lettre d'amitié. Ainsi lorsque, s'il plaît à Dieu, Elle aura reçu cette lettre, nous la prions de nous déclarer ce qu'Elle trouvera bon & convenable de faire là-dessus, de sorte qu'il ne soit pas besoin d'attendre pour cela une seconde

réponse pour terminer cette affaire.

Au surplus le Sr. de la Tour la Font, un de vos Sujets, qui est venu ici de la part de V. M. pour être Gouverneur du Bastion, étant arrivé en notre présence, nous a promis de payer aux enfants d'Arnaud douze mille piastres qui sont dus à leur père pour l'accord qu'ils ont fait ensemble en France. Étant ensuite arrivé au Bastion, il n'a satisfait à aucune de nos conventions, ni exécuté ce que nous lui avions recommandé. Au contraire il' a arrêté les enfants d'Arnaud d'une autorité violente, & les a renvoyés en France, pour ne leur pas donner satisfaction. Nous avons recommandé au Consul d'informer Votre Majesté de ce qui se passe là-dessus, & de lui déclarer que si la Font ne paye pas ces douze mille piastres aux enfants d'Arnaud, nous le chasserons du Bastion, & le donnerons à qui il nous plaira.

Enfin pour conclusion, il y a de nos Frères Musulmans dans les Galères de France qui écrivent continuellement ici à leurs parents, & ceux-ci demandent que nous n'élargissions point les François détenus ici, que généralement tous ces

Turcs ce ne soient revenus ici. C'est de quoi Votre Majesté sera avertie de la part de votre parfait ami, Mehemed, Dey d'Alger. »

On voit par le titre de cette Lettre la grossièreté & l'impolitesse de ces gens qui semblent traiter de pair avec un des plus grands Monarques du monde ; que l'on juge par là de ce qu'un Consul a à souffrir dans un Pays où les Traités, les paroles, les raisonnements, les promesses, les menaces, tout se trouve en défaut. il n'y a que la puissance du Roi qui puisse fixer ces Peuples, & les contraindre à devenir un peu moins déraisonnables ; mais pour cela il ne faut pas se contenter de leur montrer les verges, en faisant promener sur leurs côtes des Escadres en état de les châtier ; il faut les châtier réellement, leur enlever leurs Bâtimens, à mesure qu'ils sortent ou qu'ils rentrent, & se passer plutôt du commerce peu considérable que l'on fait chez eux, que de souffrir davantage leurs pirateries.

La déclaration que le Dey avait faite de ne vouloir plus rendre les Vingt-cinq Passagers

pour les quinze cents piastres dont nous étions convenus, fut une nouvelle occasion au Sieur *** de recommencer les intrigues qu'il faisait contre moi, pour obliger ces Barbares à me renvoyer en France, dans le dessein d'être revêtu de ma Charge, ou de la partager avec M. le Vacher. Toutes les dispositions du côté des Barbares étaient faites : il s'agissait de me décrier à la Cour, afin qu'étant décrié des deux côtés, ces deux Messieurs eussent moins de peine à profiter de mes dépouilles. Il fit si bien par ses faux rapports, que le Sieur Vaillant cessa de me venir voir ; j'en fus surpris sans en être affligé : ma surprise augmenta quand on me rendit de sa part le billet suivant, avec ce titre :

Pour M. le Chevalier d'Arvieux, à Alger.

Monsieur, je croyais que vous me procureriez ma sortie par ce Vaisseau Anglais, pour aller achever le voyage de Venise que Monseigneur Colbert m'ordonne derechef par la lettre que M. de Carcavis m'écrit par ses ordres, & que vous avez lue. Je n'ai pas encore écrit, & le Vaisseau

n'est pas encore parti ; ainsi que voulez-vous que je mande à Monseigneur ? Vous avez pu procurer ma liberté, vous le pouvez encore, & vous le pourrez encore quand vous voudrez. On m'a donné de fortes impressions que vous m'immolez ici à vos Propres intérêts ; il n'y a que ce moyen qui puisse effacer mes pensées. J'attends par vos réponses le sujet de mes lettres. Votre très humble serviteur, Vaillant.

Je n'eus pas plutôt reçu ce billet, que j'entrâi chez M. le Vacher où je trouvai le Trucheman de la Nation, le Sieur Estelle, & six ou sept de ces Passagers dont il était question. Je lus le billet devant eux, aussi bien qu'au Sieur de Challons, Capitaines, Officiers des Vaisseaux & Barques qui arrivèrent un moment après. Tous en ayant témoigné leur étonnement, je leur demandai s'ils croyaient que le contenu de ce billet fût véritable. Ils me répondirent unanimement qu'ils me donneraient un acte du contraire, & que je n'avais qu'à le faire dresser par le Chancelier.

Celui-là même que tout le monde connaissait pour le promoteur de cette intrigue, ne laissa pas de dire que cela était très méchant, & qu'il

serait le premier à signer le certificat du contraire. Je fus bien aise de me précautionner contre les malignités de cet homme ; ainsi le certificat fut dressé, & on en fit quatre copies originales qui furent signées sur le champ, dont j'en envoyai une à M. Colbert.

*Attestation contre le Billet du Sieur
Jean Vaillant.*

Nous soussignés Capitaines, Officiers des Vaisseaux & Barques, Marchands Français, résidant, trafiquant en cette Ville d'Alger, & les Passagers Français dans le Bagne de la Douane. Ayant été appelés dans la Chancellerie de la part de M. le Consul, pour déclarer la venté de ce que nous avons vu, & appris d'ailleurs sur un Billet qui lui a été envoyé par le Sieur Vaillant Antiquaire de Sa Majesté, écrit & signé de sa propre main, dont la teneur est ci-dessus écrite.

Nous certifions & attestons a tous ceux qu'il appartiendra la vérité être telle, que depuis l'arrivée du Vaisseau qui a porte les dits Passagers en cette Ville, ledit Sieur Consul a fait toutes les instances nécessaires, & s'est servi de tous les

moyens dont il a pu s'aviser pour obtenir leur liberté, s'étant exposé même à tout ce qu'il y a de plus fâcheux, non seulement pour ce sujet ; mais encore pour toutes les autres choses qui regardent l'honneur, la gloire & le service du Roi, le bien de ses Sujets & l'avantage du commerce, où il a fait paraître son zèle, sa fidélité & son affection dans toutes les occasions qui se font présentées. Et par ainsi que tout ce qui est contenu au susdit Billet n'est point véritable. En témoignage de quoi nous avons signé la Présente à Alger le 21 Février 1675. Signé Pierre Estelle, de Chalon, B. Lanteri, J. Hubert, E. Paul, P. Cardaillée, N. Fabre, André Morin, Giraud, Fournier, Fumée, Étienne, Girard, Jousselin, Palasse, du Manou, Dupré, Castinat, & Bruë Chancelier.

Deux jours après, M. le Vacher m'amena les Sieurs Vaillant & Tulle , qui se jetèrent à mes pieds, & les larmes aux yeux me demandèrent pardon, je les relevai, je les embrassai, & je leur pardonnai.

Le 25 Février. Les Sieurs Vaillant & Tulle ayant souhaité qu'on tentât encore une fois la liberté de tous les Passagers, ou la leur en particulier, nous nous assemblâmes chez M. le Vacher.

Estelle ne manqua pas de s'y trouver, il fut conclu que M. le Vacher irait en parler au Dey en particulier, & saisirait l'occasion qui se présenterait pour terminer cette affaire, mais il ne fit rien. Le Dey lui dit qu'il craignait que la Milice ne se soulevât contre lui, parce qu'elle ne voulait pas qu'on rendît aucun des passagers, que les Turcs qui étaient à Marseille ne fussent revenus à Alger.

Le 2 de Mars, j'envoyai le Trucheman au Dey qui était malade, & je lui fis dire qu'il, que paraissait très à propos d'envoyer le Sieur Vaillant porter la Lettre au Roi, parce qu'ayant une entière connaissance des affaires, il presserait plus qu'une Lettre pour la délivrance des Turcs qui étaient à Marseille, & par conséquent pour la sienne & celle de ses compagnons de fortune.

Le Dey y rêva quelque temps, & ensuite il approuva mon expédient, & dit qu'il l'exécuterait, & je le fis savoir au Sieur Vaillant. Cet homme transporté de joie en fut porter la nouvelle à Estelle & celui-ci lui fit croire que c'était lui qui lui avait procuré cette faveur, par une visite qu'il avait rendue au Dey & à Baba Hassan pendant la nuit.

Le lendemain le Dey ayant envoyé chercher le Sieur Vaillant, lui dit honnêtement qu'il y avait longtemps qu'il l'aurait renvoyé en France, s'il avait été maître de la Milice ; qu'il allât à la bonne heure porter la Lettre du Roi, & travailler à l'élargissement des Turcs qui étaient aux Galères de France, & qu'aussitôt il relâcherait tous ceux qui étaient en dépôt dans le Bagne.

Estelle lui en fit compliment, s'attribua l'honneur de l'avoir mis en liberté, lui offrit de l'argent & de lui faire rendre ses médailles, ce qui était son endroit le plus sensible.

Le 14 Mars, la Barque du Patron Fabre que j'avais fait préparer pour porter la Lettre du Roi étant prête à partir, le Sieur Vaillant Vint prendre congé de moi. Je le conduisis au Divan pour prendre congé du Dey avec M. de Châlon, le petit Jean-Baptiste Baudt & quelques Esclaves rachetés.

Baba Hassan me demanda, si je n'avais pas chez-moi un homme qui parlait Turc. Je lui dis que j'en avais un qui était mon Valet de Chambre. Il me dit qu'il ne voulait plus qu'il demeurât à Alger, & que je le fisse embarquer sur le champ sur la Barque qui partait pour Marseille. Je lui dis

que cet homme ayant fait toute la dépense de ma maison, il était à propos qu'il me rendit Ces comptes, & que je le priais d'attendre le départ d'une autre Barque qui partirait dans quinze jours, il me dit d'un ton élevé, que s'il ne s'embarquait pas sur le champ, il le ferait mettre à la chaîne. Je n'eus point d'autre parti à prendre, & j'allai le faire embarquer, Ceux qui me témoignèrent leur surprise de cet embarquement précipité, m'avertirent en secret qu'il avait été résolu de me faire embarquer moi-même ; mais qu'après une plus mûre délibération, ils avaient résolu de faire prendre le devant au Sieur Vaillant, qui s'était chargé de solliciter mon rappel. On ajouta qu'on s'étonnait que M. le Vacher ne me donne point d'avis sur cela, puisqu'il était en tiers dans cette intrigue avec Estelle & le Trucheman.

Cet avis réitéré me fit penser tout de bon à mes affaires.

Le 16 Mars, la Rédemption d'Espagne arriva sur un Vaisseau Génois. Elle était composée de trois Religieux de la Mercy, qui apportèrent cent trente-six mille piastres, & rachetèrent environ six cents Espagnols qu'ils embarquèrent quelques jours après.

Le 17, les Corsaires Samson & Mezamorto arrivèrent avec un gros Vaisseau Vénitien chargé de laines & de barils qui venait d'Espagne, & une Barque Génoise. Ils les avaient pris dans les îles d'Hyères presque à terre. Cette circonstance m'obligea d'aller au Divan, & je réclamai ces deux Bâtimens, avec menaces d'en écrire au Roi. Quoiqu'on vît bien la conséquence de cette affaire, on ne voulut pas m'écouter ; & Baba Hassan me dit qu'on saurait bien m'ôter le moyen de tant écrire, & qu'on répondrait à ce que le Roi dirait là-dessus.

Le 18 on amena dans une Barque d'Alger l'Équipage d'un Vaisseau Anglais qui avait échoué devant Bougie. Les Espagnols & les Italiens qui se trouvèrent avec l'équipage furent vendus sur le champ ; on rendit les Anglais à leur Consul. J'allai réclamer trois Français qui en étaient. On me donna sans difficulté un Provençal, & le Chirurgien qui était vassal de Madame la Maréchale de la Mothe ; mais pour le troisième qui était un Vénitien marié à la Ciotat depuis plus de trente ans, on me le refusa, sous prétexte qu'il n'était pas Français naturel. Je représentai au Dey que puisqu'il vendait les Français mariés

en Espagne, parce qu'il supposait qu'ils avaient perdu leur droit de naturalité, il devait aussi me rendre les Étrangers mariés en France, parce qu'ils l'avaient acquis, Il me le rendit à la fin, en me disant qu'ils seraient bientôt, délivrés de mes persécutions ; d'où je tirai une nouvelle conjecture qu'il me ferait embarquer dans la Barque du Patron Ligier.

Le 22 mars, M. le Vacher me fit connaître qu'un Consul qui n'était pas de sa Congrégation, comme il y en avait eu quelques-uns, ne l'accommodait pas dans sa maison où était l'église. Cela m'obligea d'en faire chercher une. J'en trouvai sans peine, mais je ne pus conclure de marché. Tantôt le Dey s'y opposait, tantôt c'était Baba Hassan, & tantôt M. le Vacher lui-même avait des raisons pour y mettre, des obstacles ; je fus obligé d'avoir recours à mon ami le Consul d'Angleterre, qui m'offrit la moitié de la sienne. M. le Vacher trouva le moyen d'y faire mettre obstacle par le Dey. Je sus enfin que la raison principale était que je devais partir au premier jour, & que ce n'était pas la peine de prendre une autre maison pour si peu de temps.

Je passai dans ces inquiétudes jusqu'au 20

Avril, que la Barque du Patron Legier se trouva en état de mettre à la voile. Je considérai que si on me faisait embarquer avec violence, mes effets, & surtout mes papiers pourraient être dissipés. Je les envoyai secrètement chez le Consul d'Angleterre, & j'allai trouver le Sieur le Vacher. Je lui dis sans façon que j'étais averti de bonne part, que le Sieur Vaillant portait des lettres contre moi à la Cour, & qu'il avait été résolu qu'on me ferait partir au premier jour pour me renvoyer en France ; que je savais qu'il était de cette intrigue avec le Dey, Estelle & le Trucheman.

M. le Vacher fit l'étonné, & me demanda d'où je tenais cet avis. Il n'est pas nécessaire, lui répondis-je, de vous le dire ; mais vous le sentez, & votre conscience n'est pas d'accord avec votre bouche. Quoiqu'il en soit, je suis obligé de vous consulter comme expérimenté dans le Pays. Dites-moi, je vous prie, ce que vous jugez à propos que je fasse dans cette occasion. Je le laissai, & je vis un moment après, qu'Estelle & le Trucheman le vinrent joindre. Leur conférence fut longue, & quand ils se quittèrent ils me parurent interdits.

Il vint me trouver sur le soir, & me dit que l'affaire était d'une conséquence qui méritait que l'on fît expliquer le Dey, & qu'il fallait préparer le Trucheman, afin qu'il pût aller à l'Audience, & le faire expliquer catégoriquement. Cela fut fait.

Le 21 Avril, j'allai au Divan. J'y trouvai le Dey son gendre. Je lui dis qu'il s'était répandu un bruit dans la Ville, qu'il avait résolu de me renvoyer en France, & que comme il n'était pas juste que je demeurasse à Alger contre son inclination, je le priais de s'expliquer sur cet article, & de vouloir bien me dire quels sujets de plaintes il avait sur ma conduite, afin que je me préparasse à m'en retourner avec les mêmes agréments, & sur la même bonne foi, que j'étais venu.

Le Dey après avoir beaucoup rêvé, peigné sa barbe avec ses doigts, & rongé ses ongles, me pria de me retirer chez moi, & d'attendre qu'il me fît savoir ses intentions, & qu'il me les ferait savoir. Je lui avais parlé avec un visage ouvert & riant, il me répondit de même.

Deux heures après, il m'envoya dire par le Trucheman, que puisque j'étais venu sur la bonne

foi de la paix, il souhaitait que je m'en retournasse de même, que je fisse embarquer mes hardes promptement, & qu'en me donnant congé il me dirait ses raisons.

Le 22 Avril ; je commençai à faire emballer mes meubles, & à donner ordre à mes affaires.

M. le Vacher ne douta plus que je ne fusse informé du sujet de son alliance avec Estelle & le Trucheman. Cependant je ne lui fis rien paraître, remettant sa conduite au jugement de Dieu. On sait ce qui lui arriva quelques années après, lorsque le Roi fit bombarder Alger.

J'avais peine à me résoudre de passer dans la Barque du Patron Legier, à cause des Corsaires Majorquins qui désolaient la Méditerranée. Le Consul Anglais me tira d'inquiétude, en m'offrant mon passage dans une grosse Flûte de prise qu'il avait achetée pour son compte. Il l'envoyait à Livourne, & m'offrit de la faire passer à Marseille à cause de moi. J'acceptai son offre, d'autant que je n'avais aucun ennemi à craindre dans ce Bâtiment.

On y mit l'Équipage du Vaisseau Anglais échoué à Bougie, & on fit toute là diligence nécessaire pour se mettre à la voile au plutôt.

J'arrêtai mes comptes & je payai mes dettes. Je n'eus de la difficulté qu'avec M. le Vacher, qui me traita de Turc à Maure. Il m'obligea de payer la moitié de toute la dépense de sa maison, quoique la plus grande partie roula sur les aumônes pour lesquelles il avait des fonds. Quoiqu'il en soit, je fus obligé de lui abandonner tous mes meubles, vaisselles d'argent & d'étain, ma batterie de cuisine ; mon linge de table, & quantité de meubles qu'il ne voulut prendre que sur le pied d'une estimation, dont je n'eus pas lieu d'être tout-à-fait content. J'en sortis à la fin.

Le 25 Avril, Baba Hassan m'envoya dire secrètement, qu'il ne prétendait pas que je quittasse le Pays sans lui donner les présents que je lui avais destiné, & que j'eusse à lui envoyer deux cens piastres, ou qu'il m'en ferait donner deux fois autant avant de m'embarquer. Cette demande incivile dans un temps où je m'étais défait de tout mon argent m'aurait embarrassé si je n'avais été maître de la bourse du Consul Anglais. Je l'accommodai de quelques meubles que je ne voulais pas emporter, & j'envoyai les deux cens piastres à ce brutal. Il m'était dû beaucoup de droits de Consulat.

Le 28 Juin, j'allai prendre congé du Dey & de son gendre. Je menai avec moi le Trucheman le Patron Legier, les Sieurs Estelle, Turin, Paul & Cauvin, afin qu'ils vissent de quelle manière se passerait cette dernière Audience, & j'affectai de parler toujours Français. Je leur dis que n'ayant plus rien à faire dans la Ville, j'étais bien aise de m'embarquer, & d'attendre le beau temps dans le Vaisseau qui était à la rade ; mais que je les priais de me dire pour quel sujet ils me renvoient en France, sans attendre que le Roi en fut informé. Ils me répondirent qu'ils n'avaient rien à dire ni sur ma personne, ni sur ma conduite. Qu'il était vrai que depuis mon arrivée je les avais fait enrager, qu'ils ne le trouvaient pas mauvais, parce que le devoir de ma Charge m'obligeait à soutenir l'intérêt de ma Nation, comme ils soutenaient celui de leur République ; qu'ils étaient satisfaits de moi pour tout le reste, que cela ne me devait point chagriner ; que cet Emploi était trop peu de choses pour un homme comme moi ; qu'ils espéraient encore me revoir Alger avec une Commission bien plus considérable & plus convenable à ma qualité ; que M. le Vacher, leur suffisait

pour le Consulat, & pour tout ce qu'il y aurait à faire ; qu'ils espéraient que mon absence ne gênerait rien, & que ce qu'ils avaient à me recommander, était d'assurer tout le commerce de leur bonne volonté pour la conservation de la paix. Ils me prièrent ensuite de travailler fortement pour faire renvoyer les Turcs que la Milice demandait au Roi, afin qu'ils renvoyassent promptement les Passagers qui étaient en dépôt.

Baba Hassan ajouta avec un visage plus riant qu'à l'ordinaire, qu'il allait partir pour faire la guerre aux Maures de la campagne, & que si le Roi voulait attaquer Oran par mer, il le secourerait si bien par terre qu'il en serait bientôt le maître, & que comme nous serions alors plus voisins, nous serions peut-être meilleurs amis.

Le Dey me dit que je leur avais écrit quelquefois avant mon arrivé. Qu'il me priait de ne le pas oublier & de lui donner souvent de mes nouvelles ; qu'ils en feraient de même dans les occasions, & qu'ils me considéreraient comme leur Agent à la Cour de France. Je me levai, & je m'avançai vers le Dey pour le saluer. Le bon homme m'embrassa, en me disant Adieu mon

enfant, Dieu vous conduise. Souvenez-vous de moi. Son gendre en fit autant, & comme je fus au milieu de la cour, ils appelèrent le Trucheman, & lui dirent de faire porter à bord des poules & des moutons pour le présent de mon bon voyage.

Je revins ainsi chez-moi avec ceux qui m'avaient accompagné qui ne s'attendaient pas que je dusse être traité si honnêtement. Le dépit & la confusion paraissaient sur leurs visages. Je ne laissai pas de leur donner à dîner, après quoi j'allai voir mes amis.

J'allai prendre congé d'Ismaël Pacha sur le soir. Il se mêlait si peu des affaires, qu'il fut extrêmement surpris quand je lui dis que je m'en retournai en France. Il me mena dans son jardin, & me dit certaines choses qui lui étaient revenues, qui me confirmèrent toute l'intrigue d'Estelle & de ses Associés. Il me conta ensuite ses chagrins particuliers, qui l'avaient obligé d'écrire à la Porte & de demander son rappel. Il l'attendait avec impatience, pour être délivré de l'esclavage où il était, qui ne convenait ni à lui ni au Sultan, dont il devait représenter la personne. Nous retournâmes ensuite dans sa chambre,

nous fumâmes ensemble, nous prîmes du café, & quand je me levai, il m'embrassa les larmes aux yeux, me baisa plusieurs fois, & me conduisit jusqu'au haut de son escalier, où après avoir réitéré toutes les marques de son amitié, il se mit à la fenêtre pour me voir plus longtemps, en me criant toujours : Dieu vous conduise mon bon ami.

Le 29 je fis dresser le Procès Verbal, de ce qui s'était passé à ma dernière Audience du Dey, dont je fis faire deux copies originales. J'en déposai une dans la Chancellerie, & je portai l'autre avec moi pour la présenter au Roi & aux Ministres. Elles furent signées de M. le Vacher & de tous ceux qui m'avaient accompagné. Après cela, je remis le sceau du Consulat & les Registres de la Chancellerie à M. le Vacher, afin qu'il fit faire ma Patente de Santé & les autres dépêches.

Je fis embarquer le reste de mon bagage & une partie de mes gens. Le Consul Anglais chez qui j'avais envoyé mes papiers, les fit porter à bord dans des caisses qui lui appartenaient, & je n'attendis plus que l'heure de mon départ.

Le 30 le Consul d'Angleterre m'envoya

prier à dîner. Le repas dura jusqu'au soir : tous les Capitaines, les principaux Officiers & les Marchands de la Nation furent de la partie. Il recommanda à ses gens de me traiter avec plus de respect & de soin qu'ils ne le traiteraient lui-même & le soir il eut une conversation à la Marine avec le fils du Dey à mon sujet. Le Consul lui dit que le Roi trouverait fort mauvais que l'on me renvoyât sans attendre ses ordres à quoi il répondit, qu'Estelle était assez puissant à la Cour, pour empêcher tout le mal que mon renvoi pouvait causer, & qu'ils ne voulaient reconnaître que lui dans Alger.

Le premier Mai, après avoir ouï la Messe, nous dînâmes de bonne heure. J'envoyai à bord le reste de mon bagage & de mes gens. Je reçus les compliments des Français libres & Esclaves, des Anglais, des Juifs, & des autres qui vinrent me souhaiter un bon voyage. Je pris congé en leur présence de M. le Vacher, qui voulut me conduire à la Marine. Je l'en empêchai. Je passai à la maison du Consul Anglais, il fallut encore boire, & sur le soir tous ces Messieurs vinrent me conduire. Le Consul me dit qu'il viendrait dîner avec moi le lendemain.

Il y vint en effet, me fit grande chère, & nous saluâmes les santés de nos Princes avec des boîtes qu'il avait fait apporter, le Vaisseau n'ayant point de canons. Il écrivit au Sieur Robert Lang Consul des Anglais à Marseille, de me donner tout l'argent dont j'aurais besoin. Nous nous dûmes le dernier adieu avec des larmes, & nous nous séparâmes à la fin.

Le 3 May, le temps n'ayant pas été propre pour mettre à la voile, les sieurs Tulle & Grifard Passagers, qui étaient en dépôt au Bagne de la Douane, me vinrent voir secrètement avec quelques autres.

Baba Hassan qui avait fait filer ses troupes depuis quelques jours, partit avec le reste le 3 de Mai. Son dessein était de surprendre ou d'assiéger Oran, dont il avait appris que la Garnison Espagnole s'était révoltée faute de vivres & de paiement. Il avait fait partir huit jours auparavant quelques Vaisseaux de guerre avec des canons, & des munitions qu'il voulait mettre dans un Fort, qu'il voulait faire élever sur un Cap qui est à la vue de cette Place. Son entreprise manqua entièrement, aussi bien que le dessein qu'il avait de remettre la Ville de Tlemcen sous l'obéis-

sance de la République, parce qu'il ne put obliger les Maures de la campagne à rentrer dans leur devoir, ce qui sauva la Ville d'Oran.

M. le Vacher m'envoya des Lettres de M. Colbert qu'il avait reçus le jour précédent : je lui en envoyai copie, afin qu'il suive les ordres du Roi. Je reçus aussi un paquet des Associés au Bastion, par lequel je connus que les faux avis du Sieur la Font m'avaient brouillé avec eux, comme Estelle m'avait brouillé avec la Régence d'Alger.

Le 4 May, le temps ne fut point propre pour partir. Le Dey s'apercevant que la Milice commençait à murmurer de ce qu'on m'avait fait embarquer, & jugeant que mon séjour à la Rade pourrait causer quelque soulèvement, envoya le Trucheman du Consul Anglais commander de sa part au Capitaine du Vaisseau de mettre à la voile. Le Capitaine s'en étant excusé sur ce que le vent était tout à fait contraire, il vint d'autres Officiers lui dire que s'il n'obéissait pas, on allait le couler bas. Alors il fit mettre dix de ses meilleurs hommes dans sa Chaloupe, avec une grosse ancre qu'ils jetèrent au large sur laquelle le reste de l'Équipage se toua.

Pendant qu'on était occupé à ce rude travail, le vent changea tout d'un coup avec tant de violence, d'éclairs, de tonnerres & de pluies, qu'il fallut couper les câbles, abandonner les deux grosses ancrés, & enfin la Chaloupe avec ceux qui étaient dedans, que nous ne pûmes jamais reprendre ; de sorte que nous fûmes forcés de mettre à la voile, n'étant plus que douze hommes pour conduire ce gros Bâtiment. Mais malgré le peu d'agrément que j'ai eu à Alger, & le chagrin que mon départ précipité me devoir donner, j'avais avec le témoignage de ma conscience & celui de tous les honnêtes gens, le plaisir d'être hors du plus mauvais endroit qu'il y ait au monde.

La connaissance du Pacha & de quelques autres Turcs, la Langue & les Coutumes des Turcs que je savais depuis bien des années, jointes aux fourberies de certaines gens, m'avaient rendu si suspect aux puissances du Pays, que je ne faisais pas un pas dont ils ne se crussent en devoir de se formaliser ; de sorte que je ne sortais de ma maison, que pour aller au Divan essuyer quelque bourrasque, ou pour m'opposer aux injustices continuelles de ces brutaux.

J'aurais été réduit à ne voir que les murailles de ma maison, si le Consul Anglais ne m'eût fourni les moyens de voir les environs de cette mauvaise Ville. Le Dey & Baba Hassan s'en formalisèrent à la fin. Il est vrai que ce fut un peu tard, & j'avais pris toutes les connaissances que j'avais envie d'avoir du Pays. J'en ferai part au Public, après que j'aurai rapporté les Capitulations qui ont été faites avec M. le Duc de Beaufort.

*Traité de Paix fait entre le Royaume
de France & la Ville &
Royaume d'Alger.*

L'AN 1666, le dix-septième jour de Mai du Règne du Très Chrétien très puissant, très excellent & invincible Prince Louis XIV du nom, par la grâce de Dieu, Empereur de France & de Navarre. Le Sieur André François Trubert Gentilhomme ordinaire de la Maison de Sa Majesté, & Commissaire Général de ses Armées Navales, envoyé par le très haut & puissant Prince Monseigneur François de Vendôme Duc de Beaufort, Prince de Martigues, Pair, Grand-

Maître, Chef & Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France. En conséquence des Lettres écrites par les très Illustres Pacha, Divan & Milice de la Ville & Royaume d'Alger, par lesquelles ils auraient témoigné être en volonté de rétablir l'ancienne amitié, & bonne correspondance qui étaient autrefois entre les Sujets de Sa Majesté & eux, se serait présenté en cette Ville d'Alger, où après avoir rendu les Lettres de créance de Son Altesse en réponse, lesdits très Illustres Pacha, Divan & Milice en expliquant les ordres du Grand Seigneur, & en exécutant la Capitulation ci-devant faite entre les Empires de deux si grands Monarques, auraient d'un commun consentement résolu de rétablir, & même de conserver & maintenir à l'avenir une bonne paix & amitié, & pour cet effet sont convenus des articles qui suivent.

I. Que, les Capitulations faites & accordées entre les deux Empereurs & leurs prédécesseurs, ou celles qui seront accordées de nouveau à l'Ambassadeur de France, envoyé exprès à la Porte du Grand Seigneur pour la paix & repos de leurs États, seront exactement & sincèrement gardées & observées, sans que de part &

d'autre il y fois contrevenu directement ou indirectement.

II. Que toutes courses & actes d'hostilités tant par mer que par terre cesseront, sans qu'à l'avenir les Corsaires du Royaume d'Alger rencontrant les Navires & autres Bâtiments Français, tant de Levant que de Ponant, ensemble tous les Négociants sous la Bannière de France Sujets de Sa Majesté, puissent visiter, prendre ni toucher aux personnes, robes, Vaisseaux & marchandises, ni autre chose leur appartenant, ayant passeport de l'Amiral de France. Et pour appuyer d'autant plus le présent Traité qui n'a été rompu que par des particuliers Armateurs, les très Illustres Pacha, Divan & Milice leur ordonneront de n'y contrevenir en aucune manière que ce fait, & seront obligés avant de sortir de leurs Ports, de prendre un certificat du Consul Français résidant en ladite Ville d'Alger, pour être reconnus des Navires, Galères & Bâtiments de France, afin que les Corsaires de Tripoli, & autres de Barbarie ne puissent se prévaloir de la conformité de la Langue & de l'Étendard.

III. Comme aussi ne fera permis que dans

les Ports de France soient armés, aucuns Vaisseaux pour courir sur ceux d'Alger, & en cas que les Sujets de Sa Majesté se mirent au service d'autres Princes, & fassent le cours sous la Bannière & d'iceux, Sa Majesté les désavouera, & ne leur donnera aucune retraite dans ses ports pour y conduire les Turcs des dites Ville & Royaume, & si tant est qu'ils y abordent, Sa Majesté les fera mettre en liberté avec leurs Navires & facultés. De même s'il était mené par les Corsaires des autres Royaumes & Pays de la domination du Grand Seigneur quelques Français par force dans la Ville & Royaume d'Alger, il leur sera donné à l'instant la liberté, avec une entière restitution de leurs facultés.

IV. Que tous les Esclaves Français qui sont dans l'étendue du Royaume d'Alger, pris sous quelque Bannière que ce soit, ou qui pourraient être pris à l'avenir, de quelque qualité & condition qu'ils soient, sans en excepter aucun, seront mis en liberté, rendus de bonne foi, ainsi que les Janissaires qui sont en France, pris sous la Bannière, dans les Vaisseaux de la Ville & Royaume d'Alger, feront pareillement rendus.

V. Les Navires, Galères & autres Bâtiments, tant de guerre que de marchandises de part & d'autre se rencontrant à la mer après s'être reconnus par les Patentes de l'Amiral de France, & par le Certificat du Consul des Français, qu'ils feront voir réciproquement par le moyen de leurs Chaloupes & de leurs Bateaux, se donneront nouvelles, & seront reçus dans tous leurs Ports & Havres comme vrais & bons amis, & leur sera fourni tous les vivres, munitions, marchandises dont ils auront besoin, en payant au Prix courant des marchés publics, & les droits ordinaires.

VI. Et pour travailler à l'établissement d'un commerce ferme & stable les très illustres Pacha, Divan & Milice enverront, sil leur plaît, deux personnes de qualité d'entre, eux résider en la Ville de Marseille, pour entendre sur les lieux les plaintes qui pourraient arriver sur les contraventions au présent Traité, auxquels sera fait en ladite Ville toute sorte de bons traitements. Comme aussi le Consul des François fera le même office en la ville & Royaume d'Alger.

VII. Ledit Consul jouira, des mêmes hon-

nêtetés, facultés & pouvoirs dont il doit jouir en conséquence des Capitulations qui ont été faites, ou qui le seront ci-après entre les deux Empereurs, & à cet effet avec la prééminence sur tous les autres Consuls, il aura chez lui l'exercice libre de la Religion Chrétienne, tant pour lui: que pour tous les Français qui se trouveront en ladite Ville. Il aura aussi le privilège de changer de Trucheman, quand il le jugera nécessaire.

VIII. Qu'icelui Consul ni autre sujet de S. Majesté ne sera contraint de payer, les dettes d'aucun Français ou autre, s'il n'y est obligé par écrit, & que toutes les autres Nations qui négocieront en ladite Ville & Royaume d'Alger, & qui n'auront point de Consul, reconnaîtront celui de France & lui payeront les droits accoutumés sans difficulté.

IX. Que les étoffes & vivres que le Consul Français fera venir pour son usage ou pour présent seulement, ne payeront aucuns droits ni impôts, non plus que ce qu'il achètera sur les lieux pour la pour la provision de sa Maison. Que si quelque Français ou autre étant sous sa protection meurt dans l'étendue du Royaume

d'Alger, son bien sera mis entre les mains de celui en faveur de qui il aura testé, sinon entre celles dudit Consul, pour en rendre compte à qui il appartiendra, & en cas qu'il arrivât quelque différend tel qu'il puisse être, qui causât la rupture du présent Traité, il sera permis au Consul Français de se retirer où bon lui semblera, & d'emmener les Marchands Français & Les domestiques qui se trouveront dans la Ville & royaume d'Alger avec tous leurs biens & équipages en toute sûreté.

X. Que si un Vaisseau ou autre Bâtiment Français fait naufrage aux côtes dédites Ville & Royaume d'Alger, il sera secouru par mer & par terre des habitants des côtes, & les marchandises & les Bâtiments remis à qui ils appartiendront, ou entre les mains du Consul, & que tant celles-là que les autres qui ne seront point conduites dans ladite Ville d'Alger, ne paieront aucuns droits, quoiqu'elles aient été déchargées, non plus que les Vaisseaux & Barques qui reprendront les marchandises non vendues, ne payeront point d'ancrage pour leur sortie, & en cas qu'il arrivât le même accident aux Vaisseaux & autres Bâtiments du Royaume d'Alger par les

côtes de France, ils recevront un traitement pareil.

XI. Si quelqu'un des Sujets de Sa Majesté frappe ou maltraite un Turc ou un Maure, on pourra le punir après en avoir donné avis au Consul ; mais en cas qu'il se sauve, on ne pourra s'en prendre audit Consul ni à aucun autre. On demeure d'accord aussi que nul des Turcs ou Maures qui ont des Esclaves Français, ne pourront les contraindre ni forcer à changer de Religion, ni leur faire aucune menace pour les y obliger.

XII. Que les Marchands Français négociants dans tous les Ports & Rades du Royaume d'Alger seront traités pour les levées & impositions autant & plus favorablement qu'aucune autre Nation étrangère. Et si à l'avenir il arrivait de part & d'autre quelque action qui pût être prise pour un sujet de mécontentement, il ne fera pas pour cela permis à celui qui s'estimera offensé, d'user de force & d'hostilité, jusqu'à ce que l'on ait refusé de faire justice à ceux qui se plaindront. Et pour le surplus seront les Capitulations ci-devant faites, ou qui le seront ci-après entre les deux Empereurs, comme le présent Traité,

observés de part & d'autre de point en point selon leur forme & teneur. Et afin que nul Sujet des deux Empires n'y puisse contrevenir, on les fera publier dans toute leur étendue, incessamment, & le plutôt qu'il se pourra.

Le tout ayant été accordé dans une assemblée générale ; ainsi arrêté & signé en présence du Divan, & scellé, tapé en l'original de la marque du Pacha, & signé André-François Trubert.

Description de la Milice & du Royaume d'Alger, de son Gouvernement, & de ce qui s'est passé depuis l'année 1660, jusqu'en 1675.

C'EST n'est pas mon dessein de répéter ici ce que tant de gens ont écrit sur l'antiquité de la, Ville & de l'État d'Alger, sur l'étendu du Royaume, sur les changements qui y sont arrivés, sur les révolutions qu'il a souffertes, ses différents Gouvernements, ses guerres ou intestines, ou étrangères. On peut voir toutes ces choses dans plusieurs Écrivains. Je me contenterai de donner au public les remarques particulières que j'ai faites étant sur les

lieux, c'est-à-dire, l'état présent de ce Royaume, son étendue présente, & ce qui a échappé à ceux qui en ont traité avant moi.

Le Royaume ou l'État d'Alger s'étend depuis l'Île de Tabarque & les frontières de l'État de Tunis, jusqu'aux environs d'Oran, qui appartient aux Espagnols ; ce qui fait d'Orient en Occident environ deux cens lieues de côtes. Il est borné au Septentrion par la Mer Méditerranée, & au Midi par la Numidie. Cela compose à peu près cette partie de la Mauritanie que l'on appelait Césarienne.

La Ville Capitale est Alger, qui donne le nom à tout le Royaume. Les autres villes font Constantine, Bône, Calle, Gigeri, Bougie, Tenos, Esthara, Tadalís, Telmestam, & quelques autres de moindre considération, qui sont plutôt des monceaux de ruines que des Villes, ou même de méchants Villages.

De la Ville d'Alger & de son Territoire.

LA figure de la Ville d'Alger n'est ni tout à fait triangulaire, ni tout à fait carrée. Comme tous les Bâtimens sont blancs & élevés presque en amphithéâtre, elle parait de loin comme un gros Vaisseau qui est sous voile. Le sommet de la Ville sur lequel elle est bâtie, est occupé par l'Alcassabe. La pente se termine au rivage de la mer. Ses murailles suivent la disposition de la colline : elles sont simples, & sans autres défenses que quelques tours qui les flanquent d'espaces en espaces. Elles sont pourtant assez épaisses, bâties de pierres de taille & surmontées de créneaux. Celles du côté du Port paraissent les plus anciennes ; mais elles sont moins fortes, & tombent en ruine en bien des endroits.

Cette Ville a plusieurs portes. Je ne parlerai que des plus remarquables. Celle qu'on appelle Bal-Aazon est au Midi. Il y a au dehors une longue rue comme une espèce de Faubourg, où l'on vend la viande & les autres provisions

de bouche qu'on apporte de la campagne. Les Maures qui y viennent vendre leurs denrées, logent en ce quartier-là.

Ce fut par cet endroit que la Ville fut assiégée par Aazon Prince de Mauritanie, & cette porte a retenu son nom. Il y a au-dessus de grands crochets de fer, qui servent de supplice aux traîtres & aux criminels d'État. Un peu au-delà on voit un grand Cimetière de Mahométans. Les Sépultures des Familles particulières sont enfermées dans des enclos de petites murailles. Celles des personnes de distinction ont de petits bâtimens carrés en forme de Chapelles, couvertes d'une voûte & d'un dôme. Celles du menu peuple sont répandues de côté & d'autre sans régularité. Il y a des Cimetières hors de toutes les autres portes, & un grand nombre de fourneaux à cuire de la brique. Ce font des bâtimens ronds & élevés comme les tours de nos moulins à vent.

On voit aussi quantité de petits ermitages ou demeurent des Marabouts qui sont comme des Derviches de Turquie, & qui affectent plus de régularité que les autres.

La seconde porte se nomme Bab-el-Gedid,

ou la Porte neuve. C'est par cette porte qu'on va au Château de l'Empereur. Elle n'a rien de remarquable.

La troisième est celle de l'Alcassabe, parce qu'elle est voisine de ce Château, qui est comme l'Arsenal & le Trésor de l'épargne de la République. Il y a une Place tout après, où l'on faisait mourir autrefois les Chrétiens, & ceux qui l'avaient mérité, selon les lois du Pays. Le dernier qui y fut brûlé vif était un Italien qui ne se trouva pas en état de payer ses dettes.

La quatrième est Bab-al-Ouad, c'est-à-dire, Porte de la rivière, parce que ce côté qui est au Nord-Ouest est arrosé par un ruisseau ou torrent, qui se forme des eaux qui tombent des montagnes après les grandes pluies. Il y a hors de cette Porte une grande Place où l'on brûle les Chrétiens qui sont condamnés à ce supplice. Le bois y est tout porté ; car c'est le lieu où l'on le vend. C'est aussi en cet endroit qu'est le Cimetière des Chrétiens.

La cinquième est celle de la Marine. C'est par elle que l'on sort pour faire tour du Môle. C'est une grosse masse de pierres qui forme à

peu près un demi cercle. Il est large de quatre à cinq toises, long de plus de cent cinquante, & d'une toise & demie de hauteur, depuis le Château jusqu'à la Porte de la Ville. Ce Môle ou chaussée forme le Port, & met les Vaisseaux à couvert des vents du Nord, qui les incommo- dent beaucoup en toutes les saisons.

La sixième & dernière Porte est celle de la Pescaderie, parce que les bateaux des Pêcheurs se rangent de ce côté-là, & dans une vieille Darse à moitié comblée, qui entre dans la Ville par deux arcades fort hautes & fort larges, qui paraissent d'une grande antiquité. C'est en cet endroit qu'on bâtit aujourd'hui les Galères & les autres petits bâtiments, à cause de la facilité qu'on trouve à les mettre à l'eau.

Toutes ces Portes sont gardées par des détachements de la Milice. On les ferme quelque temps après le coucher du Soleil, & on ne les ouvre jamais, quelque nécessité qu'il pût arriver, de sorte que ceux qui arrivent trop tard sont obligés de coucher dehors.

On compte environ cent vingt-cinq Fontaines dans la Ville. C'est un Aqueduc très ancien

qui leur fournit de l'eau qui vient de deux lieues de la Ville. L'eau est très bonne & très nécessaire dans un Pays aussi chaud que celui-là.

On compte plus de cent mille habitants dans cette Ville. C'est ce qu'on en peut juger par la quantité prodigieuse de Peuples que l'on voit dans les rues. Il est vrai que comme elles font toutes extrêmement étroites, le Peuple y paraît beaucoup plus que si elles étaient plus larges. Elles font presque toutes obscures & incommodes. Ce qui les rend telles, ce sont les balcons fermés de jalousies qui avancent hors des maisons.

Le Peuple est mêlé de Turcs naturels, qui sont tous Soldats, & par conséquent les membres de la République, qui la gouvernent, & qui en changent assez souvent la face & le gouvernement. Outre ceux-là il y a des Renégats, qui sont de toutes sortes de Nations, & qui assurément ne sont pas les plus honnêtes gens & les plus tranquilles. Les Coulouglis sont les enfants des Soldats Turcs & des Maures. Les Maures qui sont les Naturels du Pays, sont en grand nombre ; mais ils n'ont aucune part dans le Gouvernement. Les Morisques descendent de ceux

qui furent chassés d'Espagne & de Portugal. On les appelle Andalous ou Tagarins. Nous les nommons Grenadins, parce que les premiers qui s'y réfugièrent venaient du Royaume de Grenade. Il y a encore plusieurs races différentes de Juifs. On prétend qu'ils sont dix à douze mille âmes, & que les Esclaves Chrétiens sont à peu près en pareil nombre.

La plus grande & la plus large de toutes les rues est celle qui va de, la Porte de Bab-al-Ouad à celle de Bab-Aazon. Elle est dans l'endroit le plus, commode & le plus beau de toute la Ville. Celles qui en approchent sont celles des marchés où sont les boutiques des Marchands. Mais quoiqu'assez, larges elles sont incommodes, par la quantité de gens & de bestiaux dont elles font toujours pleines. On en ferme les extrémités toutes les nuits avec de grandes portes, que l'on n'ouvre point dès qu'elles sont une fois fermées. Cette précaution est tout à fait nécessaire pour empêcher les vols que l'on commettrait aisément sans elle ; car les Maures sont naturellement voleurs, & les Esclaves Chrétiens les imitent de bien près ; supposé même qu'ils ne les surpassent

car tous les Esclaves ne sont pas enfermés dans les Bagnes. Il y en a beaucoup qui logent chez leurs Patrons, & ceux-là ayant la commodité de sortir la nuit, ils s'attroupent, & vont percer les murs des magasins & des boutiques, & en une couple d'heures ils vident les magasins les mieux remplis. Ce qui leur facilite ces vols, c'est que les Marchands & les Artisans ne logent point dans leurs boutiques. Ils n'ont que les gardes de nuit à craindre, & quand la Patrouille est passée ils ont tout le temps nécessaire pour faire leurs enlèvements. S'ils sont surpris ils n'ont que des coups de bâton à craindre ; car on est persuadé que tous les Esclaves Chrétiens sont voleurs de profession. La nécessité les y contraint, le mauvais exemple les entraîne ; & quand ils pensent que les Turcs les ont volés eux-mêmes, ils se mettent en tête aisément qu'ils peuvent leur rendre la pareille.

On prétend qu'il y a quinze mille maisons à Alger. C'est beaucoup ; mais il faut savoir qu'il est très rare qu'il y ait plus d'une famille dans une maison, & que les plus grandes sont petites. Elles sont toutes de brique, posées avec un mortier

de simple terre & blanchies dehors & dedans avec de la chaux, Cette propreté leur donne quelque chose de fort agréable, & elles en ont besoin pour plaire ; car elles font peu capables d'attirer la vue, surtout par le dehors. Elles n'ont qu'un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Elles n'ont du côté de la rue d'autre ouverture que la porte, sans fenêtres, & tout au plus quelques ouvertures étroites comme des meurtrières fermées d'une Jalousie, par le moyen desquelles les femmes, aussi curieuses que partout ailleurs, peuvent voir ce qui se passe dans la rue sans être vues.

La plupart ont des Kiosques, qui sont de petits cabinets en saillie sur la rue, où les femmes vont se reposer : ils gâtent absolument les rues, les rétrécissant & leur ôtant l'air & le jour. Elles sont toutes bâties dans le même goût.

Le dedans des plus grandes & des plus belles, consiste en une cour carrée, environnée de chambres étroites & longues qui composent quatre corps de logis. L'étage du rez-de-chaussée a des portiques comme nos cloîtres, celui de dessus une galerie sur laquelle donnent les portes des

chambres & les fenêtres quand il y en a ; car il y en a beaucoup qui n'ont du jour que par les portes. Leurs escaliers sont assez commodes, ils sont de pierres ou de briques dans les grandes maisons, & de bois dans les autres. Les galeries sont portées sur des colonnes de pierres ou de briques, & même de marbre dans quelques unes, que l'on regarde comme des Palais. Toutes les maisons sont couvertes en terrasses bien pavées de briques.

C'est une promenade le soir, & l'on y va prendre le frais & jouir de la vue de la mer dans la plupart ; car comme la Ville est bâtie en amphithéâtre, que les maisons sont de même, elles ne se dérobent point l'air & la vue les unes aux autres.

Les terrasses sont bordées de murs assez hauts pour ne pas tomber, & pour empêcher qu'on ne passe aisément de l'une à l'autre, & qu'on ne se voie ; car la jalousie est extrême dans tous ces Pays. Les portes des chambres font aussi hautes que toute la chambre & se ferment à deux battants, & les murs jusqu'à la hauteur de six pieds sont incrustés de carreaux vernissés comme notre

faiënce, qui font un fort bon effet, & donnent de la fraîcheur & un air de propreté aux maisons.

La Maison du Roi où s'assemble le Divan, & où est le logement du Pacha, est grande & assez bien bâtie. On entre d'abord dans une très grande cour, au fond de laquelle est un grand vestibule soutenu par des colonnes les murs sont couverts de nattes de jonc fort propres jusqu'à la hauteur de six pieds, & le dessus est tapissé d'armes & de grosses massues de bois propres à assommer des bœufs. Les dessus du vestibule est en terrasse, & fait partie du logement du Pacha. Un des piliers qui la soutiennent est creux, & renferme un corps de pompe qui porte l'eau dans un bain où il y a quelques jets d'eau. La Salle du Divan est environnée d'une estrade de pierres où la Milice se place dans les jours d'assemblée. Au reste tous ces bâtiments ont si peu de symétrie, qu'il serait fort difficile d'en faire un plan un peu juste, & d'ailleurs la plupart des pièces sont inaccessibles.

Les Bagnes sont de vastes maisons où l'on met les Esclaves pendant la nuit. Ce sont des prisons affreuses ou ces pauvres gens sont plutôt

entassés les uns sur les autres que logés. Ce sont des lieux d'horreur, où la fumée des cuisines que l'on fait de tous côtés, le bruit, les cris, les coups & le tumulte règnent de toutes parts.

Il y a cependant une Chapelle & une chambre pour le Prêtre qui y réside, & qui dit la Messe avant le jour aux Esclaves, afin qu'ils puissent l'entendre avant d'aller au travail, où on les conduit au point du jour. La porte de ces Bagnes est gardée par un Turc qu'on appelle Gardien Bachy, & par les gens qu'il a sous ses ordres : il tire un revenu considérable de la permission qu'il donne aux Esclaves de tenir cabaret, & de vendre des viandes cuites, du tabac & autres choses. Ce sont les lieux d'assemblée, où les soldats, les matelots & le menu peuple viennent boire manger & fumer, & où ils passent les journées entières. On ne saurait mieux comparer ces lieux & le commerce qui s'y fait qu'à la vie & au négoce de nos Forçats sur les Galères.

On appelle Casseries, de grandes & vastes maisons faites comme nos Cloîtres, où logent les Soldats. Elles ont une vaste cour, au milieu de laquelle il y a plusieurs fontaines & des bas-

sins pour leur commodité. Les chambres qui sont tout autour sont distribuées de manière qu'il y a huit hommes dans chacune. Ce grand nombre d'hommes qui logent dans le même lieu, n'empêche pas que tous ces appartements ne soient fort propres par les foins de quelques Esclaves, qui payent un tribut au Divan pour y demeurer, & pour y vendre du vin, du tabac & des viandes cuites.

Les Fondouks sont de grands bâtiments carrés où logent les Marchands Étrangers. Quoiqu'il y en ait plusieurs, on n'y est jamais à son aise, à cause du grand nombre de gens qui s'y retirent, & de la quantité de marchandises que l'on y apporte continuellement.

La Maison Confulaire de France est une des plus grandes. Il y a une Chapelle où l'on fait le Service Divin avec toute la solennité & la liberté dont on jouit dans les Villes Chrétiennes.

Les Juifs, quoiqu'en grand nombre, ont très peu de Synagogues. Les Turcs qui les méprisent au souverain degré ne leur permettent pas volontiers ces lieux d'Assemblées, & leur en font payer un tribut considérable.

Les Turcs ont quantité de très belles Mosquées, avec des tours ou minarets très magnifiques. Il est difficile de rien ajouter à la délicatesse de ces ouvrages, & c'est des galeries saillantes de ces Tours que les Marabouts appellent le Peuple à la prière. Il y a une hampe ou bâton de pavillon au Sommet de ces Tours : on y élève une bannière blanche tous les jours de la semaine, & une bleue ou verte le Vendredi, dès que le Marabout commence les cris, & on l'amène aussitôt qu'il a achevé ; c'est ce que je n'ai jamais vu pratiquer dans les autres Pays des Turcs. Il n'est pas permis aux Chrétiens d'entrer dans les Mosquées, excepté quand ils y sont nécessaires pour travailler à quelques réparations ; mais ils n'empêchent pas qu'on n'y jette les yeux en passant.

Il y a plusieurs Forteresses ou Châteaux pour la défense de la Ville. Elles sont toutes bien pourvues d'artillerie de fonte, mais leurs fortifications font peu de choses & fort irrégulières.

Le principal Château est appelé l'Alcassabe. Ses murailles font une partie de celles de la ville. Il est situé sur le sommet de la colline, il a un large fossé qui se termine des deux côtés de

la pente. Autrefois on y tenait le Divan quatre jours de la semaine : on le tient à présent à la Maison du Roi comme en un lieu plus commode pour le Dey & pour ceux qui ont affaire à lui. Le Dey n'y monte qu'aux deux Fêtes du Baïram, ou quand on doit traiter des affaires d'une extrême conséquence. L'entrée en est à présent défendue aux Chrétiens. Les Turcs même n'y vont qu'avec, peine, à cause de l'incommodité qu'ils ont à y monter & parce qu'ils y voient les mortiers & les pilons dont on s'est servi & dont on se sert encore quelquefois pour piler des hommes tout vifs, & d'autres instruments de supplices qui sont exposés à la vue du public. Le penchant de la colline derrière le Château est si froide, qu'il rend ce Château entièrement escarpé & hors d'attaque.

Il y a près de la Ville deux éminences qui la commandent, & d'où on la pourrait battre en ruines on y a bâti deux Châteaux, pour empêcher les ennemis de s'en rendre maîtres. Le plus proche est une Etoile à sept angles : il n'est ni fort grand ni capable d'une grande résistance.

Le second qu'on appelle le Château de l'Em-

pereur, est beaucoup plus grand. C'est un carré dont les angles sont couverts de quatre petites Tours rondes, avec un Donjon carré au milieu : il n'est pas d'une grande défense.

Le quatrième Château porte le nom de la Porte de Bal-al-Ouad. Il en est éloigné d'environ trois cents pas. Ce n'est qu'une grosse Tour ronde, avec une espèce de Bastion ou batterie fermée qui en est proche.

Le cinquième est hors de la porte Bal-Aazon. C'est un octogone assez régulier. Celui-ci & le précédent ne sont bons que pour s'opposer à une descente, & ne valent presque rien.

Le sixième n'est qu'un boulevard bâti auprès de la porte du Môle.

Le septième est bâti sur un écueil dans la mer au bout de la première face du Môle. Il est octogone : son rempart est chargé de gros canons pour défendre l'entrée du Port.

Le huitième est à l'autre bout du Môle : il a une batterie à fleur d'eau.

Toutes ces Forteresses ont des garnisons, & sont assez bien fournies de canons & de munitions pour se bien défendre dans le besoin. Elles n'ont pas beaucoup coûté à bâtir : on y a employé

les Esclaves Chrétiens, & même les Juifs & les Maures de la campagne. Avec toutes ces précautions on ne peut pas regarder Alger comme une Ville forte & d'une longue défense : si on était une fois descendu à terre, & qu'on se fût retranchée, tous ces petits Forts tomberaient aisément d'eux-mêmes, & la Ville serait bientôt réduite aux dernières extrémités.

Les environs de la Ville ne présentent qu'une chaîne de collines à peu près de même hauteur & de même figure qui font un assez beau paysage, & qui s'abaissent insensiblement jusqu'au rivage de la mer. Elles sont en valeur par le travail des Esclaves : ce sont des jardins, des terres labourables, des vignes & des plans d'arbres fruitiers ; mais il n'y a point d'autre eau que celle des puits que l'on y a creusés de tous côtés.

On donne environ seize lieues d'étendue au territoire d'Alger, & on compte plus de dix-huit mille maisons de campagne que l'on appelle Maceries. Elles font à peu près le même effet que les Bastides qui font aux environs de Marseille.

Les Maures qui cultivent les terres plus éloignées, campent sous des tentes qu'ils transpor-

tent de côté & d'autre, selon que le besoin des pâturages le demande. On appelle une tente Dar & Douar au pluriel. Ainsi un Adouar est un amas de plusieurs tentes, ce qui fait un village portatif & ambulant.

La diversité des Nations Chrétiennes que cette Ville retient toujours dans l'esclavage, a formé peu à peu une Langue dont tout le monde se sert surtout les Patrons, pour se faire entendre de leurs Esclaves. C'est proprement un composé corrompu de l'Espagnol, de l'Italien, du Provençal, & autres qui ont du rapport avec celles-là. On appelle ce langage la Langue Franque.

Les Maures Naturels du Pays ne se servent entre eux que de l'Arabe Mauritanique fort différent de l'Arabe Oriental.

Les Soldats ne parlent jamais entre eux que la Langue Turque. On s'en sert au Divan, dans les assemblées, & parmi les personnes de considération.

Il y a un Trucheman au Divan, pour expliquer aux Maures qui ne l'entendent pas les résolutions qu'on y prend Les Soldats se font surtout un point d'honneur de ne pas se servir de l'Arabe, & les Maures ont un éloignement infini de celle

des Turcs, parce qu'ils les regardent comme les usurpateurs de leur Pays.

De la Ville de Bougie.

CETTE Ville située sur le penchant d'une Montagne, qui est jointe à d'autres beaucoup plus hautes, qui l'incommoderaient peu, si elles étaient moins éloignées, Elle est presque ruinée. Ses maisons sont petites, basses, mauvaises, mal bâties éparses de côté & d'autre, séparées par des pièces de terres & de petits jardins. En un mot, cette Ville autrefois si considérable n'est plus qu'un misérable Village.

Sa figure est à peu près celle d'une harpe, dont l'angle aigu est au plus haut de la Montagne, & est terminée par une grosse Tour. Toutes les murailles sont abattues & ruinées. On ne saurait pas qu'il y en a eu, si on n'en voyait pas quelques pans répandus de côté & d'autre, On connaît aisément qu'elle a été fort grande : ses murailles du côté du Midi, sont appuyées sur un rocher taillé à plomb, au-delà duquel est une plaine qui s'étend plus de deux lieues vers le Midi.

Elle n'est habitée que de cinq à six cents personnes, & de 150 Soldats qu'on y envoie d'Alger pour garder les châteaux. Ils n'oseraient sortir de leurs. postes, & sont obligés d'être continuellement sur leurs gardes ; à cause des Maures de la campagne qui ne leur font jamais de quartier. Réciproquement, ceux ci n'en approchent que les jours de marché. Il y a trêve ces jours-là, à cause des besoins pressants des uns & des autres, encore les vendeurs ne viennent-ils pas à la Ville. Il y a une grande halle dans la plaine, à un quart de lieue de la Ville, où les vendeurs & les acheteurs s'assemblent auprès d'un palmier : ils trafiquent paisiblement les uns avec les autres depuis le point dur jour jusqu'à midi, & dès que ce moment est venu, ils se séparent & se pillent avec autant d'avidité & d'animosité, qu'on voyait de paix & d'union entre eux un moment auparavant.

Il y a un Marabout ou Religieux Mahomé-tan, appelé Cheikh Abdelkader, que les Turcs & les Maures regardent comme un Saint. C'est un grand homme brun sec, maigre, d'une mauvaise physionomie, qui est toujours enveloppé d'un drap de lin fort blanc. Ce galant homme

qui passe pour un Docteur les prêche tous les jours de marché, & tâche de leur inspirer de vivre en paix. Il est tellement estimé dans Alger, que le Dey lui confie son sceau pour les passeports, dont les Habitants de Bougie ont besoin. Cependant malgré le respect que l'on a pour sa personne & pour ses Sermons, dès que le coup de mousquet qui marque le midi est tiré, la trêve cesse, le marché finit, & on voit tous les Marchands Ce jeter les uns sur les autres, se voler & se battre à l'ordinaire.

Il y a trois Châteaux dans Bougie qui forment un triangle irrégulier. Celui de l'Occident est presque au milieu de la Ville. Il est nouveau, ce n'est qu'une grosse maison carrée, bâtie par les Turcs. L'épaisseur de ses murs fait toute sa force. Il y a dedans un Soubachi avec une Garnison de quinze à vingt hommes, & quelques petites pièces de canons.

Les deux autres sont sur le bord de la mer. Celui du Nord est bâti sur une langue de rochers, qui commande un petit port où l'on peut retirer des Bateaux, & dont on Pourrait faire une Darse pour des Galères. Il est ovale, fort vieux & fort en désordre. Le troisième est au Midi. C'est le

meilleur, le plus grand & le plus en état de défense. Il est carré, tout bâti de briques. Son donjon est carré & crénelé avec des guérites aux encoignures. Les courtines sont flanquées de bastions à oreillons ; mais sans fossés ni chemins couverts. C'est sans contredit ce qu'il y a de meilleur, & de mieux conservé de toutes les antiquités de cette Ville si ancienne & si célèbre.

Il y a une Mosquée fort belle dans l'enceinte de cette Forteresse, qui sert de demeure au Gouverneur de la Ville, qui l'est aussi de tout le Pays des environs.

La porte Occidentale de cette Ville est encore fort entière. Elle est flanquée de deux grosses Tours rondes, avec de grands restes de murailles garnies de Tours carrées, qui se terminent au premier Château dont j'ai parlé, au sommet de la montagne.

Il y a une grosse source d'eau, qui était portée dans la Ville par des aqueducs qui font à présent ruinés ; mais qu'on pourrait rétablir en peu de temps, & presque sans frais aussi bien que les murailles, & en faire une très bonne Place. Les pierres sont sur les lieux, la chaux & le sable y sont aussi.

On dit que les Châteaux & les murailles dont on voit les restes, ont été bâtis par les Génois lorsqu'ils étaient maîtres du Pays.

La Rade est à l'Orient, elle est grande, sûre, & d'un fond excellent pour l'ancrage. Gigery est à l'Est, & l'extrémité Occidentale de Rade, est appuyé à un gros Cap fort avancé dans la mer, où il y a un rocher percé qui fait une Darse naturelle, où les Bâtimens qui s'y retirent sont dans une entière sûreté. Il y a un Hermitage, & un Marabout chez qui les enfants de la Ville vont apprendre à lire. Cet Hermitage accompagne le sépulcre d'un prétendu Saint Mahométan que les Turcs croient avoir obtenu de Dieu une source de très bonne eau, qui sort de la sépulture. Les Montagnes qui sont aux extrémités de la rade sont fort hautes, & tellement escarpées qu'elles paraissent inaccessibles. Il y a sur une de ces Montagnes une grosse Tour avec deux pièces de canon, & une petite Garnison dont les Soldats font garde jour & nuit, pour découvrir ce qui se passe à la mer, & en donner avis à la Ville par un ou plusieurs coups.

La Rade est accompagnée d'une grosse rivière qui vient de fort loin, & qui sert à voiturer

tous les bois de construction qui s'employant à Alger. Si on se rendait maître de Bougie, les Turcs ne sauraient où prendre des bois pour leurs Bâtimens, & cette entreprise ne serait pas si difficile qu'on se l'imagine. Un débarquement de deux mille hommes prendrait les Châteaux en peu d'heures, & on aurait bientôt rebâti les murs de la Ville. Tous les Maures des environs qui sont ennemis jurés des Turcs, bien loin de s'opposer à l'établissement des Chrétiens, les seconderaient de tout leur pouvoir, & pourvu qu'on les traitât avec douceur, on aurait bientôt gagné leurs Chefs, & ils apporteraient pour de l'argent tout ce qui serait nécessaire pour l'entretien des troupes qu'on y laisserait.

Ceux qui voient cette Place s'étonnent avec raison qu'on se soit emparé de Gigery au lieu s'attacher à cette Place qui aurait été dans peu en état de brider les trois Républiques de la côte d'Afrique, Alger, Tunis & Tripoli & qui aurait mis tout le commerce des Chrétiens hors d'insulte.

La campagne est fertile en froment, en riz, en vin, en huile, en fruits, en pâturages. Il est vrai qu'on n'aurait pas d'abord joui de ces avan-

tages, & qu'on aurait été obligé d'entretenir dans les commencements quelques camps volants ; mais on se serait à la fin accommodé avec les Maures, & on se serait mis en état de ne plus craindre les Turcs qui resserrez dans leurs Villes, sans commerce & sans courses auraient été à la fin contraints de se retirer dans l'Asie ou dans l'Égypte.

Du Gouvernement d'Alger.

LE Royaume ou État d'Alger, avait été gouverné, comme les autres Provinces de l'Empire Ottoman, par des Pachas que le Grand Seigneur y envoyait, depuis que ce Pays s'était soumis à son obéissance, & qu'il s'était mis sous sa protection. Outre les contributions & redevances qu'ils payaient à la Porte, ils avaient soin de retirer les revenus & les taxes qu'ils imposaient sur les Maures de la campagne, & sur les Habitants des Villes dont ils payaient la Milice. Mais ces Officiers avaient souvent plus soin de leurs intérêts particuliers, que de ceux du Public & de la Milice ; il fallait faire de nouvelles exactions, & ils poussèrent si

loin leur avarice que la Milice se souleva, & quand elle eut une fois pris ce train, les Pachas se trouveront exposés à tout son ressentiment, & sans autre forme de procès, ni porter leurs plaintes au Grand Seigneur, ils les pilaient tout vifs dans ces grands mortiers que l'on voit encore dans l'Alcassabe.

Cela arriva tant de fois, que le Conseil de l'État, qui n'est composé que des Officiers & des vieux Soldats, résolut de changer la forme du Gouvernement, & de se faire un Chef qu'ils choisirent entre les plus vieux Soldats & les plus propres au Gouvernement. Ils ne lui donnèrent d'abord que le titre d'Aga, c'est-à-dire, Chef ou capitaine. Ils l'obligèrent de se tenir tous les jours dans la Maison du Roy, depuis la pointe du jour jusqu'à quatre heures du soir, afin qu'il fût toujours prêt à écouter les plaintes, & à rendre justice à ceux qui se présentaient. Cette règle s'observe encore aujourd'hui. Mais surtout il faut qu'il pense & bien sérieusement donner la paye à la Milice tous les deux mois, & cela sans retardement.

Le Grand Seigneur ne laisse pas d'envoyer un Pacha qui représente sa personne. On le reçoit,

on lui donne quatre cent cinquante piastres tous les mois, on défraye sa maison de pain, de viande, de riz, de légumes, & de toutes les autres provisions de bouche nécessaires ; mais à condition qu'il ne se mêle de rien, qu'il demeure enfermé dans ses appartements, & qu'il n'en sorte que par la permission du Divan, soit pour aller à la promenade, soit pour vaquer à d'autres affaires. Il est vrai qu'on ne la lui refuse jamais, & qu'il est aussi prisonnier chez lui que le Doge de Gènes, qui ne sort jamais de chez-lui sans un Décret du Sénat, Du reste il a tous les honneurs, son nom est à la tête de tous les actes, de tous les traités, on lui rend les premières visites au Baïram & aux autres jours de cérémonies. Il est à Alger comme les faux Dieux chez les anciens, il avale l'encens quand on lui en présente sans avoir le pouvoir d'en exiger.

Au reste il y a peu d'emploi au monde plus dangereux que celui de Chef de cette République. La Milice qui est la maitresse est la plus turbulente, la plus séditeuse & là plus déraisonnable qu'il y ait au monde. Baba Kalib qui fut son premier Aga fut assassiné en 1660, par

quelques soldats qu'il n'avait pu contenter. C'était pourtant un homme fort équitable, & très porté pour les intérêts de la Milice.

Ramadan Aga lui succéda & gouverna assez paisiblement pendant quelques années. A la fin on s'aperçut qu'il se faisait adjudger à vil prix les prises que l'on vendait au Batistan. Il s'enrichissait aisément par ce moyen mais quelques Soldats lui en ayant fait des reproches, il crut les pouvoir faire punir pour lui avoir manqué de respect. Il voulut les faire arrêter, ne les croyant pas si bien soutenus qu'ils étaient. Leurs camarades prirent leur parti, & s'étant jetés sur l'Aga & sur ses gens, ils leur coupèrent la tête & les pendirent par leurs choufs à des ceps de vignes, qui sont devant la maison du Pacha.

Cette exécution rendit les Soldats plus puissants & plus insolents. Ils élurent pour Aga un Renégat Portugais nommé Chaaban. Il était fort âgé & homme de bon sens, cependant il ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs.

Les Agas qui veulent gouverner un peu longtemps doivent observer trois choses. Ne choquer jamais aucun Soldat, avoir soin que leur solde

soit payée régulièrement & sans le moindre retardement, & augmenter tous les ans le trésor public.

Après la mort des trois premiers Agas on élût un nommé Aly, avec lequel M. le Duc de Beaufort fit la paix en 1666. Il était homme d'esprit & d'un mérite singulier. Il gouverna quelque temps avec assez de tranquillité. Mais comme il occupait trop les Soldats à la guerre contre les Maures de la campagne ; parce qu'il n'avait pas beaucoup d'inclination pour la piraterie, la milice se mit en tête qu'il voulait la détruire. Ce soupçon joint aux mécontentements de quelques Soldats, les fit soulever contre lui, ils l'assassinèrent dans sa maison, & envoyèrent sa tête au marché, où les enfants s'en servirent à jouer à la boule. Ils prirent ensuite sa femme & la tourmentèrent, pour lui faire déclarer le lieu où son mari avait caché ses richesses. Ils s'avisèrent de lui mettre des chats affamés dans ses caleçons, & de les fouetter avec des houssines. Ces petits tigres enragés la mordaient & la déchiraient, & l'obligèrent à la fin à montrer, une muraille où le trésor était enfermé. La Milice s'en saisit & le porta dans l'Alcassabe.

On changea alors la forme du Gouvernement, & on en établit un nouveau sur la forme de celui de Tunis. Hagy Mehmed fut élu premier Dey d'Alger. Il avait été longtemps Général des Vaisseaux. C'est celui qui gouverne aujourd'hui. Il est âgé de quatre-vingts ans, d'un tempérament si robuste, que s'étant marié depuis trois ans à une jeune Anglaise qui s'est faite Mahométane, il en a eu deux enfants mâles.

Son fils aîné appelé Mehmed Raïs commandait un Vaisseau, avec lequel il a voit fait des profits immenses, mais il avait tout dissipé, & s'étant trouvé dans la nécessité de continuer son métier de Pirate, il fut pris & mené à Malte où il serait mort dans les chaînes, si son père ayant été élu Dey n'avait pas été forcé par la Milice de le racheter par honneur. C'était un grand borgne, ivrogne, brutal & débauché autant qu'on se le peut imaginer. Son père ne l'aimait point, & l'aurait laissé périr dans l'esclavage malgré sa qualité de Dey, si la Milice, les juifs & le Commerce du Bastion n'avaient pas déboursé les vingt-cinq mille écus qu'il fallait donner pour sa rançon.

Baba Hassan gendre du Dey avait été Chia-

oux, avant d'être adjoint au Gouvernement de son beau-père : il est grand, maigre, brun, mélancolique. Il a l'air rustique, brutal & insolent. Il ne laisse pas d'avoir beaucoup d'esprit, de raisonner juste & de bien conduire les affaires de l'État. Il est à présent assez aimé de la Milice, dont il ménage les intérêts avec soin. Il est avide d'argent & d'honneur, bon ami, c'est lui qui fait toutes les affaires, & à qui il faut s'adresser pour toutes choses. Je remarquai, pourtant avant mon départ, que la Milice commençait à se lasser du lui, & l'on disait que sa tête n'était pas bien assurée sur ses épaules, s'il manquait de réussite dans la campagne qu'il entreprenait contre Oran & Trémesen.

Le Dey avait des filles mariées à des Tailleurs & autres Artisans, qui depuis l'élévation de leur beau-père profitaient à merveille de son crédit, & de celui de leur beau-frère Baba Hassan, & s'enrichissaient, sans se souvenir qu'il y a peu de Pays au monde où les fortunes soient moins sûres qu'en celui-là. C'est un crime de passer pour riche, & ce crime est bientôt suivi du dernier malheur.

De la Milice, du Conseil d'État d'Alger, & du nombre & des fonctions des Officiers de la République.

DEPUIS que là Milice d'Alger, c'est-à-dire, les Soldats se sont mis en possession de l'autorité Souveraine, & qu'ils se font érigés en République sous la protection du Grand Seigneur, il ne se fait rien que par la délibération du Conseil qu'ils appellent Divan.

Il est composé d'un nombre indéterminé de vieux Officiers & d'anciens Soldats, qui, ont passé par toutes les Charges de la Milice.

On l'assemble tout les Samedis dans la Maison du Roi, & extraordinairement toutes les fois qu'il se présente des affaires importantes que le Dey ne doit ou ne veut pas prendre sur son compte.

Quoique le Pacha qui représente la personne du Grand-Seigneur n'y assiste jamais, parce qu'il ne doit se mêler d'aucune affaire, on ne laisse pas de mettre son nom à la tête de tous les actes, de tous les traités, de toutes les proclamations qui se font. Il signe le premier toutes les

dépêches. En un mot, il paraît être le Chef de la République ; mais à condition qu'il ne la gouvernera non plus que s'il n'y était pas.

Voici de quelle manière se font les proclamations publiques. Le Chiaoux qui en est chargé va dans les principales rues, & dit à haute voix ces paroles : *De La part de très Illustre & très Fortuné Ismaël Pacha Vice-roi d'Alger, de la Milice, du Dey & du Divan, je fais savoir à la Milice, aux Marchands & Habitants ou trafiquants par mer & par terre en cette Ville de quelque Nation & condition qu'ils soient que, &c.* Puis ayant fini ce qu'il a à dire, il achève sa criée par ces mots : *Que les présents en informent les absents, afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance.*

Le nombre des Soldats qui composent cette milice n'est jamais fixe. Il trouve plus grand quand les recrues arrivent, & moindre au retour des campagnes sur terre ou sur mer, parce qu'il en périt toujours quelqu'un.

Il y avait pendant mon séjour environ vingt mille Soldats de solde, dont les uns étaient Turcs Naturels, les autres étaient Coulouglis, les autres Renégats de routes sortes de Nations. Ces derniers

sont ordinairement les plus estimés, pour peu qu'ils soient capables de quelque chose, ou pour aller sur mer, ou pour servir sur terre.

Les Renégats ne peuvent pas être mis sur le rôle de la paye s'ils ne sont affranchis. Car un Esclave Chrétien qui se fait Turc ne recouvre point sa liberté en changeant de Religion. Il est toujours Esclave de celui qui l'a acheté, à moins qu'il ne l'affranchisse en considération de ses services, & qu'il ne traire avec lui pour son rachat.

Les Maures, les Arabes, les Morisques, les Grenadins, les Andalous ou Tagarins, aussi bien que les enfants d'Alger qui sont nés d'un Turc & d'une Maure jusqu'à la seconde génération, ne sont point inscrits au rôle des Soldats de paye, & n'ont jamais de Charge dans la Milice ou dans le Divan, de crainte que venant à se multiplier & à avoir du crédit dans l'État, ils n'en chassent les Turcs & les Renégats. Aussi quand leur nombre est diminué, & qu'ils n'ont pas assez de Turcs Naturels pour commander, & pour remplir les postes des Soldats les Vaisseaux d'Alger vont de temps en temps dans le Levant, & y font des recrues ; c'est-à-dire, qu'ils ramassent tous les bandits, les rebelles, les fugitifs pour dettes ou

pour crimes ; les jeunes gens incorrigibles dont les parents veulent se défaire ; en un mot tous les excréments des États du Grand Seigneur. Voilà ce qui compose la Milice, le Sénat & le Divan d'Alger. Qu'on voie après cela, si on doit attendre autre chose de ces sortes de gens que ce qu'on en éprouve tous les jours.

Dès que ces gens ramassés sont arrivés à Alger, on les écrit sur le Livre de la paye, & selon leurs talents on les emploie ou sur mer ou sur Terre, ou dans les armées ou dans les Garnisons, & s'ils vivent longtemps ils peuvent espérer de parvenir à leur tour aux plus hautes Charges de la République.

La première paye de ces nouveaux Soldats, est de quatre doubles par mois, qui sont un écu monnaie de France, ou une piastre d'Espagne, un double n'étant qu'un quart de piastre, ou quinze sols de notre monnaie. Outre cette somme qui se paye en argent régulièrement tous les mois, ils ont quatre pains de munition tous les jours, & leur logement dans une des chambres des Casseries. Ceux qui ne sont point employés peuvent travailler pour leur compte.

On ne donne point de pain à ceux qui sont

mariés ; mais on leur permet de demeurer dans leur famille, & de faire tel trafic qu'ils peuvent pour s'entretenir.

Si un de ces Soldats venant à mourir laisse des enfants, on leur continue la paye de leur père, quand même ils seraient à la mamelle, afin de les nourrir & les élever, & quand ils sont en état de servir, on les enrôle, & on les met à la paye de quatre doubles par mois, comme leurs pères ont commencé.

Cette solde s'accroît d'un double : toutes les fois qu'un Soldat va en Campagne, pour faire payer les contributions que les Maures de la campagne sont obligés de payer à la Milice. Ainsi cette solde va en montant jusqu'à quarante doubles par mois, qui font dix écus ou dix piastres, & alors elle est fermée, c'est-à-dire, qu'elle n'augmente plus, quelque Charge ou Dignité que l'on ait, dans la Milice.

On envoie ces Soldats en Garnison dans les Villes ou Forteresses des Frontières. Ils sont relevés régulièrement tous les six mois. On appelle ce changement *Nouplet*, & l'on réserve toujours quatre ou cinq mille hommes dans la Ville, pour les besoins imprévus que l'on peut en avoir.

Il n'y a pas un de ces Soldats, qui par l'ancienneté de sa réception ne puisse parvenir à son tour jusqu'à la dignité d'Aga, qui est le Chef de la Milice après le Dey. Cette Charge le met à la tête du Conseil d'État. En voici l'ordre & comment cela Ce fait.

Les simples Soldats à qui on donne la qualité de Janissaires, s'appellent entre eux *Ialdach*, c'est-à-dire, Compagnons, Camarades ou Frères, & *Coul*, qui lignifie Serviteur, eu égard au service qu'ils rendent à l'État.

Ils deviennent ensuite *Vekilkharge*, ou Pourvoyeurs, parce qu'ils ont soin de la dépense de bouche dans les Casseries, dans les Camps & dans les Garnisons. Ils font aussi quelquefois l'Office de Maîtres Cuisiniers, pour apprêter ou faire apprêter à manger pour les Officiers de cette Milice, particulièrement quand ils sont en campagne.

De *Vekilkharge*, ils deviennent *Oda Bachi*, ou Chefs de chambrée, qui sont comme les Brigadiers d'une Compagnie qui commandent un nombre de Soldats. Cet Officier passerait parmi nous pour celui de Lieutenant, puisque *Oda Bachi* commande la Compagnie au défaut du *Buluc Bachi*, ou Chef de troupe qui est le Capitaine.

L'Oda Bachi ayant été fait Buluc Bachi devient ensuite Aga Bachi. Il y en a vingt-quatre qui entrent au Conseil avec l'Aga, pour délibérer des affaires de l'État & de la guerre.

De cette qualité ils passent à celle d'Aga, mais ils ne le sont que deux Mois, après lesquels on les fait *Manzoul*, c'est-à-dire, hors d'office & de fonction dans le corps de la Milice

Ces Manzouls Agas sont comme des Vétérans, qui ont accompli les services qu'ils devaient à la République. C'est de leur nombre qu'elle tire les Généraux pour commander les Armées, les Gouverneurs des Places, & les autres Officiers pour remplir les premières Charges de l'État. Ils ont toujours leur paye fermée de dix écus par mois leur vie durant, & sont les principaux Conseillers du Divan.

L'Aga de la Milice choisit quatre Soldats parmi les janissaires pour l'accompagner. On les appelle *Salaks*. Ils ont toujours le sabre attaché à la ceinture, & une marque de cuivre doré sur le turban pour les faire connaître.

Tous les Officiers de la Milice font distingués par leurs bonnets & par leurs habits.

Les Chiaoux qui sont comme des Sergents

ou Huissiers ont leurs turbans en pyramide, faits d'une pièce de mousseline roulée en forme de limaçon, depuis la tête jusqu'à l'extrémité qui se termine en pointe. Leur habit a de grandes manches serrées au poignet.

Les Oda Bachi ont le bonnet de la même manière, avec une pièce triangulaire de drap rouge attachée dessus.

Le bonnet de l'Aga est comme un mortier renversé, c'est-à-dire, plus gros par le haut que par le bas. Quelques-uns ont des aigrettes & des ornements, qu'il est plus aisé de dessiner que de décrire,

Les Soldats ne reconnaissent que leurs Agas. C'est lui qui leur rend justice dans les choses qui regardent le corps de la Milice. Ils s'adressent à son Kiahia, qui est comme son lieutenant ou Substitut, & qui est obligé de demeurer toute la journée assis dans une boutique devant la Maison du Roi, avec un nombre d'autres Officiers qui lui tiennent lieu de Conseillers.

Il y a dans Alger un Cadi pour les Turcs, qui juge toutes les affaires civiles, & un autre pour les Maures, qui décide celles du Peuple & des Paysans vassaux de la République. Ce dernier

doit parler Arabe, parce que les Paysans sont censés ne pas entendre la Langue Turque. Il y a aussi un Mufti que l'on consulte sur les points de la Religion qui donne ses décisions par écrit.

On lève tous, les ans les *Lismes* & les *Garames*, qui sont comme les Tailles, les Impositions & les Contributions que les Maures de la campagne payent à la Milice.

L'Écrivain du Divan qui est le Secrétaire de l'État, a soin de dresser le rôle des Soldats qui doivent composer les trois Armées ou les trois Camps, que l'on envoie tous les ans en campagne pour faire payer les contributions : car les Maures ne payent point qu'on ne les y contraigne les armes à la main. Il les y emploie selon le temps qui s'est écoulé depuis leur dernière campagne, & selon l'ancienneté de leur réception. Ces Camps sont plus ou moins forts, à proportion des difficultés qui se rencontrent à faire payer ces Paysans. Ils sont commandés par un de ces Manzouls Agas, qui prennent alors la qualité de Beigs. C'est un Emploi d'autant plus lucratif qu'il se trouve d'opposition à la recette des droits : car ces Beigs ont bien soin de se faire payer de leurs peines.

Un de ces Camps est envoyé du côté du Levant vers Bône & Constantine, & il y demeure ordinairement. L'autre tire au Couchant de Trémelcem, & le troisième au Midi jusqu'au Pays des Nègres.

Il ne faut que trois cents Soldats pour tenir dans le respect sept ou huit mille Maures. Leur attention doit être d'empêcher qu'ils ne s'enfuient dans les Déserts, ou dans les Montagnes avec leurs bestiaux. Pour cela, ils tâchent de les surprendre dans le temps de la moisson. Ils taxent les Adouars selon leurs facultés, & enlèvent leurs bestiaux quand ils n'en peuvent, tirer de l'argent comptant.

Les Beigs afferment quelquefois ces contributions ; mais il faut qu'ils soient bien sûrs de leur fait : car leurs têtes, & leurs biens répondent de leurs promesses. Au reste, il ne faut pas s'imaginer que ce soit par indigence qu'ils manquent à payer le prix de leurs Fermes. C'est une chose qu'on ne peut pas leur reprocher ; mais les Maures font quelquefois assez fins pour cacher leurs moissons, & pour s'échapper dans les Déserts ou dans les Montagnes avec leurs bestiaux, & pour lors c'est au Beig, à payer pour

eux, sans espérance d'en pouvoir rien tirer une autre année.

Beaucoup de gens croient que le Dey est le Roy d'Alger. Ils se trompent : les Algériens ne connaissent pour Roy que le Grand Seigneur, encore ne le reconnaissent-ils que sous bénéfice d'inventaire, C'est-à-dire, qu'ils reçoivent ses ordres & ses Officiers avec respect, & lui obéissent quand cela leur convient, & qu'ils ne peuvent faire autrement.

Le mot Dey, signifie en Langue Turque, un oncle du côté maternel. La raison pour laquelle ils ont donné ce nom au Chef de leur République, c'est qu'ils regardent le Grand Seigneur comme le père, la République comme la mère des soldats, parce qu'elle les nourrit & les entretient, & le Dey, comme le frère de la République, & par conséquent comme l'oncle maternel de tous ceux qui sont sous sa domination.

Le Dey étant mort, on fait l'élection d'un autre par la délibération du Conseil. On choisit ordinairement le plus vieux & le plus expérimenté, & celui qui par ses services est parvenu aux principales Charges du Gouvernement. Il faut qu'il soit Turc Naturel, qu'il ait fait le voyage

de la Mecque, qu'il soit homme d'esprit, de bonne vie & mœurs, intelligent, zélé, affectionné au bien des Soldats, & qu'il ait l'approbation du Divan, du Conseil & de la Milice. Le Dey n'a ni Gardes ni beaucoup de Domestiques, ni aucun train considérable. Il va sans façon seul dans les rues, & on ne remarque en lui ni chez-lui aucune sorte de magnificence. Il préside au Divan, & l'obéissance qu'on lui rend, est ce qui le distingue. Les Turcs ne l'appellent ordinairement que Denledi, c'est-à-dire, l'heureux, le fortuné. Le Siège du Dey est dans un angle de la Salle du Divan, sur un banc de pierre élevé d'environ deux pieds, qui règne sur les trois côtés de la Salle. Le quatrième est ouvert du côté de la cour.

Le premier Secrétaire du Divan est à sa droite accompagné de plusieurs, Écrivains. L'Aga de la Milice est assis à la gauche du Dey, & après lui tous les Officiers, du Divan, chacun selon leur rang & leur ancienneté. Ils sont tous revêtus d'un Bournous, qui est une espèce de manteau noir comme une, cape de Béarn. Ce Bournous a un coqueluchon qu'ils mettent par respect sur leur turban. Ils ressemblent alors à des Augustins Déchaussés.

Le Dey étant assis propose doucement les matières qui doivent être mises en délibération. Les quatre Officiers qu'on appelle Bach-Adalar les font entendre à haute voix à tout le Divan, sans se remuer de leurs places. Après que la parole a passé jusqu'au dernier Officier, le premier commence à opiner, & les autres continuent jusqu'au bout. Les opinions remontent du bas en haut jusqu'à l'Aga, & puis au Dey, lequel fait la conclusion qui est publiée à haute voix, pour avoir l'approbation de toute l'assemblée, après quoi l'Écrivain la met sur son registre en peu de paroles.

Cette assemblée qui est toujours tumultueuse fait un bruit horrible, quand les propositions ou la résolution ne sont pas de son goût. Il faut être fait à leurs manières pour distinguer ce qui est résolu d'avec ce qui a été rejeté : car ces gens parlent tous à la fois, cependant les chefs sans s'inquiéter vont toujours en avant, & il faut que les autres en passent par là.

Les vingt-quatre Agas Bachis se trouvent à ces assemblées revêtus de leurs bournous comme les autres, les Baluc-Bachis n'y entrent point non plus que les Oda-Bachis ; mais ils demeurent

dans le fond de la cour debout les mains croisées sur le ventre, sans les remuer pendant tout le temps que dure l'assemblée.

Lorsqu'un Officier, un Soldat ou autre a commis une faute qui ne mérite pas une peine capitale, on le conduit au milieu de la Salle du Divan, & en la présence de l'assemblée, on le couche sur le ventre, & on lui donne sur la plante des pieds, & sur les fesses le nombre de coups de bâton qui est déterminé par le Divan. Ce font les Chiaoux qui font alors l'exécution. Mais quand les troupes sont en campagne, ce sont les Capitaines qui châtient eux-mêmes leurs Soldats. Personne n'a ce droit qu'eux seuls, & après qu'ils les ont châtiés, ils leur font une remontrance paternelle & leur donnent leur main à baiser.

De la manière dont les Algériens font leurs courses, du partage des prises, du rachat des Esclaves.

IL est surprenant que des Peuples aussi brutaux & aussi Barbares que les Algériens gardent autant d'ordre & de justice, qu'ils

en gardent dans leurs brigandages, on ne voit jamais entre eux la moindre difficulté sur leurs partages, & pendant qu'ils font des injustices à tout le monde, ils se rendent entre eux une justice que l'on remarque à peine entre les Chrétiens les plus parfaits. J'ai admiré étant à Alger leur diligence à armer & désarmer leurs Bâtimens.

Il n'y avait de mon temps que trois Galères dans le Port d'Alger sans aucune chiourme. Ils n'y entretiennent que deux ou trois gardiens, pour la conservation des choses que l'on ne juge pas à propos de mettre dans les magasins ; de sorte que pendant tout l'Hiver elles demeurent comme abandonnées. Elles sortent au mois d'Avril, ou au plus tard au mois de Mai. Leurs campagnes ne sont que de quarante jours, après quoi elles reviennent pour espalmer, soit qu'elles aient fait prise ou non.

Les Esclaves Chrétiens panent l'Hiver dans les Bagnes ou chez leurs Patrons. On leur remet leurs chaînes quand on les embarque, & on les leur ôte quand on désarme les Galères. Elles sont ordinairement fort bien armées ; elles côtoient l'Italie, l'Espagne & Les Îles de la

Méditerranée, ce sont leurs Galères ordinaires. Les corps des Galères appartiennent à plusieurs particuliers associés, & ceux qui y fournissent leurs Esclaves ou quelque autre chose, tirent leur part du profit selon la chasse-partie qu'ils font entre eux.

Il y avait environ trente Vaisseaux de guerre à Alger de différentes grandeurs. Le plus considérable n'était que de cinquante pièces de canon, & les autres en diminuant jusqu'à dix ou douze. Les Bâtimens fabriqués à Alger & des bois du Pays sont ordinairement fort légers & bons voiliers. Ils ont des Constructeurs Renégats fort habiles, & comme ils ne les chargent point de tant de choses que les nôtres, ils sont plus propres à donner chasse & la prendre. Outre leurs munitions de guerre ils n'ont que de l'eau, du biscuit, des légumes, des oignons, de l'ail, du fromage, outre quelques légères provisions que les Soldats ont dans leurs havresacs. On voit que ces munitions de bouche ne coûtent pas beaucoup, & occupent peu de place. On ne connaît ni les branles, ni les matelas, ni les coffres & autres meubles, Chacun couche dans son capot avec

son sac pour chevet. Ils font extrêmement propres. Leurs équipages sont toujours nombreux, & c'est par cet endroit que leurs abordages sont à craindre. Lorsqu'ils ne sortent point de la Méditerranée, ou qu'ils n'entrent point dans l'Archipel, leurs campagnes ne sont que de quarante ou cinquante jours. Soit qu'ils aient fait prise oui non, ils reviennent au Port après cela, désarmement, espalment, arment de nouveau, & tout est près en huit ou dix jours.

Dès que le Vaisseau est entré dans le port, les Soldats s'en vont chez eux avec leurs havresacs sur leurs épaules, ou aux Casseries où ils logent, & quand le Vaisseau est prêt à partir, il tire un coup de canon & on voit accourir de tous côtés des Soldats pour le monter. Le nombre en est quelque fois si grand, qu'on est obligé d'en renvoyer plus de la moitié.

Le Vaisseau étant sous voile, l'Aga de la Milice qui y est embarqué, fait la revue, & fait écrire les noms de ceux qui doivent faire le Voyage, en commençant par le Capitaine, les Officiers, les Soldats & les Esclaves, qui le plus souvent servent de Matelots. Le Baïa ou Écrivain garde ce rôle,

certifié par le Capitaine & l'Aga. C'est sur ce rôle que se fait le partage du profit. Le Capitaine ne se mêle que de la Navigation, & n'a presque pas du pouvoir sur l'Équipage, tout roule sur l'Aga.

Dès qu'un Vaisseau est arrivé de course, après avoir fait prise, on débarque les Esclaves, & on les conduit à la Maison du Roi. Le Dey en choisit la cinquième partie, & toujours les meilleurs, pour être vendus au profit du corps de la Milice : on les envoie au Bagne de la Douane les autres sont conduits au Batistan ; c'est une longue & large rue, fermée aux deux bouts, où l'on vend toutes les prises. On y trouve des Délats ou Courtiers qui prennent les Esclaves par la main, les promènent d'un bout à l'autre en criant tout haut le prix que l'on en offre : c'en un encan on tout le monde a droit d'enchérir, & ou la marchandise est livrée au plus offrant & dernier enchérisseur, pourvu qu'il ait de l'argent comptant pour la payer.

Les Marchands qui trafiquent en Esclaves (car il y en a beaucoup qui n'ont point d'autre négoce) font tout ce qu'ils peuvent par de bonnes

paroles, pour savoir des Esclaves qu'ils ont achetés, s'ils font de bonne famille, & ce qu'ils peuvent leur donner pour leur rançon. Ils examinent leurs dents, les paumes des mains, pour juger par la délicatesse de la peau s'ils sont gens de travail ; mais on observe sur tout ceux qui ont les oreilles percées, d'où ils infèrent qu'ils sont gens de qualité & distingués des personnes du commun, puisqu'étant enfants ils ont porté des pendants d'oreille.

Les Français sont ordinairement ceux que l'on vend à meilleur marché, parce qu'outre qu'ils se font toujours plus pauvres qu'ils ne sont en effet, les Patrons craignent toujours que le Roi ne les retire par quelque Traité, & qu'ils ne soient obligés de les rendre pour le prix de l'achat.

Les Italiens sont à peu près sur le même pied que les Français, quoique ce ne soit pas pour la même raison ; mais parce que les rédemptions sont bien plus rares.

Mais les Espagnols qui ne veulent pas démordre de leur gravité, aiment mieux demeurer plus longtemps Esclaves, & même y mourir, que de s'abaisser un peu. Ils disent hautement

qu'ils sont Gentilshommes, qu'ils sont riches, & que leurs parents qui sont grands Seigneurs ne souffriront pas qu'ils soient Esclaves, & qu'ils enverront au plutôt des sommes considérables pour les racheter.

On dit qu'un Espagnol ayant entendu qu'on l'avait donné pour cent piastres, demanda tout bouffi de colère à celui qui le menait, si on le prenait Pour une bourrique, & si un homme de sa façon n'était estimé qu'à ce prix.

Quoique les acheteurs soient convenus du prix d'un Esclave au Batistan, on ne le lui livre pas encore : on le conduit à la Maison du Roi, & en présence du Dey on fait une nouvelle criée, & l'enchère augmente beaucoup plus qu'au Batistan. Après cette dernière enchère le Juif Écrivain du Batistan prend le nom de l'Esclave avec celui de l'acheteur, & l'écrit sur son livre, & y marque le prix de l'achat qui a été marqué en craie devant & derrière l'habit de l'Esclave, avec certaines marques qui font connaître combien il a été enchéri. L'argent que l'on retire de ces ventes est porté sur le champ au Trésorier du Batistan, qui le garde jusqu'à ce que la

vente entière de la Prise soit achevée.

Tandis que ces Courriers vendent les Esclaves, d'autres vendent ce qu'on appelle la robe taillée. On comprend sous ce terme toutes les hardes & les marchandises qui se font trouvées dans la prise, jusqu'aux choses de la moindre valeur ; car il n'y a point de pillage dans ces Armements.

Les Maures & le bas peuple sont assez superstitieux pour s'imaginer que ce qu'ils achètent des prises faites sur les Chrétiens apporte, du bonheur dans leurs familles. Les Turcs les confirment autant qu'ils peuvent dans cette opinion, afin de leur vendre plus cher leurs prises.

Le corps du Vaisseau pris & les marchandises plus considérables se vendent aussi à l'encan. Ce sont pour l'ordinaire des juifs & autres Marchands qui les achètent, & qui les font passer à Gènes, à Livourne & autres lieux pour les y vendre avec profit, en quoi ils se trompent assez souvent, à cause de l'empressement qu'ont les Algériens pour acquérir cette prétendue bénédiction en les achetant, qui les fait souvent pousser à un prix beaucoup plus haut que leur

valeurs J'ai vu une Barque Française vendre à un tiers moins les mêmes marchandises de la même qualité & dans le même temps qu'étaient vendues celles qui provenaient d'une prise. On conseilla au Patron Français de faire vendre les femmes comme faisant partie de celles de la prise ; mais il n'osa l'hasarder, de crainte qu'on les fit passer réellement comme appartenant à la prise.

L'argent revenu de la vente de toute la prise, & amassé chez le Trésorier du Batistan, on appelle le Baïa ou Écrivain du Vaisseau Corsaire, qui avec le Trésorier fait le calcul de la somme qui doit revenir à ceux qui y ont part. Pour en venir plus aisément à bout, ils partagent la somme entière en un grand nombre de parts. Le corps du Vaisseau & l'armement emportent la moitié du total. Sur le reste, on donne quarante parts au Capitaine, l'Aga en a trente, les Officiers dix, les Soldats cinq, les Esclaves qui ont servi de Matelots deux ou trois, les Garçons ou Moussettes une. Ce partage se fait avec tant de justice, que personne ne peut se plaindre, & l'on ne peut assez louer la sagesse & la politique de ce Gouvernement qui tient en paix tant de voleurs.

Quand on veut racheter un Esclave, on fait parler à son Patron par le Trucheman de la Nation qui convient de prix avec lui. Après qu'il est payé, ils vont tous trouver le Cadi pour lui faire donner sa carte franche ; c'est ainsi qu'on appelle le témoignage du juge, comme le Chrétien a été mis en liberté moyennant une telle somme. On y déclare le nom, le surnom, la patrie, la taille, la couleur du poil de l'Esclave, les marques qu'il a sur le corps & sur le visage ; en un mot tout ce qui peut le faire connaître. Après cela il faut payer le droit des portes de la Ville sans quoi, il ne pourrait pas sortir. Ce droit est de cinquante piastres pour les cent Premières piastres qu'il a coûté, & dix piastres pour les autres centaines. Ainsi il faut cinquante piastres pour cent, soixante pour deux cents soixante & dix pour trois cents, & ainsi en augmentant de dix pour chaque centaine. Ce droit est au profit du Divan, qui n'en fait grâces à personne ; de sorte que si un Patron donnait la liberté à son esclave *gratis*, le Dey ne lui permettrait pas de s'embarquer qu'il n'eût été estimé, & qu'il n'eût payé le droit des portes sur le pied de l'estimation,

& tout ce qu'on pourrait attendre de sa courtoisie, ce serait d'en être quitte pour cinquante piastres.

Les Pères de la Rédemption ne payent que quarante piastres par tête d'Esclaves, parce que ce sont par les aumônes des Chrétiens qu'ils les rachètent, & que les Turcs ont assez de dévotion pour prendre part à cette bonne œuvre. Mais ils leur font d'autres mangeries, c'est-à-dire, d'autres avanies qui les récompensent en partie de leur charité. C'est le plus souvent le Trucheman de France qui se mêle de ces sortes de marchés, où il trouve un avantage considérable.

Des supplices qui sont en usage à Alger.

NOUS avons chez nous l'épée, la potence & la roue pour punir nos criminels. Ce dernier supplice n'est pas en usage chez les Turcs ; mais ils en ont d'autres qui ne sont pas moins cruels. Les uns sont pour les voleurs, d'autres pour ceux qui ont malversé dans l'administration des affaires de la République,

d'autres pour ceux qui ont péché contre la Loi, & pour d'autres crimes capitaux.

Le supplice le plus ordinaire pour les chrétiens, qui après avoir renié la Foi, s'en repentent, & déclarent qu'ils veulent mourir Chrétiens, est le feu, Ils sont jugés sur le-champ & conduits hors de la Porte Bab-al-Ouad où est le marché au bois; on les dépouille ; on les attache à un poteau, & on les couvre de branches d'arbres sèches, comme des fagots jusqu'à la tête, & on y met le feu. En peu de moments le patient est étouffé par la fumée ; & quand on juge qu'il est mort, on l'abandonne aux enfants, qui lui attachent une corde à un pied, le traînent dans les rues, le brisent à coups de pierres, & le traînent à la mer, ou le laissent sur le rivage à la merci des chiens & des loups.

Ils font moins de façon qu'en Europe pour pendre un homme. On ne dresse point de potence, ils se contentent d'attacher une cordelette savonnée avec nœud coulant. On l'élève en l'air, on le soutient par les jambes tandis que le bourreau attache la corde à une branche d'arbre, ou au treillis d'une fenêtre, ou à quelque autre chose capable de porter un homme, & on

le laisse tomber tout d'un coup, & s'étrangler lui-même par son propre poids.

Quand ils veulent empaler quelqu'un, ils le dépouillent, le font coucher sur le ventre, & font tenir les pieds & les mains étendus par quatre personnes ; le bourreau lui ouvre le fondement d'un coup de rasoir, & y fait entrer un pal pointu graissé de suif : ce pal est de la grosseur de la jambe. Le bourreau tient le patient sous ses genoux, & conduit avec ses mains le pal, afin de le faire aller droit, pendant qu'un autre le pousse à grands coups d'une masse bois, jusqu'à ce qu'on le voie sortir par le col, les épaules ou l'estomac. Le patient est heureux quand le pal perce quelque partie noble qui le fait mourir sur le champ ; car on peut s'imaginer que ce tourment est affreux. Ils lui attachent ensuite les jambes contre le pal, l'élèvent & le plantent dans un trou qu'ils ont creusé exprès, & le laissent là pour servir d'exemple aux passants. Il ressemble alors à un lapin embroché. On a vu de ces misérables demeurer trois jours entiers embrochés, demandant continuellement à boire aux spectateurs, ou les prier de leur donner quelque coup pour les achever.

Il y a de grands crocs de fer en manière d'hameçon, qui font scellés dans le mur de la Porte Bab-al-Ouad ; c'est le supplice ordinaire des Maures, des rebelles & de ceux qui ont trahi l'État, & auxquels on veut faire souffrir un long supplice. Ces crocs sont assez près les uns des autres. Le patient étant dépouillé, & ayant les pieds & les mains, liées, le bourreau le jette du haut des créneaux, de manière qu'il ne peut manquer de s'accrocher par quelque partie de son corps. Le misérable souffre bien des jours, s'il a le malheur de n'être accroché que par une cuisse, ou autre partie charnue ; il y tombe presque en pourriture avant de mourir, car on l'y laisse sans miséricorde, & personne n'oserait lui donner le moindre secours, ou achever de le tuer.

On en fait mourir d'autres en les enfermant dans une espèce de muraille que l'on fait bâtir autour d'eux, sans leur laisser autre partie libre que la tête. Comme cette muraille est faite de briques & de plâtre, elle serre en séchant le patient de manière cruelle, qui le laisserait vivre bien du temps, si par une grâce spéciale ils ne le jettent du haut en bas des murailles ; car c'est

ordinairement sur les remparts, que l'on fabrique ces fatales maisons qui, en tombant brisent le corps qui y est enfermé.

Il y en a que l'on écorche vifs. On dépouille le patient jusqu'à la ceinture, & on lui attache les bras étendus à un gros bâton, on le couche sur le ventre, & le bourreau lui fend la peau sous les bras jusqu'à la ceinture, autour des bras jusqu'au col, & puis il écorche la peau jusqu'à ce qu'elle tombe sur leurs cuisses. On le tourne ensuite, sur le dos, & on en fait autant à la poitrine & sur le ventre. Il y a des bourreaux si adroits, que le patient ne répand presque point de sang, & qu'il se lève, & même marche dans ce triste état, mais telle que puisse être l'habileté du bourreau, on n'en a jamais vu qui aient vécu deux heures après l'exécution.

Il y en a d'autres dont on cloue les pieds & les mains contre une porte, & où on les laisse mourir dans cet état douloureux.

D'autres périssent à force de coups de massues qu'on leur donne sur le ventre, sur les cuisses & les fesses, jusqu'à ce qu'ils soient tout brisés. Ce supplice est quelquefois fort long, & toujours très cruel.

Les Gouverneurs qui ont mal administrés les intérêts du public, qui ont fait des concussions, qui se sont enrichis du bien des Soldats, les Cadis dont la justice a été corrompue par des présents ; tous ces gens sont pilés dans de grands mortiers de bronze avec des pilons de fer, & leurs corps réduits en hachis sont jetés aux chiens.

On voit encore dans l'Alcassabe un mortier destiné à ce supplice, & qui a servi à plusieurs Pachas & autres Officiers de la République.

Les janissaires qui ont mérité la mort sont étranglés dans le Bagne de la Douane, & jetés la nuit suivante à la mer par-dessus les murailles.

Ils ont plusieurs manières de donner la question, lorsqu'ils veulent faire déclarer quelque chose. La plus ordinaire est de faire entrer des éclats de roseaux entre les ongles des doigts des mains & des pieds.

Ils ont de petits os percés, & enfilés dans une corde forte. Ils en environnent la tête du patient, & la serrent avec un tourniquet, de manière qu'ils lui font sortir les yeux hors la tête.

Il y a des criminels que l'on pend par les pieds, sur la bouche d'un puits ou d'une mata-more ; c'est ainsi qu'on appelle des puits secs & profonds, où l'on conserve les grains & les légumes, & on les laisse mourir en cet état.

Ils coupent rarement la tête. Ce supplice est trop doux pour eux & trop abrégé. Il ne convient pas à Leur naturel barbare.

Les tourments que l'on fait souffrir aux femmes sont différents de ceux des hommes.

Quand une femme s'est abandonnée au public, on lui couvre la tête, le col & les épaules, avec des tripailles de bœuf & de mouton infectes & pleines d'ordures On la fait monter sur une bourrique, la tête tournée vers la croupe dont on lui fait tenir la queue entre les mains, & en cet état on la promène par toute la Ville, & quand on est arrivé à la Marine on la cout dans un sac, & on la met dans une barquette, qui la va jeter bien loin dans la mer. Les femmes qui ont mérité la mort pour d'autres crimes, sont étranglées dans leurs maisons, ou dans le Baigne de la Douane, ou cousues dans un sac jetées à la mer.

Les Algériens ont tant d'autres manières de tourmenter les criminels, & surtout les Chrétiens, que j'ennuierais les Lecteurs, si je voulais les écrire toutes. Je finirai par celle-ci.

Ils plantent deux poteaux en terre, qui sont joints par une traverse où il y a deux crochets attachés à des chaînes d'inégales longueurs. Le Bourreau ayant fait monter le patient à une échelle, lui perce la main avec son couteau, & fait entrer un des crochets dans la plaie. Ensuite il lui lève le pied opposé, le lui perce de même entre les nerfs & le talon, & y fait entrer l'autre crochet ; de sorte que le corps demeure étendu & suspendu par la main droite & le pied gauche, & demeure là plusieurs jours avant de mourir. D'autres fois ils clouent les deux mains du patient à la traverse la plus élevée, & les deux pieds à une seconde traverse qui est plus basse, & posent une planche aigüe vers le milieu du corps, afin que le patient puisse s'y reposer s'il veut souffrir davantage.

*Des habillements des hommes & des femmes
d'Alger, & des ornements des
nouvelles mariées.*

LES modes ne changent point chez ces Peuples ; mais les différents Peuples qui composent la République ont chacun leurs modes particulières.

Les Maures de la campagne qui sont les Habitants Naturels du Pays, n'ont pour tout habillement qu'une longue pièce de drap blanc dont ils s'enveloppent, quelques-uns ont des chemises & des caleçons, la plupart n'en ont point, & surtout en été : la chaleur du climat les exempte de cette dépense.

Les Marabouts de la campagne, qui sont leurs Docteurs de la Loi ont toujours des chemises & des caleçons par bienséance, & au lieu de la couverture de laine que les autres portent, ils ont un grand drap de voile de lin, qui les enveloppe depuis la tête jusqu'aux pieds. Ils prétendent marquer par là la pureté de la Religion qu'ils professent & leur caractère.

Il n'y a rien de remarquable dans les habillements des femmes de la campagne, qui ne

sont que de toile bleue ou blanche, & composée d'une manière assez difficile à écrire, elles ressemblent assez à celles que nous appelons en France Bohémiennes ou Égyptiennes. Les Turcs ont soin que ces Peuples ne soient jamais riches, & c'est pour ne pas exciter leur envie & leur cupidité, que ces gens affectent de paraître plus pauvres qu'ils ne le sont en effet.

Les Maures, les Maurisques & autres qui demeurent dans les Villes, & que les Turcs regardent comme les vassaux de la République, ne se distinguent de ceux de la campagne que parce qu'ils ont du linge un peu plus propre, un petit turban avec un bournous blanc sur les épaules qui leur tient lieu de manteau. Ils vont nus pieds & nues jambes, & n'ont pour toute chaussure que des babouches, qui sont des souliers plats ferrés sous le talon, sans quartiers comme nos pantoufles.

Les Turcs que l'on doit regarder comme les principaux membres & les Chefs de la République, sont fort proprement vêtus & fort commodément. Outre la chemise & la camisole de toile qu'ils mettent sur le caleçon, qui est fort large & pour l'ordinaire de toile rouge, ils ont des chaussettes de gros drap de la même cou-

leur, au bas desquelles est cousue une paire de mules ou chauffons de maroquin jaune, ou rouge qu'ils mettent dans leurs babouches. Cette chaussure est commode pour ne pas gâter les tapis sur lesquels on marche dans les Mosquées, ou dans les maisons où l'on va en visite. Ils ont sur les épaules un bournous, avec un capuchon au bout duquel est un gros gland de soie. Ils sont coiffés d'un petit turban de mousseline blanche, roulée fort proprement sur un bonnet de laine rouge.

Mais les jeunes gens qui sont encore dans le service, qui vont en course sur mer ou à l'armée, n'ont qu'une petite calotte de laine rouge, qui ne descend pas jusqu'aux oreilles. Leurs jambes & leurs pieds sont nus dans leurs babouches. Ils affectent cette négligence dans leurs habits, pour marquer leur bravoure, & combien ils sont endurcis aux ardeurs du Soleil & aux incommodités de l'hiver.

Le reste de l'habillement des Turcs d'Alger, consiste en une camisole sans manches qu'ils appellent Sadderie. Elle n'a aucune ouverture par devant ni par derrière, mais seulement trois trous, un pour passer la tête, & deux pour les bras.

Ils passent d'abord les mains dans les deux trous, & élevant doucement les bras, la camisole descend insensiblement, & la tête se trouve passée par le trou du milieu, & la camisole couvre le corps fort juste. Ils mettent dessus une veste de drap qu'ils appellent Caftan. Elle est de la même longueur & faite à peu près comme un juste-au-corps. Elle est ouverte par le devant, pour laisser paraître la camisole, qui est toujours de couleur différente. Ils ne la font joindre que vers le milieu du corps, où ils la ceignent d'une écharpe si grande & si large ; qu'elle leur vient jusque sur les reins. Leur manteau de cérémonie quand ils vont dans la Ville en visite ou au Divan, est un bournous de drap noir pour l'hiver, ou de crépon de soie, ou de laine de la même couleur pour l'été.

Ces bournous tels, que je les ai décrits ci-devant, sont bordés d'une frange de soie tout autour. Ils font étroits par le haut & fort larges par le bas, avec de grands capuchons comme ceux des Capucins, dont la pointe est chargée d'une grosse houppe de soie. Ils se couvrent la tête avec le capuchon quand il pleut.

Tous les bournous sont pour l'ordinaire noirs

par modestie, & par une bienséance que les hommes affectent. Cette couleur n'est que pour les Juifs dans le Royaume de Maroc & de Fez , où ils les portent blancs ou rouges.

On en donne de rouges aux enfants à Alger, & les personnes de considération s'en servent aussi à la campagne. Les gens de Lettres & les Muftis les portent blancs.

On fait de ces bournous à Temessem, qui sont tissus d'une manière qu'un côté est ondé comme du camelot, & l'autre ressemble à ces fourrures d'agneaux frisés qui viennent de la mer Noire. ils mettent le poil en-dedans pendant l'hiver, & en dehors en été ou quand il pleut, parce que la pluie coule dessus sans pénétrer, & quand il a plu longtemps dessus, ils ne font que le secouer, & il se trouve aussi sec que s'il n'avait pas plu dessus.

J'ai remarqué que tout ce Peuple s'habille autant en été qu'en hiver. Ils ont raison. Le climat d'Alger est très chaud, mais l'air y est humide & fort pénétrant, de forte que s'ils ne prenaient pas ces précautions, ils seraient enrhumés & auraient des fluxions de poitrine, qui sont très dangereuses dans le Pays.

Il n'est pas facile de décrire les habillements des femmes : on n'a aucune communication avec elles : je n'en puis parler que pour m'être trouvé une fois à la noce d'une Juive, où quantité de femmes & de filles assistèrent. Elles étaient toutes vêtues à la Morisque, & on m'assura que leurs habits étaient les mêmes que ceux des autres femmes d'Alger. Lorsqu'elles sortent en Ville, elles sont couvertes depuis la tête jusqu'aux pieds, de telle sorte qu'on ne peut voir qu'un de leurs yeux, sans pouvoir distinguer leur taille. Pour l'ordinaire elles sont assez petites & fort grosses, ce qu'on peut attribuer au peu d'exercice qu'elles font : car elles ne sortent presque jamais de leurs maisons que pour aller aux bains & aux cimetières, où elles font porter par leurs esclaves de grandes jattes de bois ou de cuivre remplies de couscous, de riz & de viande pour les pauvres.

Les femmes de quelque considération ont des caleçons & des chemises fort longues par dessus, elles sont d'une toile de lin fort fine, brodées de soie de diverses couleurs sur les coutures, le col, les manches & les bras. Elles mettent dessus une longue camisole d'étoffe de soie ou

de brocard, ouverte par devant pour laisser paraître leur gorge pendante, qui n'a assurément rien de beau. L'ouverture de la camisole ne se ferme que sur le ventre, avec des boutons & des boutonnières de soie ou d'or. C'est là leur habillement d'été. En hiver, elles mettent par-dessus une longue & large veste de drap, dont les manches font assez larges, pour laisser paraître celles de leurs chemises. Elles ceignent cette veste d'une écharpe de soie nouée négligemment, qui leur donne fort mauvaise grâce, soit qu'elles marchent ou qu'elles soient assises. Leurs cheveux sont nattés & pendants sur le dos. Elles attachent au bout de petites pièces d'argent percées, qui flottant sur leurs épaules, font à peu près le même effet que des grelots. Leur ornement de tête est un bonnet de velours de la figure d'une écuelle, qui leur tombe jusque sur les Oreilles. Ce bonnet est garni de pièces de monnaie d'or & d'argent, qui y sont cousues avec des compartiments de perles & de pierres de couleur, qui pour l'ordinaire sont fausses.

Elles ont les oreilles percées d'autant de trous que l'on y en peut faire, pour y mettre des

boucles d'or, d'argent & d'autre métal. Avec tous ces ajustements elles n'ont rien d'agréable. Elles sont bêtes au souverain degré, elles n'ont point de conversation. Elles sont capricieuses, têtues comme des mules, gourmandes, fainéantes. Aussi les Turcs ne s'en chargent que pour le besoin qu'ils en ont, & le plaisir d'avoir des enfants. On ne doit pas s'étonner après cela, que Mahomet les ait exclues du Paradis, quoiqu'il y ait mis son chameau, son chat, & bien d'autres bêtes.

On a soin de peindre les sourcils des nouvelles mariées, avec une espèce d'encre de la Chine, ou de noir de fumée, & on leur met sur le visage des points noirs, rouges, bleus, ou tanés, en façon de mouches. On se sert de colle ou d'eau gommée pour faire tenir ces couleurs, & on sème dessus de la poudre de faux or, comme nous en mettons sur l'écriture. Leurs mains font barbouillées d'un noir jaunâtre, qui leur tient lieu de gants, & ce qu'on peut voir de leurs bras est peint de plusieurs cercles de diverses couleurs. Leurs ongles tant des pieds que des mains sont teints en feuille morte. Elles sont chargées au col & aux poignets de quantité de bagues,

de colliers & d'autres colifichets qui n'augmentent point du tout la bonne grâce qu'elles souhaitent avoir.

Les juifs ont par tout une marque qui les distingue : ceux d'Alger portent sur leurs habits ordinaires à tous les autres Habitants, une espèce de soutane de camelot noir plissée sur leurs reins, comme la robe de nos enfants rouges ou bleus. Sur cette robe ils ont leurs bournous, qu'ils ne quittent jamais, pour ne pas manquer au respect qu'ils doivent aux lieux où ils peuvent avoir affaire. Ils ont la tête couverte d'un bonnet de laine noire tricotée.

La différence de ceux d'Alger d'avec ceux qui viennent des Pays Étrangers, est que le bonnet de ces derniers est de drap noir terminé par une pointe d'un pied de long & large de deux pouces, qui leur pend sur les épaules. Ils vont tous les pieds nus dans leurs babouches ; mais ceux de Livourne & d'Alexandrie d'Égypte portent le chapeau, & la plupart sont habillés à l'Italienne ou à l'Espagnole, dont ils conservent les habits & les manières, même dans leurs maisons.

Voilà à peu près ce que je pouvais dire de ce mauvais Pays, qui n'est peuplé que de la lie des

Provinces de l'Empire Ottoman, & qu'on peut regarder sans craindre de se tromper, comme la plus indigne canaille qui soit en Afrique, & comme une tanière de voleurs dont je ne me repentirai jamais d'être sorti, quoique d'une manière qui ne m'eût pas dû être agréable.

Arrivée à Marseille.

NOUS mouillâmes devant l'embouchure du Port de Marseille le dixième de Mai, & ayant appelé un Bateau de Pêcheur de Sardines qui passa auprès de notre Vaisseau, je lui donnai une Lettre pour M. Robert Lang Consul d'Angleterre, par laquelle je le priais de nous envoyer une Chaloupe, des câbles & des ancres, parce que le vent d'Ouest fraîchissant, il était à craindre que nos faibles amarres venant à casser, nous n'allassions nous briser contre la Tour du Fanal. Il nous envoya aussitôt une Chaloupe avec tout ce que nous avions demandé, mais comme nous n'étions pas en assez grand nombre pour faire nos manœuvres, toute la journée se passa à nous mettre en sûreté.

Je fis dire aux Échevins de Marseille que

j'étais arrivé, & que je les priais de faire assembler le Bureau de la Santé, & que je pusse avoir la liberté de mettre à terre. Comme il était tard, je fus remis au lendemain, & cependant le Sieur Emanuel Payen, me vint rendre visite, & me conta que le Sieur Vaillant avait tenu exactement parole à Estelle, & qu'il m'avait décrié autant qu'il avait pu.

Le onze, les Intendants de la Santé étant venus aux Infirmeries, me firent débarquer avec mes gens & mon bagage y mais ils jugèrent à propos que je fisse six jours de quarantaine. On me donna une chambre dans la galerie haute, J'y trouvai beaucoup de gens nouvellement arrivés de Constantinople, d'Alep, & de presque tous les autres quartiers du Levant, qui m'apprirent bien des nouvelles.

Je reçus d'abord les visites de mes parents, de mes amis, & de presque toute la Ville. M. de Piles qui en était le Gouverneur, M. Brodart Intendant des Galères, qui n'y purent pas venir d'abord, m'envoyèrent faire leurs compliments.

M, Rouillé Intendant de la Province, qui avait beaucoup d'amitié pour moi voulait que

l'on me donnât l'entrée, parce qu'il avait beaucoup de choses de conséquence à me communiquer. Mais les Intendants lui dirent, qu'étant responsables au Roi de la Santé de tout le Royaume, ils le suppliaient de trouver bon que j'entrasse dans les formes pour leur décharge.

M. l'intendant ne voulut pas leur faire violence ; mais il vint aussitôt à la porte Méridionale des infirmeries, où je me rendis aussitôt que j'en fus averti. Après les premiers compliments, il me demanda si la santé était bonne à Alger, & s'il n'y avait rien à craindre pour Marseille. Je l'assurai qu'il n'y avait point de maladie à Alger depuis très longtemps. Cela l'obligea de s'écarter de sa compagnie, & de me faire venir assez près de lui, à l'ombre d'un petit bâtiment où nous nous assîmes.

Il voulut que je l'informasse de tout ce qui m'était arrivé à Alger & des raisons de mon renvoi. Je le fis aussitôt dans la plus exacte vérité ; il me remit ensuite toutes les dépêches qu'il avait reçues de M. Colbert, & plusieurs ordres du Roi, & me demanda mon sentiment sur son exécution.

Je lui dis, & les mesures que j'avais prises à Alger, & que j'aurais exécutées si j'en avais eu le temps.

Il y avait un ordre de faire mettre à la Citadelle les femmes & les enfants des Sieurs Villecorse & Estelle, & de les y garder jusqu'à ce que ces deux hommes fussent revenus d'Alger & du Bastion, à cause des désordres qu'ils y causaient par leurs intrigues, dont j'avais ressenti moi-même, les suites. Je lui dis que je ne croyais pas qu'il en fallût venir là sitôt, & qu'il valait mieux songer au plus pressé, qui était de retirer les Français que j'avais laissé en dépôt, de crainte qu'Estelle ne se servît du pouvoir qu'il avait dans le Divan, pour les faire vendre & pousser les choses à l'extrémité, & qu'après leur retour on pourrait s'assurer de leurs personnes ou les condamner à un bannissement comme le Roi l'avait ordonné. Je fus bien aise de trouver cette occasion, pour rendre ce bon office à Estelle en échange de tous les mauvais qu'il m'avait rendus.

M. l'intendant approuva mes raisons. Je lui rendis ses papiers, & nous nous séparâmes avec toutes les marques de la plus parfaite amitié. Il alla faire ses dépêches & moi les miennes, pour donner avis à M. Colbert de mon retour & de l'état des affaires.

Le 12, M. de Piles Gouverneur, & tout ce

qu'il y avait de gens de distinction à Marseille me vinrent rendre visite aux Infirmeries. M. Brodart me dit qu'il m'avait envoyé deux grands paquets de M. Colbert, par un homme qui allait s'embarquer en Languedoc. C'était une espèce de Peintre Barbouilleur, qu'Estelle faisait venir pour peindre le Vaisseau que le Dey faisait faire pour son fils. Je fus bien chagrin qu'on eût confié mes paquets à un tel homme, qui n'eût pas manqué de les remettre Estelle, & celui-ci les aurait fait voir au Dey & à son gendre, qui auraient pu prendre là-dessus des mesures nuisibles à l'État & au commerce. Je priai M. Brodart de les envoyer chercher en diligence par un Garde de la Marine. Il le fit partir sur le champ & ce Garde trouva le Peintre à Frontignan, qui allait s'embarquer. Il reprit les paquets qui me furent rendus, & j'y trouvai en effet des choses donc ces canailles auraient tiré avantage.

Le 16 Mai, mes six jours de quarantaine étant achevés, les Intendant de la Santé vinrent me donner entrée. Je fus parfumé dans ma chambre avec mes hardes, que j'envoyai sur le champ dans la ville avec mes gens, & après avoir été

embrassé de tous mes amis, je me mis dans une chaise qui me porta chez Messieurs Rouillé & de Piles. Je m'entretins avec eux des affaires d'Alger jusqu'à la nuit que je retournai chez moi me reposer, & mettre ordre à mes affaires.

Le 17, j'allai voir M. Brodart. Je lui donnai le rôle des Esclaves Turcs que le Dey prétendait qu'on lui rendît. Il me dit que cela excédait son pouvoir ; mais que dès qu'il en recevrait ordre de M. Colbert, il l'exécuterait ponctuellement, & me pria d'en écrire à ce Ministre.

Je connus bientôt que je ne retournerais, pas sitôt à la Cour, & que le serais obligé de demeurer à Marseille jusqu'à la fin de toutes les affaires qui étaient en mouvement : car ce n'était pas assez pour moi d'avoir été à Alger, & d'y avoir beaucoup souffert pour entretenir la paix, & pour m'opposer aux injustices continuelles de cette République de voleurs ; il fallait finir ma Commission, & faire revenir les Français qui y étaient en dépôt, & empêcher que cette Milice turbulente, ne trouvât quelque prétexte pour recommencer ses pirateries & désoler notre commerce.

D'ailleurs le Roi était en campagne, & on ne pouvait rien faire avant son retour. J'étais encore bien aise de voir par les réponses de M. Colbert, ce que le Sieur vaillant aurait opéré contre moi, & en cas que le Roi voulût bien accorder la liberté aux Turcs qui étaient sur ses Galères, il fallait attendre que les Galères fussent de retour, afin que je pusse choisir ceux qui étaient véritablement d'Alger, & que l'on ne fût pas trompé dans le choix que l'on en ferait. Je résolus donc de demeurer à Marseille jusqu'au retour du Roi, & de vaquer en l'attendant à mes affaires particulières.

Le deuxième Juin, je reçus une Lettre très obligeante de M. Colbert. Il me marquait que mon retour avait surpris, qu'il fallait dissimuler tout ce qu'on m'avait fait à Alger, & faire cependant tout ce que je pourrais pour entretenir la paix, en attendant que le Roi jugeât à propos de se faire instruire sur toutes les infractions que ces Corsaires avaient faites aux Traités de Paix, & que je n'avais qu'à me rendre au lieu de ma résidence pour lui donner mes avis,

Le troisième, je reçus une Lettre de M. le Vacher. Il me marquait que le Dey lui avait fait

payer quatre cents piastres le lendemain de mon départ pour un de ses Esclaves qui s'était sauvé étant à Tunis dans un Vaisseau du Roi, qui était alors à Porto Farine. Il me mandait encore que la milice d'Alger avoir envoyé un de ses Officiers au Bastion, pour se faire payer de ce qui lui était dû par le Sieur de la Font, & en cas de refus qu'ils avaient dessein d'y envoyer leurs Galères pour l'amener à Alger.

Le quatrième, j'interceptai vingt-sept Lettres que les Turcs Esclaves sur les Galères du Roi, écrivaient au Dey & à son gendre, & à plusieurs particuliers d'Alger, ou il y avait des choses qui auraient pu être préjudiciables au commerce & aux Français, qui étaient en dépôt.

Le deuxième de juillet, on reçût à Marseille la nouvelle de la mort du Sieur Villecorse. Il avait été embarqué par le Sieur de la Font avec les enfants du Sieur Arnaud, sur la Tartane du Patron Prudent. Elle avait été prise par le Corsaire Flech Majorquin, & menée en Sicile où le Sieur Villecorse était mort, & l'aîné de ses neveux était malade à la mort. Le cadet était passé à Livourne, d'où il avait envoyé à sa mère les

paquets que le Corsaire lui avait remis.

M. de Drevon beau-frère de M. de Lalo, & Directeur de la Compagnie du Bastion à Marseille, souhaita d'avoir un éclaircissement avec moi sur les faits que le Sieur de la Font m'imposait. Nous fûmes quatre heures en conférence, & il resta entièrement satisfait de mes raisons.

Le neuvième, j'eus nouvelle que M. Colbert avait ordonné aux mathurins d'aller à Alger préférablement à Tunis, pour racheter les Esclaves. J'avais fait connaître au Ministre la nécessité de les envoyer à Alger préférablement à Tripoli, parce que le Dey de Tripoli étant mort, celui qui avait été élu en sa place, ne voulait pas qu'on rachetât les Esclaves, dans le dessein qu'il avait d'en armer les nouvelles Galères qu'il faisait construire.

Le deuxième Août, le Roi ayant accordé l'élargissement des Turcs d'Alger, je donnai à M. Brodart les mémoires & tous les éclaircissements dont M. Colbert m'avait ordonné de lui-faire part. Mais comme il y avait apparence qu'elles y passeraient l'hiver, je résolus de me rendre en Cour.

Une escadre de Vaisseaux de Sa Majesté

commandée par M. de Gabaret, ayant mouillé à la rade d'Alger, on m'envoya demander, & comme M. le Vacher répondit que je n'y étais plus, le Commandant lui fit dire qu'il avait des paquets de la Cour pour moi, qui étaient de conséquence ; mais qu'il ne pouvait les rendre qu'à moi, ni rien entreprendre de tout ce qu'il devoit faire, parce que ses ordres portaient absolument de suivre les instructions que je lui donnerais pour le bien des affaires. Deux des Français qui étaient en dépôt furent assez hardis pour les aller joindre, il n'en arriva rien, & le Dey n'en parla point, parce qu'ils n'avaient pas encore été vendus.

Le 8 Août, les Pères de la Trinité partirent dans une Barque qu'ils avaient frétée, avec une modique somme d'argent. Je leur donnais les avis dont ils pouvaient avoir besoin. J'écrivis en leur faveur à M. le Vacher & au Trucheman, & je leur donnai une Lettre en Turc pour le Dey par laquelle je lui donnais avis que le Roi avait accordé la liberté des Turcs qu'il avait demandé, & qu'il avait donné ses ordres à son Intendant pour les renvoyer, dès que les Galères seraient revenues. Je crus lui devoir donner cet avis, de

crainte que le retardement ne le portât à faire vendre ces Français, qui étaient en dépôt, ce qui aurait rendu leur liberté plus difficile à obtenir.

Troisième Journal de Paris.

JE partis de Marseille le 28 d'Août, Je demeurai trois jours à Lyon, & j'allai m'embarquer à Rouanne dans une Cabane, que j'achetai en compagnie de cinq ou six personnes avec lesquelles je m'associai.

Nous arrivâmes à Paris le 23 Septembre, & j'allai le 29 à Versailles rendre compte au Roi & aux Ministres du succès peu heureux de mon Voyage.

J'attendis le Roi à l'issue du Conseil, & j'eus l'honneur de lui faire la révérence. Il me reçut avec cet air de bonté qui lui est naturel, & me dit qu'il était bien aise de me voir de retour d'un Pays aussi misérable, qu'il l'avait vu dépeint dans mes Lettres. Je répondis en peu de mots à quelques questions qu'il me fit sur l'humeur des Algériens, & sur le Gouvernement de leur République ; & voulant l'entretenir plus à fond, il me dit d'un air doux & gracieux, qu'il

savait tout ce que je pourrais lui dire, parce qu'il avait lu d'un bout à l'autre les longues Lettres que j'avais écrites à ses Ministres. Que tout cela était fort bien, & qu'il était plus content de ce que j'avais fait à Alger, que je ne devais l'être du traitement que j'y avais reçu, & qu'il fallait m'en consoler.

J'allai ensuite voir Messieurs Colbert & Pomponne, j'en eus de longues audiences. Après eux, j'allai rendre mes respects à Madame la Maréchale de la Mothe & aux Seigneurs de la Cour. J'étais obligé partout de faire des Relations de mon Voyage, les Dames même en voulaient avoir leur part, & j'avais assez de peine à contenter les curieux & les curieuses.

Le 4 Novembre. M. Colbert me fit proposer le Consulat d'Alep par M. de la Garde un de ses premiers Commis. Je le priai de représenter à ce Ministre, que le commerce était très misérable dans ce Pays-là, & la dépense très forte, à cause de la concurrence des Consuls d'Angleterre & de Venise, qui y font une très grande figure. Que je ne pouvais m'endosser ce fardeau, à moins que je n'eusse de quoi me soutenir avec dignité dans cet Emploi.

On m'avait parlé de ce Consulat à Marseille, & je savais le mécontentement qu'avait le commerce, à cause de la mésintelligence qui était entre M. du Pont, un des Propriétaires qui exerçait ce Consulat, & les Marchands qui y négociaient.

Les principaux intéressés au commerce d'Alep m'avaient fort sollicité d'accepter cet emploi, & sur les raisons que je leur avais apporté pour m'en défendre, ils m'avaient offert tout ce qui était nécessaire pour mon établissement.

Je revins le sept de Versailles à Paris avec deux Commissaires de la Terre-Sainte, qui sollicitaient à la Cour des Lettres, du Roi pour le Grand Seigneur, afin d'être rétablis dans les Saints Lieux, d'où les Grecs les avaient chassés en vertu d'un Khat-Cherif que Panayaoti leur avait obtenu quelque terres avant sa mort.

On doit avoir vu dans mon Journal d'Andrinople, que ce Schismatique favorisait de toutes ses forces l'Église Grecque, & empêchait par son crédit & ses intrigues toutes nos négociations, qui tendaient à faire rendre aux Catholiques les Lieux Saints que les Grecs avaient

usurpés sur eux. Il obtint à la fin un Khat-Cherif, & le remit au Patriarche des Grecs, & celui-ci jugea à propos de ne le pas faire paraître jusqu'à ce qu'il en eût une occasion favorable.

On appelle Khat-Cherif un Ordre ou Commandement du Grand Seigneur, conçu dans les termes ordinaires, au bas duquel le Sultan écrit de sa main ces mots : *Que mon Commandement soit exécuté selon sa forme & teneur.* C'est à cause de cela qu'on l'appelle *Khat-Cherif*, c'est-à-dire ligne noble.

Le Patriarche Grec ne fit paraître cet ordre que quand il sut que M. de Nointel avait été en Jérusalem, pour faire restituer aux Religieux Latins ce que le Grand Seigneur leur avait accordé dans le renouvellement des Capitulations.

Traduction du Khat-Chérif du Grand Seigneur en faveur des Grecs, contre les Religieux Latins possesseurs des Saints Lieux de Jérusalem, & autres de la Terre-Sainte.

SEIGNEUR des premiers honorés ; Grand des Grands qualifiés, Patron de l'estime & de la valeur, Possesseur de l'honneur & de la magnificence, digne des faveurs infinis du Roi Suprême, Celui qui possède présentement l'apanage de Jérusalem, que sa félicité soit continuée. Et au juge des Juges des vrais Croyants choisi entre les Professeurs de l'unité, source de vertu & d'éloquence, Définitur des affaires du Peuple, Héritier de la science des Apôtres & des Prophètes, qui mérite l'infinité des grâces de Dieu, & présentement par son assistance Cadi de Jérusalem, dont la divine doctrine soit augmentée.

Ce signe haut & Imperial étant parvenu à vous, Nous vous Faisons savoir que le patriarche des Grecs assistant en Jérusalem, ses Religieux & son peuple notre Tributaire, ont présenté une

Requête à ma sublime Porte, nous faisant connaître qu'ayant entre leurs mains des Traités qu'ils avaient faits depuis environ quinze ans avec le Prédicateur Ahmed, que le Dieu Très Haut veuille être content de lui, sur le fait du St. Sépulcre qui est en la possession de la Nation Grecque, dans lequel entrant les premiers, ils doivent y faire leurs fonctions avant les autres Chrétiens, qui ne pouvaient faire la même chose qu'après eux par la permission & du consentement du Patriarche des Grecs.

Et comme ces Traités n'ont été accordés qu'en confirmation des Khat-Chérifs, & des Commandements des Empereurs passés nos Suprêmes aïeuls d'heureuse mémoire, de Sultan Murad Kan mon grand oncle, qui par la miséricorde du Misérateur, ayant régné heureusement dans son Empire est maintenant colloqué dans le Royaume des Cieux, par lesquels il est défendu de troubler les Grecs dans la possession qui leur a été accordée du lieu de la naissance de Jésus appelé Bethléem, celui de sa mort violente dit Camané, ou le Sépulcre de Christ, & le Calvaire appartenant déjà au Patriarche des Grecs, avec les Clefs des deux Portes qui sont du côté du

Midi & du Septentrion, avec tous leurs jardins, appartenances & dépendances, moyennant une contribution de mille piastres tous les ans, appliquée à la Mosquée de Sultan Ahmed Kan de glorieuse mémoire.

Il est arrivé que la Nation des Français ayant altéré l'explication de leur volonté, en ont chassé entièrement les Grecs contre notre consentement, & contre les anciens usages, se sont faits des trois clefs, présupposant qu'une d'icelles leur appartenait & leur aurait été donnée, & se font comme cela rendus les maîtres absolus de leurs Églises.

Il se trouve maintenant que le Monastère de Bethléem est un Bâtiment dont la structure & les fondements peuvent le faire passer pour une Forteresse, & que depuis qu'ils se le sont appropriés, l'autorité des Francs s'accroît si fort de jour en jour dans tous les environs de cette Place, en réduisant les Peuples des environs à embrasser leur abominable Religion, & à leur donner de jeunes enfants pour les faire élever dans le Pays de France.

Ces Religieux Francs en sont venus à un tel excès que de tout entreprendre contre l'autorité

& la force des Khat-Chérifs & des Comman-
dements qui les déboutent de ce qu'ils préten-
dent leur appartenir, déclarant que les Églises de
Bethléem, du Saint Sépulcre, avec leurs jardins,
appartenances & dépendances devant être remi-
ses au pouvoir & à la juridiction du Patriarche
des Grecs & de Ces Religieux, il était enjoint
Aux Francs de leur en remettre les clefs, avec
défense de s'y ingérer davantage, mais pourtant
que selon leur faux écrit, ils pourraient visiter
ces Saints Lieux, sans faire ni souffrir aucune
violence, avec la permission, & sous le bon plai-
sir du Patriarche des Grecs.

Cependant nous ayant exposé que la Nation
Française, bien loin d'obéir à ces ordres, s'est
non seulement portée à cet excès de posséder
le Saint Sépulcre de vive force, d'y faire com-
mettre une infinité d'insolences, d'y introduire
des droits contre l'ancienne coutume, & d'avoir
corrompu tous les usages ordinaires depuis quel-
ques années en ça, ils ont encore fait des insultes
aux Religieux Grecs, & en ont tué un, & blessé
dangereusement deux autres de ceux qui étaient
dans cette Église ; sur quoi les deux partis se
seraient poursuivis en jugement extraordinaire

par-devant le Grand Vizir Ahmed Pacha Conseiller magnifique, ornement de l'Univers, donc la gloire soit continuée, & de mes Cadi-lesquers.

Il fut représenté par les Francs qu'ils avaient en main des Écritures authentiques. On leur donna six mois pour les produire ; ce qu'ils ne firent pas. Les Grecs demandèrent notre noble Commandement, afin que le Saint Saint-Sépulcre fût remis à leur Patriarche, comme il l'avait été de tout temps. Que cette Nation le visitât la première, que les autres Nations Chrétiennes le visitassent après avec la permission du Patriarche des Grecs, & que les nouveaux usages que les Francs y avaient introduits fussent supprimés, d'autant qu'ils n'avaient aucune écriture authentique de postérieure date qui pût annuler ces Commandements & ces Écritures Impériales de notre propre main bienheureuse.

Et parce que les Francs ont été jusqu'aujourd'hui dans une impossibilité manifeste de représenter les Écritures postérieures à celles des Grecs qu'ils disaient avoir entre leurs mains :

J'ai ordonné conformément aux Comman-

dements & aux Khat-Chérifs du Grand Sultan Murad mon oncle, qu'en vertu du Présent, vous ayez à les exécuter selon leur forme & teneur, parce que les Francs n'ont aucune Écriture postérieure pour annuler celles qui sont entre les mains des Grecs, puisqu'ils ne les ont pas produites dans le temps qu'il leur était ordonné de les représenter, ni dans un terme plus long qui leur a été accordé. Ce qui est une marque évidente qu'il leur a été impossible de prouver ce qu'ils avaient avancé.

Donc j'ai commandé que conformément, & en exécution du Commandement que mon dit Oncle d'heureuse mémoire avait confirmé par son Khat-Chérif ; le Patriarche des Grecs assistant en Jérusalem, ses religieux & ses Peuples nos Tributaires, soient remis dans la possession de l'Église du Saint Sépulcre, de celle de Bethleem, avec leurs jardins, circonstances & dépendances, & les clefs d'icelles que ledit Patriarche a gardées de toute ancienneté, sans permettre que les Francs puissent s'ingérer dans les uns & les autres lieux, ni avoir, aucune clef contre l'ancienne coutume, & s'ils veulent les visiter selon leur Rite abominable, vous leur permettrez

de le faire, après qu'ils en auront demandé la permission & le consentement au Patriarche des Grecs. Vous défendons très expressément de permettre qu'il soit rien innové dans les susdits Lieux ; & si à l'avenir les Francs vous présenteraient quelque sorte d'Écritures, vous les renvoyiez à ma sublime Porte, par la foi & l'obéissance que vous devez à ce noble signe. DONNÉ à Andrinople dans la Lune de Régol, l'an 1086 de l'Égire du Prophète.

Traduction du Certificat des Interprètes Catholiques qui ont assisté à l'audience que le Grand Vizir a donné au Patriarche des grecs sur les affaires de la Terre Sainte.

NOUS soussignés les Interprètes Catholiques, Romains, assistants par l'ordre des Excellentissimes dans cette Ville d'Andrinople, où réside à présent la Cour du Grand Turc, & autres Chrétiens du même rite, qui nous y sommes rencontrés pour d'autres intérêts particuliers. Lesquels comme véritables Catholiques mus par la piété & le zèle, sommes

obligés de notifier à tous qu'il appartiendrait, tout ce que le Patriarche des Grecs accompagné de plusieurs autres de sa Nation a dit à ladite Cour contre les Religieux Catholiques, sans aucun respect de Sa Sainteté & tous les Princes Chrétiens, prétendant par ce moyen inique & frauduleux inspirer aux principaux Officiers de l'Empire, combien il leur est important que les Religieux Catholiques ne demeurent point dans Jérusalem sans se soumettre & faire un tribut annuel au Patriarche des Grecs.

Le Patriarche de Jérusalem arriva en cette Ville quelques jours, après que le Grand Seigneur fut revenu de sa campagne de Pologne, & ayant surpris quelques papiers par ses inventions contre nos religieux de Terre-Sainte, & voyant de la difficulté à les mettre en exécution, il s'avisa de prêcher le Dimanche sixième Janvier, & se déchaîna si fort entre les Latins, qu'il traitait toujours de chiens & de perfides, qu'il irrita si étrangement tout le Peuple contre eux, que le Sermon étant achevé, il s'en alla chez le Grand Vizir suivi de tout son Peuple, où en présence de son Lieutenant & de son premier Interprète, il lui dit :

Que les Grecs avaient été de toute ancienneté les maîtres de tous les Saints Lieux qui étaient dedans & dehors de Jérusalem, & que les Religieux Francs qui y allaient reconnaissaient leur Patriarche comme Chef de l'Église, & ne pouvaient visiter ces Sanctuaires sans sa permission, & sans lui donner annuellement une somme d'argent, en qualité de ses Tributaires & de ses dépendants. Il ajouta contre la vérité, qu'il ne demeurerait jamais plus de trois Religieux Latins dans l'Église du Saint Sépulcre de Notre-Seigneur, & qu'à présent il y en a un fort grand nombre qui maltraitent les Grecs à un point que l'année précédente ils avaient tué un Religieux Grec & en avaient blessé deux autres.

Que les Latins s'y augmentaient tous les ans par le nombre d'étrangers qu'ils y entretiennent, & en subornant les Grecs simples & idiots pour les attirer à leur Rite à force d'argent.

Qu'autrefois les Religieux Francs & les Laïques qui venaient à Jérusalem s'en retournaient chez eux immédiatement après la Pâque ; mais que depuis quelques années en ça, une grande

partie de ceux qui y viennent y demeurent.

Que l'on voyait ces Religieux Francs armés à la tête des autres Francs aussi armés composer des, grosses troupes, qui cherchent à les outrager & à les chasser entièrement de Jérusalem.

Que cette année l'Ambassadeur de France était allé à Jérusalem suivi de quantité de gens armés ; qu'il avait fait rompre les portes & chassé les Grecs de ces Sanctuaires, y avoir introduit les Latins, & avoir fait beaucoup de violence aux Caloyers jusqu'à leur couper leurs bonnets.

Que le Roi de France est dans le dessein de se rendre maître de Jérusalem qu'il prétend lui appartenir.

Que le Roi d'Espagne, traître ennemi déclaré du Grand Seigneur y envoie tous les ans quantité d'or pour entretenir les Religieux Latins rebelles à sa Hautesse, & ennemis de son État, qui sont la plupart Espagnols afin d'en chasser les Grecs fidèles Sujets du Grand Seigneur. De là vient que les Ministres corrompus par argent font des écritures en leur faveur, pour faire entendre aux autres Princes Chrétiens qu'il est Roi

de Jérusalem. C'est pour cela qu'ils ont eu l'audace de mettre Ces armes dans le Saint Sépulcre, & que le Roi d'Espagne envoie tous les ans une tapisserie pour le couvrir, à l'imitation du pavillon que le Grand Seigneur envoie à la Mecque, pour couvrir celui de Mahomet.

Que depuis un an ils ont mis le nom du Roi d'Espagne sur une grande lampe, & sur plusieurs autres qui occupent toutes les places, & n'en laissent aucune pour celles des Grecs.

Que les Francs ont mis nouvellement l'image de leur Pape sur le Sépulcre de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Que les Francs se battent tous les jours dans les Lieux Saints a qui dira la Messe le premier ; les uns prétendent qu'elle doit être pour le Roi d'Espagne ; les autres pour celui de France, pour le Pape pour Malte & autres ennemis du Grand Seigneur.

Nous soussignés avons entendu toutes ces propositions fausses & scandaleuses de la propre bouche du Patriarche Grec de Jérusalem à la Cour Ottomane. En foi de quoi nous avons signé de nos propres mains. A Andrinople le vingt-quatre Janvier 1675.

J'ai soussigné Interprète de l'Excellentissime Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, me trouvant ici pour des affaires publiques dans le Palais du premier Vizir ; J'ai entendu de la propre bouche du Patriarche Grec de Jérusalem, ce qui est contenu ci-dessus & pour être la vérité, je l'affirme de ma propre main. Signé, Antoine Peroné,

Moi Thomas Tarsia Interprète de la Sérénissime République de Venise, destiné par ordre de l'Excellentissime Jacques Querini Baile de Constantinople, pour résider à la Cour du Grand Seigneur : certifie comme le même jour étant chez le Grand Vizir pour les intérêts publics, je vis comparaître le Patriarche Grec de Jérusalem, suivi d'une grande troupe de Grecs, qui faisant une espèce de sédition, dirent ce qui est contenu ci-dessus. Et m'ayant même pris à partie dans son appartement, me fit mener & conduire devant le Lieutenant du Grand Vizir, où il répliqua ce que dessus avec audace, ce que j'atteste & confirme de ma propre main.

Moi Luca Barca Ragusois de Nation, interprète de ladite République en cette Cour Ottomane, fus présent dans le palais du suprême Vizir,

comme en jugement contradictoire à tout ce que le Patriarche Grec de Jérusalem suivi de son Peuple Grec, dit avec emportement tout ce qui est contenu ci-dessus, & en foi de la vérité, je l'atteste ma propre main.

Moi Antonio Laurenzi Marchand ; me suis trouvé lorsque le Patriarche Grec de Jérusalem, étant arrivé au Palais avec une grande quantité de Grecs : J'ai entendu de sa propre bouche tout ce qui est contenu ci-dessus, & c'est la vérité que j'atteste de ma propre main.

Moi Georges Fenqui de Nation Maronique natif d'Alep, fus présent à cette Cour du Grand Seigneur, à tout ce que le Patriarche Grec de Jérusalem dit aux principaux Officiers du Grand Seigneur, comme il est rapporté ci-dessus, & c'est ce que j'affirme de ma propre main.

Le Patriarche des Grecs qui était muni du Khat-Cherif que j'ai rapporté ci-dessus, ne se pressa point de le faire paraître, il laissa aller M. de Nointel à Jérusalem. Il y eut de grands démêlés entre les Francs & les Grecs, & cet Ambassadeur s'étant convaincu par lui-même des fourberies & des mauvaises manières des Grecs, dépêcha des Religieux de la Terre Sainte,

en Espagne, en France, en Italie & à Malte, avec une Lettre circulaire pour engager toutes les Puissances Chrétiennes à donner ordre à leurs Vaisseaux de faire toutes sortes d'actes d'hostilité aux Bâtimens Grecs qu'ils rencontreraient à là mer, pour les punir de leur perfidie, & attendu que le plus souvent les Bâtimens qu'ils montent, & les marchandises dont ils sont chargés appartiennent aux Turcs, à qui ils ne font que prêter leur nom, pour les exempter d'être pris par les Chrétiens.

M. de Nointel lui-même fut insulté à Chio par deux Corsaires de Tripoli, qui étaient dans la rade. Les Soldats entrèrent dans sa Barque, déchirèrent les pavillons, & battirent le Capitaine & les Matelots. Les gens de M. de Nointel y étant accourus bien armés tirèrent sur les Tripolitains, en tue cent quelques-uns & en blessèrent d'autres : ceux-ci s'étant enfuis, les Français se retirèrent aussi, & la Barque entra dans le Port. Mais les Tripolitains étant revenus en grand nombre assiégèrent la maison où son Excellence était logée, & poussèrent leur attaque si vivement, qu'il fut obligé de se réfugier au Château.

Cela fut cause qu'il envoya un Messenger au Sieur Etienne Jean Capitaine d'un Vaisseau de guerre qui était à Smyrne, pour escorter les Vaisseaux Marchands, le prier de le venir dégager. Les Tripolitains se tirèrent au large dans le dessein d'enlever la Barque quand elle sortirait ; mais comme ils apprirent que le Vaisseau du Roi venait, ils rentrèrent dans le Port. Alors M. de Nointel sortit avec sa Barque, & les Corsaires n'osèrent le suivre, se doutant bien qu'il ne serait pas sorti s'il n'avait été assuré que le Vaisseau du Roi était proche.

En effet, la Barque le rencontra sous Carabournou, qui est un Cap à l'embouchure du Golfe de Smyrne. M. de Nointel avait fait mettre un pavillon carré au grand mâât de sa Barque. Le Capitaine Jean lui envoya dire de faire abattre ce Pavillon. Son Excellence répondit qu'étant dans ce Bâtiment, il avait droit d'y faire arborer ce Pavillon. Mais le Capitaine répliqua, qu'il savait ce qui était dû à la personne de M. l'Ambassadeur ; mais qu'il savait aussi ce qui était dû au Vaisseau du Roi, & on amena aussitôt ce Pavillon. Son Excellence alla à bord du Vaisseau, & y fut reçue avec beaucoup

de civilité. Il s'en servit jusqu'à Smyrne suivi de sa Barque. Il fut logé dans la maison Consulaire où il demeura quelques jours. Un de ses gens y mit de feu par accident, elle pensa être brûlée entièrement mais elle fut si bien secourue, qu'on en fut quitte pour le pont de bois, qui traverse la rue pour aller à la Maison des Capucins qui est de l'autre côté, qui fut entièrement brûlé.

M. de Nointel voulant faire réparer ce dommage, envoya chercher des Charpentiers & des Maçons, sans avoir demandé la permission selon la coutume. Les Ouvriers travaillèrent deux jours. Le Vayyode s'en plaignit au Cadi, & ces deux Officiers en donnèrent avis au Grand Vizir d'une manière qui obligea ce premier Ministre d'envoyer un commandement du Grand Seigneur, pour faire démolir non seulement le pont, mais encore l'Église des Capucins.

La Nation voyant le danger qu'il y avait de perdre cette Église, sans espérance de l'avoir jamais, si elle était une fois détruite, crurent qu'il fallait accommoder cette affaire pour de l'argent On la fit négocier, & moyennant trois mille piastres on l'accommoda.

M. Colbert avait reçu tant de plaintes des Consuls du Levant, qu'il résolut de faire un Code pour mettre le bon ordre dans ces Consuls. Il envoya sur cela un ample mémoire à M. Rouillé Intendant de Provence, qui écrivit à M. Foucault Secrétaire du Conseil, qu'il n'y avait personne en Provence plus capable que moi de satisfaire le Ministre. Cela obligea M. Colbert de me donner ordre d'y travailler avec M. Rouillé. Voilà le mémoire & les réponses que j'y fis. Je crois faire plaisir au Public de le mettre ici.

MÉMOIRE

Sur les Consuls de la Nation Française au Levant.

ARTICLE PREMIER.

AUCUN ne pourra prendre la qualité de Consul de la Nation Française dans les Échelles du Levant, & autres Pays Étrangers, sans avoir des Lettres Patentes du Roy, ou une Commission qui ne sera accordée qu'à ceux qui auront atteint l'âge de trente ans.

RÉPONSE

Ce n'est pas assez d'avoir trente ans pour s'acquitter d'une semblable Commission, il faut encore avoir une grande expérience dans le commerce, & être bien instruit des coutumes & des usages du Pays où il réside, afin qu'il se conduise avec la prudence qui est nécessaire partout, & singulièrement chez ces Peuples & avec les Ministres du Grand Seigneur, & les Marchands soit Turcs, ou de différentes Nations, qui ayant entre eux des contestations sur le fait de leur commerce, font pour l'ordinaire appeler leurs parties devant le Consul.

Il faut encore que le Consul ait la réputation d'homme de bien & d'honneur, & qu'il le soit en effet, qu'il donne bon exemple, & même qu'il ait quelque qualité au-dessus du commun des Marchands, afin de s'attirer par là leur considération & leur respect, & les contenir plus aisément dans leur devoir, & les empêcher de faire de méchantes affaires la Nation : car les Turcs aiment l'argent sur toutes choses, & sont fort attentifs aux fausses démarches des Français, ils en profitent à merveilles, & un Consul

prudent ne saurait trop tôt accommoder les avan-
nies par quelques présents. Il doit pourtant pren-
dre sur cela l'avis des Marchands assemblés, &
quand il se trouve des gens opiniâtres & portés à
la violence, il doit passer outre, & accommoder
l'affaire. C'est en cela qu'il a besoin de beau-
coup de prudence & d'expérience.

ARTICLE II.

Le Consulat venant à vaquer, les Marchands
Français résidants sur les lieux, choisiront un
d'entre eux pour exercer la Charge, jusqu'à ce
qu'il ait été pourvu par nous sur l'avis que nous
leur enjoignons de nous donner aussitôt après la
vacance.

RÉPONSE

Les Consulats du Levant ne peuvent vaquer
que par révocation ou par mort. Ceux qui ont
fini le terme de leur Consulat, ou qui sont révo-
qués doivent partir sur le premier Vaisseau qui
se rencontre, & même sans attendre leur suc-
cesseur, & laisser au Vice-consul choisi ou ap-
prouvé par les Marchands, qui gérera les affaires

jusqu'à l'arrivée du nouveau Consul Ce Vice-consul peut le faire ou par l'élection des Marchands, ou par la nomination du Consul mourant, pour éviter la jalousie qui règne ordinairement entre les Marchands, ce qui causerait du désordre & du scandale.

ARTICLE. III.

Celui qui aura obtenu nos Lettres de Consul, en fera faire la publication aux Marchands assemblés, & fera publiquement le ferment de bien & fidèlement exercer sa Charge, & le tout sera enregistré en à Chancellerie du Consulat.

RÉPONSE.

Dès qu'un Consul est arrivé au lieu de sa résidence, il fait convoquer l'assemblée des Marchands. Le Chancelier y publie ses Provisions & les enregistre. La Nation le reçoit & promet de lui obéir, comme à une personne que Sa Majesté leur a donné pour les gouverner, & les Marchands signent sur le Registre de la Chancellerie, Il n'est point d'usage qu'un Consul prête serment en public : car il ne doit le prêter qu'à son

Supérieur, & il n'en reconnaît aucun dans son département : il paraît qu'il serait plus à propos de le lui faire prêter avant de s'embarquer pour aller au Levant, à moins que la Cour ne jugeât à propos qu'il le prêtât entre les mains du Chapelain ou du Curé de l'Échelle, ce qui pourrait lui faire croire qu'il a droit quelque autorité sur le Consul, & qui pourrait avoir quelque suite fâcheuse.

ARTICLE IV.

Pourront les Consuls commettre à l'exercice de la Chancellerie, & pour l'exécution de leurs Jugements, Ordonnances & autres Actes, telles personnes qu'ils en jugeront capables, & auxquelles ils feront prêter le ferment.

RÉPONSE

Les Consuls doivent nommer à la fonction de Chancelier une personne capable de s'en bien acquitter, & dont ils puissent répondre pour la sûreté publique, & qui prêtera le ferment entre les mains du Consul.

ARTICLE V.

Les droits de tous les Actes de Justice & Ex-

péditions de là Chancellerie du Consulat, seront réglés & fixés par les Consuls & par l'avis des plus anciens Marchands, & le tableau d'iceux sera mis au lieu le plus apparent de la Chancellerie. Défendons aux Officiers de prendre plus grands droits directement ou indirectement, à peine d'être poursuivis comme pour concussions.

RÉPONSE.

On n'a jamais accusé de concussion les Chanceliers des Consuls. Leurs droits sont réglés & fixés sur un pied si raisonnable, que personne ne s'en plaint. Ils font même grâces à ceux qui sont pauvres. L'usage les autorise, il n'y a point à disputer là-dessus, il est pourtant bon de faire faire un tableau avec le tarif pour les expéditions, de même que les Marchands en ont chez-eux pour les droits qu'ils payent aux Turcs.

ARTICLE VI,

Les Consuls connaîtront dans l'étendue de leurs Consulats, de tous procès & différends civils entre les Marchands Français & autres nos Sujets, & même les Étrangers trafiquants sous la Bannière de France.

Cet article a été répondu avec le précédent.

ARTICLE VII.

Pourront juger en dernier ressort & sans appel jusqu'à la somme de trois mille livres, ayant appelé avec eux sept autres notables Marchands de la Nation, qui seront tenus de signer la minute du jugement.

RÉPONSE.

Les Consuls ont jugé en dernier ressort de plus grandes sommes que trois mille livres, dont on n'a point rappelé. Le Consul nomme des gens pour lui faire le rapport sur les pièces, & quand la question est un peu difficile, il fait appeler les Marchands les plus expérimentés, qui donnent leurs avis en sa présence ; mais ils ne signaient point la minutie, il est bien mieux qu'ils la signent.

ARTICLE VIII.

Tous les autres jugements rendus avec pareil nombre de juges, seront exécutés par provision,

nonobstant & sans préjudice de l'appel, en donnant bonne & suffisante caution.

RÉPONSE.

Cela coupera court à bien des chicanes. Le commerce est établi sur la bonne foi, & il faut qu'un Marchand fasse valoir fort bien particulièrement en ce Pays-là. Ainsi les appellations pourraient amortir les capitaux, accrocher les affaires, & causer des préjudices considérables.

ARTICLE IX.

Les Consuls connaîtront pareillement de toutes, matières criminelles entre les personnes ci-dessus mentionnées, & pourront juger en dernier ressort dans les cas où il n'écherra peine capitale, ayant appelé avec eux sept des plus notables Marchands.

RÉPONSE.

Les Consuls ont des prisons, des chaînes & des ceps pour châtier les criminels, qui n'ont point encouru de peine capitale, & jugent en dernier ressort pour la satisfaction des Parties.

Ce cas arrive rarement pour les marchands, & fort souvent pour les Artisans & pour les valets.

ARTICLE X.

Et où il écherait peine capitale, ils, instruiront le procès jusqu'à Sentence définitive exclusivement, pour le procès porté au Greffe du Parlement où les appellations du Consulat ressortissent, & l'accusé traduit ès prisons d'icelui par la voie la plus prompte & la plus sûre, être fait droit ainsi que de raison.

RÉPONSE.

Lorsqu'il échoit peine capitale, ils instruisent le procès jusqu'à Sentence définitive exclusivement, & si le criminel est pris, on le retient en prison jusqu'à ce qu'il y ait quelque Vaisseau prêt à partir de l'Échelle, on l'y embarque, on charge le Capitaine de sa personne & de son procès, pour remettre l'un & l'autre au Greffe du Parlement d'Aix.

ARTICLE XI.

Seront tenus les Consuls dans l'instruction

des procès criminels, de garder notre Ordonnance du mois d'Août 1670, & de commettre des personnes capables âgées au moins de vingt-cinq ans, pour en notre nom faire les poursuites & réquisitions nécessaires, & prendre telles fins & conclusions verront bon être.

RÉPONSE.

On aime tant le Roi dans toutes les Échelles du Levant, & les Consuls font si jaloux de son honneur & de sa gloire, qu'ils n'ont garde de manquer à leur devoir sur l'exécution de ses Ordonnances.

ARTICLE XII.

Les appellations des jugements des Consuls aux Échelles du Levant, ressortiront en matières civiles & criminelles au Parlement d'Aix.

L'on désire être informé de l'usage sur cet article, & si toutes les appellations des Échelles du Levant ressortissent à Aix ; si on a des exemples, que des accusés appelant des condamnations capitales contre eux rendues par les Consuls, aient été traduits & jugés au Parlement

d'Aix, & quelle est la forme de cette tradition ?

D'ailleurs si les appellations des jugements rendus par les Consuls des autres Consulats, sont portées au Parlement d'Aix ou en d'autres Parlements, quel est l'usage & la raison de l'usage ?

RÉPONSE.

Comme il ne s'agit au Levant que de commerce & de Marine, toutes les appellations des jugements des Consuls, tant pour le civil que pour le criminel ont toujours reparti au Lieutenant General de l'Amirauté, d'où l'on appelle encore au Parlement d'Aix. On se pourvoit au Conseil pour les affaires de grande conséquence par-devant Messieurs les Ministres, qui ont le département de la Marine & du Commerce. On n'a point accoutumé d'aller directement aux Parlements pour les affaires du Commerce & de la Marine. Les Lieutenants de l'Amirauté, & les juges Consuls en décident ordinairement ; ou bien M. l'Intendant de la Province.

ARTICLE XIII.

Le Consul sera tenu de veiller à la conser-

vation des biens de ceux qui déjà céderont sans héritiers sur les lieux, ensemble des effets sauvés des naufrages, & de s'en charger par inventaire qui sera fait par lui en présence du Commissaire ou du principal Domestique du défunt si aucun y a, & de deux notables Marchands Français résidants sur les lieux.

RÉPONSE.

Il ne mésarrive jamais des biens de ceux qui meurent au Levant sans héritiers ou sans associés, on les met en dépôt dans la chancellerie, ou bien on en charge quelqu'un par inventaire avec toutes les formes requises. On fait le même aussi de tout ce qu'on retire du naufrage, du feu, ou autre accident, jusqu'à ce qu'un dépositaire soit valablement déchargé.

ARTICLE XIV.

Le Consul sera pareillement tenu d'envoyer par la voie la plus prompte & la plus sûre, deux copies de l'inventaire des biens du décédé ; l'une au Procureur General du Parlement d'Aix, & l'autre a notre Procureur du Siège le plus proche du domicile dudit défunt, auxquels nous

enjoignons d'en avertir les parties intéressées.

RÉPONSE.

On avertit tout aussitôt les parents ou les héritiers du décédé. On leur envoie les inventaires. Les Consuls en envoient des copies à leurs correspondants à Marseille, pour les faire tenir à qui il appartient, afin qu'ils mettent ordre à leurs affaires.

ARTICLE XV.

Les Consuls tiendront bons & fidèles mémoires des affaires les plus importantes, tant publiques que particulières de leurs Consulats, même des noms de ceux qui sont décédés, & les enverront tous les six mois au Secrétaire d'État, ayant le département de la Marine, afin de nous en informer.

RÉPONSE.

Il est très bon que M. le Ministre d'État ayant le département de la Marine, soit bien informé de toutes ces sortes d'affaires, & de tout ce qui se passe dans les Échelles du Levant, & qu'on

lui envoie un journal tous les six mois, ou même plus souvent quand il en sera besoin.

ARTICLE XVI.

Ce que dessus sera observé en ce qui ne se trouvera pas contraire aux traités faits entre nous, & les États où les Consuls sont établis.

L'on demande aussi d'être informé s'il serait à propos de permettre aux Consuls de faire commerce, ou de le leur interdire. Il paraît y avoir des inconvénients de part & d'autre : car si le Consul n'a pas la liberté de trafiquer, il prendra partout ailleurs ses avantages au préjudice du commerce, & ne considérant que ses intérêts particuliers dans l'établissement de sa Commission, il abandonnera les Négociants dans les occasions les plus importantes.

Si d'ailleurs il fait négociier, il y aura partout des concurrences avec les autres Marchands, il prendra des préférences sur leurs marchés, les intimidera & emploiera partout l'autorité de sa Charge, pour établir son négoce particulier au préjudice de celui du public. Outre que s'il a procès contre quelqu'un des Négociants ; qui en voudra être le Juge ?

L'on demande ce qui serait plus expédient, & surtout quel est l'usage tant sur cet article que sur les autres du titre.

RÉPONSE.

C'est une nécessité qu'un Consul ait de quoi se soutenir, sinon il est impossible qu'il fasse rien de bon. Dans le temps où le commerce fleurira, les émoluments de la Charge pourront lui suffire ; & il aura même du revenant bon toute dépense faite.

On est toujours fort embarrassé dans les Consulats ou il y a des Pachas, parce que les Consuls font obligés de leur faire des présents fréquents & considérables.

Il n'y a qu'à Smyrne, qui étant gouvernée par un Cadi ou Juge, les présents ne sont pas si considérables, & le commerce est toujours bon ; de sorte que c'est la seule Échelle de tout le Levant, où un Consul puisse trouver tous ses avantages.

Les Marchands ont fait des Compagnies où les Consuls avaient intérêt, quoiqu'indirectement ; mais on n'a jamais vu que les Consuls d'Égypte, de Seïde, d'Alep & de Smyrne aient trafiqué en leur nom.

Ils sont en chef Consuls d'une Nation nombreuse, composée souvent de plus de cent cinquante Marchands, qui se suivent quand il sort, ou pour ses visites, ou pour la promenade. Ils le considèrent comme une personne qui est la dépositaire de l'autorité du Roi. Il reçoit les honneurs à l'Église & partout où il se trouve. Dans le Levant, il est habillé de rouge comme la marque de sa dignité. Son Prie-Dieu & son fauteuil sont couverts de velours cramoisi. En un mot il fait, ou il doit faire la figure d'un grand Seigneur, & assurément il ne pourrait pas être Marchand avec tout cet attirail de grandeur, sans préjudicier à sa dignité. Les Marchands perdraient bientôt toute l'estime & toute la considération qu'ils doivent avoir pour sa personne & pour son caractère.

La jalousie qui est naturelle à tous les Marchands, & surtout à ceux du Levant, ne manquera pas de le leur rendre odieux, & sans qu'ils prennent la peine de s'assembler & de rien conclure entre eux, sa perte sera résolue, ils y travailleront avec feu & sans relâche, quand bien même la perte du Consul devrait entraîner celle de toute la Nation. Par cet endroit seul il semble

que tout commerce doit être interdit à un Consul.

Un Consul qui n'aura point de part au trafic, & qui ne se mêlera que de sa charge, ne peut tomber dans cet inconvénient, que par le plus grand de tous les malheurs.

D'ailleurs la Cour ni le Corps du commerce n'ont point à craindre qu'il fasse ses affaires aux dépens du public, & s'il ne franchit les bornes de son devoir & des usages, il n'est pas possible qu'on le puisse soupçonner. En voici la raison. On fait tous les ans deux Députés de la Nation, qui reçoivent les levées des deniers qu'on est obligé de faire par des taxes imposées sur les bâtimens Français pour payer les dettes de la Nation, ou pour fournir aux avanies, aux présents & autres dépenses indispensables dont ils rendent compte à l'Assemblée. Les Auditeurs & les Contrôleurs les examinent, & mettent leur rapport à la Chancellerie. Le Consul ne touche jamais à aucuns deniers. Il propose les affaires, le Corps de la Nation délibère, & ce n'est que sur leur consentement par écrit que le Consul agit. Ainsi ne touchant à rien, ne faisant rien son chef, il ne peut ni travailler à ses

avantages particuliers, ni être responsable du succès des affaires.

Un Consul est établi pour être le juge des Marchands ; s'il avait quelque intérêt ou trafic, il serait toujours soupçonné d'être partie, quand même il ne le serait pas, & tout cela ne pourrait rien produire que de mauvais effets.

Il n'en est pas, de même pour les Consuls de la Morée, Athènes, Napolé de Romanie, Patras, Modon, &c. celui de Satalie, de Candie, de Chypres, de Tripoli, de Barut, de Saint Jean d'Acre & des Îles de l'Archipel, ces Consuls n'ont aucune distinction. Ce sont des Marchands qui tâchent d'avoir ces Commissions pour se faire considérer de leurs Compatriotes & des Turcs, & faire leur commerce plus aisément, & faire tête aux Turcs, en leur imposant leur caractère & les Capitulations dont ils sont Porteurs. Le commerce doit être permis à ces petits Représentants, la facilité qu'ils trouvent à le faire est leur seul émolument, & ils ne laissent pas d'être utiles à la Nation, quand des Bâtimens sont obligés de relâcher dans leurs Ports, ou qu'ils y viennent charger.

Avis sur les droits des Consuls.

Les Consuls d'Égypte doivent prendre trois pour cent, & ceux des autres Échelles seulement deux pour cent sur l'évaluation de tous les effets des marchandises chargées, tant sur les Bâtimens Français que sur les Étrangers. Ce que les Étrangers chargent sur les Navires Français, s'ils ne sont point sous la protection de la France, comme les Anglais, les Vénitiens, les Hollandais & les Génois, doivent deux pour cent d'entrée aux Consuls.

Les Consuls d'Égypte ont un pour cent plus que ceux des autres Échelles, à cause que les dépenses y sont plus fortes & leur ressort plus étendu, & qu'ils sont obligé de tenir des Vice-consuls à Alexandrie & à Rosset.

Quoiqu'il paraisse que les Consuls des autres Échelles retirent deux pour cent, il est certain qu'ils ne retirent guère plus d'un pour cent c'est sur ce droit modique qu'ils doivent compter. La raison de cela est que dans le temps que le commerce du Levant était bien plus florissant qu'il n'est aujourd'hui, la grande quantité d'argent &

de marchandises qu'on y apportait de tous côtés donnait aux Consuls des droits si considérables, qu'ils voulaient bien faire grâces aux Commis d'un demi pour cent. D'ailleurs les marchandises étaient évaluées à un prix beaucoup moindre que celui de l'achat, & cette diminution allait encore à un demi pour cent. De sorte que tout bien compté, le Consul ne retirait jamais que la moitié de ses droits.

Les Écrivains des Bâtimens bien souvent corrompus par leurs Marchands, ne déclaraient aux Consuls que les deux tiers, & souvent la moitié de leurs chargemens. Cela a passé comme en usage aujourd'hui, & le commerce étant extrêmement diminué, le Consul ne retire presque plus rien de ses droits, pendant que les dépenses au lieu de diminuer, se sont si fort augmentées, qu'un honnête homme doit y regarder plus d'une fois avant de s'engager dans cet embarras.

Le remède qu'on pourrait apporter à cet abus, serait que Sa Majesté ordonnât de nouveau de payer ponctuellement ces droits sur le pied de l'ancien usage, savoir trois pour cent à ceux des autres Échelles du Levant.

Que les Marchands & les Écrivains des Navires donnassent fidèlement leurs déclarations ou manifestes avec serments, sous peine d'une amande considérable.

On pourrait encore, à l'imitation des Anglais, élire un Trésorier de la Nation pour percevoir les droits du Consulat & en payer la dépense, la table & les présents du Consul, & lui régler les appointements, afin qu'il ne se mêlât de rien, que de remplir dignement les devoirs de sa charge.

Le Corps du commerce serait très bien de donner une somme aux Consuls des Échelles, où il y a plus à dépenser qu'à recevoir, comme sont ceux d'Alep & de Seide. La raison de cela est qu'il y a une grande concurrence dans la première de ces Villes entre les Consuls de France & ceux de Venise & d'Angleterre. Celui de Venise est toujours est toujours un Noble Vénitien, celui d'Angleterre est aussi le plus souvent un Gentilhomme ; ils font l'un est l'autre de grandes affaires, ils ont des droits très considérables, & font une dépenses éclatante & proportionnée à leurs grands profits.

Le Consul de France a le pas sur eux, & par

une suite nécessaire il doit paraître plus qu'eux, s'il veut n'être pas méprisé par les Turcs & par les Francs, de quelque Nation qu'ils soient. Mais les profits qu'il retire de son Consulat sont trop modiques pour fournir à ces dépenses ; de sorte qu'il est obligé de laisser avilir la dignité de sa Nation, ou de chercher de quoi la soutenir par un commerce particulier, & ce commerce lui étant interdit par de très justes raisons, il est impossible qu'il se soutienne ; & qu'il soit en état de réprimer les entreprises des Turcs qui sont fomentées par leur avarice naturelle, & souvent par la jalousie de nos concurrents.

Voilà ce que l'expérience de plusieurs années que j'ai passé dans le Levant m'a fait connaître, & dont je rends ici un témoignage sincère à la vérité.

Je donnai ce Mémoire à M. Foucault Secrétaire du Conseil le quatre décembre 1675. Il le présenta à M. Colbert, & me dit quelques jours après que le Ministre en avait été content, & que l'on travaillerait à régler les affaires du Levant quand le Roi serait parti pour ses campagnes.

Le dix du même mois M. Foucault m'envoya

chercher, & me donna un autre petit Mémoire de la part de M Colbert afin d'avoir mon avis. Je vis aisément que ceux qui s'étaient mêlés de donner des avis à ce Sage & éclairé Ministre, avaient manqué eux-mêmes de lumières, ou avaient eu des intérêts particuliers bien opposés à ceux de la justice & du public.

Mémoire de M Colbert sur les désordres qui arrivent aux Échelles du Levant, avec mes Réponses.

ON suppose que tous les désordres qui arrivent au Levant viennent de la mauvaise administration des deniers que l'on y lève.

De la Reddition des comptes de ceux qui les administrent, des délibérations des assemblées, & de la qualité des personnes qui y assistent.

De l'élection des Députés de la Nation qui se font annuellement, parce qu'on élit des gens qui n'ont pas les qualités requises.

RÉPONSES.

Il faut d'abord supposer comme une vérité

que les Turcs aiment moins les Français que toutes les autres Nations, & cela pour deux raisons. 1^o Parce qu'ils ne craignent que le Roi de France, & point du tout les autres Rois ou Républiques, qu'ils regardent comme trop faibles, ou comme trop éloignés d'eux. 2^o Parce qu'ils sont persuadés que nous ne les aimons que pour l'avantage que nous tirons du Commerce que nous faisons chez eux, ce qui est cause que nous faisons semblant d'être de leurs amis, quoique dans le fond nous ne les soyons point du tout. On doit inférer de là qu'ils ne nous souffrent que pour avoir notre argent, soit en achat de leurs denrées, soit pour les injustices qu'ils font aux Marchands, qui est ce qu'on appelle avanie.

Il faut remarquer que les autres Nations portent peu d'argent comptant, & qu'ils font, presque tout leur commerce en draps, toiles, papiers, plomb, étain, poudre, cordages, bois de construction, mâts & autres choses pour la Marine ; les Français n'osent porter la plupart de ces marchandises, de crainte d'encourir l'excommunication portée par la Bulle *In Cæna Domini*. Il semble qu'on devrait être revenu de cette

crainte depuis longtemps.

Les Anglais, les Vénitiens, les Hollandais même & les Génois font ordinairement de grosses dépenses, & surtout les premiers. Ils comblent les Pachas & les Cadis de présents ; ils achètent leur protection, & se tirent ainsi de toutes les mauvaises affaires qui leur arrivent. Les Français dont le négoce est plus resserré, ne peuvent pas s'exempter de leur faire des présents, mais ils n'achètent la protection des Turcs que quand ils en ont besoin, & l'achètent toujours plus cher ; de là vient que les Turcs les comparent aux noix qu'il faut briser pour en tirer quelque chose de bon, & aux huitres dans lesquelles il faut introduire le couteau pour avoir ce que les écailles renferment. Jamais les Français ne conviennent de prévenir les Officiers Turcs par des présents pour gagner leur protection. Ils attendent qu'il leur soit arrivé quelque mauvaise affaire, & pour lors ils s'empressent d'y remédier ; ils font parler, ils sollicitent, & les Turcs se raidissent, & comme je l'ai remarqué dans l'affaire avivée à Seïde, une Nation entière est en danger d'être ruinée par

une économie mal entendue par une lésine hors de propos, & par un entêtement. Les Turcs étant Juges & Parties, avares au souverain degré, & n'aimant que l'argent, ils ont toujours des moyens de tirer le nôtre. Ils ne demeurent jamais courts avec nous, & quand ils manquent de bonnes raisons pour soutenir une avanie, ils supposent qu'un Turc a été battu par des Chrétiens, ou bien ils enlèvent le chapeau de quelqu'un qu'ils trouvent dans une rue écartée, publient qu'ils l'ont trouvé avec des femmes, le mettent en prison. On ne parle que de le faire brûler vif s'il ne prend pas le turban, & il faut que la Nation trouve de l'argent, pour assoupir cette affaire.

La Nation s'assemble là-dessus, on est convaincu de l'injustice, mais on sait que les meilleures raisons sont inutiles si elles ne font soutenues par l'argent : on délibère sur la somme qu'on doit offrir, & comme il n'est jamais arrivé que la Nation ait eu de l'argent en caisse, elle est obligée d'en emprunter à deux ou trois pour cent par mois, soit qu'on le prenne des Marchands ou des juifs, qui est la même chose ; car les Marchands ont besoin, de leur argent

pour leur commerce, & ne s'en défont pas gratuitement. Les sommes empruntées, quand on manque d'en payer les intérêts, doublent bientôt les capitaux, & si les vaisseaux sur lesquels on peut faire les impositions pour les payer, manquent à venir, la Nation qui est caution de toutes les sommes empruntées & des intérêts est bientôt accablée, comme on en a vu des exemples. D'ailleurs quand les Marchands savent qu'une Échelle est endettée, ils n'ont garde d'y adresser leurs bâtimens, de crainte qu'on en prenne les fonds, & le mal croît à l'infini.

Voilà les raisons des emprunts que l'on est obligé de faire. Il est certain qu'ils ne se font jamais que par une mûre délibération de la Nation assemblée, qui commet des gens pour eu faire la répartition sur les marchandises qui arrivent d'Europe. C'est l'unique moyen que l'on ait, & c'est ce moyen qui fait crier le corps du commerce.

Les sommes levées sont fidèlement administrée, selon les intentions de l'assemblée & on ne peut former de plaintes raisonnables contre ceux qui en sont chargés ; voilà pour le premier article.

Les Receveurs de ces sommes ne font qu'une année en exercice. Quand le terme approche, la Nation assemblée nomme deux ou trois de ses principaux Marchands pour examiner les comptes des Receveurs, & vérifier sur des pièces authentiques leur recette & leur dépense. Ensuite on assemble la Nation, les Examineurs font leur rapport, on lit les comptes ; ceux qui ont quelque objection à faire la font sur le champ, & les Receveurs sont tenus d'y répondre aussitôt, & quand il y a contestation, c'est le Consul avec les principaux qui en décident. Il semble que tout cela est dans l'ordre & satisfait au second point.

Quand il y a quelque chose à délibérer, si elle est de conséquence, on fait assembler la Nation tolite entière, c'est à dire, tous les Marchands, parce qu'y étant tous intéressés on ne petit les priver de leurs suffrages sans leur faire une espèce d'injustice. Ils ne manqueraient pas de protester & d'en appeler, & cependant les affaires demeureraient en suspens & pourraient dépérir. Quand elles ne sont pas d'une si grande conséquence, ou qu'une diligence extraordinaire est nécessaire & le secret, alors le Consul se contente

d'assembler les Chefs & les plus expérimentés des Marchands, & il détermine avec eux ce qu'il y a à faire. Mais dès qu'il y a une levée de deniers à faire, la pratique constante est d'assembler toute la Nation. Ainsi on peut assurer qu'on n'emprunte jamais rien qu'on n'ait fait une assemblée générale où la levée des deniers & leurs emplois font déterminés & marqués sur le Registre des délibérations & signés de tous les assistants, voilà la réponse au troisième article.

Quant au quatrième article, c'est souvent un embarras considérable pour les Consuls de trouver des gens d'un âge & d'une sagesse qui puissent donner du poids à leurs avis : car il arrive souvent que presque tous, ou du moins la plus grande partie de ceux qui composent le corps des Marchands d'une Échelle, sont de jeunes gens que l'on envoya pour se façonner au commerce, ou par leurs commettants, ou à qui leurs parents donnent quelques parties de marchandises, pour voir comment ils se comporteront. Ce sont pour ainsi dire, des novices, des apprentis. Le feu de la jeunesse ne leur permet pas de faire les réflexions nécessaires ; ils sont bouillants &

impétueux, & ne songent pas qu'il faut être plus sage & plus modéré en Turquie que dans bien d'autres endroits, parce qu'on paye les fautes bien plus chèrement. C'est pourtant souvent de ces sortes de gens que le gros de la Nation est composé ; & c'est ce qui embarrasse un Consul quand il faut amener cette jeunesse à prendre un conseil salutaire. Cela n'arrive pas quand il a le bonheur de trouver de vieux Marchands, sages, éclairés dans les affaires, qui connaissent le Pays, qui raisonnent solidement, & qui savent entre les bons avis choisir & suivre les meilleurs.

On pourrait remédier à cet inconvénient, si le Roi ordonnait que les Marchands ne seraient point appelés aux assemblées qu'ils n'eussent vingt-cinq ou trente ans accomplis, & qu'ils eussent demeuré dans l'Échelle une année entière. On pourrait alors compter davantage sur leur sagesse & sur leur expérience, & que quand cela ne se trouverait pas, le Consul pourrait délibérer sur toutes les affaires, quand il aurait avec lui sept personnes qui auraient les qualités marquées ci-dessus.

Il est vrai que quand on se trouve exposé

à des avanies on a recours à la Porte mais il faut commencer par payer. Après cela, on peut députer à l'ambassadeur à Constantinople pour tâcher d'obtenir justice. On l'obtient quelquefois à force de présents & de dépenses, qui vont assez souvent deux ou trois fois plus haut que la chose dont on se plaint. On a quelquefois le plaisir de voir rappeler le Pacha ou le Cadi ; on voit confisquer leurs biens & leurs familles réduites à l'aumône ; mais il n'est jamais arrivé qu'on ait recouvré la moindre partie de ce que les Officiers avaient extorqués par leurs avanies.

J'envoyai ce Mémoire à M. Foucault le 15 Décembre avec une ample instruction, qui lui fit d'autant plus de plaisir qu'elle le détrompa de quantité de prévenions, que les mauvais rapports avaient fait naître. Je lui prouvai que si les Ordonnances ou le Code que le Ministre méditait de faire pour le commerce du Levant, se trouvait chargé de beaucoup de procédures, il ferait beaucoup plus de mal que de bien, parce que le commerce du Levant est établi sur des usages anciens, dont on a banni autant qu'il a été possible toutes sortes de chicanes,

& où l'on ne se règle que par là droiture & la bonne foi. Qu'il n'y avait rien au monde que les Marchands appréhendassent tant que les procès, & qu'ils aimeraient mieux abandonner leur commerce & les Échelles, que de se voir exposés à des procès ruineux, qui seraient causés infailliblement par les nouvelles Ordonnances.

Le 16 Décembre, je reçus des Lettres des Turcs d'Alger qui étaient à Marseille, qui se plaignaient amèrement de ce que le Roi ayant donné depuis longtemps des ordres pour leur délivrance, M. Brodart Intendant des Galères ne se mettait point en devoir de les exécuter. Ils me demandaient mes bons offices auprès du Ministre, & témoignaient une grande impatience.

Je savais qu'il y avait des Barques qui se préparaient pour Alger, & il était à craindre que si ces Turcs continuaient d'écrire au Dey & à la Milice, ces gens violents ne se portassent à quelque extrémité, ou contre la Nation en général, ou contre ces Français qui étaient en dépôt au Bagne de la Douane, comme ils en avaient donné l'avis par les Lettres qu'on avait interceptées.

D'ailleurs j'étais accablé des Lettres des parents des Français qui étaient en dépôt à Alger, & ceux dont les parents étaient à Paris ne me donnaient pas un moment de repos ; de sorte que pour finir cette affaire, je trouvai moyen de faire mettre sur la table du cabinet de M. Colbert & de M. de Seignelay un ample mémoire sur cette affaire. M. Colbert le lut & m'envoya chercher, & régla tout avec moi, & fit expédier l'ordre pour la liberté de ces Turcs.

Le 18 Les ordres furent expédiés & j'en fus averti, & M. Colbert m'ordonna d'écrire au Dey sur la bonté que le Roi avait de lui rendre les Turcs, qu'il demandait.

J'écrivis d'abord ma Lettre en Français, & après l'avoir fait voir au Ministre, je la mis en Turc sur de grand papier à la mode du Pays, afin que le Dey pût mieux l'entendre quand on la lui lirait, que si elle lui était expliquée par le Trucheman. En voici la copie.

*Lettre au Dey d'Alger Hagy Mehemed
Tric-Ogli.*

A St. Germain Le 2 Décembre 1675.

TRÈS Illustre & Magnifique Seigneur, je vous ai marqué par mes dernières Lettres, que le Roi mon Maître était dans la disposition d'accorder à votre Milice ce que vous avez demandé, sur ce que j'ai fait connaître à M. Colbert les bonnes intentions dans lesquelles je vous ai laissé pour l'entretien de la paix.

Je vous ai dit ensuite que Sa Majesté avait accordé l'échange des vingt-deux Turcs contre les Passagers Français que vous retenez.

A présent je vous donne avis que Sa Majesté a donné les ordres à son Intendant de Marseille de les embarquer par la première occasion, ce qui aurait déjà été fait, si on avait pu vous les envoyer aussitôt que vous l'aviez désiré ; mais les Galères du Roi mon Maître ayant été en Sicile pendant toute la campagne, cela n'a pu se faire, qu'après leur retour.

Il a fallu chercher les Turcs que vous deman-

diez, & les vérifier sur le rôle que vous me don-
nâtes à Alger. Il se passe du temps pour tout
cela ; mais il ne s'en est point perdu. D'ailleurs
il y a en aucune occasion à Marseille pour les
faire passer chez vous.

Vous voyez par là que je me suis acquitté
de la parole que je vous avais donnée. J'espè-
re aussi que la vôtre sera inviolable, & que vos
Vaisseaux feront non seulement toutes sortes
d'amitiés aux nôtres ; mais qu'ils les défendront
même contre leurs ennemis, & continueront de
les escorter jusque dans les Ports de ce Royau-
me quand il en sera besoin.

Vos Sujets qui seront rencontrés par les
Armées Navales du Roi mon Maître, & par la
grande quantité de Vaisseaux de guerre qu'il
entretient dans les mers du Levant & du Ponant
pendant toute l'année, vous feront connaître
l'avantage que vous avez d'être de ses amis ;
& ses ennemis ressentiront ce que peut la for-
ce de ses armes victorieuses, tant par mer que
par terre, auxquelles les Hollandais, la Maison
d'Autriche, & tous leurs Alliés joints ensemble
ne sauraient résister.

Ainsi quoique je sois persuadé que les échan-

ges se font de bonne foi chez vous, & que vos Turcs ne feront pas plutôt arrivés dans votre Ville, si Dieu veut les y conduire à sauvement, que vous nous renverrez nos vingt-deux, Français, je vous exhorte encore par la pitié que j'ai pour vous & pour votre intérêt particulier, de satisfaire à cet échange avec exactitude, puisque le Roi y a consenti, & que de ma part j'ai fait les sollicitations que je vous avais promises.

Vous saurez encore que Kior Aly Raïs Capitaine du Vaisseau la Rose, ayant pris une Galiote sur les Hollandais, l'avait amarinée avec douze Turcs que le nommé Ahmed commandait pour aller à Alger. Deux Frégates de St. Malo l'ont trouvée sans Bannière, sans Patente, ni aucun papier & l'ont amenée en France, la croyant de Salé. Mais on n'a pas plutôt su qu'ils étaient de vos Sujets que Sa Majesté a donné des ordres très précis pour vous les renvoyer avec ladite Galiote, & leur a fait donner *gratis* tout ce qui était nécessaire pour leur trajet.

Vous voyez de quelle manière Sa Majesté en use avec vous. Cela doit vous exciter à faire la même chose envers les Français, afin de faire

cesser tous les sujets qu'on aurait eu jusqu'à présent de se plaindre de vous.

Souvenez-vous, je vous prie, de ce qui s'est passé entre vous & moi sur le sujet des injustices que les Armateurs particuliers de votre ville ont fait à notre Nation durant que j'ai été à Alger. Il faut espérer que la bonne intelligence sera entièrement rétablie par cet échange ; qu'à l'avenir les Sujets du Roi mon Maître se loueront des vôtres, & que nos vingt-deux Français Passagers seront contents des caresses, & des amitiés qu'ils recevront de vous avant leur retour.

On n'épargne rien, pour vous marquer combien le Roi mon Maître veut bien entretenir la paix qu'il vous a accordée. Vous devez aussi tenir la main que les articles du Traité s'exécutent par vos Sujets d'une manière qui puisse leur attirer l'amitié de Sa Majesté, au lieu de leur faire encourir son indignation.

Cependant s'il arrivait par malheur quelque différend entre les deux Nations, qui put troubler cette bonne correspondance (ce que je ne saurais croire) je vous pris de surseoir toutes choses jusqu'à ce que vous ayez ma réponse sur les avis que vous m'en aurez donnés. Vous avez

voulu que je fusse ici votre Agent, je vous promets aussi que je ménagerai vos raisons, vos sentiments & vos intérêts d'une manière que vous serez satisfaits des bontés du Roi mon Maître, des faveurs de M. Colbert, & des soins que j'y aurai employé.

Je baise les mains à Mehmed Raïs votre fils, & à Baba Hassan votre gendre. Je vous envoie ci-jointe la réponse que je fais à la dernière Lettre qu'ils m'ont écrite, & vous offrant mes services, je vous prie de me continuer vos amitiés, & de croire que je suis votre, affectionné serviteur, LE CHEVALIER D'ARVIEUX.

Le 22 Décembre ayant traduit cette Lettre en Turc dans les termes, les cérémonies accoutumées, je les donnai en original à Messieurs les Ministres pour avoir leur agrément.

Les Commis qui me les rendirent pour les envoyer à Alger, me dirent de la part de M. Colbert qu'ils en étaient contents, & que bien loin d'y trouver rien à redire, ils avaient fait leurs dépêches dans le même sens.

J'écrivis aussi à M. le Vacher, au Trucheman, au Consul Anglais, & à quelques autres de

mes amis, pour concourir à la justice de cet échange ; & j'envoyai mon paquet à M. Rouillé Intendant de Provence, pour le faire passer à Alger, & je marquai à M. Brodart Intendant des Galères les avis dont il pouvait avoir besoin touchant l'embarquement des Turcs, & afin qu'il exécutât plus aisément les ordres du Roi, que M. Colbert lui devait envoyer.

Le 24 Toutes les dépêches du Roi étant parties, je sus que M. Colbert avait ordonné à M. Bodart de mettre en liberté tous les Turcs qui étaient contenus dans mon mémoire, & parce qu'il y en avait qu'on ne trouvait point sur le Registre des Galères, & que d'autres étaient morts, il lui donnait ordre d'accomplir le nombre de vingt-deux par tous les Invalides d'Alger, qui se trouveraient à la chaîne ou dans les hôpitaux.

Les Échevins & les Députés du Commerce de Marseille, eurent ordre de fournir le Bâtiment pour les transporter, & toutes les provisions de bouche qu'il fallait Pour leur voyage, ce qui fut exécuté ponctuellement. Ils partirent fort contents de la liberté que je leur avais procurée, promettant à mes amis qu'ils en rendraient compte au Dey & à la Milice.

Je trouvai dans mes papiers un mémoire écrit en Turc, qui m'avait été donné par un de mes amis à Constantinople. Il contient les pertes & les dépenses que les Turcs ont faites pendant les quatre dernières années du siège de Candie, qui fut prise enfin par le Grand Vizir Ahmed Pacha. Il m'a paru trop curieux pour en priver le Public.

TRADUCTION

D'UN MÉMOIRE ÉCRIT en Turc, qui contient les dépenses que les Turcs ont faites au siège de Candie par les Armées des vrais Croyants commandées par Ahmed Pacha Grand Vizir, depuis le mois de Zilhugé de l'année de l'Hégire 1077, jusqu'au Vendredi Premier de la Lune Gemad-Oual de l'année 1081 que les troupes du Grand Seigneur sont entrées dans la Place, avec la Liste des morts.

PREMIÈREMENT.

CENT nonante six mille sept cent soixante & quinze boulets de canon qui ont été tirés.

Cent onze mille trois cents douze quintaux de poudre à canon.

Cent vingt-six mille huit cents cinquante-cinq grenades de verre.

Septante-cinq mille trois cents vingt deux bombes de fer à Mortier qui ont été tirées.

Cent quatre-vingt cinq mille six cents vingt-quatre bombes de fonte.

Cent trente-deux mille huit cents vingt-deux mille bombes en boulets de Pierre.

Trois mille neuf-cents soixante mines qui ont joué.

Trois cents cinquante mille piastres données comptant aux braves Soldats qui ont apporté des langues ou des têtes de Chrétiens.

Quarante-huit mille huit cents douze piastres données par gratification à ceux qui ont été blessés.

Dix Pachas au Vice-rois qui ayant été tués, ont gagné la couronne du martyr.

Quatre-vingt-quatre Chorbagis martyrisés. Ce sont les principaux Officiers des Janissaires.

Cent soixante & quatre Chiaoux martyrisés.

Vingt-quatre mille deux cents onze Janissaires morts martyrs, dont le bien & la dépouille

sont revenus au fisc du Grand Seigneur.

Quatre mille neuf cents vingt-trois Spahis, aussi martyrs, ayant été tués dans le nombre des Enfants perdus.

Sept cents quatre-vingt seize Maîtres de Camps aussi martyrs.

Trente-cinq-mille deux cents-quarante-cinq Soldats fournis par les Spahis des Timars & des Ziamets, qui sont morts martyrs.

Deux mille huit cents quatre-vingts six Canonniers aussi martyrs.

Dix-huit mille sept cents-vingt-sept Mineurs, qui ont péri dans les mines ou par les fourneaux.

Huit mille Volontaires ou environ le nombre n'en étant pas exactement connu, parce qu'ils ne sont pas écrits sur le Livre de la paye du Grand Seigneur.

Mil neuf cents-vingt-deux Chrétiens transfuges, qui ayant quitté la Place sont venus se rendre aux Musulmans.

Mil neuf cents vingt-cinq têtes de Chrétiens que nos Soldats ont apportés.

Cent quatre-vingt-sept Turcs qui ont été mis en liberté, & délivrés des Mains des infidèles.

Trois cents vingt-neuf mines prêtes à jouer, que l'on a trouvé aux environs de la Place abandonnées par les Chrétiens lors de la réduction.

Quatre cents huit pièces de canon prises sur les Chrétiens, tant dehors que dedans la Place.

Deux cents trente-sept mortiers à bombes pris de la même manière.

La longueur de la Ville de Candie est de treize mille pieds, qui réduits à la toise de France, font cinq mille trois, cents trente trois toises, c'est peut-être la circonférence au lieu de la longueur.

Le nombre de maisons était d'environ trente deux mille, sauf erreur il s'y est trouvé trois cents Églises grandes ou petites.

Le tout à la louange du Dieu très haut.

L'an de l'Hégire 1081 le premier Jeudi de la Lune Babich Eltani, étant à l'heure de Vêpres, les Chrétiens ayant arboré la Bannière Blanche sur un Bastion pour demander composition, Ibrahim Pacha Lieutenant du Grand Vizir, & Zalficat Aga Lieutenant Général des Janissaires approchèrent leurs tentes, après avoir correspondu à ce signal par une Bannière Blanche de la part des

troupes du Grand Seigneur, ils furent huit jours négocier la paix. Le Jeudi suivant à la même heure, tout ayant été accordé, & les Officiers de la Place étant venus au camp du grand Vizir, y furent reçus avec beaucoup d'honnêteté & de caresses. Ce premier Ministre leur fit présent d'une veste à chacun, & leur donna vingt jours de temps pour valider la Place, selon les conventions du Traité ; & le premier Vendredi du mois Gemad-Cuvel à trois heures après midi, les clefs de la Ville ayant été portées au grand Vizir, les Chrétiens se retirèrent à l'Estancie, qui est une île vis-à-vis la Place, où ils demeurèrent vingt-deux jours avec leur armée, après lesquels ils se retirèrent à la Suda. Écrit en Candie les jours & an que dessus.

Le Chevalier d'Arvieux ayant eu plusieurs conférences avec le Résident de Portugal en France depuis son retour d'Alger, ce Ministre en écrivit quelque chose au Prince Régent de cette Couronne, & il reçut ordre de prier le chevalier d'Arvieux, de lui donner un Mémoire sur la manière dont on pourrait se servir pour châtier ces Corsaires, dans le dessein que ce Prince avait de mettre la campagne suivante une flotte

considérable en mer, pour les aller brûler & les détruire. Voilà une copie de ce Mémoire.

MÉMOIRE

*Envoyé au Prince Régent de Portugal,
pour châtier les Corsaires d'Alger
& ruiner leur République.*

LA Milice d'Alger ne subsiste que par les prises que ces Corsaires font continuellement sur les Chrétiens, dont ils ont l'insolence de se dire le fléau & la terreur. Il en est certain que si on voulait les détruire, la chose ne serait pas si difficile qu'on se l'imagine. Il ne faudrait pour cela que détruire leurs Vaisseaux, & que tous les États Chrétiens convinssent ensemble de ne leur plus fournir les choses nécessaires pour en armer d'autres, comme sont les mâts, les cordages, les ancres, & autres ferrements, les armes, la poudre, les boulets, les toiles à voile, le brai, le goudron, les bordages & autres choses nécessaires pour la construction & l'armement des Bâtimens. Dès qu'ils seraient une fois renfermés dans l'enceinte de leurs murailles, ils se dévoreraient les uns les autres. C'est une

verité : car de songer à se rendre maître de la Ville, quoique ce ne soit pas une chose absolument impossible, quoi qu'elle soit très peuplée, & qu'elle puisse être secourue par le Pays des environs, qui quoiqu'ennemi des Turcs les secourerait par zèle de Religion ; ainsi quand on pourrait par des efforts extraordinaires, & par la jonction des troupes Françaises, Espagnoles, Portugaises, Italiennes, emporter la Ville, ce serait une chimère de la vouloir garder. On n'en pourrait faire autre chose que de la ruiner de fond en comble, faire sauter les Forteresses, combler le Port, & puis l'abandonner ce serait un grand ouvrage ; mais comment assembler toutes ces troupes Chrétiennes ? Leurs Souverains ont tant de différents intérêts à ajuster, que la chose paraîtra toujours impossible à tout homme de bon sens.

D'ailleurs il faudrait faire la même chose à Tunis, à Salé, parce que les Corsaires chassés d'un endroit se jetteraient dans un autre, & tandis qu'ils auront des Bâtimens ou de quoi en construire, ils feront toujours la course.

Il ne faut donc songer qu'à leur ôter ce moyen,

& détruire leur piraterie en prenant leurs Vaisseaux, ou en les brûlant dans le Port.

La quantité prodigieuse d'argent qu'on y apporte tous les ans d'Espagne & de Portugal, pour le rachat des Esclaves, peut servir en partie pour équiper quinze ou vingt bons Vaisseaux de guerre. Il n'en faut pas davantage pour les mettre à la raison. Ce nombre bien entretenu toujours en mer, & toujours sur leurs côtes, suffit pour les désoler, & même un plus petit suffirait.

On peut même assurer, que si Sa Majesté Portugaise est dans la résolution de châtier ces Corsaires & de les détruire, elle pourra en venir à bout avec dix ou douze bons Vaisseaux, cinq ou six Brûlots, & autant de Barques longues, avec deux Galiotes à bombes.

Cette Escadre sera en sûreté dans la Rade d'Alger, depuis le mois de Mai jusqu'en Octobre, parce que les vents de Nord qui sont les plus dangereux sur cette côte, n'y sont pas fort à craindre ces cinq mois, & c'est le temps où ces Corsaires sortent ou qu'ils rentrent.

L'Escadre ayant mouillé dans la Rade hors la portée du canon des Forts, peut y rester sans

faire paraître son dessein & sans se faire connaître, en attendant le moment favorable pour introduire ses Brûlots, & pendant ce temps-là, la moitié peut croiser au large pour attendre les Corsaires qui reviendraient : car comme ces Bâtiments n'ont jamais que pour quarante jours de vivres, il faut par nécessité qu'ils reviennent au Port, dès que leurs vivres finissent, & on ne manquerait pas de les prendre.

Ceux qui se trouveraient en Rade quand l'Escadre Chrétienne paraîtrait, rentreraient dans le Port, & n'auraient garde d'engager un combat avec de gros Bâtiments, avec lesquels ils n'auraient que des coups à gagner. De sorte que l'Escadre attendrait tranquillement une nuit, & un vent favorable pour faire entrer ses Brûlots dans le Port, & y mettre en feu tous les Bâtiments Turcs, qui se trouvant comme entassés les uns sur les autres, seraient bientôt embrasés, & l'incendie se communiquerait infailliblement à tous les autres, & même aux chantiers de construction & aux magasins de bois qui sont à la Marine, & qui sait si l'embrasement n'attaquerait pas la Ville, & qu'elle ne pût être entièrement consommée dans le trouble où seraient

tous ces voleurs dans une nuit si terrible.

Il faut observer quelques choses pour réussir dans cette entreprise.

La première est de ne point introduire les Brûlots l'un après l'autre, mais deux ou trois à la fois, afin que si le canon des Forteresses en coulait bas quelqu'un, celui ou ceux qui en échapperaient pût entrer & s'approcher des Bâtimens le plus qu'il pourrait avant d'y mettre le feu.

La seconde, que les Brûlots fussent conduits par des gens de cœur & de conduite, qui ne fissent mettre le feu que bien à propos, & qui eussent assez de fermeté pour s'approcher assez pour jeter leurs grappins sur les premiers Bâtimens qu'ils pourraient aborder.

La troisième, qu'il serait bon qu'il y eût deux ou trois bombes chargées dans chaque brûlot. Elles seraient un effet merveilleux en sautant en l'air pendant le désordre de l'incendie.

La quatrième, que dans le moment que les brûlots entreraient, il faudrait que toute l'Escadre s'approchât & canonnât vivement les Forteresses, & que les Galioles les bombardassent, afin de divertir & de partager l'attention des turcs, & quand on verrait la réussite des Brûlots

par le grand feu qui s'allumerait dans le Port, ce qui ferait infailliblement diminuer celui des Forteresses, on pourrait s'approcher plus près & canonner vivement, & bombarder les Forteresses & la Ville sans leur donner de relâche ; mais éviter de vouloir faire une descente, à moins qu'on ne fût sûr que les Forts soient abandonnés, comme cela pourrait arriver, & si on pouvait se rendre maîtres de quelque Fort, tourner les canons contre la Ville, & faire promptement des fourneaux pour les faire sauter, aussi bien que les magasins à poudre.

On peut assurer qu'une telle affaire bien conduite, leur ôterait pour longtemps le pouvoir de remettre en mer, pour troubler les Nations Chrétiennes.

Il est certain que dans le désordre de l'incendie, les Esclaves Chrétiens ne manqueraient pas de prendre la fuite, & de se sauver à la nage ou dans les Bateaux qu'ils enlèveraient. Il faudrait pour les aider autant qu'il serait possible, envoyer des Chaloupes armées à l'entrée du Port & sur la côte pour les recevoir. On saurait par leur moyen ce qui se passerait, & sur cela le Général de l'Armée pourrait prendre des mesures.

On peut assurer sans crainte de se tromper, que ce serait la plus ample rédemption qui se serait jamais faite.

L'action achevée, il faudrait que l'Escadre se remît à l'ancre dans la Rade ou seulement une partie avec des Vigies, c'est-à-dire, des Vedettes qui croisassent bord sur bord un peu au large ; mais à la vue des Bâtimens qui seraient demeurés en Rade, afin de donner avis de ce que l'on découvrirait à la mer, & courir sur les Bâtimens qui paraîtraient prendre la route du Port, ou que l'on jugerait pouvoir être Barbaresques.

Il est certain que l'Escadre ne serait jamais deux mois occupée au blocus de la Ville, sans trouver l'occasion de faire entrer ses Brûlots dans le Port, & sans prendre tous les Corsaires qui seraient dehors.

Les Esclaves qui se sauveraient ou les Bâtimens que l'on prendrait, ne manqueraient pas d'informer le Général de l'état des choses, sur quoi il pourrait prendre ses mesures & réduire ces Barbares à crier miséricorde, & à demander la paix qu'il faudrait leur vendre bien chèrement & en prenant des otages de leurs paroles sans

s'y fier en aucune manière, parce qu'ils se font gloire de ne les tenir, que quand ils ne peuvent pas faire autrement.

Surtout il ne faut pas perdre un moment, car ces voleurs son habiles. Il faudra aussi faire embarquer sur l'Escadre, & particulièrement sur les Brûlots les Portugais & autres Chrétiens intelligents, qui auront été Esclaves à Alger. Ils pourront donner de grandes lumières, tant pour les conduire à l'entrée du Port, que pour leur faire éviter les dangers qu'il y a dans le Port.

L'Escadre entière ou partagée pourra aussi visiter les autres Ports, & les calles de la côte Pour enlever les Bâtimens qui s'y pourraient être retirés & cachés, & pour brûler les bois de charpente, & généralement tout ce qui pourrait être de quelque utilité à ces Barbares ; plus on leur causera de dommage, & plus on peut s'attendre qu'il y aura désordre parmi eux : car ils font aussi déraisonnables entre eux, qu'ils le sont à l'égard des autres, & sont ravis de pouvoir trouver un prétexte pour s'en prendre à leurs Chefs. Le moins qu'il en pourrait arriver au Dey, serait d'être massacré & sa maison pillée, & dans un désordre pareil, les ordres cessent, on abandonne tout

& qui sait si au lieu d'un simple & médiocre bombardement, & une incendie dans le Port, la Ville ne serait pas pillée & brûlée, & les Fortresses emportées de manière à s'y pouvoir établir & à les ruiner, & le Port de manière à être inutile pour toujours.

A quoi je dois ajouter que les Maures de la campagne ennemis irréconciliables des Turcs, parce qu'ils en sont traités avec plus d'inhumanité que des Esclaves, saisiraient cette occasion pour secouer le joug. Il est vrai que le zèle de la Religion les empêcherait peut-être de se découvrir dans le temps de l'action ; mais il est hors de doute qu'ils le seraient bientôt après, & qu'ils ne perdraient pas l'occasion de recouvrer leur liberté. Mais qu'importe que cela arrive quelques moments plutôt ou plus tard, pourvu que cela arrive, & que cette révolte contribue, ou qu'elle achève la ruine de ces Barbares. Cela sera toujours infiniment glorieux à sa Majesté Portugaise, & très utile à la République Chrétienne.

Fin du Mémoire.

J'ai tant parlé du renouvellement des capitulations entre les Rois & le Grand Seigneur,

pendant l'Ambassade du Marquis de Nointel, que me trouvant un peu de loisir, je résolus d'en faire une Traduction littérale & très exacte sur l'original Turc, afin qu'étant envoyée à tous les Consuls & Vice-consuls, ils sussent à quoi s'en tenir, & qu'ils ne fissent point de bévues en soutenant mal à propos des droits que les Capitulations ne leur donnaient pas, & qui étaient pour l'ordinaire des sources de discussions, & ensuite d'avanies très préjudiciables au commerce & à la Nation.

J'envoyai ma Traduction aux Consuls de Marseille pour les faire, imprimer, & les envoyer dans toutes les Échelles du Levant.

CAPITULATIONS:

Accordées entre, l'Empereur de France
& le Grand Seigneur.

Dieu qui est notre conservateur & distributeur des grâces, l'Empereur Sultan Mehemed fils de l'Empereur Sultan Ibrahim toujours victorieux.

C'EST le signe glorieux & Imperial Conquérant du monde, La marque que noble & su-

blime, exaltatrice de la Royauté, dont la puissance est soutenue par les faveurs infinies de l'Eternel distributeur des grâces, & par la multitude des bénédictions du Chef de ses Prophètes, que le salut soit augmenté sur lui & sur ses descendants.

Moi qui suis l'Empereur, l'appui des Grands du siècle, distribuant les Couronnes aux Rois qui sont présentement assis sur les Trônes du monde. Le Serviteur des deux illustres & grandes villes (Mecque & Médine) lieux augustes & sacrés. Le Gouverneur & Protecteur de la Sainte Jérusalem. Souverain de la Grèce & de Temisthware, du Pays de Bossine & de Sukutvar, de la Forteresse inexpugnable d'Agrades, Régions Orientales, l'Anatolie, Caramanie & l'Arabie, de tous les Pays de Habkir-Krim & Desht, Kapchak ; des Îles de Crête, de Rhodes & de Chypre ; de Zulkaderie, de Checherzout, de Diarbekir, de Racca, de Raccasin, de Van, de Cheldir, d'Arzroum la fertile de Damas & Syrie, Habitation de la Paix, de Bagdad, Capitale de Califes, de Haiaz l'agréable, de Couffa, de Bassora, de Lahhssa, de Sevakin d'Éthiopie ou Habech,

d'Égypte singulière dans sa beauté, d'Alger Place de guerre, de Tunis, de la Goulette, de Tripoli d'Afrique, & autres Royaumes & Pays, particulièrement de la Ville de Constantinople, lieu de la sûreté & de la protection où les Rois aspirent. Toutes lesquelles Places fortes, comme plusieurs autres Royaumes & Provinces, Villes, Seigneuries & Habitations nous les avons prises & conquises par notre force Impériale, & par notre puissance victorieuse avec l'assistance du Roy secourable, qui nous a mis en possession des Trônes & Couronnes. Et outre ce que dessus, Seigneur de la Mer Blanche, de la Mer Noire, de plusieurs autres Régions, Îles, Ports, Détroits, Havres, Passages, Peuples, Nations & Forteresses renommées, que nous possédons par notre justice Impériale, & par la puissance victorieuse de moi, qui suis le Roi des Rois, l'Empereur Sultan Mehemed, fils de l'Empereur Sultan Ibrahim, fils de l'Empereur Sultan Ahmed fils, de l'Empereur Sultan Mehemed fils de l'Empereur Sultan Murad, fils de l'Empereur Sultan Selim, fils de l'Empereur Sultan Bayezid, fils de l'Empereur Mehemed, lesquels par la parfaite abondance des grâces de Dieu, libéral

Seigneur du monde (dont la gloire foie exaltée à perpétuité) ont été le refuge & les défenseurs des Souverains Potentats oppressés, qui trouvent encore leurs félicités vers notre haute & sublime Porte.

Au plus glorieux de tous les Princes majestueux de la croyance de Jésus, choisi entre les Grands, magnifiques, honorés dans la Religion Chrétienne, pour être l'arbitre & le pacificateur des affaires de la communauté des Peuples Nazaréens, dépositaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur, possesseur du chemin qui conduit à l'honneur & à la gloire. L'Empereur des Royaumes de France, Louis, que la fin de ses entreprises soit dirigée par le bonheur & par la félicité.

Charles-François-Olier Marquis de Nointel, un de ses Gentilshommes des plus intelligents & des plus estimés, Conseiller en ses Conseils d'État & du Parlement de Paris, faisant aujourd'hui la fonction de son Ambassadeur, au seuil heureux de notre Porte (qui représente la force des Princes Chrétiens, & l'appui des Grands parmi les Nazaréens, que ses fins soient terminés en bien) nous ayant rendu une

Lettre de la part de Sa Majesté ; laquelle par-dessus les témoignages d'une parfaite amitié, & de l'union d'une bonne correspondance, nous fait connaître encore, que les Traités d'Alliance, en signe de l'amitié contractée entre nos très honorés, nos magnifiques aïeuls de glorieuse mémoire & les Empereurs de France, ayant été demandés dans les premiers temps, & qu'ils fussent exactement observés ensuite, comme ils l'ont été jusqu'à présent, afin que sous l'ombre permanente de notre ferme justice, les Ambassadeurs des Empereurs de France, ses Consuls, ses Marchands, ses Truchemans & ses autres Sujets, ne fussent point inquiétés, & pussent jouir d'une douce tranquillité : Les Capitulations leur en furent données pendant l'heureux règne de l'Empereur Sultan Mehemed (qui fut glorieux pendant sa vie & martyr dans sa mort, que le pardon & la miséricorde soient sur lui), lesquelles furent confirmées & renouvelées depuis dans le règne de notre bienheureux aïeul l'Empereur Sultan Ahmed d'auguste renommée.

Ces Traités Impériaux nous ayant été produits, & Sa Majesté nous faisant représenter, qu'étant un ancien ami de notre heureuse Porte,

elle désirerait en considération de cette parfaite union & de cette sincère amitié, que ce pacte Imperial fût renouvelé, & qu'on y ajoutât quelques articles, sur quoi lui ayant bénévolement accordé sa demande, nous avons confirmé les Traités Impériaux, qui ont été donnés par ci-devant, & consenti que les nouveaux articles qu'il désire, soient ajoutés dans ces Capitulations impériales, qui seront conçues dans les termes suivants par nôtre commandement, dont le cours marqué notre puissance absolue.

ARTICLE PREMIER.

Tous, les François qui iront & viendront à Jérusalem pour Visiter les Saints Lieux, & les Religieux qui demeurent dans l'Église du Saint Sépulcre de la Résurrection, appelé Camamé, ne pourront être inquiétés en aucune sorte de manière.

II. Les Empereurs de France ayant été liés d'une ancienne amitié avec notre heureuse Porte, sans qu'elle ait été jamais diminuée, Nous avons déjà accordé à leurs Sujets par notre commandement impérial, la levée des cotons & laines,

des cotons filés, des cordouans & des autres marchandises défendues pendant le règne du glorieux Empereur Sultan Selim (d'auguste renommée.) Maintenant en considération de cette parfaite amitié, Nous leur confirmons ce qui a été inséré dans les Capitulations. C'est qu'ils pourront encore lever pour leur argent les cuirs & les cires qui leur étaient défendus du temps de nos magnifiques Aïeux dont Dieu veuille illuminer le lieu de repos, sans qu'aucun puisse les empêcher, pour quelque raison que ce puisse être.

III. Et parce que les Marchands Français & autres n'ont point payé de droits par ci-devant, des monnaies piastres qu'ils ont apportées dans nos Royaumes protégés, on ne leur en demandera point présentement aussi. Défendons à nos Trésoriers & à nos Officiers de la Monnaie de les molester aucunement, en voulant prendre de leurs piastres, sous prétexte d'en fabriquer des aspres.

IV. Si un Français étant embarqué dans un Vaisseau de nos ennemis pour faire fort trafic, on vouloir le dépouiller & le faire Esclave, parce qu'il s'est trouvé dans un Navire ennemi de notre État, ce qui serait injuste, d'autant que ce

Français n'ayant pas été surpris faisant des actes d'hostilité sur un Vaisseau Corsaire, & n'ayant pas d'autre dessein que celui de faire sa marchandise, son bien ne pourra être confisqué sous ce prétexte, ni sa personne faite Esclave.

V. Si un Vaisseau Français ayant chargé des victuailles dans un Pays ennemi, pour les porter dans les Ébats de nos ennemis, était rencontré par nos Sujets, on ne pourra point confisquer le Vaisseau, ni faire Esclaves les gens de l'Équipage, en disant qu'ils transportaient des munitions à nos ennemis.

VI. Si les Vaisseaux de nos Sujet ayant chargé des munitions & des victuailles pour le même sujet dans les terres de notre obéissance, étaient pris pendant leur voyage, les Français qui se trouveront dessus à la solde, ne seront point faits Esclaves.

VII. Si par un mutuel consentement, les Vaisseaux Français ayant acheté quelques victuailles des Vaisseaux Turcs, étaient rencontrés par nos Navires en allant à leur Pays, & qu'ils en fussent pris ; lesdits Vaisseaux ne seront point confisqués, & ceux qui feront dessus ne pourront être

faits Esclaves, supposé qu'on ne portât point ces victuailles en Pays ennemi. Et si quelque Français a été pris de cette manière, il sera d'abord élargi, & son bien restitué.

VIII. Les marchandises qui sous le bon plaisir de l'Empereur de France, seront transportées de ses États comme celles qu'on y apportera des nôtres, ne pourront être estimées à plus haut prix qu'elles ne l'ont été anciennement, pour en exiger les droits selon l'usage sur lequel on se réglera encore, sans innover aucune augmentation. On ne donnera aussi les droits que des marchandises qu'on aura débarquées, pour les vendre tant seulement, & non pas de celles qui resteront pour être transportées aux autres Forts ou Échelles, à quoi il ne sera mis aucune sorte d'empêchement lorsqu'ils voudront y aller.

IX. Les Français ne payeront point le nouvel impôt sur la boucherie, appelé *Cassabié*. Le reste qui est sur les cuirs, le Bagé sur les Buffles, le Yaffak couli pour la garde du Port & des Péages ; & on ne leur demandera rien au dessus de trois : cents aspres pour le Salamet-Resmi, qui est une gratification pour le souhait d'un bon voyage.

X. Les Corsaires d'Alger étant traités favorablement lorsqu'ils abordent les ports de France, où on leur donne de la poudre, du plomb, des voiles, des autres agrès & des munitions, ne laissent pas de faire Esclaves les Français qu'ils rencontraient, & de piller le bien des Marchands. Ce qui leur ayant été plusieurs fois défendu pendant le règne de nos Aïeux de glorieuse mémoire, ils n'auraient point discontinué leurs a&es d'hostilité, auxquels nous ne consentons point du tout. Donc s'il y a quelque Français qui ait été pris de cette manière, nous ordonnons qu'il soit mis en liberté, & que ses facultés lui soient entièrement restituées. Et si dorénavant ces Corsaires sont assez obstinés pour ne pas obéir à nos ordres, dès que sa Majesté Nous aura averti par les Lettres du temps de quel Pacha cela sera arrivé, ce Vice-roi sera cassé, & on aura recours contre lui de toutes ces déprédations. Et parce que jusqu'à présent ils ne se son pas souciés des défenses que nous leur avions faites plusieurs fois sur ce sujet, au cas qu'ils n'agissent pas en conformité de ce noble commandement, Sa Majesté ne les souffrira

point sous ses Forteresses, leur refusera l'entrée de ses Ports, quand ils voudront aller en France, & prendra tels moyens qu'elle avisera pour réprimer leur insolence, sans que cela puisse donner aucune atteinte à nos Traités. Sur quoi Nous lui confirmons tous les nobles commandements qui lui ont été accordés pendant le règne de nos Ancêtres selon leur forme & teneur, promettant d'agréer pour cet effet tous les sujets que sa Majesté aura de s'en louer ou de s'en plaindre.

XI. Nos magnifiques Aïeux de glorieuse mémoire ayant permis aux Français de pêcher du corail & du poisson dans les Contrées dépendantes d'Alger & de Tunis, & dans le Golfe d'Estora, par les commandements qui leur ont été donnés pendant leurs Règnes : Nous leur permettons encore de pêcher du corail & du poisson dans lesdites Contrées, selon les précédents usages, sans qu'il soit permis à aucun d'y trouver à redire.

XII. Les Truchemans qui sont au service des Ambassadeurs, seront exempts de payer le tribut ou Kharagt, le droit de la Boucherie, & autres

subsides ordinaires.

XIII. Les Marchands Français qui agiront chargé des facultés, & ceux de nos Sujets qui trafiqueront avec leurs Vaisseaux, comme ceux des Pays Ennemis, payeront exactement aux Ambassadeurs & aux Consuls, le Consulat & les autres droits qu'ils ont accoutumé de lever sur les marchandises, sans oppositions ni contraventions quelconques.

XIV. Au cas qu'il arrivât quelque meurtre ou autre fâcheux accident entre les Français, les Ambassadeurs & les Consuls en décideront selon leurs Lois & leurs Coutumes ; sans qu'aucun de nos Officiers puisse s'en mêler ni en prendre connaissance.

XV. Les Consuls qui sont établis pour soutenir les Marchands, ne seront point emprisonnés, & leurs maisons ne pourront être scellées, au cas qu'ils eussent procès avec quelqu'un, mais leur cause sera renvoyée a notre Fortunée Porte ; & si l'on produisait pour ce sujet des commandements antérieurs ou postérieurs contraires à cet article, ils seront de nulle valeur, on n'agira qu'en conformité de nos Traités impériaux.

XVI. Et outre que la famille des Empereurs

de France est la plus ancienne, la plus illustre & la Plus considérable parmi les Princes Chrétiens ; que sa puissance est plus étendue que celle de tous les autres Rois de la croyance de Jésus ; & que depuis le temps de nos Pères & de nos suprêmes Aïeux elle a conservé encore avec notre sublime Porte (soutien de l'équité) une amitié beaucoup plus parfaite, plus confiante & plus sincère que celle de tous les autres Roi, sans que depuis alors, bien loin qu'il soit rien arrivé entre eux qui ait contrevenu à la foi des Traités, ni qui ait diminué cette bonne correspondance, ils ont témoigné tant de fermeté à l'entretenir ; que pour ce sujet nous voulons que selon l'ancienne coutume, les Ambassadeurs de France résidant à notre Heureuse Porte, aient le pas & la préséance sur les Ambassadeurs d'Espagne & des autres Rois, lorsqu'ils entreront au Divan de Notre Hautesse ou chez les Grands Vizirs nos très honorés Conseillés.

XVII. On ne pourra exiger aucun droit de Douane ni aucune forte d'impôt, sur tout ce qu'ils achèteront, ou qu'ils feront venir pour leurs personnes, pour leurs habillements, pour leur

table & pour leur boisson.

XVIII. Et pareillement les Consuls Français qui seront dans nos Échelles, auront aussi la préséance sur les Consuls d'Espagne & des autres Rois, selon la comme qui se pratique ordinairement à notre Porte.

XIX. Les Français avec leurs biens & facultés, leurs Navires & autres Vaisseaux, qui étant venus & entrés de tout temps dans nos Ports & Échelles, sous la bonne foi & l'assurance de la paix, pour faire leur trafic dans nos États ; ayant besoin d'être secourus contre les accidents de la tempête Nous ordonnons que nos Vaisseaux & ceux d'autrui aient à leur donner promptement toute sorte d'assistance dans cette occasion. Que les Commandants, Chefs & Capitaines, ou leurs Lieutenants leur fassent donner avec diligence toutes les choses à eux nécessaires qu'ils désireront pour leur argent. Et si par la violence d'un orage lesdits Vaisseaux échouaient à terre, les Gouverneurs, les Juges ou Cadis, & autres Officiers les secourront & leur restitueront sans aucune difficulté tous les effets & marchandises qu'on aura sauvées du naufrage.

XX. Généralement tous les Français, & les autres Marchands trafiquants & navigants sous la Bannière de l'Empereur de France, qui sous l'assurance & la bonne foi des Traités, iront & viendront par mer & par terre dans nos États ; comme ceux qui ayant été nos ennemis, seront adjoints dorénavant au nombre de ses Sujets, ne pourront être inquiétés ni molestés en façon ni manière quelconque.

XXI. Les Marchands, les Truchemans & les autres personnes du même Pays, qui viendront dans nos États par mer ou par terre, pour vendre, acheter & faire leur trafic, après avoir payé aux Consuls les droits accoutumés selon l'usage, ne pourront être inquiétés ni retenus en allant & venant, par nos Amiraux, par les Capitaines de nos Bâtimens, par les armemens particuliers, ni par les troupes de notre milice.

XXII. On ne molesterá point les Marchands, en les forçant de prendre certaines marchandises contre leur volonté.

XXIII. Un François ne pourra être recherché ni pris à partie pour les dettes d'un autre, à moins qu'il ne soit sa caution, & qu'il en ait

répondu.

XXIV. On ne se mêlera point des biens & des facultés des Marchands Français qui mourront. Elles seront remises aux Exécuteurs de leur testament, & s'il en meurt quelqu'un sans avoir fait son testament, elles seront remises à sa femme de la manière que le Consul avisera, sans que nos Receveurs du Fisc & du droit d'Aubaine puissent y rien prétendre.

XXV. Les Consuls, les Truchemans & les Marchands Français iront par-devant le Dey, lorsqu'il s'agira d'achat & de vente de marchandises de caution, & de toutes les autres affaires qui demanderont les formalités de la Justice. Ils feront enregistrer ou prendront un acte de ce qui fera convenu entre les parties, afin que si dans la suite il arrivait quelque différend entre elles, on puisse avoir recours au Registre, & juger conformément à l'acte d'accord ; & si quelqu'un n'ayant fait ni l'un ni l'autre, voulait leur demander quelque chose contre les règles de la Justice, par une production des témoins de qui la fausseté fût évidente, leur fausse déposition ne sera point reçue, & sera débouté de sa demande,

d'autant qu'il n'est point pourvu d'un acte passé par devant le Cadi, & que le fait dont il s'agit n'est pas inféré dans le Registre.

XXVI. Si par calomnie, ou pour exiger de l'argent, quelqu'un accusait un Français de lui avoir dit des injures, on empêchera qu'il ne se fasse rien contre les lois de la noble Justice.

XXVII. Si un François ayant contracté une dette, ou en étant soupçonné en quelque manière, venait à s'absenter, un autre qui ne sera pas sa caution, ne pourra être saisi ni inquiété pour ce sujet.

XXVIII S'il se trouve quelque Esclave Français dans nos États, les Ambassadeurs & les Consuls enverront le reconnaître s'ils le déclarent Français conjointement avec son Maître ou ses Procureurs, renverront cet Esclave à ma Sublime Porte, afin que son Affaire y soit décidée.

XXIX. On ne demandera point de Kharach, ou de tribut aux François qui sont habitués dans nos États.

XXX. On n'empêchera, point que les Vice-consuls qui feront envoyés en Alexandrie, d'Égy-

pte à Tripoli de Syrie, en Alger & autres Échelles à la place des Consuls, n'y fassent leurs fonctions, lesquels seront exempts aussi des impositions ordinaires.

XXXI. Si quelqu'un avait un procès avec un Marchand Français, & qu'il le menât par-devant le Cadi, ce juge ne lui donnera point d'audience qu'alors un des Truchemans des Français y sera présent, & si le Trucheman est alors occupé à quelque affaire prenante, on la différera jusqu'à ce qu'il vienne, Mais les Français aussi seront obligés à le représenter, pour ne pas empêcher le cours de la Justice, sous ce prétexte que leurs Truchemans sont absents.

XXXII. On n'empêchera point que les Ambassadeurs & les Consuls ne prennent connaissance des différends qui naîtront entre les Français, & qu'ils n'en décident selon leurs coutumes.

XXXIII. Les Vaisseaux Français qui étaient partis de Constantinople après y avoir été visités selon la forme & coutume ordinaire, étaient encore visités au détroit des Châteaux avant de leur donner congé, conformément à l'ancien usage. Maintenant au préjudice de la vieille coutume,

on les visitait encore à Gallipoli. Mais dorénavant ils poursuivront leur route après qu'on les aura visités aux Dardanelles.

XXXIV. Quand nos Vaisseaux, nos Galères & nos Armées Navales se rencontreront sur mer avec les Navires Français, ils ne se feront entre eux aucun mal ni dommage ; mais au contraire toute sorte d'amitié. Et si de leur bon gré ils ne se font pas de présents, il ne leur sera point permis de prendre par force des agrès, des hardes, des jeunes gens, ni aucune autre chose qui leur appartienne.

XXXV. Nous consentons pour les Français tout ce qui est contenu dans les Capitulations Impériales qui ont été accordées aux Vénitiens, & que personne ne puisse s'y opposer par aucune contestation ni chicane contre la justice, qui empêche l'exécution de ce Traité Imperial.

XXXVI. Les Navires & autres Vaisseaux Français qui viendront dans nos États, y seront soigneusement bien traités, & pourront aller & venir en toute assurance ; & si l'on avait pillé leurs hardes ou leurs facultés, on leur fera rendre exactement tout ce qui paraîtra leur avoir

été pris, tant des biens que des hommes, & les malfaiteurs quels qu'ils soient, seront punis selon qu'ils le mériteront.

XXXVII. Les Gouverneurs, Vice-rois, Amiraux nos Serviteurs, les Cadis, Douaniers, Capitaines de nos Navires, & autres Armateurs particuliers, & généralement tous les Sujets de nos États exécuteront ponctuellement tout ce qui est compris dans ce Traité Imperial plein de justice & de puissance, sans y apporter la moindre contravention ; de telle sorte que si quelqu'un s'oppose au cours de nos Commandements, il sera puni pour ce sujet fans aucune rémission, comme un criminel & un rebelle, afin qu'il serve d'exemple aux autres. Enfin ils ne permettront point que la bonne foi & les accords qui ont été liés par les Capitulations concédées par le bienheureux Empereur Sultan Soliman, & durant le noble Règne de nos magnifiques Aïeuls de glorieuse mémoire, soient violés dans tout leur contenu.

XXXVIII. Nos magnifiques Ancêtres d'heureuse mémoire, auraient permis ci-devant aux Nations ennemies qui n'avaient point d'Ambassadeurs à notre fortunée Porte, d'aller & venir

dans nos États sous la Bannière de France, pour y faire leur trafic, & visiter les Saints Lieux, ainsi qu'il est porté par les Capitulations accordées aux Français, ensuite de quoi ils avaient totalement discontinué de venir dans nos Pays sous certains prétextes. L'Empereur de France nous ayant témoigné par la Lettre qu'il a écrite à notre Porte (soutien de la félicité) qu'il désirerait que les Nations ennemies, à qui il était défendu, de trafiquer dans nos États, eussent la liberté d'aller & de venir à Jérusalem, tout de même qu'elles y allaient & venaient, sans être aucunement inquiétées, & qu'il leur fût permis dorénavant d'aller, de venir & de trafiquer dans nos Pays sous la Bannière de France, comme elles faisaient auparavant. Nous avons agréé l'honnête désir dudit Empereur de France, en considération de l'ancienne amitié qui est entre lui, & notre Sublime Porte, de père en fils, depuis le Règne de nos magnifiques Aïeux jusqu'à présent, & ordonné que les Nations Chrétiennes nos ennemies qui sont en paix avec l'Empereur de France, & qui demeureront dans les termes de leur état & profession, pourront aller & venir en

la manière accoutumée, de bonne foi & en assurance, visiter & révéler les Saints Lieux de Jérusalem, sans se mêler d'autre chose, lorsqu'ils voudront faire le Pèlerinage, & sans qu'on y puisse donner aucun trouble ni empêchement quand ils iront ou viendront.

XXXIX. Si les susdites Nations ont besoin dorénavant que la liberté de trafiquer dans nos État leur soit accordée, alors elles pourront aller & venir sous La Bannière de France, de la même manière qu'elles y venaient auparavant, sans qu'il leur soit permis en aucune façon de prendre d'autre bannière, comme il est nettement & positivement expliqué dans les anciennes Capitulations Impériales, qu'ils ont eues depuis le règne de nos magnifiques Aïeux, jusqu'à présent, lesquelles ayant été maintenant renouvelées. Nous en avons expédié les sublimes Commandements Impériaux de notre heureuse puissance, afin qu'elles soient entièrement exécutées, aussi bien que les articles qui y ont été ajoutés nouvellement, selon la volonté de l'Empereur de France.

XL. Tous les Évêques & les autres Religieux Catholiques dépendants de l'Empereur de France,

de quelque Nation qu'ils soient, & qui se tiendront dans les bornes de leur profession, ne seront point troublés dans la possession des lieux ou ils résident par toute l'étendue de nos États Impériaux.

XLI. On ne troublera point les Religieux Latins qui résident présentement en Terre-Sainte dans la possession de l'Église de la Résurrection ou du Saint Sépulcre appelée *Camamé*, & tous les autres Lieux Saints qu'ils ont dedans & dehors la Ville de Jérusalem, de la même manière qu'ils les ont possédés, selon l'ancienne coutume. On ne les inquiétera point aussi par aucune sorte d'exaction. S'il naissait quelque difficulté qui ne pût être décidée sur les lieux, elle sera renvoyée à notre heureuse Porte, & les Pèlerins Français, comme ceux qui en dépendront de quelque Nation & qualité qu'ils soient, ne seront point molestés en allant ou en revenant de leur voyage de Jérusalem.

XLII. On n'inquiétera point les deux Ordres des Religieux François, à savoir les Jésuites & les Capucins, sur les Églises qu'ils tiennent en Galata depuis longtemps, ni sur toutes les autres

choses qu'ils ont en leur possession. Et parce que l'une de ces Églises a été brûlée, nous permettons qu'elle soit rebâtie & remise à son premier état, & au pouvoir des Capucins, & qu'on donne pour cela tous les actes de Justice nécessaires, afin que personne n'y mette empêchement On ne recherchera point aussi la Nation Française pour les autres Églises qu'elle a à Smyrne & à Seide, en Alexandrie, & dans toutes les autres Échelles, à cause desquelles on ne pourra leur faire payer de l'argent. Et encore on ne troublera point lesdits Religieux lorsqu'ils iront prêcher l'Évangile dans les Hôpitaux de Galata.

XLIII. Les Marchands Français ayant payé de tout temps jusque aujourd'hui cinq pour cent de douane, sur toutes les marchandises qu'ils apportaient dans nos États ou qu'ils en faisaient sortir. Nous déclarons maintenant qu'ayant agréé leur prière, il est défendu de leur demander dorénavant plus de trois pour cent de Douane sur icelles, & accordons que cet article fait ajouté à ces nouvelles Capitulations Impériales, en considération de l'ancienne amitié Qu'ils ont avec notre Hautesse fortunée.

XLIV. Les droits de la Douane seront payés en monnaie courante, pour la même valeur qu'elle sera reçue dans notre Trésor inépuisable, sans que les Marchands soient molestés sur la plus ou moins valeur d'icelle.

XLV. Les Portugais, Siciliens, Catalans, les habitants de Messine, d'Ancône & autres Nations nos ennemies qui n'ont ni Ambassadeurs ni Consuls, ni Agents à notre fortunée Porte, lesquels se tenant dans les termes de leur devoir ne commettront aucune action qui ne conforme à la paix & à la bonne correspondance, venant de leur bon gré & de bonne foi, sous la Bannière de l'Empereur de France, comme auparavant, ne payeront les droits de la Douane que comme les autres Français, sans que personne les puisse inquiéter là-dessus.

XLVI. Ils payeront le droit de Mezetterie sur le même pied que le payent les Marchands Anglais ; & les Receveurs qui sont à Constantinople & à Galata, ne les molesteront point pour en exiger davantage.

XLVII. Si les Receveurs de la Douane voulaient augmenter l'estime des marchandises pour grossir leurs droits, il leur est enjoint de prendre

de la même marchandise pour le payement d'iceux.

XLVIII. Quand ils auront payé la Douane, on ne pourra la leur demander une seconde fois.

XLIX. Les Receveurs de la Douane donneront leur quittance des droits qui leur auront été payés, & n'empêcheront point que les Marchands ne portent leur marchandise à une autre Échelle, où l'on ne pourra les inquiéter aussi, pour en exiger un second droit.

L. Les Consuls de France & leurs dépendants, les Religieux, les Marchands & les Interprètes, pourront faire presser du vin dans leur maison, ou en faire venir de dehors pour leur provision ordinaire, sans qu'on puisse les empêcher.

LI. Les procès qui feront intentés pour une somme au-dessus de quatre mille aspres, ne pourront être poursuivis dans une autre Jurisdiction, que celle de notre Divan ou Conseil Impérial.

LII. S'il arrivait quelque meurtre dans les contrées où logent les Français, on ne les recherchera point pour le paiement de l'amende du sang pourvu qu'il n'y ait contre eux aucune preuve Judiciaire.

LIII. Nous confirmons encore aux Truchemans qui servent les Ambassadeurs, toutes les mêmes grâces & exemptions qui sont accordées aux Français.

CONCLUSION.

Enfin pourvu que l'Empereur de France soit ferme, sincère & confiant envers notre heureuse Porte, au moyen de ces Traités, moi aussi agréant & acceptant son amitié, je promets & jure par la vérité de ce grand Dieu, qui du néant a créé le ciel & la terre, & par les âmes de mes magnifiques Ancêtres d'auguste mémoire, de ne contrevenir jamais de ma part à nos pactes, accords & bonne correspondance, & d'observer à toujours ce qui est contenu dans ces nobles Capitulations, Impériales pleines de bonheur & de puissance.

Écrit dans les premiers jours de l'année de Seffer.

L'année de l'Hégire 1084.

C'est environ le 16 d'Avril de l'année 1673.

Donné dans notre Siège de la Ville d'Andri-nople la bien gardée.

TRADUCTION.

De la Lettre que le Grand Seigneur Sultan Mehemed IV a écrite au Roi, pour accompagner les Capitulations qu'il lui a envoyées.

SUSCRIPTION

Au plus glorieux des Princes Majestueux de la croyance de Jésus, élu entre les Grands, magnifiques, honorés dans la Nation Chrétienne, pour être l'arbitre des Peuples Nazaréens, notre ami l'Empereur de France, Louis, Dieu veuille prospérer ses desseins & diriger les pas dans les sentiers de l'équité.

L'Empereur Soliman Mehemed, fils de l'Empereur Sultan Ibrahim toujours victorieux.

LETTRE IMPÉRIALE.

G LOIRE des Princes majestueux de la croyance de Jésus, élu entre les Grands, magnifiques, honorés dans la Religion

Chrétienne, pour être l'arbitre de la Communauté du Peuple Nazaréen; dépositaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur ; possesseur du chemin qui conduit à l'honneur & à la gloire, notre ami l'Empereur de France, Louis, que Dieu veuille combler de bonheur & de droiture jusqu'à la fin de ses jours, & lui faciliter les sentiers du mérite & de la Justice.

Cette Lettre haute & Impériale étant arrivée à la présence de Votre Majesté, Elle saura que Charles François Olier Marquis de Nointel, qui représente la force des Princes de la Nation Chrétienne, & l'appui des Grands de la Religion de Jésus (Dieu veuille prospérer ses desseins) que vous avez envoyé pour résider à notre sublime & inébranlable Porte (laquelle par la grâce infinie du créateur glorifié, & par l'assistance favorable du Seigneur victorieux est le refuge des Empereurs du siècle, & l'asile des Rois de ce temps) nous a rendu votre Lettre, & le contenu d'icelle ayant été expliqué au pied de notre Trône Impérial possesseur du monde, par l'entremise de nos magnifiques Vizirs, & de nos honorables Ministres. Il nous est exposé que depuis un très longtemps jusqu'à ces jours bienheureux,

les Empereurs de France vos ancêtres, ont entretenu une sincère, cordiale & parfaite union, avec la fortunée, illustre, héroïque & triomphante famille des Ottomans. Et que désirant affermir cette bonne intelligence, contre toute sorte de changement & d'altération, vous demandiez que les Traités Impériaux, qui avaient été accordés par nos suprêmes Aïeuls de glorieuse mémoire, fussent renouvelés, & que pour le bien des trafiquants, on y ajouta certains articles, Nous aussi faisant considération sur la prière qui nous en a été faite ; & voulant contribuer de notre part à cette union & à cette amitié, Les témoignages nécessaires de notre intense générosité Impériale, sur toutes les choses que vous en espérez, & Votre Majesté ayant trouvé dans l'inclination bienfaisante de notre Hautesse Impériale, abondante en lumières, tout l'agrément & toute la disposition qu'elle pouvait désirer pour cela ; les anciennes Capitulations ont été renouvelées, & les nouveaux articles y sont ajoutés. Il est nécessaire aussi que de votre part, ces pactes & ces accords qui sont les fondements de la paix, soient observées & exécutées avec tant de soin, de ponctualité & de diligence, que la tranquillité

& les avantages que les États & les Peuples en recevront, puissent être augmentés de jour en jour. Que les Marchands & les autres Sujets de l'une & de l'autre part allant en bon ordre, avec plaisir, & en toute sûreté par mer & par terre, sous la bonne foi de nos Traités Impériaux, soient soigneux d'éviter les désordres dans nos Ports & Passages, & toutes les autres choses qui pourraient y contrevenir, de telle sorte que les Marchands & les Navigateurs puissent ressentir les effets de la paix & de l'amitié qui est entre nous. Écrit vers le milieu de la Lune de Seffer l'année 1084.

C'est environ le 27 d'Avril de l'année 1673.
Du Siège d'Andrinople la bien gardée.

TRADUCTION

De la Lettre que le Grand Vizir Ahmed Pacha a écrite au Roi, en lui envoyant les nouvelles Capitulations.

SUSCRIPTION.

Au plus glorieux des Princes Majestueux

de la croyance de Jésus, élu entre les Grands, magnifiques de la Nation Chrétienne, pour être le Médiateur entre les Peuples Nazaréens, l'Empereur de France notre ami, Louis LE GRAND que Dieu veuille prospérer ses desseins & diriger ses pas dans les sentiers de la droiture.

Teneur de la Lettre.

G LOIRE des Princes Majestueux de la croyance de Jésus, élu entre les Grands, magnifiques, honorés dans la Religion Chrétienne, pour être l'arbitre & le médiateur dans la Communauté du Peuple Nazaréen, dépositaire de la gravité, de l'éminence & de la douceur, possesseur du chemin qui conduit à l'honneur & à la gloire ; Notre ami l'Empereur de France, Louis LE GRAND que Dieu veuille combler de bonheur & de droiture jusqu'à la fin de ses jours, & lui faciliter les sentiers du mérite & de la justice.

Après avoir salué Votre Majesté avec une affection pure & sincère & l'avoir assurée d'une intégrité de correspondance digne de la véritable amitié. Elle aura que le très puissant & invincible

Empereur le Grand Seigneur mon Maître (astre du monde, Roi des Rois, image d'Alexandre, recours des Potentats de ce temps, refuge des Rois du siècle, dont la gloire, la force incomparable & les victoires soient augmentées) a reçu la Lettre que vous avez envoyé à sa haute, sublime, heureuse, puissante & impériale Porte, par le Marquis de Nointel, modèle & appui des Grands de la Religion de Jésus-Christ, que vous avez envoyé pour y résider lequel m'a rendu aussi celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire dans les termes si honnêtes & si obligants, qu'ils me font connaître que vous me considérez comme un parfait ami.

La susdite Lettre ayant été traduite selon l'usage ordinaire, & le sens qui en a été exposé au pied du Trône Impérial, lui ayant fait entendre que pour entretenir la paix & l'alliance qui est établie depuis longtemps jusqu'à la félicité de son règne, vous désiriez que les Traités & les accords Impériaux fussent renouvelés, & qu'on y ajoutât quelques articles pour l'avantage des trafiquants. Et voulant leur donner quelque marque de sa libéralité & d'une inclination bienfaisante,

digne de sa magnificence Impériale ; il a accordé à leur prière, tout ce qui lui a été demandé de votre part, tant à votre considération qu'à celle de vos Peuples, en renouvelant les Capitulations de la manière que vous les avez souhaitées, avec une Lettre pleine d'amitié pour réponse à celle que vous lui avez écrite, par laquelle vous verrez que ses intentions Royales n'ont point d'autre but, que de vous marquer la pure, sincère & parfaite amitié qu'il a pour Votre Majesté ; & comme cette paix n'est contractée que pour la tranquillité des États, & pour la commodité & prospérité des Peuples, il est besoin aussi de contribuer de votre part tout ce qui fera nécessaire, afin qu'elle soit soigneusement observée & exécutée ; & que les Marchands & autres vos Sujets, jouissent sur mer & sur terre de la sûreté, de la bonne foi, du repos & des caresses qu'ils doivent attendre d'un bon traitement, qui puisse correspondre à l'amitié qui est entre nous. Le salut soit sur celui qui et dans la bonne voie.

Le chiffre ou marque du Grand Vizir était à la marge de Cette Lettre, & contenait les mots suivants.

Le pauvre, l'abject, le Prince Ahmed Pacha.

Son grand sceau était imprimé à la queue de cette marque, dans lequel son nom était gravé.

J'envoyai ces Capitulations à Messieurs les Échevins de Marseille. Ils les firent imprimer pour l'utilité du public, & en envoyèrent des exemplaires à toutes les Échelles, du Levant. Ils me remercièrent en corps de l'honneur que je leur avait fait, & m'assurèrent de leur reconnaissance. Je remarquai dans un des exemplaires imprimés, qu'ils mirent leur nom à la tête de mon Épitre prédicatoire, contre l'intention que j'avais eue de ne dédier ce petit Ouvrage qu'aux Offices d'Échevins & Députés du Commerce & non à leurs personnes ; mais ils se le dédièrent eux-mêmes. Il fut imprimé & envoyé partout, ainsi il fallut laisser la chose, pour être réparée dans quelque nouvelle édition. Je reviens à mon journal.

Le 16 Janvier 1676, je reçus des lettres de M. le Vacher Vicaire Apostolique à Alger. Elles étaient du 27 Novembre précédent. Elles portaient que le 12 Octobre précédent, il était arrivé une Escadre de quatre Vaisseaux Hollandais, qui y étaient venus pour conclure la paix, qui y

avait été traitée au nom des États Généraux par un Juif nommé Jacob de Paz, moyennant un présent de huit mille piastres pour la paye des Soldats. Le Dey ne voulut rien conclure sans la présence de son gendre Baba Hassan, qui était en campagne avec l'armée, & qui avait été cause que l'Escadre s'était retirée, laissant à terre l'Envoyé qu'elle avait apporté pour attendre son retour. Mais avant que Baba Hassan arrivât, l'Envoyé proposa au Dey une suspension d'armes, en attendant que l'on pût mettre la dernière main au Traité qui était projeté. Le Dey répondit que cela ne se pouvait pas, & que si leurs Vaisseaux rencontraient l'Escadre Hollandaise ou autres Bâtimens de la même Nation, chacun ferait de son mieux. Il me marquait ensuite que Baba Hassan avait échoué dans son entreprise sur Oran, & qu'il avait attaqué la Ville de Talmessan qui est de la dépendance d'Alger, qui s'était révoltée, & avait fait une lieue avec les Maures de la campagne ; que malgré leur secours s'il l'avait emportée & réduite à l'obéissance, & avait fait mettre en pièces deux mille des principaux Habitans de la Ville, sans donner la vie même aux femmes & aux petits enfans.

La suite de sa Lettre était plus intéressante : il me donnait avis que le Sieur de la Font ayant été obligé de venir à Alger, y avait été arrêté pour les dettes du Bastion, & qu'ayant obtenu d'avoir la Ville pour prison, il avait cherché les moyens de s'échapper mais que ne pouvant réussir, il avait écrit des Lettres à M. Colbert & à M. de Lalo son Associé, dans lesquelles après plusieurs invectives contre M. le Vacher, contre Estelle & contre moi, il donnait des moyens pour prendre les Vaisseaux d'Alger & pour brider la Ville. Que la Barque qui portait ces Lettres avait été prise au Calo par un Bâtiment de Salé, qui l'avait amenée à Alger, où elle fut restituée à M. le Vacher avec son Équipage. Les Lettres du Sieur de la Font furent portées au Divan. Le Dey les fit lire, & ayant trouvé les avis qu'il y donnait contre l'État, il renvoya chercher & le maltraita beaucoup de paroles, & voulut le faire mettre à la chaîne. M. le Vacher fit tant par ses prières qu'il lui sauva cette peine. Il fut renvoyé chez Estelle où il logeait, avec ordre de faire voir au Trucheman & à Estelle toutes les Lettres qu'il écrivait en France avant de les envoyer.

Le 26 Janvier, les Turcs qui avaient été mis en liberté à Marseille, parurent sur une Barque que le Commerce envoya à Alger par ordre du Roi, pour les échanger & ramener les Français que j'y avais laissé en dépôt.

Le 25 Février, le Sieur Nicolas Casteau de Marseille, vint en poste à la Cour donner avis à Messieurs les Ministres, que les Corsaires de Tripoli avaient enlevé dans un Port de l'Île de Chypre deux Vaisseaux. L'un était commandé par le Capitaine Corail, & l'autre par le Capitaine Marin, tous deux Français, & chargés pour le compte des Marchands de Marseille, & la valeur d'environ cent mille écus chacun. Ces Corsaires les avaient enlevés de dessous les Forteresses du Grand Seigneur, où ils croient mouillés & prêts à mettre à la voile. Les Officiers & les Matelots s'étaient sauvés à terre, & s'étaient embarqués sur un autre Vaisseau qui les avait apportés à Marseille.

Les Tripolins avaient conduit leurs prises à Alexandrie d'Égypte pour les vendre. Mais M. Bonnacorse Consul les avait réclamés devant le Pacha, & avait fait séquestrer toutes les Marchandises.

Le Courrier s'en retourna avec les dépêches de la Cour, portant ordre à M de Nointel Ambassadeur à Constantinople d'en demander la restitution au Grand Seigneur ; mais bien des gens instruits des affaires du Pays, ne jugeaient pas que ces ordres eussent leur effet.

Comme le commerce de Marseille me demanda mon avis, j'écrivis qu'il me paraissait qu'il n'y avait qu'une de ces deux voies à prendre, ou d'aller directement à Tripoli & accommoder l'affaire, ou d'avoir recours à la justice du Grand Seigneur, si le Roi par sa puissance ne jugeait pas propos de se la faire lui-même. On pouvait offrir au Roi le quart ou le tiers de la valeur des marchandises, pour la dépense de l'armement qu'il conviendrait envoyer à Tripoli, pour forcer ces Barbares à la restitution. Ce qui serait d'autant plus aisé, que Sa Majesté ayant de fortes Escadres sur les côtes de Sicile, on en peut détacher un nombre de Vaisseaux pour bloquer le Port de Tripoli, & forcer ces Pirates à demander la paix, comme ont fait les Anglais depuis peu.

L'autre moyen était d'envoyer un homme d'intelligence à Constantinople, qui après s'être

abouché avec M. de Nointel, irait à Andrinople demander justice au Grand Vizir : il est certain que ce Ministre ne manquerait pas de lui offrir un Capigy ou un Chiaoux, pour aller à Tripoli poursuivre cette restitution au nom du Grand Seigneur. Cet Envoyé l'accompagnerait sur les lieux pour éviter que ces Corsaires ne pochassent les yeux du Chiaoux avec quelque sac d'argent, & pour revenir à Constantinople renouveler ses poursuites, ou contre les Tripolins, ou contre les chiaoux, en cas qu'il ne se fût pas acquitté de sa commission.

Mais les Députés du Commerce craignirent la dépense. Ils se contentèrent d'envoyer l'ordre du Roi à l'Ambassadeur, & prirent le parti de se consoler de cette perte, & ne songèrent qu'à tâcher d'empêcher de semblables enlèvements, n'y ayant point de ports du Grand Seigneurs dans le Levant, où on ne puisse être sujet à pareils accidents, quand les Commandants des Forteresses ne prendront pas la défense des amis du Grand Seigneur, qui se seront mis sous leur protection.

Le 4 de Mars, je me trouvai avec M de Pomponne, dans le temps que l'on y parlait de ces

Vaisseaux enlevés par les Tripolins : je lui fis connaître la nécessité qu'il y avait d'avoir la paix avec ces gens-là comme nous l'avions avec ceux d'Alger & de Tunis. Je lui communiquai les moyens que l'on pouvait prendre pour y parvenir. Il ne les désapprouva pas ; mais il m'ordonna d'en entretenir M. Colbert. Je le fis quelques jours après. Ces deux Ministres m'ordonnèrent de dresser un Mémoire pour le présenter au Roi, afin que l'on pût l'examiner à loisir, & prendre les mesures nécessaires pour mettre ces Barbares à la raison. Le voilà tel que je le présentai à ces Ministres, qui le présentèrent eux-mêmes à Sa Majesté.

MÉMOIRE

Présenté au Roi, pour réprimer l'insolence des Corsaires de Tripoli d'Afrique, & pour les forcer à une paix avantageuse aux Sujets de Sa Majesté.

AU ROY.

SIRE,

LE principal motif qui a porté Votre Majesté à accorder la paix, qui lui a été demandée par les Milices d'Alger & de Tunis, n'a été que pour favoriser le commerce de ses Sujets, & pour empêcher les déprédations que ces Corsaires faisaient tous les jours sur la Méditerranée.

Ces Pirates avaient épuisé les Ports de Votre Majesté de la plupart de ses meilleurs Matelots. On l'a vu par le grand nombre qu'elle en a retiré des fers de ces deux endroits,

Les Corsaires d'Alger croisent ordinaire-

ment depuis les îles de Majorque Jusqu'au Dé-
troit de Gibraltar, & quand ils ne le passent pas,
ils reviennent sur les côtes d'Italie & par celles
de Sicile.

Ceux de Tunis croisent depuis ces premiè-
res îles jusqu'aux côtes d'Italie & de Sicile.

Et ceux de Tripoli s'étendent depuis la par-
tie Orientale de Sicile jusqu'à la côte de Syrie.

On les trouve plus ordinairement vers les
Îles de la Sapience & de Candie, parce que les
Vaisseaux Marchands ont coutume de venir re-
connaître ces côtes.

La Ville ou la République de Tripoli, n'a que
sept Vaisseaux qui sortent ordinairement tous
ensemble. Elle peut avoir encore le même nom-
bre de Bâtiments armés par les particuliers.

Les sept premiers se tiennent à une telle dis-
tance les uns des autres qu'ils occupent la plus
grande partie du passage de nos Vaisseaux, de
manière que c'est un bonheur particulier quand
ils n'en sont pas rencontrés en sorte que nos
Marchands ne seront jamais en assurance dans
leur négoce, tant que ces Corsaires seront nos
ennemis.

Puisque Votre Majesté a accordé la paix aux

Pirates d'Alger & de Tunis, qui quoique les plus puissants sur mer se sont néanmoins rangés doucement à l'observation des Traités, qui ont été conclus avec eux : il paraît certain qu'on aurait beaucoup moins de peine à y réduire ceux de Tripoli. Ce serait un ouvrage digne des soins paternels de Votre Majesté, si elle veut prendre quelque résolution de les mettre à la raison. Cela se ferait d'autant plus aisément, qu'une partie des Armées Navales de Votre Majesté étant dans le voisinage de Tripoli, à cause des secours qu'elle donne à Messine, cette République de Brigands se verrait seule exposée à essuyer ce que peuvent vos armes victorieuses si elle veut leur en faire sentir le poids. Elle pourrait les contraindre tout d'un coup à demander la paix, & à rendre les Esclaves & à venir la demander au pied de votre Trône.

Il faudrait prendre pour cela un temps favorable, pour y envoyer dix Galères soutenues par douze ou quinze Vaisseaux de guerre qui se tiendraient au large, & qui croiseraient selon la prudence du Commandant. Le mouillage est bon partout, & en cas de mauvais temps, on peut courir la côte en faisant des bordées jusqu'à

dix milles, Est & Ouest de Tripoli. Les Vaisseaux peuvent demeurer mouillés sur la côte depuis le mois d'Avril jusqu'en Novembre ; mais il faut se souvenir que les Vaisseaux seuls ni les Galères seules ne suffiraient pas, les unes & les autres sont nécessaires ; les Galères, parce que pouvant s'approcher plus près que la portée de leurs coursiers, elles viendraient jusqu'à l'embouchure du Port ruiner les Châteaux qui en défendent l'entrée, & les Vaisseaux de Votre Majesté empêcheraient ceux des Corsaires de revenir chez-eux. On les prendrait infailliblement, & il leur serait impossible de se remonter s'ils étaient une fois démontés, parce qu'ils n'ont pas les commodités de construire de nouveaux Bâtimens, de les équiper & de les armer.

On sait très assurément qu'ils ont dans leurs fers huit cents des meilleurs Matelots de Votre Majesté, dont elle tirerait des services très considérables ; & le moins qu'on peut espérer, c'est de les avoir sans rançon.

Si Votre Majesté veut une bonne fois délivrer ses Vaisseaux des pillages de ces Barbares, on peut choisir deux gros Vaisseaux inutiles, les

faire maçonner & les couler à fond entre les écueils qui forment le Port, en moins de rien il se remplirait & deviendrait absolument impraticable.

Si Votre Majesté ne veut pas absolument en venir jusque-là, & que sa bonté naturelle la porte à avoir compassion de ces misérables, & ne les pas détruire tout à fait ; Elle peut faire bloquer le Port par six de ses Vaisseaux & autant de Barques longues. Il n'en faut pas davantage pour empêcher ces Corsaires de sortir, ou les prendre quand ils voudront rentrer. En moins de trois mois Elle les réduira à vendre jusqu'à leurs chemises pour avoir du pain, parce que ne subsistant que par leurs brigandages, le Peuple se trouvant dans la disette, se mutinera contre les Chefs & centre les Soldats il s'élèvera une guerre civile entre eux, ils se détruiront les uns les autres, & se verront forcés d'implorer votre clémence, & d'accepter routes les conditions qu'elle voudra leur imposer.

On vient d'en avoir l'expérience par ce qui est arrivé à l'Escadre Anglaise commandée par le Chevalier Narborow qui a tenu ce Port bloqué pendant quelques temps. Il les a réduits à

la dernière extrémité, & les a forcés à signer une Paix, & lui accorder tout ce qu'il a voulu. Après un pareil fait, qu'et-ce que Sa Majesté n'est pas en état d'espérer & d'entreprendre ?

Il faut se souvenir que si l'Escadre de quinze Vaisseau de Votre Majesté commandée par M. Dalmeras, avait pu demeurer encore deux jours devant Tripoli la dernière fois que Votre Majesté les y envoya, cette Milice se serait soumise à tout ce que ce Commandant aurait voulu, & qu'elle aurait rendu tous les Esclaves Français. On a su, à n'en pouvoir douter, qu'il y avait beaucoup de Turcs qui avaient déjà donné la liberté aux leurs, & que le Divan était résolu de renvoyer tous ceux de l'État, afin que les Vaisseaux de Votre Majesté les laissassent en liberté. Mais comme les Vaisseaux se retirèrent dans le temps que le Divan se préparait à renvoyer les Esclaves, & qu'ils étaient déjà en marche pour se rendre au Port, dès qu'ils virent les Vaisseaux se mettre à la voile, ils les firent revenir, & les remirent dans leurs fers, dont ils augmentèrent le poids par plusieurs mauvais traitements.

Il est à remarquer que la plupart des Esclaves qui sont de Tripoli appartiennent au Public, au lieu qu'à Alger & à Tunis le plus grand nombre appartient aux particuliers : c'est ce qui rend la délivrance des Esclaves plus aisée à Tripoli que dans les lieux autres endroits, parce que le bien commun touche ordinairement les hommes moins que le leur particulier. C'est par cette raison que les Algériens & les Tunisiens sont bien plus de difficultés quand on les veut obliger de rendre les Esclaves y & que pour l'ordinaire on est obligé de les leur payer au moins sur le pied du premier achat,.

Si Sa Majesté est dans le dessein de châtier ces Barbares, & qu'elle ait quelque difficulté sur ce Mémoire, on en fournira qui répondront à toute ce que l'on pourra désirer.

Fin du Mémoire.

Je sus quelques jours après que le Roi & les Ministres avaient très bien reçu ce Mémoire, & qu'il aurait été exécuté, si les grandes affaires que Sa Majesté avait alors, ne l'eussent obligée d'en remettre l'exécution à un autre temps.

Le 26 Avril de cette même année 1676 je fus prié de me rendre chez Madame la Chancelière Seguier. J'y trouvai M. le Duc de Verneuil dernier fils naturel d'Henry IV, Madame son épouse, M. le Duc de Sully, M. le Duc de Coislin, & Madame la Comtesse de Guiche. Après les civilités ordinaires, cette illustre Compagnie me représenta les bontés que feu M. le Chancelier Seguier avait eu pour moi, & le désir que Madame sa veuve âgée de quatre-vingt-cinq ans, avait depuis longtemps que je demeurasse auprès d'elle, pour lui tenir compagnie, & avoir soin de l'éducation de M. le Prince d'Enrichemont & de M. le Chevalier de Sully son frère. On me fit connaitre qu'après avoir tant voyagé il était temps que je me fixasse à Paris, & que je ne pouvais pas choisir un poste qui me fût plus honorable & plus avantageux que celui que l'on me présentait, & que l'on me priait d'accepter ; que toutes ces grandes Maisons m'en auraient obligation, & qu'elles ne prétendaient pas me lier qu'autant qu'il ne se trouverait pas d'occasion de mieux faire pour ma fortune.

On fit encore intervenir Madame la Maré-

chale de la Motte, & malgré la résolution que j'avais faite de me retirer de la Cour, & d'aller passer le reste de mes jours dans le repos, je donnai parole, & je me rembarquai tout de nouveau sur une mer plus sujette aux tempêtes que la Méditerranée.

Le 15 de Mai, j'allai faire la révérence à Madame la Chancelière. J'en fus très bien reçu elle me fit donner un appartement très commode & très bien meublé, avec des logements pour mes domestiques. Mon occupation était de prendre soin de l'éducation de ces deux jeunes Seigneurs, de les conduire & les faire connaître à la Cour, & de tenir compagnie à la bonne vieille quand j'en avais le loisir ; du reste aussi libre chez elle que j'aurais pu être chez moi.

Je passai ainsi fort tranquillement le reste de l'année, sans être interrompu d'aucune proposition qui eût pu troubler mon repos.

J'avais commencé étant à Alger un Livre de Prières, avec des réflexions morales à l'usage des Ordres Militaires, que j'intitulai : *Office des Chevaliers*. Je l'ornai de miniatures & de tous

tous les agréments que les Orientaux ont coutume de donner il leurs manuscrits, & j'eus l'honneur de le présenter au Roi.

Le six février 1677 je reçus quantité de lettres de mes amis de Marseille, qui me représentaient le désordre où était le commerce à Alep.

Tous me priaient de songer à ce Consulat, & de le demander au Roi. Ils me faisaient connaître que je rendrais en cela un service signalé à ma patrie & à tout l'État.

Mais quoique leurs raisons me touchassent parce qu'elles étaient convaincantes, j'étais résolu de vivre en repos, & de ne me plus charger de tels embarras. Je leur répondis que je n'avais pas assez de bien pour entreprendre ce Consulat, surtout dans un temps où le commerce était extrêmement interrompu par la guerre que nous avions presque contre tous les Princes de l'Europe. Ces raisons & autres ne les rebutèrent pas, ils continuèrent à me presser & à m'importuner de telle forte, que pour m'en débarrasser, je crus les devoir prendre du côté de l'intérêt, auquel je sais que tous les Marchands, & surtout

ceux de Provence sont fort sensibles. Je leur marquai que je pourrais y songer si quelqu'un voulait s'en charger à ses risques, & me fournir les appointements dont on conviendrait, & l'entretien de ma table & de mes domestiques, & que j'abandonnerais le reste des droits que le Consulat pourrait fournir. Cela diminua beaucoup leurs importunités, & je continuai à jouir de mon repos.

Mais cela ne dura pas longtemps. Les Échevins de Marseille, le Corps du commerce & les Marchands particuliers établis ou commerçants à Alep, recommencèrent leurs plaintes contre M. Dupont, & firent de grandes instances auprès des Ministres afin de le faire révoquer.

M. François Piquet dont la famille était originaire de Lyon, qui était un des Propriétaires du Consulat d'Alep, avait un juste sujet de craindre que ce Consulat ne se perdît entre ses mains. Il l'avait exercé lui-même fort longtemps avec honneur ; mais s'étant lassé du monde, il était entré dans les Ordres Sacrés, & s'était retiré à son Prieuré de Grimaud en Provence. Le Pape qui connaissait son mérite,

l'avait fait Évêque de Cesarople & Vicaire Apostolique de Babylone & lui avait ordonné de repasser en Orient, où son zèle & ses autres talents étaient nécessaires pour la gloire de Dieu & l'intérêt de l'Église. J'étais ami de ce prélat depuis longtemps. Il m'écrivit comme les autres pour me porter à prendre le Consulat d'Alep, & pour m'y engager il m'offrit généreusement de me céder la part qu'il avait dans la propriété de ce Consulat, à tel prix que je voudrais, afin d'éviter la perte entière de ce poste mais je le remerciai, préférant mon repos, & la situation où je me trouvais, aux avantages que l'on m'offrit. Heureux si j'eusse eu plus de fermeté dans ma résolution, & que je n'eusse point accepté ce Consulat, vaincu par les importunités de mes amis, & enfin par des ordres supérieurs. C'est ce qu'on verra dans la quatrième partie de ces Mémoires.

Journal du voyage à Alep.

LE premier jour de l'année Roi jugea à propos de rappeler le Marquis de Nointel son

Ambassadeur à Constantinople, & nomma à sa place Messire Gabriel Joseph de la Vergne, Vicomte de Guilleragues. Il avait été premier Président de la Cour des Aides & Finances de Guyenne, & avoir fait la fonction d'Intendant Général de la Maison de M. le Prince de Con-ty. Sa Majesté l'honora en même temps de la Charge de Secrétaire de sa Chambre & de son Cabinet.

Je reçus le onze janvier des Lettres d'Alep & de Marseille, qui me pressaient de songer au Consulat d'Alep.

Je crois devoir rapporter ici en entier la Lettre d'Alep, parce qu'elle contient des circonstances importantes. La voici.

Monsieur, les emplois considérables que votre mérite vous a procurés, & doit vous procurer à l'avenir, nous aurait ôté l'espérance que l'on nous avait donné il y a quelque temps de vous avoir pour notre Consul dans cette Ville d'Alep ; & comme nous souhaiterions avec passion cet avantage, nous avons cru que vous ne trouveriez pas mauvais de recevoir ces lignes de notre part, qui ne sont en premier lieu que pour vous

supplier, Monsieur, avec toute l'instance dont nous sommes capables, d'avoir quelque pitié de cette pauvre Échelle, qui est sur le bord de sa ruine, & que votre personne seule peut rétablir dans son premier lustre.

Que la misère des affaires générales ne vous empêche donc pas d'obtenir du Roi vos provisions en forme, par le grand crédit que vous avez à la Cour ; & nous vous promettons, Monsieur, par l'obéissance que nous vous vouerons, & par l'exactitude avec laquelle nous vous payerons les droits du Consulat, de vous donner lieu d'être satisfait, tant pour l'honneur que pour l'utilité.

Que les dépenses qu'il vous faudra faire ici pour votre entrée, & pour votre réception ne vous soient point un obstacle puisque nous vous promettons, & nous obligeons par cette Présente, en la meilleure forme qu'il nous est possible, de vous fournir en prêt d'abord après votre arrivée à Alexandrette la somme de cinq mille piastres, pour subvenir aux dépenses qu'il vous faudra faire pour votre réception, pour la Maison Consulaire, & pour les autres choses dont vous aurez besoin.

Vous n'avez que faire de prendre avec vous que les personnes qui vous seront nécessaires pour le voyage, parce que vous trouverez ici les Officiers dont vous aurez besoin pour votre Charge.

Il nous semble qu'il est inutile de vous dire les raisons qui nous obligent à souhaiter un changement dans ce Consulat.

Vous savez de quelle conséquence est votre Barat de la Porte. Ainsi, Monsieur, vous y donnerez ordre, s'il vous plaît. Nous sommes, Monsieur, vos, &c. A Alep le 24 Novembre 1677.

Cette Lettre commune était accompagnée de plusieurs particulières, & d'un grand Mémoire pour M. Colbert, qui renfermait les plaintes de la Nation, & les raisons qu'on avait de me demander pour Consul.

J'hésitai plus d'un mois à me déterminer à prendre ce parti. A la fin, les espérances d'une paix générale qu'on croyait prochaine, & le rétablissement du commerce, me portèrent à y consentir. Je le promis aux Négociants d'Alep, & au Corps du commerce de Marseille, & je l'écrivis

à M. Colbert en lui envoyant les Mémoires d'Alep, & les Lettres des Marchands de cette Ville & de Marseille. Je vis ce Ministre le dix Février à sa belle Maison de Sceaux. Il me dit qu'il avait vu tous les papiers que le lui avais envoyés ; que je lui ferais plaisir d'accepter ce Consulat, & qu'au premier jour qu'il travaillerait aux affaires du Levant, il expédierait mes provisions, & tout ce qui me serait nécessaire, pour que j'exerçasse cette Charge avec satisfaction & utilité, & qu'il me dépêcherait au plutôt.

Mais les négociations de la paix allaient si lentement à Nimègue, qu'elles obligèrent le Ministre à suspendre toutes les dépêches du Levant. Je fis cependant réponse à la Nation Française d'Alep, & je leur marquai les dispositions de M. Colbert & les miennes au sujet du Consulat ; mais je les avertissais en même temps, qu'il n'y aurait rien de déterminé que quand la paix générale serait faite. Ma lettre était du 15 Avril 1678. Je leur écrivis encore le huit juin suivant.

Le Roi étant allé à Fontainebleau le 4 Août,

je fus averti que M. Colbert y avait fait porter tous les papiers qui regardaient les affaires du Levant, & qu'il voulait y travailler, & y donner la dernière main. Je crûs être obligé de m'y rendre pour suivre cette affaire.

J'appris le 17 Août par le Sieur Magy & les autres intéressés à la Compagnie du Levant, que les Consulats avaient toujours été à la nomination du Roi ; sur la présentation du ministre qui avait le Département du Commerce, & que M. Colbert voulait les retirer entièrement des mains de ceux qui en avaient obtenu la propriété, prétendant que ceux qui en jouissaient depuis longtemps l'avaient usurpée ; que pour cet effet il avait envoyé à Marseille des Édits du Roi, portant ordre aux Propriétaires de ces Consulats de représenter leurs titres, pour être pourvu à leur remboursement cela fit connaître que notre affaire était accrochée pour longtemps ; d'autant plus que je sus que la Compagnie du Levant avait eu ordre de M. Colbert de recevoir les offres & les propositions que feraient ceux qui aspiraient à ces Consulats. Plusieurs personnes se présentèrent, & je fus obligé de me mettre

du nombre, & on ne conclut rien parce qu'il fal-
lut attendre le retour du Roi à Saint Germain,
& l'échéance du terme qui avait été donné aux
Propriétaires.

Le 29 Septembre la paix avec la Hollande
fut publiée à Paris, & fit espérer quelle devien-
drait bientôt générale.

Le 15 Décembre 1678 le Père Michel Nau
Jésuite arriva à Paris. Il devait retourner à Alep
avec de nouveaux Missionnaires de sa Compa-
gnie, après qu'il aurait trouvé à Paris des fonds
pour leur voyage, & pour leur entretien, & vou-
lait passer avec moi. Il avait une autre affaire
qui lui était de plus grande conséquence c'était
d'être nommés Chapelains de la Chapelle Con-
sulaire, indépendamment du Consul.

Cette affaire a fait tant de bruit, qu'on sera
bien aise d'en être informé. On l'apprendra en
partir par l'extrait d'une lettre du même Père
Nau, Supérieur de la Mission d'Alep au Père
Verjus Procureur de leurs Missions Orientales.
La voici.

J'ai une joie très particulière que le Cheva-
lier d'Arvieux soit notre Consul en Alep. Il fallait

une personne de sa capacité & de son mérite pour remettre l'Échelle d'Alep, qui est en pitoyable état. Cependant je prie votre Révérence de le bien instruire de notre affaire de la Chapelle & de la Chapellanie. Vous savez quelles sont les conséquences pour nos emplois, pour le bien & l'avantage de la Religion, & pour l'honneur & le service de la Nation. M, le Chevalier d'Arvieux sait mieux que personne l'importance de l'affaire.

Vous saurez de plus, que la Chapelle est dans la salle Consulaire, ou l'on boit & mange, & où l'on fait mille choses qui ne s'accordent pas avec la sainteté de l'Autel ; cela même est fort incommode au Consul, qui n'en est pas maître tous les matins, & souvent l'après-dîner, à cause, des Messes & des Vêpres. Notre maison & la sienne sont un même appartement, & il n'y a rien entre M. le Consul & nous.

Il serait tout-à-fait à la gloire de Dieu qu'il ôtât sa Chapelle de sa salle, quand ce ne serait que pour l'honneur du St. Sacrement qui s'y garde. Notre maison est grande, & sa Chapelle y serait bien mieux. Les Peres Cordeliers y fe-

raient leurs fonctions de la Paroisse, qui leur appartient, & sans que M. le Consul fût importuné. Il aurait sa Chapelle à sa porte, & nous une commodité considérable, de faire sans aucun danger d'avaries nos Congrégations, & mille autres bonnes œuvres. Si M. le Chevalier d'Arvieux est de vos amis, parlez-lui-en avec confiance, ou priez le Père Confesseur du Roi de lui en parler ; & afin qu'il n'ait personne de nos envieux à combattre, il serait bon qu'il s'en fit donner un ordre du Roi : ce sera un ordre très juste pour empêcher des profanations qui sont inévitables au lieu où est cette Chapelle. Le nom du Roi fera taire tout le monde, & mettra toutes choses à couvert.

Les Peres Verjus & Nau eurent une longue audience de M. Colbert. Ils lui présentèrent leurs Mémoires pour obtenir des Lettres Patentes de Sa Majesté, pour être Chapelains perpétuels du Consulat d'Alep indépendamment du Consul.

Le 27 Décembre 1678 la paix avec l'Espagne fut publiée à Paris, ce qui nous fit espérer que nos affaires finiraient bientôt.

Le Père Louis Verdun Cordelier, avec un Compagnon députés de la Famille de Terre-Sainte, me vinrent rendre visite. Ils venaient demander au Roi des ordres à son nouvel Ambassadeur à la Porte, pour retirer des mains des Grecs les Saints Lieux, & les leur faire rendre, aussi bien que vingt-cinq mille piastres que nos Armateurs avaient enlevées, & qui avaient été déclarées de bonne prise. Ils me communiquèrent aussi l'ordre qu'ils avaient de demander leur rétablissement dans la Chapellanie d'Alep, & de déclarer qu'en cas que la Chapelle fut transférée chez les Jésuites, ils transféreraient aussi la Paroisse chez le Consul de Venise, & y feraient leurs fonctions curiales, ce qui ne serait pas avantageux à la gloire de la Nation.

Je leur répondis que puisque M. de Nointel Ambassadeur à Constantinople, avait statué par son Ordonnance rendue sur les contestations réciproques qu'il y avait eues là-dessus, que ni les Jésuites, ni les Cordeliers, ne prendraient la qualité de Chapelains, jusqu'à ce qu'il y fût pourvu par Sa Majesté : c'était à elle qu'il fallait s'adresser, & donner leurs Mémoires à M.

Colbert ; que pour ce qui me regardait, je m'attacherais aveuglement à ce que le Roi m'ordonnerait.

Le 1^{er} Janvier 1679 le Roi fit une promotion d'Officiers de Marine. On avait toujours fait espérer, à M. de Guilleragues & à moi, qu'après cette promotion on travaillerait à ses dépêches & aux miennes ; mais dans ce même temps Messieurs de Seissons, Dupuy, & Vignier, Propriétaires des Consulats d'Alep, de Smyrne, & de Seïde arrivèrent à Paris pour défendre leurs droits, & produire leurs titres, selon qu'il leur était ordonné par l'Arrêt du Conseil, qui leur avait été signifié. Ils furent en négociation auprès de M. Colbert jusqu'à la fin du mois de Mai. Ils employèrent tous leurs amis pour être maintenus dans la possession de leurs Consulats, dont ils jouissaient depuis très longtemps, mais ils n'obtinrent rien.

La Compagnie du Levant avait eu dessein de s'approprier tous les Consulats du Levant, & offrait au Roi de rembourser les Propriétaires, afin de pouvoir remplir ces postes de ceux de leurs créatures qu'ils en croiraient les plus capables.

M. Colbert ne trouva pas qu'il y eût de la justice à les rembourser prétendant qu'ils en avaient joui assez longtemps pour s'être amplement remboursés de ce qu'ils pouvaient avoir déboursés. Les choses demeurèrent encore indéçises, parce que ces propriétaires demandèrent du temps pour produire de nouvelles pièces.

M. Dupuy eut recours à M. de Louvois Ministre & Secrétaire d'État, dont il avait la protection ; ce qui joint à ce que M. Colbert n'avait jamais eu que des relations très avantageuses de la conduite de M. Dupuy dans l'exercice du Consulat de Smyrne, le fit conserver dans ce Consulat mais à condition qu'il l'exercerait par lui-même, & non par des Subdélégués : que M. de Seissons pourrait aussi aller en personne à son Consulat de Seïde ; mais qu'à l'égard d'Alep, le Roi voulant y pourvoir absolument, il m'en avait promis la Commission depuis plus de 18 mois, & qu'il me la ferait expédier au premier jour.

M. Vignier qui ne s'accommodait pas de cette disposition, & qui voulait s'en conserver la propriété & ses consorts, vint me proposer de me

mettre la place de M. François Picquet Évêque de Cesarople si je pouvais par le moyen de mes amis leur conserver leurs parts. Comme le parti pouvait m'être avantageux, j'employai tout le crédit que je pouvais avoir à la Cour, & ce fut inutilement, Le Ministre ne voulut rien écouter, & déclara que le Roi voulait faire exercer les Consulats par des gens dont il connaîtrait les talents & la capacité.

On voulut tenter de radoucir par le moyen de M. de Belinzani Intendant général du Commerce de France. Ces trois propriétaires m'engagèrent à les accompagner chez M. Belinzani. Il les écouta avec beaucoup de patience, & pour réponse il leur dit ce qu'ils savaient déjà, que MM. de Seissons & Dupuy iraient exercer leurs Consulats de Smyrne & de Seïde, & que j'irais à Alep immédiatement de la part du Roi avec sa Commission, & indépendamment de MM. les prétendus Propriétaires, & qu'il m'ordonnait de sa part, de celle de M. Colbert de me tenir prêt à partir dans quinze jours ; que mes dépêches étaient faites, & qu'il me les remettrait au retour

du premier voyage qu'il ferait à Saint Germain. Cette réponse si positive me fit résoudre à faire tout ce qui me serait ordonné.

M. de Guilleragues qui avait été nommé à l'Ambassade de Constantinople le même jour que je fus nommé au Consulat d'Alep, s'en-nuyait autant que moi d'attendre ses dépêches depuis près de dix-huit mois. La raison de ce retardement était la somme considérable qu'il fallait lui donner pour son Entrée & les autres dépenses, parce que le Roi avait alors plus besoin d'argent pour prendre des Villes que pour faire des Entrées ; & il n'y avait que la paix qui put faciliter le moyen de trouver toutes ces sommes. Comme elle venait d'être conclue, la Compagnie du Levant eut ordre de trouver toutes ces sommes, & le Sieur Augustin Magi fut nommé pour aller à Constantinople avec M. de Guilleragues, pour en faire la distribution aux créanciers du Pays préférablement aux autres.

Tout le mois de Mai se passa encore, sans que l'on nous donnât nos provisions. A la fin, j'eûs avis au Bureau de M. Colbert, que mes provisions

étaient au Sceau, & que M. Belinzani avait ordre de les retirer, & de me les remettre, Alors je songeai tout de bon à mon départ, je fis emballer mes hardes afin de les faire partir dans la fin du mois de main, & de partir dans les premiers jours du mois suivant.

Le 1er juillet M. Belinzani m'envoya chercher, & me remit la Commission du Roi, avec ordre de partir incessamment, & me rendre à Toulon, afin de profiter de l'escorte des Vaisseaux que Sa Majesté avait destinés pour porter M. de Guilleragues à Constantinople.

*Commission du Roi pour exercer
le Consulat d'Alep.*

LOUIS par la grâce de Dieu Roi de France & de Navarre, Comte de Provence, Forcalquier, & Terres adjacentes, &c. A tous

ceux qui ces Présentes Lettres verront. SALUT :
Voulant pourvoir à la Charge de Consul de la Nation Française à Alep & ses dépendances, dans la Syrie, attendu que les Propriétaires ne peuvent l'exercer en personne : étant bien informé du zèle, fidélité, capacité, & expérience que le Sieur Laurent d'Arvieux, Chevalier de l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel, & de Saint Lazare de Jérusalem, a fait paraître dans les affaires auxquelles nous l'avons employé. Nous avons crû ne pouvoir faire un meilleur choix que de sa personne pour remplir cette Charge. A ces causes, & autres à ce nous mouvantes, nous avons ledit Sieur d'Arvieux, commis, ordonné, & établi, & par ces Présentes signées de notre main, commettons, ordonnons, établissons Consul de la Nation Française à Alep, & dans ses dépendances dans la Syrie, pour ladite Charge, avoir, tenir, & dorénavant exercer, en jouir, & user, pendant le temps de trois années, à commencer au premier jour de Septembre prochain, aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, privilèges, franchises, exemptions, libertés, gages, droits, pouvoirs, fonctions, fruits, profits, revenus, & émoluments y appartenant, tels &

semblables qu'en ont ci-devant joui ou dû jouir les, Propriétaires : SI DONNONS en Mandement à notre aimé & féal Conseiller en nos Conseils & notre Ambassadeur au Levant le Sieur de Guilleragues qu'après avoir été informé des bonnes vie & mœurs dudit Laurent d'Arvieux, & de lui pris & reçut le serment requis & accoutumé, il le mette & institue en possession & jouissance dudit Consulat, & lui donne toute assistance & protection : faisant défenses aux Propriétaires d'icelui, & à toutes les personnes trafiquant audit Pays, de le troubler. ENJOIGNONS à tous Capitaines de Vaisseaux, Barques, & autres Bâtimens, & à tous Négociants sous la Bannière de France, de le reconnaître notre Consul, & lui payer les droits appartenant à ladite Charge : à peine d'y être contraints, par les voies dont les Consuls Français ont accoutumé, d'user CARTEL EST NOTRE PLAISIR : Prions & requérons les illustres & Magnifiques Pachas d'Alep & autres lieux, leurs Lieutenants, & chacun d'eux en droit soi, ainsi qu'il appartiendra, qui en ont ou en auront le Commandement ès dits lieux ; qu'ils fassent & laissent jouir pleinement & paisiblement le dit Sieur d'Arvieux dudit état

& Office de Consul, sans lui faire ni souffrir lui être fait aucun trouble ou empêchement ; & lui donner toute aide, faveur, & assistance. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre Scel à ces Présences. DONNÉ à Saint Germain en Laye le 22 jour du mois de juin 1679 & de notre Règne le 37. *Signé*, LOUIS, & *sur le repli* : *Par le Roi*, Comte de Provence, *Signé*, COLBERT, l'Original, & scellé du grand Sceau de cire jaune sur queues pendantes.

Le 2 Juillet, j'allai arrêter ma place à la Diligence de Lyon pour partir le 13 du même mois ; cette voiture est fatigante, parce que pour arriver à Lyon en quatre jours & demi, on arrive fort tard à la couchée & on en part si matin, qu'a peine a-t-on le temps de reposer. J'eus foin d'envoyer mes bagages par le coche d'eau, m'en aurait trop coûté parla Diligence

Le 4 juillet, étant arrivé à Saint Germain en Laye avant les neuf heures du matin, j'allai au lever du Roi ; je m'arrêtai à parler dans la chambre à plusieurs Seigneurs qui me questionnèrent sur mon voyage, & me chargeaient de leur donner de mes nouvelles des Pays où j'allais. Le

Roi était habillé, & était passé au Prie-Dieu de la ruelle. Je l'attendais au pied de son lit, par où il devait passer pour entrer, dans son cabinet, selon la coutume qu'il a de s'y arrêter quelques moments, pour donner le temps aux Courtisans de se retirer, & de laisser la chambre libre pour le Conseil d'en haut, qui suit immédiatement.

Le Roi m'ayant aperçu, jugea bien que je venais prendre congé de lui ; & s'étant arrêté sur l'estrade, il me dit que mes dépêches pour le Consulat d'Alep étaient expédiées depuis quelques jours & me demanda quand je partirais, & si je n'étais pas las de faire si souvent des voyages en Turquie. Il ajouta qu'il fallait être d'une grande résolution pour cela, ou y être accoutumé. Je répondis que j'avais reçu mes provisions ; qu'on travaillait à mon équipage, & que ma place était arrêtée à la diligence de Lyon pour le 13, & que je venais prendre congé de Sa Majesté, & recevoir ses ordres. Il était sur le point de me dire autre chose lorsqu'on ouvrit la porte de son cabinet & qu'il vit le Marquis de los Balbasez Ambassadeur d'Espagne,

qui l'y attendait. Cela obligea le loi de marcher à lui & de me dire ces paroles en me quittant :

« J'aurais beaucoup de choses dire à tout autre que je connusse moins que vous. Je n'ai rien à vous commander ; faites pour mon service, pour mon honneur, & pour ma gloire ce que vous avez accoutumé de faire ; je ne saurais être que très content de vous ; Colbert aura soin de vous faire tenir mes ordres ; rendez lui compte de ce qui se passera, afin qu'il m'en fasse le rapport. Adieu, bon voyage, portez-vous bien. »

A ces paroles obligeantes, je mis un genou à terre & j lui baisai le bas de son juste-au-corps. Il mit sa main sur mon épaule & passa.

Je me retirai à la porte de la chambre où je reçus une infinité de compliments de tous les Seigneurs qui avaient entendu ce que le Roi avait eu la bonté de me dire. Ils m'embrassaient & m'offraient civilement leurs services, & tout ce qu'ils avaient de pouvoir à la Cour.

Onze heures ayant sonné dans ce temps, & voyant que c'était le temps du lever de la Reine,

& le moment le plus favorable pour l'entretenir & prendre congé de Sa Majesté, j'allai gratter à la porte de sa chambre ; je croyais la trouver encore au lit selon sa coutume, mais je trouvai qu'on la coiffait. Elle était déjà revenue de la Messe, à cause d'une Fête particulière qu'il y avait chez les Recollets. J'y trouvai M. de los Balbasez, Madame la Maréchale de la Motte à sa toilette ; qui l'entretenait sur mon voyage, puisque Sa Majesté en était déjà informée, comme il me le parut. Dès que je fus entré, elle me fit entrer jusqu'à toucher le bord de sa toilette. Elle me demanda si je me trouvais assez mal à la Cour pour la quitter continuellement, pour passer la mer, & aller demeurer au Pays des Turcs. Je lui répondis, que je me consolais du chagrin que j'avais de m'éloigner de sa présence pour longtemps, par le plaisir que j'avais d'obéir au Roi mon Maître, & de lui continuer mes services dans les Pays étrangers, puisque j'étais assez malheureux de lui être inutile à la suite de la Cour. Elle me dit que j'avais beaucoup perdu à la mort des enfants de France ; mais que si elle pouvait avec le temps la réparer d'ailleurs,

qu'elle le ferait avec plaisir, & s'étant adressé au Marquis de los Balbasez, elle lui dit en Espagnol : *Senor Embassador, que este Caballero vaya passar la major parte desu vita entre pueblos infideles.* Elle ajouta encore que depuis plus de 15 ans, j'avais couru toute la terre pour le service du Roi ; que Sa Majesté était fort satisfaite de ce que j'avais fait pour elle. M. de Balbasez lui ayant répondu d'une manière fort obligeante pour moi, lui dit qu'il avait entendu parler en Espagne de ce que j'avais fait à Alger pour les Esclaves de sa Nation, qui s'étaient loués hautement de ma conduite. Madame la Maréchale de la Motte prit la parole, & se plaignit à la Reine de ce que je l'avais quittée trois fois, pour courir où le service du Roi m'appelait ; mais qu'elle ne donnerait, à personne la place qu'elle me conservait, dans sa Maison jusqu'à ce qu'étant lassé de mes voyages, je revinsse la remplir pour m'en délasser. Les remerciements que je fis à toutes ces honnêtetés, firent tomber la conversation sur mille choses différentes. Toutes les Dames de la Cour se mirent de la partie tant que la Reine fût à sa toilette. Les hommes entrèrent ensuite, & la chambre se trouva tellement

remplie qu'on ne pouvait se remuer. Je m'entretins un moment à la ruelle du lit avec M. de los Balbafez. Toutes les Dames de la Reine me firent mille honnêtetés.

Il était déjà midi & demi, & le Roi était prêt de venir prendre la Reine pour la mener à la Messe. Je m'approchai de Sa Majesté je la remerciai de toutes les grâces qu'elle m'avait faites & à ma Famille, & je lui demandai la continuation de sa protection, & ses ordres. Elle m'ordonna de lui envoyer du baume la Mecque, & m'assura que si elle avait besoin d'autre chose, elle ne manquerait pas de me donner contentement. Je mis un genou à terre pour lui baiser le bas de sa robe : elle me présenta la main, & voulut que j'eusse l'honneur de la lui baiser, & me dit en riant, qu'elle me traitait en Ambassadeur, du Grand Turc : elle me commanda ensuite de lui donner de mes nouvelles, & d'avoir soin de ma santé, afin que je pusse l'entretenir quelque jour des choses que j'aurais observées pendant mon séjour à Alep. Le Roi me surprit dans le temps que je faisais une profonde révérence à la Reine & lui dit : Le Chevalier d'Arvieux prend apparemment congé de vous, Madame, il s'en va

bien loin, & vous ne le verrez de longtemps. Le Roi & la Reine parlèrent tout bas assez long-temps en riant, après quoi ils sortirent ensemble pour aller à la Messe.

Je fis mes adieux à toutes les Dames qui étaient dans la chambre, qui me dirent qu'elles ne recevraient mes compliments que chez elles. J'allai joindre M. de Levy Maître d'Hôtel du Roi, qui m'attendait dans la salle des Gardes, & qui me mena dîner avec lui.

Nous dînâmes pendant que le Roi entendait la Messe, & nous nous trouvâmes en état d'assister à son dîner ; mais comme j'avais pris congé je n'osai m'y présenter ; mais j'allai attendre Monseigneur le Dauphin à son appartement. Il y vint dès qu'il fut sorti de table, & m'ayant abordé en riant, il me fit cent questions sur mon voyage, sur les Pays où j'allais, sur les mœurs, les coutumes, la Religion, les usages, la manière, & les habits des Orientaux. Je tâchai de répondre le mieux qu'il me fut possible, pour satisfaire la curiosité de ce Prince, qui par les répliques qu'il me fit, me fit connaître qu'il était bien plus éclairé qu'on ne le doit être à son âge. Il témoigna prendre beaucoup de plaisir à

ce que je lui dis, & sa curiosité l'obligea de s'informer en détail des devoirs de ma Charge, de la manière dont je serais habillé, de mon équipage, & de quantité d'autres choses sur toutes lesquelles je le satisfis de mon mieux. La barbe nous arrêta plus longtemps. Je lui dis que par bienséance, & pour obéir aux maximes du Pays, & mieux marquer mon autorité, je serais obligé de laisser croître ma barbe ; & pour le divertir, je lui contai des Histoires Orientales sur la longueur de la barbe, & sur les superstitions des Mahométans sur cet article. Comme je vis qu'on lui fallait mettre ses bottes pour aller à la chasse, je pris congé de lui ; je le remerciai des bontés qu'il m'avoit témoigné jusqu'alors, & je le suppliai de me les continuer, & de m'honorer de sa protection pendant mon absence. Je le ferai avec plaisir, me dit-il, à condition qu'à votre retour vous me viendrez voir avec un habit à la Turque, & une grande barbe, & que vous me donnerez des nouvelles du Pays où vous allez. Si ma curiosité me fait souhaiter quelque chose de ce Pays-là, je vous le ferai savoir par M. d'Estancheau Secrétaire de mon cabinet. Après ces mots, je le suppliai de me permettre de lui

baiser la main ; il me la refusa, mais je n'y perdis pas ; car il me fit l'honneur de m'embrasser : & comme je mis un genou en terre pour recevoir cette faveur, je lui attrapai la main en me relevant, & je la lui baisai avec le plus de respect qu'il me fut possible. Toute sa petite Cour applaudit à ce qu'il venait de faire, & j'en étais tellement pénétré, que je ne pus m'empêcher de verser des larmes en lui faisant ma dernière révérence.

J'allai prendre congé de M. le Duc de Montausier, Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, qui avait toujours eu beaucoup de bonté pour moi.

Je fus ensuite chez MM. de Pomponne, & de Châteauneuf, Ministres & Secrétaires d'État, qui me reçurent avec toutes les politesses imaginables : j'employai tout le reste du jour jusqu'à minuit, à courir de maison en maison faire mes adieux.

Le 5 Juillet, j'allai prendre congé de M. Marquis de Louvois Ministre & Secrétaire d'État, & Grand Vicaire de notre Ordre lequel ayant su que j'étais dans la salle avec quantité d'Officiers d'armée qui attendaient audience, me fit entrer

dans son cabinet, où il déjeunait d'un morceau de pain, d'une poire ; & d'un verre d'eau, après avoir travaillé depuis trois heures après nuit. Il voulut que je l'entretienne sur bien des choses ; il me combla d'honnêtetés, & me chargea de lui marquer tout ce que je ferais au Levant, jusqu'à la moindre circonstance ; il me promit sa protection, & de faire valoir auprès du Roi les services que je lui rendrais pendant mon Consulat ; il m'embrassa ensuite, & me dit d'aller voir M. le Chancelier son père. Il me reçût avec son affabilité ordinaire dans sa galerie, où je l'entretins jusqu'à ce qu'on vint l'avertir qu'il était temps d'aller au Conseil ; il me fit bien des politesses & des offres de service.

J'allai ensuite chez, M. Colbert, où je l'attendis au retour du Conseil. Il me fit entrer dans son cabinet, pendant qu'il expédia un grand nombre de gens qui avaient affaire à lui il voulut être informé de tout ce que je savais sur les Échelles du Levant, & sur quantité d'autres choses. Ce Ministre avait un esprit vif, pénétrant, & aimait la précision ; j'abrégéai mes réponses autant que je pus, sans rien omettre, il me parut que cela lui convenait ; il me dit que j'avais fait

un très grand plaisir au Roi, & à lui, en acceptant le Consulat que j'allais exercer ; qu'il allait être sans inquiétude pour l'Échelle d'Alep ; qu'il se confiait entièrement à ma conduite qu'il ne me donnait des provisions que pour trois ans, parce que c'était le Règlement que le Roi avait fait ; mais que je serais confirmé tout autant que je le souhaiterais ; qu'il me souhaitait seulement une parfaite santé ; qu'il allait travailler au rétablissement du Commerce pendant cette paix ; & qu'ainsi je ne pourrais pas manquer de gagner dans cet emploi tout ce que j'aurais dû gagner dans les autres dont le Roi m'avait honoré auparavant, & qu'il y contribuera de tout ce qui dépendrait de lui ; que je n'avais qu'à partir content, lui donner souvent de mes nouvelles, & de tout ce qui se passerait dans mon district afin qu'il me donnât les ordres nécessaires. Il me défendit très expressément de faire aucun festin comme on faisait chez les Consuls du Levant, dans lesquels outre les cris, les excès de vin & de viandes, on marchait dans les verres cassés jusqu'au-dessus de la cheville du pied, & où il arrivait toujours des querelles ; il ajouta, que les Échelles du Levant étaient autrefois des

Séminaires où l'on formait de bons Marchands, & qu'aujourd'hui elles n'étaient plus que des écoles de jeu, d'ivrognerie, & de mil autres sortes de vices qui corrompaient toute la jeunesse qu'on y envoie de Marseille ; de façon qu'ils s'y ruinent au lieu d'avancer leurs affaires. Il m'exhorta fort de déraciner tous ces vices dans Alep, & de n'épargner personne dans les accidents qui pouvaient arriver, & de n'avoir aucune complaisance pour les gens de Marseille, ni aucune crainte de leurs criaileries ordinaires ; qu'il ne doutait pas que ces Messieurs ne remuassent bien des machines pour m'inquiéter pendant mon Consulat, quelque bien que je pusse leur procurer ; qu'il les connaissait pour des esprits bouillants & d'opposition, desquels je devais me mettre fort peu en peine, parce que je dépendais immédiatement du Roi, & que c'était à lui seul que je devais m'adresser, & lui rendre compte de tout ce qui se passerait dans mes affaires & dans mes négociations. On le vint avertir pour dîner, je le quittai en lui promettant de lui écrire souvent sur l'état de cette Échelle, & il me promit son amitié & sa protection auprès du Roi, à qui il ferait valoir mes services.

J'allai ensuite chez M. le Marquis de Seignelai Secrétaire d'État, & fils aîné de M. Colbert. Je pris congé de lui à l'issu de fon dîner ; il me promit les intimes choses que M. son père, & me dit, qu'on rendrait à Alep une lettre qu'il m'avoit écrite en faveur du Sieur Raphaël Rouply Arménien ; que c'était pour faire embarquer des chevaux que ses Agents avoient achetés pour le Roi. Il me promit son amitié & sa protection, & m'ordonna de lui écrire souvent.

Je passai de là chez Madame la Maréchale de la Motte, qui étoit avec Madame la Duchesse de la Ferté sa fille. Les obligations infinies que j'avois à ces Dames me serrèrent tellement le cœur, qu'à peine puis-je leur faire mon compliment. Je trouvai un carrosse qui m'attendoit à la petite porte du château ; j'y entrai seul pour avoir le temps de rêver à mes affaires en venant à Paris.

Je fus rendre mes respects à M. le Prince de Condé, M. le Duc d'Enguien, Messieurs les Princes de Conty, Mademoiselle d'Orléans, Madame de Guise, & autres Seigneurs & Dames, que mon séjour à la Cour m'avoit fait connaître, & généralement à tous mes amis. Je reçus partout

tant de marques d'amitié & tant d'offres de service, que je me serais crû le plus heureux de tous les hommes, si je n'avais pas été accoutumé à l'eau bénite de Cour.

Enfin le 13 Juillet 1679 nous entrâmes dans le carrosse de la Diligence, & nous partîmes à quatre heures du matin. Je ramenai ma sœur avec moi, parce qu'elle n'avait plus rien à faire à la Cour depuis la mort des enfants de France. Il y avait encore M. Gassandi d'Aix Avocat du Roi, & M. de Langes de Montrival, frère de M. le Président d'Oranges, que la curiosité de voir les Pays Étrangers avait fait résoudre de venir passer avec moi tout le temps de mon Consulat.

Nous arrivâmes à Lyon le 17 Juillet sur le midi ; nous allâmes le 19 retirer nos hardes qui étaient à la Douane, où elles furent visitées avec la dernière rigueur, Nous les fîmes porter au bateau que nous avions loué exprès pour nous porter, d'Avignon, où nous arrivâmes le 21 sur les cinq heures du soir, ayant joui d'un très beau temps, & eu beaucoup de plaisir sur ce fleuve rapide.

Nous trouvâmes des Douaniers bien plus

honnêtes que ceux de Lyon ; ils se contentèrent de notre parole. Nous nous retirâmes dans une fameuse Hôtellerie, où arrivèrent quelques heures après, Messieurs Barberin & Bruë, & le Prieur de Saint-Lazare d'Arles, qui venaient au-devant de nous, & nous passâmes tout le reste du jour à nous divertir & à nous promener.

Le 22 Juillet fête de Sainte Madeleine, après avoir entendu la Messe, Mous allâmes voir la Synagogue : les Juifs m'ayant vu lire quelques Inscriptions Hébraïques, se mirent en tête que je cachais la Loi de Moïse, sous un habit de Chevalier, & le publièrent dans leur quartier. Les principaux vinrent me complimenter à l'issue de notre dîner, & m'affirmèrent que je sortais de la Tribu de Levi. Je ne voulus pas les dé tromper pour faire plaisir à la Compagnie, & même pour les confirmer encore davantage je leur récitai quelques passages Hébreux qui convenaient à la conversation ; & je leur montrai une lettre en Hébreux Rabbinique, que je venais de recevoir d'un Juif de Smyrne. Ils ne la purent jamais déchiffrer sans mon secours.

Nous nous embarquâmes sur le Rhône, & nous arrivâmes à Beaucaire le même jour. Ma

sœur n'avait point vu la foire célèbre de cette Ville ; il fallut satisfaire sa curiosité, nous y passâmes le reste du jour ; & comme l'affluence du monde était extrême, nous allâmes louper & coucher à Tarascon.

Le 23 Juillet, nous repassâmes le Rhône, après avoir vu les Reliques de Sainte Marthe, & ce qu'il y avait de curieux à Tarascon & nous allâmes passer la journée à la foire, & sur le soir nous repassâmes à Tarascon pour nous préparer à notre voyage.

Nous partîmes le 24 avec deux litières, & six Cavaliers, sans aucun bagage, ayant tout fait partir d'Avignon pour Marseille sur des mulots. Nous arrivâmes sur le soir à Salon ; nous y entendîmes la messe lendemain aux Cordeliers, où nous vîmes le Sépulcre du Prophète Nostradamus, qui est à côté de la petite porte, tout simple & sans ornements, comme un grand coffre de pierre au-dessus duquel est son portrait. Il fut enterré le 6 Novembre 1566.

Nous allâmes dîner au Griffon, qui est à moitié chemin de Marseille. Nous y trouvâmes un de mes frères, deux de mes cousins, avec dix de nos amis, députés des Négociants de Marseille

& d'Alep, qui venaient me complimenter.

Nous arrivâmes le soir à Marseille avec un nombreux Cortège de litières, de calèches, & de Cavaliers, qui m'attirèrent bien des compliments, aux Pennes, & sur toute la route.

Nous ne fûmes pas plutôt descendus à la maison qu'on nous avait fait préparer, que nous nous trouvâmes accablés de visites & de compliments. Les Marseillais n'en sont pas avares : ce qu'il y a de commode chez eux, c'est que cela dure peu, & que quand leur première vivacité est passée, ils vous laissent en repos, & en viennent même jusqu'à l'indifférence avec vous.

J'allai à Aix le 4 Août rendre mes devoirs à M. Rouillé Intendant de la Province, qui avait beaucoup d'amitié pour moi, & à qui j'avais des obligations très considérables.

M. de Guilleragues arriva à Aix le 5 Août sur le soir. J'en donnai avis à M. l'Intendant, qui le vint voir aussitôt. Les Consuls de la Ville lui envoyèrent le présent ordinaire qui consiste en douze bouteilles de vin, douze boîtes de confitures & autant de flambeaux de cire blanche. Les Consuls suivirent de près leur présent. Le premier harangua M. l'Ambassadeur. Après

qu'il leur eût répondu, on se retira excepté M. Rouillé & moi. Nous passâmes dans une chambre voisine de celle où il soupa & après qu'il eût achevé nous entrâmes, & fûmes en conversation avec lui assez longtemps après quoi M. Rouillé me mena souper avec lui, & mettre ordre au voyage que nous devons faire le lendemain à Marseille.

Le 6 j'allai au lever de M. l'Ambassadeur, je l'accompagnai à la Messe au Prêcheurs, & de là chez M. Lenfant Commissaire des Guerres qui nous donna un déjeuner splendide. M. Marin premier Président, & M. Rouillé s'y trouvèrent avec leurs carafes, nous montâmes dedans pour faire voir à M. l'Ambassadeur ce qu'il y a de curieux dans la Ville, & nous nous rendîmes chez M. l'Intendant qui nous donna un très magnifique & très long dîner ; après quoi M. l'Ambassadeur, M. le Comte de la Vergne & moi nous montâmes dans le carotte à six chevaux de M. l'Intendant pour nous rendre à Marseille.

Nous trouvâmes M. Brodart l'Intendant des Galères, à Saint Louis, à une lieue de Marseille, qui venait au devant de M. l'Ambassadeur, & qui lui amenait le carrosse de M. le Maréchal,

de Vivonne, dans lequel il devait faire son entrée. Il s'y mit avec M. son frère & M. Brodart ; je restai dans celui de M. Rouillé avec M. Fabre.

Étant arrivés à la porte Royale nous y trouvâmes les Échevins qui vinrent recevoir M. l'Ambassadeur.

Ils étaient précédés de tous les Valets portants des flambeaux de cire blanche, parce qu'il était déjà nuit. M. de Guilleragues mit pied à terre, reçut les compliments de ces Messieurs, & répondit avec politesse à la harangue de M. Claude Etienne Assesseur de la Ville, qui porta la parole. Après cela on marcha à pied vers la maison de M. Brodart, où M. l'Ambassadeur devait loger.

Pendant la marche les Échevins étaient à la gauche de M. l'Ambassadeur ; ils étaient suivis de tous les Officiers de la Ville. Le frère de Son Excellence, M. Brodart & moi étions à la droite suivis de plusieurs Gentilshommes & de nos domestiques. Nous trouvâmes le Cours & toutes les autres rues remplies d'un peuple infini ; nos carrosses suivaient, & nous arrivâmes ainsi à l'Intendance, où M. Brodart reçût Son

excellence dans des appartements superbement meublés. Elle y fut encore complimentée par les Échevins & par les principaux de la Ville, après quoi chacun se retira. Je restai au souper qui fut tel qu'on le pouvait attendre de M. Brodart.

Le 7 Août les Échevins envoyèrent le présent ordinaire de la Ville consistant en vin, confitures & flambeaux, & vinrent rendre visite à son Excellence, ayant à leur tête M. de Pil, les Gouverneurs de Marseille, suivi des personnes les plus qualifiées, comme les Échevins l'étaient des principaux Marchands & Bourgeois. Ce jour & les suivants se passèrent à recevoir & à rendre les visites ordinaires, & cependant je songeai à mes affaires.

Le 9 J'arrêtai mon passage avec le Capitaine Antoine Carbonneau de la Ciotat, & je lui ordonnai de notifier aux Marchands que nous partirions assurément dans le cours du mois, afin que ceux qui voudraient charger de l'argent ou des marchandises s'y préparassent à loisir. Il y eut une très grande jalousie à Marseille contre Carbonneau, parce qu'il était de la Ciotat. Mais comme il n'y avait alors à Marseille aucun Vaisseau qui me convint, il fallut par nécessité que je

prisse celui-là, aussi bien que M. Picquet Évêque de Cesarople. La jalousie des Marseillais s'apaisa à la fin, & chacun se disposa à charger quelque chose sur ce Vaisseau.

Le 11 Août, je prêtai serment entre les mains de M. de Guilleragues, pour le Consulat d'Alep, comme j'y étais obligé par mes provisions.

M. l'Ambassadeur partit le 18 pour se rendre à Toulon, où il devait s'embarquer.

Je me préparai aussi à partir, & pour cela je pressai le Capitaine Carbonneau autant qu'il me fut possible. Pendant ce temps-là les Marchands de Marseille intéressés au commerce d'Alep, me régalerent magnifiquement dans le jardin de M. Guillet. Tous mes amis en firent autant les uns après les autres, de sorte qu'à peine pouvais-je trouver le temps de mettre ordre à mes affaires ; j'en vins à bout à la fin.

Le 29 Août 1679 je m'embarquai avec tous mes gens sur le Vaisseau le Saint Augustin, commandé par le Capitaine Antoine Carbonneau, de 30 pièces de Canon, & de 90 hommes d'équipage, sans compter les Passagers, qui faisaient plus de cinquante hommes.

Nous mîmes à la voile à quatre heures après,

midi & quatre heures après nous mouillâmes à la Ciotat, où je débarquai au bruit de l'Artillerie du Vaisseau.

Le lendemain je reçus les présents de la Ville, qui consistaient en douze bouteilles d'excellent vin muscat & douze flambeaux de cire blanche. Mrs. les Consuls suivirent leurs présents, & vinrent me complimenter.

Le 31 M. le Vicaire de M. le Chevalier de Vendôme, Seigneur spirituel & temporel de la Ciotat, en qualité d'Abbé de Saint Victor les Marseille, vint à la tête de son Chapitre me faire ses compliments & pendant les sept jours que nous demeurâmes à la Ciotat, nous fûmes régallés de tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens dans la Ville.

Nous mîmes à la Voile le sixième Septembre, & le lendemain nous mouillâmes à Toulon. Je pris mon logement chez M. l'Abbé Laugier, Capiscol de la Cathédrale, qui me reçut & me régala à merveilles.

A peine étions-nous hors de table que M. l'Évêque de Toulon, & M. l'Évêque de Cesaro-ple me vinrent voir. M. Arnoul Intendant général de la Marine, avec les principaux Officiers me

firent le même honneur, & me prévinrent dont je fus bien fâché. J'allai rendre mes devoirs à Monsieur, Madame & Mademoiselle de Guilleagues, à M. Arnoul, chez qui ils étaient logés, à MM. Les Évêques, & à tous Mrs. les Officiers de Marine. On me régala partout avec tant de profusion, que je souhaitais ardemment le moment de notre départ.

Enfin le onzième Septembre M. l'Ambassadeur s'embarqua avec toute sa suite sur le Vaisseau du Roi le Hardy, qui était commandé par le Marquis de la Porte. Je m'embarquai en même-temps sur un Bateau du Pays avec M. l'Évêque de Cesarople & nos gens, & quelques Chevaliers & autres Passagers qui allaient à Malte, & en d'autres endroits du Levant, & nous allâmes joindre le Vaisseau du Capitaine Carbonneau qui était au fond de la rade proche le Lazaret. Tous les Vaisseaux saluèrent M. l'Ambassadeur quand il passa devant eux ; il n'y eut que le nôtre qui oublia son devoir en cette occasion.

J'allai à bord du Hardy souhaiter un bon voyage à M. l'Ambassadeur. Je le trouvai fort en colère contre Carbonneau, il voulait renvoyer chercher & le châtier, & ce ne fut pas sans peine

que j'obtins sa grâce.

Le 12 Septembre sur les neuf heures du matin, le Hardi tira un coup de canon & appareilla, nous en fîmes de même. La Flûte du Roi qui allait à Constantinople le suivait, quatre Vaisseaux Marchands venaient ensuite, puis quatre barques, une Polacre & une Tartane. Nous sortîmes de la rade en bon ordre comme une petite armée. Le vent qui nous était d'abord assez favorable, continua jusqu'au quinze, que nous vîmes à bas bord la côte de l'Île de Sardaigne.

Le 16 Nous vîmes les Îles de Saint Pierre ; & à six heures du soir nous dépassâmes à une lieue au large les écueils que l'on nomme la Vache & le Veau, devant le Cap de San-Jacomo, qui forme une partie du Golfe de la Palme. Nous portâmes à route toute la nuit jusqu'au lendemain qu'il en fallut changer, parce que le vent changea, & nous amena une rude bourrasque qui nous obligea de relâcher à Cagliari, Capitale de la Sardaigne, & la dernière Ville de cette Île vers le Sud nous y mouillâmes neuf heures du matin.

M. de la Porte salua la Ville de sept coups, elle ne lui en rendit que à cinq, encore ce ne fut

que vers les six heures du soir, & après que M. de la Porte eût envoyé M. du Palais son Capitaine en second, pour s'en plaindre.

Le Président qui y commandait pour Sa Majesté Catholique, lui dit que la Vice-royauté étant vacante, il ne pouvait rien prendre sur lui, qu'il avait ordre de ne faire saluer que l'Amiral. Mais M. de la Porte y ayant renvoyé un de ses Lieutenants pour lui dire que l'Ambassadeur de Constantinople était dans son Vaisseau, le Président ordonna au Château de tirer ces cinq coups, & envoya en même temps une Chaloupe avec des Députés complimenter Son Excellence,

La Ville de Cagliari est assez grande & environnée de vieilles murailles. Son Château n'est pas grand chose. Elle a une Église Cathédrale assez belle, où les Chanoines font l'Office en Camail & en Rochet, même en présence de leur Archevêque. On célébrait ce jour-là la Fête de St. Thomas de Villeneuve, & on tira une grande quantité de boîtes C'est dans ces tintamarres que consistent la plupart des dévotions des Fêtes en Espagne & en Italie.

Nous remîmes à la voile le 18 sur le midi à la voile de quatre Vaisseaux de guerre Français,

qui avaient relâché comme nous à cette plage le jour d'auparavant.

Le 19 Nous perdîmes de vue les côtes de Sardaigne ; mais le 20 nous fûmes obligés de les reconnaître encore, à cause du vent contraire, & de ce que le mât d'avant du Hardi avait craqué ; mais nous ne fûmes pas plutôt la hauteur du Cap de Poule, que le vent changea, & nous obligea de changer la route que nous avions prise sur la Sicile : nous portâmes droit au Golfe de Tunis que nous découvrîmes le 24 & nous portâmes sur le Cap Blanc. Nous reconnûmes de fort près la Pantellerie, petite île appartenant au Roi d'Espagne ; il n'y a qu'un Village & une Forteresse ; on y fait un grand commerce de vin qui y croit en abondance. Ce sont les femmes qui cultivent la terre & les vignes, tandis que les hommes traient la rapière, & font la garde autour de l'île, chacun dans son département.

Le 25 Nous perdîmes de vue la Pantellerie.

Le 27 Nous découvrîmes le Goze de Malte, & nous y arrivâmes le même jour sur les deux heures après midi. La Ville salua M. l'Ambassadeur la première de plusieurs coups de canon ; le Vaisseau du Roi rendit ce salut par une

décharge de toute son Artillerie. M. l'Ambassadeur & toute sa Famille débarquèrent vers le soir au bruit du canon, & entrèrent dans les carrosses que M. le Grand-Maître leur avait envoyés sur le Port pour les recevoir & les conduire au Palais de son neveu, qu'il leur avoir fait préparer par ses Officiers, après qu'il l'eût envoyé complimenter à bord.

Le 28 M. le Grand-Maître envoya encore faire des compliments à M. l'Ambassadeur, & Son Excellence suivie d'un grand Cortège, alla saluer Son Éminence, qui le reçût dans son lit, à cause de ses indispositions & de son grand âge. Il fut reçu par le neveu du Grand-Maître qui faisait les honneurs. L'Éminence & l'Excellence s'entretinrent quelque temps en particuliers ; après quoi les portes ayant été ouvertes, la suite de l'Ambassadeur entra, & eut l'honneur de saluer le Grand-Maître.

M. l'Ambassadeur voulut s'en retourner chez lui à pied, suivi de cinq carrosses de Son Éminence, celui du corps était à six chevaux, un autre à quatre mules, & les trois autres à deux chevaux.

Le même jour, vers les quatre heures du soir

le Grand-Maître alla rendre-visite à Madame l'Ambassadrice. Il s'était excusé de recevoir sa visite, parce que ce n'est pas la coutume à Malte que les femmes visitent les hommes, non plus que celle des Grands-Maîtres, de visiter les Ambassadeurs ; mais Son Éminence en rendant visite à Madame l'Ambassadrice, la rendait indirectement à son mari : au fond c'était la même chose ; mais il faut se conformer aux usages & garder les apparences.

Le 29 Septembre Fête de St. Michel, qui est le titulaire de l'Auberge de Provence, qui a le premier rang sur toutes les autres, le Grand-Prieur de l'Église Officia Pontificalement ; Son Éminence y a assista tous les Grands Croix en habits de cérémonies. La Musique y fut aussi belle que le concours était grand.

J'ai parlé de Malte dans d'autres endroits, ce qui m'exempte d'en rien dire ici.

Le 30 Je priai M. le Commandeur de Villevieille grand Écuyer de Son Éminence, de lui dire que je souhaitais lui rendre mes respects ; il m'obtint Audience sur le champ. M. le Commandeur de Villevieille & M. le Commandeur de Village, grand Fauconnier, me firent l'honneur

de m'accompagner avec plusieurs autres Chevaliers de mes amis.

Dès que le Grand-Maître me vit entrer, il me reconnu, se leva de son fauteuil avec un cri de joie, & m'embrassa tendrement comme il avait fait la dernière fois que j'eus l'honneur de le voir à Malte. Il me fit mille honnêtetés ; il s'informa de ce que j'avais fait depuis notre dernière entrevue, & enfin du motif de mon voyage. Notre conversation aurait été longue s'il avait voulu s'asseoir. Sa politesse m'obligea d'abrégé mes réponses, car il était dans sa soixante & douzième année, & dans la dix-septième de son règne. Il avait la goutte assez fréquemment, quoique d'ailleurs il jouisse d'une santé parfaite, peut-être au grand déplaisir de bien des gens qui prétendaient au Magistère. Il s'appelait, & c'était toujours Nicolas Cottoner de Majorque, qui a succédé à Raphaël Cottoner son frère, qui ne posséda cette dignité que trois ans. Je pris congé de lui avec les mêmes embrassements dont il m'avait honoré en entrant & en reculant par des révérences mesurées vers la porte, je me retirai, tandis que demeurant toujours debout il m'accompagna des yeux autant qu'il pût m'apercevoir.

Les mêmes Commandeurs vinrent me conduire jusqu'au bout de l'escalier du Palais, & me comblèrent de politesses. J'étais logé chez M. le Chevalier Baron, j'y reçus les visites de tout ce qu'il y avait de gens de distinction, de sorte que je n'eus presque pas le temps de voir M. de Guilleragues chez lui. Je dirai seulement qu'il a reçu à Malte des honneurs extraordinaires, qu'il y a été défrayé par le Grand-Maître. Sa table était de douze couverts avec une seconde de vingt-quatre, & l'une & l'autre étaient servies avec une abondance, une propreté, & une magnificence extraordinaire.

Le premier Octobre, j'eus l'honneur de voir M. le Grand-Maître pour la seconde fois ; il était dans son lit, je l'y entretins pendant une heure sur les choses que nous avions entamées dans ma première visite ; je reçus les mêmes honneurs, & en sortant je fus me préparer au départ, M. l'Ambassadeur en ayant donné l'ordre.

Nous nous embarquâmes le 4 Octobre, mais le vent ayant changé, nous ne pûmes sortir du Port. M. le Grand-Maître envoya prier M. l'Ambassadeur de débarquer, & d'attendre le beau-temps ; il le fit, & nous aussi.

Le six, les vents s'étant trouvés bons & assez frais, nous nous embarquâmes tout de bon. Nous appareillâmes sur les neuf heures, & nous perdîmes Malte de vue avant la nuit. Le Vaisseau le St. Sépulcre commandé par le Capitaine Antoine Carbonnet de la Ciotat qui venait de Livourne, un Corsaire du Grand-duc de Toscane, un petit Vaisseau Marchand, quelques Barques, & un Corsaire de Malte se joignirent à nous, & remplacèrent les Bâtiments qui nous avaient quittés à Malte, de sorte que nous nous trouvâmes encore treize voiles en sortant du Port.

Les 7, 8, 9, 10, 11 & 12 Nous eûmes un vent contraire si violent, que nous eûmes bien de la peine à ne rien perdre de ce que nous avions avancé en nous tenant bord fur bord. Nous nous trouvâmes si près de l'Île de Zante cette dernière nuit, que nous nous serions tous brisés sur les rochers qui bordent cette île, Si heureusement pour nous le Vaisseau de guerre n'eût rompu sa grande vergue, ce qui l'obligea d'arriver & nous aussi, parce que nous suivions le fanal qu'il portait. Il fallait que les vents & le courant nous eussent portés sur cette Île que nous n'avions pas reconnue le soir précédent. Une de nos barques

qui ne pût tenir la mer, ayant voulu relâcher, se brisa l'Ouest de cette île nous en rencontrâmes les débris sur l'eau ; il ne se perdit que deux hommes, la Barque s'étant échouée sur une Plage qui forme une espèce de petit Port, entre deux Caps de roche vive extrêmement escarpés. Ce fut un bonheur pour le reste de l'équipage qui se sauva à terre.

Le treize octobre, le temps continuant à être mauvais, & ne pouvant porter à route, M. de la Porte qui voulait raccommoder sa grande vergue trouva bon de relâcher à Céphalonie qui est une grande Île appartenant aux Vénitiens, dix milles au Nord de Zante. Nous y arrivâmes sur les cinq Heures du soir, & nous mouillâmes dans la grande rade ; en attendant le lendemain pour prendre un meilleur poste, entre Lixanoy & Ergastoli, qui sont deux Villages les plus voisins du Port. La Forteresse est trois lieues du Port ce qui fut cause qu'on ne la salua point, & que M. l'Ambassadeur ne fut point salué. Il y avait plusieurs Vaisseaux Anglais mouillés, il y en arriva d'autres ; pas un ne salua le Pavillon. Quelques Officiers du Hardy s'en choquèrent, & tâchèrent de persuader à M. de la Porte qu'il

devait les contraindre au salut ; mais il leur dit que par le dernier Règlement entre les deux Rois il était porté que l'on ne pourrait contraindre personne au falot, de sorte qu'on les laissa en repos avec toute leur fierté, Comme les Anglais qui viennent en cette île y chargent une grande quantité de vin muscat & dépense, ou de raisins de Corinthe, c'est en ces deux choses que consiste presque tout le Négoce de l'île.

Elle tire ton nom du Grec Céphale-Nissia, qui signifie les îles de Céphale qui en était Roi. Il a deux îles de ce nom, la grande où nous étions, & la petite qui est à l'Est, entre la grande & la terre ferme. Nous la vîmes en passant de fort loin.

La grande Céphalonie a environ 8 lieues de circonférence. Son centre est occupé par une des plus hautes montagnes que j'ai vues, c'est ce qui fait qu'on la reconnaît de fort loin.

Elle est habitée par des Grecs pauvres & misérables qui sont la plupart des débris de Candie. Les Vénitiens y ont un Provéditeur qui ne sort presque jamais de la Forteresse. Le Gouverneur était un François de Pierrelatte nommé M. de la Fleur. Il avait été Major de Candie, & avait

longtemps servi les Vénitiens dans leurs guerres. Pour récompense de ses services, & d'une jambe qu'il avait perdue, ils lui avaient donné ce chétif gouvernement.

Il me donna à manger deux fois avec toute la civilité imaginable, & me fit un très beau présent.

M. l'Évêque de Cesarople demeura presque toujours à terre, quoiqu'avec beaucoup d'incommodité. J'en aurais fait autant, mais je craignais qu'il n'arrivât du désordre si je m'absentais, à cause de la mauvaise humeur, de l'avarice sordide & de la brutalité du Capitaine. Je l'avais préféré à d'autres de Marseille, parce que j'avais reconnu que ceux de la Ciotat avaient toujours été de fort honnêtes gens. D'ailleurs sa famille & lui-même m'avaient de l'obligation, & j'étais en état de leur faire du bien ou du mal dans le poste où j'étais. Tout cela ne fut pas capable de réprimer sa brutalité. Il la poussa si loin ; que ses propres Matelots en étant outrés, le dirent à des Officiers du Vaisseau de guerre, & ceux-ci à M. de la Porte & à M. de Guilleragues, qui m'envoya chercher, & qui fit venir ce brutal. Après qu'il l'eut bien maltraité de paroles, peu

s'en fallut qu'il ne lui fit donner la cale. Je lui demandai grâce, supposant qu'il se corrigerait. Pour l'y obliger plus efficacement, l'Ambassadeur fit expédier trois ordres qu'il remit à M. Gaillard Lieutenant du Hardy pour me les remettre quand je serais arrivé à bord.

Le premier portait que le Capitaine débarquerait sur le champ M. l'Évêque & moi avec nos gens & nos bagages, & nous porterait au Vaisseau le St. Sépulcre, qui était commandé par son cousin, qui s'était offert de nous recevoir moyennant cet ordre.

Le second défendait à notre Capitaine de quitter le convoi, sous peine de six mois de prison. Mais comme pendant ce démêlé le vent émit devenu bon, & que M. de la Porte avait tiré le coup de partance, & que tous les Vaisseaux étaient sous voile, il fit expédier un troisième, qui me donnait pouvoir d'interdire ce brutal au cas qu'il ne Ce corrigeât pas, de le mettre aux arrêts, de substituer un autre Capitaine en sa place, & de lui faire son procès, & à tous ceux qui s'opposeraient à l'exécution de ladite Ordonnance, attendu le mauvais traitement qu'il faisait à son Équipage & ses Passagers, & la nécessité

qu'il avait de pourvoir à l'intérêt que le commerce de Marseille avait sur son Vaisseau.

Nous arrivâmes à bord, où je trouvai M. l'Évêque, les Peres Jésuites & tout le reste de mes gens, que le Capitaine avoir envoyé chercher à terre, craignant l'effet des menaces de M. l'Ambassadeur.

M. Gaillard fit assembler tout l'Équipage & les Passagers sur le pont, lut à haute voie les trois Ordonnances. Le Capitaine en fut affligé au dernier point, d'autant plus que son beau-frère & plusieurs autres avaient été témoins de ce qui lui était arrivé dans le Vaisseau du Roi. Il voulut s'excuser mais je lui fermai la bouche par les reproches que je lui fis. A la fin il me demanda pardon & promit de mieux faire. M. Gaillard s'en retourna au Vaisseau de guerre, & notre petite Flotte suivit le Hardy.

En passant entre la terre-ferme & l'île de Zante, nous vîmes le même jour le Golfe de Lé-pante, où se donna la fameuse bataille entre les Chrétiens & les Turcs dans le siècle passé. Nous laissâmes à bas bord Castel-Tornese, & Zante à tribord, & à trente milles de là, nous vîmes un écueil ou petite, île, appelée Lessanfano, qui

a quinze milles de circonférence, & qui n'est habitée que de quelques Caloyers ou Religieux Grecs qui y ont un Monastère.

Le vingt Octobre, nous côtoyâmes les îles de la Sapience, & vîmes la Rade de Navarrin, qui peut contenir plus de trois mille Navires. Les Turcs y en mirent sept cents lorsqu'ils voulurent commencer le siège de Candie. Nous reconnûmes la Venetico, les Villes de Modon & de Coron, & sur le soir nous doublâmes le Cap Matapan.

Le vingt-un, nous côtoyâmes dès le matin l'île de Cerigo, qui est la première de l'Archipel du côté de l'Ouest. On lui donne quatre milles de tour, & elle est éloignée de quatre milles du Cap Matapan, ou des Cailles, & nous passâmes entre l'écueil appelé l'Ovo, ou l'Œuf, parce qu'il en a la figure, & la Forteresse de Cerigo. A la vue elle nous parut très forte & inaccessible. Le Provéditeur Vénitien qui y commande, ayant appris par la Chaloupe du St. Sépulcre, que M. l'Ambassadeur était dans le Vaisseau du Roi, le fit saluer de 21 coups de canon, auxquels on répondit de cinq. Nous dépassâmes celle de San-Nicolo, & l'île de Cercy, que nous laissâmes

à bâbord, & alors le vent tomba tout-à-fait, & nous nous trouvâmes dans un calme qui nous obligea de mettre toutes nos Chaloupes à la mer, pout soutenir les Bâtimens & les empêcher de s'aborder les uns les autres & de se briser.

Nous trouvâmes à propos M. l'Évêque & moi, de nous servir de ce moment pour aller prendre congé de M. de Guilleragues ; car c'était l'endroit où nous devions nous séparer. Le Capitaine nous y voulut conduire dans son canot. Chacun de nous fit ses compliments à M. l'Ambassadeur, Madame son épouse, Mademoiselle leur fille, à M. le Maquis de la Porte, & à tous Ces Officiers.

Le Capitaine de notre Vaisseau y vins à son tour, & fut houspillé de la belle manière, avec menace que s'il n'en agissait pas bien avec moi, & que j'eusse trop d'indulgence pour lui, il le ferait châtier dans quelque lieu qu'il pût se cacher. Il lui dit en ma présence ; Apprenez petit Capitaine, que M. le Consul a le même pouvoir à Alep que j'ai à Constantinople. Il est conseiller du Roi & de toute la Cour. Tout ce qu'il fera sera approuvé, & quand il est sur un Vaisseau il y est le maître & non pas le Capitaine.

A la fin nous prîmes congé les uns des autres, & M. le Marquis de la Porte nous fit saluer de neuf coups de canon.

Étant arrivés à notre Vaisseau nous fîmes servir nos voiles pour profiter du bon vent qui s'était levé, Nous passâmes sous le vent & à l'arrière du Vaisseau du Roi que nous saluâmes de toute notre artillerie pour lui dire adieu, il nous en rendit sept que nous remerciâmes de pareil nombre, & nous portâmes à route : la nuit & le vent nous éloignèrent. Nous portions à l'Est & eux au Nord. Nous nous vîmes encore le lendemain matin pendant que nous côtoyions la côte septentrionale du Royaume de Candie.

Le vingt-deux Octobre nous revîmes à bas bord la côte de la Morée l'Île brûlée, celles de Milo, d'Antimilo, l'Argentière & Cerigotto à tribord.

Le vingt-trois, nous découvrîmes à babord les Îles de Molinio, Policandro, Mio & d'autres, & deux petits écueils qui ressemblent de loin à deux Vaisseaux à la voile. Sur le soir nous découvrîmes l'Île de Sansorin, auprès de laquelle il en sortit une autre du fond de la mer il a environ trente ans. Il y a dans cette Île un Évêque

du Rite Latin, un Couvent de filles, des Jésuites & des Capucins. La Ville est située sur la pointe d'une Montagne.

Les deux jours suivants nous côtoyâmes l'Île de Candie, On lui donne deux cens quatre-vingt milles de largeur, & environ sept cents mille de longueur.

Le vingt-quatre Octobre, nous laissâmes à babord à la pointe du jour les Îles de Naxio & autres, & sur les neuf heures nous nous trouvâmes par le travers d'Estampalie. Ce fut en cet endroit qu'étoit péri depuis un mois le Capitaine Connelier fameux Corsaire, dont le Vaisseau sauta en l'air avec plus de trois cents hommes qui y étoient, dont il ne s'en sauva qu'un petit nombre. Le feu fut mis aux poudres par son Nocher qu'il avait maltraité en plusieurs rencontres. Nous vîmes sur le midi deux écueils appelé les Janissaires, & nous découvrîmes & doublâmes le Cap Salomon le plus oriental de Candie & dressâmes notre route vers l'Île de Chypre, pour arriver à l'île de Paphos, où nous devons nous arrêter deux jours.

Le vingt-cinq, nous découvrîmes Château Rouge sur la côte de Caramanie, puis le golfe

de Satalie & le lendemain l'Île de Chypre.

Le vingt-sept, nous nous trouvâmes par le travers du Cap St. Épiphane, & nous commençâmes à côtoyer l'Île de Chypre. Nous découvrîmes ensuite le Cap Blanc, & peu après l'ancienne Ville de Paphos, qu'on appelle à présent Baffo par corruption, & nous y mouillâmes le lendemain pour prendre quelques balles de Marchandises que notre Capitaine y devait charger.

M. l'Évêque & la plupart de nos Passagers débarquèrent. Les uns allèrent la chasse, & apportèrent beaucoup de francolins, de perdrix, de lièvres, & d'autre gibier, & les autres allèrent se promener, & se divertir dans les Villages. Je ne voulus point débarquer pour éviter les cérémonies & les compliments qui m'auraient fatigué, selon l'usage du Pays. Je reçus pourtant la visite d'un Grec, qui fait en ce lieu les affaires des Français qui résidents dans les autres endroits de l'île.

Tous nos gens revinrent à bord le soir, & apportèrent de quoi faire bonne chère, ce qui plût infiniment à notre avare Capitaine, dont les manières étaient plus douces depuis, les corrections

qu'il avait reçues, & qui s'adoucissaient à mesure que nous approchions du terme de notre Voyage.

Le trente Octobre, nous partîmes de Baffo & toujours en côtoyant l'île nous doublâmes le Cap Blanc qui en est à quine milles, & le Cap de Gatte qui en est à trente-cinq milles.

Nous découvrîmes de fort loin la Ville de Limisso, & le même soir nous mouillâmes aux Salines qui est l'Échelle de Larneca, où résident les Consuls & les Marchands Européens qui trafiquent dans l'île. Larneca n'est qu'un quart de lieue de la mer.

La Rade des Salines est un très bon mouillage ; mais si les Vaisseaux y sont à couvert des injures du temps, ne le sont point du tout des Corsaires. Les Vaisseaux de Tripoli de Barbarie, & ceux de Majorque y viennent souvent, & ont enlevés bien des Vaisseaux Marchands presque chargés sans avoir pu être défendus par le Château qui est au bord de la mer ; parce que c'est une très mauvaise Place, presque ruinée, sans munitions & que cinquante hommes enlèveraient en une demie heure.

Il n'y a sur le bord de la mer quelques mau-

vaises maisons pour la Douane, & pour y mettre à couvert les marchandises que les Francs y envoient en attendant leur embarquement. On voit à cent pas de là une île des Grecs, dont les ruines marquent qu'elle était belle, & qu'elle faisait partie d'un Monastère. Tout ce que je vis aux environs ne mérite pas qu'on l'écrive, ni même qu'on s'en souvienne.

Nous ne fûmes pas plutôt mouillés, que le Vaisseau le St. Sépulcre nous salua de toute son artillerie. Il y était arrivé deux jours devant nous, comme on nous avait découvert de loin, M. le Consul, Sauvan en avait donné avis à Alexandrette par un Vaisseau Anglais qui y allait, & qui était sous voile quand nous parûmes.

Il vint lui-même à bord vers le soir, accompagné de toute la Nation & de quelques Religieux, & me pressa fort de mettre à terre. Je m'en excusai, & lui promis de lui en dire les raisons en particulier. Je lui fis servir la collation, & nous renouvelâmes une ancienne amitié, qu'une absence de seize à dix-sept ans n'avait point du tout altérée. Je le fis saluer de neuf coups de canon, quand il s'embarqua pour aller souper à bord du St. Sépulcre, & je lui promis de l'aller

trouver après que j'aurais soupé.

J'étais bien persuadé de l'envie que M. Sauvan avait de me posséder chez lui quelques jours, & il m'en priait avec toutes les instances imaginables, mais j'avais résolu de ne lui pas faire ce plaisir s'il ne se portait de bonne grâce a un accommodement que M. l'Évêque & moi avions résolu entre lui &, M. Sauveur Marin frère du Sr. Jean Marin Pancotto dé la Ciotat. C'était une haine invétérée entre ces deux hommes, fondée sur une jalousie de commerce que l'on n'avait jamais pu trouver moyen d'accommoder.

Le Sieur Sauveur Marin demeurait à Chypre depuis sa plus tendre jeunesse. C'était un homme d'esprit, entendant les Langues du Pays, sachant le commerce en perfection. Cette longue résidence, jointe à une très grande expérience, lui avaient donné un crédit dans le Pays, & lui seul avait plus de commissions que tous les autres Français ensemble. Les Français, & même les Étrangers, se partagèrent à leur sujet. Le Sr. Sauvan qui était Consul de France avait ton parti, Marin qui était Consul de Gênes avait le sien. Excepté qu'ils n'en vinrent pas aux voies

de fait, ils se faisaient l'un à l'autre tout le mal qu'ils se pouvaient faire, à la Cour & à Constantinople. M. l'Évêque voulut bien se joindre à moi pour les réconcilier. J'en parlai en particulier à Monsieur Sauvan dans le Vaisseau le St. Sépulcre, où nous enfermâmes dans la chambre du Pilote. J'écoutai patiemment le long détail qu'il me fit des griefs qu'il avait contre Marin, & j'eus toutes les peines imaginables à lui faire promettre d'en passer par ce que M. l'Évêque & moi réglerions. Sur cette promesse, je l'assurai que je débarquerais le lendemain, & que j'irais loger chez lui.

Le premier Novembre 1679, M. Sauvan qui était retourné à Larneca, m'envoya complimenter en cérémonie par ses Officiers, & par le corps de la Nation Française, & me fit dire qu'il y aurait des chevaux à la Marine pour moi & mes gens, & qu'il y serait aussi pour m'accompagner.

M. Marin m'envoya aussi complimenter, & me fit dire qu'il venait pour me rendre ses devoirs. Il y vint en effet ; mais étant arrivé à la Marine, & ayant appris que M. Sauvan y était, il s'en retourna, ne voulant pas se trouver avec

lui dans un même endroit.

Avant que tout fût prêt pour mon débarquement, nous eûmes le temps d'entendre la Messe & de dîner. Après quoi nous vîmes venir deux chaloupes avec des tendelets, des tapis & des coussins & des pavillons, dans lesquelles nous embarquâmes M. l'Évêque & moi, sa suite & la mienne. Ce Prélat s'en alla au couvent des Capucins de Larneta, où il avait résolu de loger ; mais en ayant reconnu l'impossibilité, il n'y laissa que ses gens, & vint chez M. Sauvan, & je lui cédaï la belle & grande chambre que l'on m'avait préparée.

Ayant débarqué au bruit du canon de tous les Vaisseaux, nous trouvâmes au pied du Château des chevaux très richement enharnachés pour moi & pour ma suite. Les Janissaires, les Truchemans, & tous les Officiers du Consulat ayant pris leur rang, je marchai à la droite de M. Sauvan jusqu'à Larneca, à la vue d'une infinité de gens que la curiosité de voir l'entrée d'un nouveau Consul d'Alep avait attirés.

Après quelques moments de repos, je reçus les compliments des Consuls de Venise & de Gênes, par les Chanceliers & les Députés, de chaque

Nation, & ensuite ceux des Religieux, des Missionnaires & des Marchands de toutes les Nations qui y vinrent en personnes.

J'avais avec moi les Pères Bazire & Herault Jésuites, qui étaient mes Chapelains, avec un Frère Coadjuteur Laïque, M. Sauvan les voulut tous loger, aussi sa maison était une des plus grandes & des plus commodes de la Ville.

Quand les visites furent achevées, on servit un souper magnifique. C'était des pyramides de bèque-figues, de gélinottes, de perdrix, de francolins, & de toutes sortes d'autres gibiers avec des vins exquis, parmi lesquels il y en avait de douze à treize feuilles. C'est tout dire, pour faire concevoir que des vins de Chypre, de cet âge n'avaient point leurs pareils dans le reste du monde. Le pain que nous mangeâmes avait un goût si particulier que je fus obligé de m'informer d'où cela venait. Je le sus, & je le vis faire moi-même. Les femmes qui avaient soin de la Boulangerie chez M. le Consul Sauvan, trient le blé grain à grain, après quoi elles le criblent pour ôter la poussière puis elles le lavent dans deux ou trois eaux, & après l'avoir fait sécher, elles le mettent au moulin. On peut croire qu'elles ne

prennent pour la table du Maître que la fleur la plus fine. Elles la pétrissent & la battent longtemps & elles ont soin de faire dissoudre dans l'eau une certaine quantité de mastic. C'est ce qui lui donne un goût si particulier & si agréable, & qu'on assure devoir être excellent pour la santé.

M. l'Évêque voulut bien manger avec nous, & M. Sauvan lui rendit tous les honneurs qu'on pouvait rendre à un Prélat si respectable.

La bonne chère continua sur le même pied soir & matin tant que nous fûmes à Larneca, & M. Sauvan n'oublia rien pour nous donner des marques de son bon cœur, quoique pour l'ordinaire on dise qu'il en faut peu attendre d'un homme de son poil : car il était rousseau mais les Turcs ont observé, & peut-être bien d'autres avec eux, que les rousseaux sont tous bons ou tous mauvais. Qu'ils sont bons quand ils sont gras ; mais qu'ils ne valent rien quand ils sont maigres.

Le deuxième Novembre, je rendis une partie des visites que j'avais reçues, & M. Sauveur Marin de Gênes me vint voir en cérémonie. Il prit pour cet effet le temps que M. Sauvan était

allé à la promenade car depuis leur rupture, M. Marin n'était point entré chez lui, & encore moins depuis qu'il du était Consul de Gênes. Après les civilités ordinaires, je lui parlai de l'accommodement que M. l'Évêque & moi voulions ménager entre lui M. Sauvan. Il me parut assez disposé a y donner les mains ; mais comme il fallait que M. l'Évêque fut présent, nous remîmes la conclusion à ce temps-là. Je fis servir la collation selon la coutume & quand il se retira, je le fis accompagner par mes Officiers.

Le lendemain nous allâmes M. l'Évêque & moi rendre visite à M. Marin. Il vint nous recevoir à la porte de sa maison, & nous fit monter dans un appartement élevé en forme de belvédère, où après le café nous parlâmes d'affaires, & nous nous aperçûmes après deux heures de conférence, que ces deux Consuls semblaient, vouloir la paix ; mais que dans le fond du cœur aucun ne la souhaitait, & nous nous trouvâmes dans la nécessité d'abandonner cette réconciliation, parce quelle ne nous parut pas encore mûre, & que nous n'avions pas assez de temps pour y travailler.

Le 4 Je reçus la visite en cérémonie de M. Santonini, ci-devant Consul de Venise. Il s'était fait précéder d'un grand présent de vins exquis, de verres de cristal, & de petits oiseaux confis au vinaigre qui sont excellents, & que l'on envoie dans toutes les côtes de la Méditerranée. Ils sont meilleurs quand au lieu de vinaigre on les met dans de la graisse d'oie où de saindoux. J'envoyai tout son présent à bord du Vaisseau, où je trouvai que M. Sauvan en avait déjà envoyé de même espèce avec tant d'autres provisions, qu'il était aisé de voir qu'il voulait que la bonne chère qu'il nous avait faite chez lui nous accompagnât jusqu'à Alep.

Dès que nous eûmes diné, nous envoyâmes à bord nos gens & nos hardes, & nous étant mis M. l'Évêque & moi dans la calèche de M. Santonini, accompagné de M. Sauvan à cheval & de toute la Nation, & de tous les Religieux, nous arrivâmes ainsi à la Marine, où nous trouvâmes les Chaloupes & les Canots .des deux Vaisseaux, qui nous portèrent à bord de notre Vaisseau, avec tous ceux qui nous avaient accompagnés : je donnai à souper à M. Sauvan & à toute sa compagnie, & vers la minuit nous nous

séparâmes avec tous les témoignages d'amitié que deux véritables, amis Ce peuvent donner. Je le fis saluer du canon de notre Vaisseau, & le St. Sépulcre en fit autant, & sur les deux heures après minuit du 5 Novembre nous mîmes à la voile.

Nous côtoyâmes l'Île pour arriver au Cap St. André. Sur le soir le vent se fraichit considérablement & nous amena: de la pluie & de la grêle & du tonnerre. Cette espèce de tempête dura toute la nuit ; mais elle nous fit traverser bien vite le canal, sans autre incommodité, que de nous avoir empêché de dormir.

Le six, nous découvrîmes le Cap Khanzir dès la pointe du jour & le vent continuant à nous être favorable, nous entrâmes dans le Golfe, & peu après nous découvrîmes Alexandrette.

Le Vaisseau Anglais qui était parti de Chypre quand nous y allions avait donné avis de mon arrivée ; de sorte que les Français ne doutèrent point que je ne fusse dans le Vaisseau qui paraissait. Aussitôt les Vice-consuls firent arborer sur leurs terrasses les pavillons de France, d'Angleterre & de Hollande. Sept Vaissaux Anglais qui étaient mouillés en rade, & la Barque

du Capitaine mirent aussi leurs pavillons, & en peu de moments nous les joignîmes.

Le premier Vaisseau devant lequel nous passâmes, qui était un Vaisseau de guerre Anglais qui servait de convoi aux Vaisseaux Marchands de sa Nation, mit pavillon à l'avant & à l'arrière, & une flamme au grand mât. Tout son Équipage parut sur le pont, mais il ne tira point, prétendant être salué le premier. Il avait raison, il aurait dû l'être ; mais deux raisons m'empêchèrent de le permettre au Capitaine. La première parce qu'étant Consul de France, cet honneur m'était dû. La seconde parce que les Vaisseaux Amis que nous avons trouvés à Céphalonie, n'avaient pas salué le Vaisseau du Roi, ni son Ambassadeur qui était dedans.

Les six autres Vaisseaux Anglais Marchands saluèrent chacun de neuf coups de canon. Je leur en fis rendre le même nombre à chacun en particulier ; ils remercièrent de cinq, La Barque de Sary tira toute son artillerie.

Nous mouillâmes, & dans le même instant nous eûmes à bord le Sieur Marc Michel Vice-consul de France & de Hollande, la plupart des principaux de la Nation Française qui étaient

venus d'Alep, & qui m'attendaient depuis longtemps. La joie fut grande & réciproque de tous côtés. Je fis servir la Collation. Après quelques moments de conversation, ils voulurent débarquer, tant parce que le gros temps continuait, que pour aller dépêcher des pigeons & des messons à Alep, pour donner avis de mon arrivée, & porter des ordres à la Caravane qui devait me venir prendre.

MM. Michel & Raison revinrent à bord me donner avis, que le Capitaine du Vaisseau de guerre Anglais se formalisait de n'avoir pas été salué quand j'étais entré, d'autant que les Vaisseaux Marchands ont accoutumé de tout temps de saluer ceux de guerre. Il leur avait donné parole, que si mon Vaisseau le saluait, il lui rendrait le salut avec usure, & que cela l'obligerait à tirer toute son artillerie quand je débarquerais, selon les ordres qu'il en avait du Consul d'Angleterre.

Je renvoyai ces Messieurs lui dire, que je lui étais bien obligé de sa civilité ; mais qu'il était libre aux deux Nations de se saluer ou de ne se saluer pas, sans que cela donnât atteinte à la bonne correspondance qui était entre elles,

& que cela avoir été réglé par le Traité entre nos Rois ; que j'étais bien aise qu'il sut qu'un Vaisseau Marchant Anglais, n'avait pas jugé à propos de saluer un Vaisseau de guerre Français à Céphalonie, sur lequel il y avait un Ambassadeur de Sa Majesté. J'ajoutai que si les Vaisseaux Anglais de son convoi avaient prétendu ne saluer que le Vaisseau Français, ils n'auraient tiré qu'un coup ; mais qu'ils avaient ordre de saluer ma personne, & que c'était à cause de moi qu'ils en avaient tiré neuf tout le monde sachant qu'un Représentant ne doit pas saluer les Vaisseaux, mais que c'est aux Vaisseaux à le saluer.

Messieurs Michel & Raison portèrent ma réponse au Capitaine du Vaisseau de guerre. Il s'en contenta, & nous nous envoyâmes faire des compliments & des offres de service réciproquement.

Mais M. Beste Vice-consul des Anglais Alexandrette, dont le nom répondait fort bien à l'esprit, ne se contenta pas de mes rairons. Il s'imagina qu'il y allait de l'honneur du Roi son Maître & de sa Nation, à se ressentir de l'affront que j'avais fait à leur pavillon. Il dépêcha des pigeons à Alep, avec des Lettres qui trouvèrent

des gens aussi bêtes que celui qui les avoir écrites. Ils donnèrent à corps perdu dans ses idées, & renvoyèrent d'autres courriers porter des défenses à leurs Vaisseaux, de me saluer quand je débarquerais.

Il y a longtemps que l'on se sert de pigeons pour envoyer des Lettres d'Alep à Alexandrette, & d'Alexandrette à Alep. Pour cet effet, on porte d'une de ces Villes à l'autre des pigeons que l'on retire de dessus leurs petits & quand on veut s'en servir pour porter des Lettres, après les avoir fait boire & manger, on leur attache les Lettres sous les ailles, on les tourne du côté de la Ville où font leurs petits, ils prennent leur vol, & en trois ou quatre heures, ils font les quarante lieues qu'il y a d'une Ville à l'autre, se rendent dans leur colombier où l'on va les décharger de leurs petits paquets.

Le Vice-consul & les Marchands François résidants à Alep & au Baïlam, vinrent à bord, après avoir dépêché leurs courriers par terre & par air. Ils firent apporter tout ce qui était nécessaire pour faire grande chère, & pour nous récompenser des jeûnes forcés, que notre avare Capitaine nous avait fait faire jusqu'alors. Nous

raisonnâmes à loisir sur les affaires de l'Échelle d'Alep. Je savais qu'elle était en mauvais état ; mais malgré tout ce qu'on m'en avoir rapporté, je connus qu'elle était infiniment plus en désordre qu'on ne me l'avoir dit. J'écoutai tous ces Messieurs, tantôt dans une conversation générale & tantôt en particulier. Toute la compagnie soupa & coucha à bord. On ne couche pas impunément à Alexandrette. Il faut être accoutumé à son mauvais air ; mais avant de s'y faire, combien y en a-t-il qui y périssent par les maladies qu'ils y contractent quelquefois si promptement, qu'un jour ou une nuit suffisent pour gagner des maux qui sont souvent mortels, & toujours très longs & si opiniâtres qu'il y a peu de gens qui puissent se vanter d'en être guéris parfaitement ? c'est pour cela que les négociants qui ont des affaires à Alexandrette demeurent au Baïlam, gros Village qui en est à trois lieues sur le chemin d'Alep, & que les Capitaines des vaisseaux, les Écrivains, Commis, & autres qui sont un peu sages ne couchent jamais à terre, n'y demeurent que le moins qu'il leur est possible, & reviennent à bord où il n'y a pas le moindre danger, pendant qu'on en est environné dans la Ville.

Le septième, je reçus les, visites de l'Aga d'Alexandrette de celui du Baïlam, & des plus considérables. Turcs du Pays, qui m'avaient tous envoyé des présents. Je les retins tous à dîner, & le tâchai de les régaler & leur donner tous les plaisirs qu'on peut s'imaginer dans ces Pays.

M. l'Évêque se fit mettre à terre avec les Pères de l'Oratoire qu'il avait avec lui & ses domestiques. Les trois Pères Jésuites débarquèrent aussi, & allèrent tous occuper la maison que l'on m'avait préparée au Baïlam, en attendant de me rejoindre, quand j'y passerai avec la Caravane.

Le onzième, les députés de M. Dupont, & ceux de la Nation arrivèrent à Alexandrette avec le Chancelier, le Trucheman, les janissaires & les Officiers qu'on avait destinés pour me traiter sur la route selon la coutume. Car tous les Marchands que j'avais trouvés à Alexandrette, étaient des amis particuliers qui avaient pris les devants, pour me témoigner le plaisir qu'ils avaient de mon arrivée.

Les Envoyés me rendirent les Lettres de M. Dupont & du Corps du Commerce, & me firent les compliments dont ils étaient chargés.

Je n'eus pas de peine à démêler qui étaient les plus sincères, & assurément ceux de M. Dupont étaient forcés, & il aurait bien souhaité de me savoir encore Alger ou en France. Ces Messieurs me demandèrent mes ordres pour mon entrée à Alep & pour mon voyage. Je remis le premier à la coutume, & le reste à leur amitié & à leur prudence. Tous ces Députés soupèrent & couchèrent à bord, & me dirent toutes les extravagances que M. Dupont avait faites, quand il avait appris que je venais le relever. Le jour suivant ne fut employé qu'au divertissement, & à donner les ordres pour le départ. Je fis débarquer mes bagages, que M. Michel eut soin de faire accommoder, pour être chargés sur les mulets de la Caravane.

Le 13 Novembre, la Caravane étant prête à partir, M. Michel mon Vice-consul à Alexandrette, vint à bord à la tête de toute la Nation me convier de descendre à terre. Je trouvai les Chaloupes parées. Le Vaisseau me salua de toute son artillerie, aussi bien que la Barque du Capitaine Sary. Les Vaisseaux Anglais mirent leurs pavillons ; mais ils ne tirèrent point, selon les ordres qu'ils avaient reçus de leur Consul d'Alep.

On me conduisit à la maison Consulaire où je fus encore complimenté. J'allai entendre la Messe, après laquelle nous nous mîmes à table, M. Michel nous donna un splendide dîner à deux tables de vingt couverts chacune servies en même temps avec tout l'ordre, la délicatesse & toute l'abondance possible.

Dès que nous eûmes dîné, je pris congé de ceux qui devaient demeurer à Alexandrette, tandis qu'on fit défiler cent mulets chargés de mon bagage, & des marchandises que notre Vaisseau avait apportées. Chaque mulet a son Muletier, & environ cent hommes armés à pied & à cheval qui escortaient la Caravane.

Je montai sur le cheval du Douanier qui est en même temps Gouverneur d'Alexandrette, précédé de mes janissaires, de mes Truchemans, & d'un bon nombre de chevaux de main que îles Grands du Pays m'avaient envoyez par civilité. J'étais accompagné de mon Vice-consul, du Chancelier, des Députés de la Nation & du reste de la Nation mêlés avec ma suite, & tous très bien montés.

A peine fûmes-nous sortis d'Alexandrette, que nous trouvâmes un très beau Pays uni, mais

mal cultivé ; qui se termine à des collines, & enfin à des montagnes médiocres & très agréables, & nous arrivâmes au Baïlam Village tout bâti de terre sur les penchants de deux collines, qui forment un vallon au fond duquel coule un ruisseau, qui est comme l'écoulement d'un grand nombre de ruisseaux & de fontaines qui forcent des montagnes. Ces ruisseaux rendent les terres fertiles, & donnent une fraîcheur qui rend le Pays fort sain & fort agréable.

L'Aga ou Gouverneur de ce lieu, qui m'était venu rallier à bord, m'attendait debout avec ses gens au milieu de la rue. Il vint quelques pas au-devant de moi, & sans me permettre de descendre, il me fit un compliment fort joli, & faisant marcher une partie de ses gens devant moi, il me fit conduire dans un appartement fort commode & meublé très proprement à la manière du Pays. Il vint m'y rendre visite une heure après avec toute la civilité imaginable. Le Sieur Bonifay Député de la Nation, qui vint pour me conduire & me défrayer, nous y fit faire grand chère, & l'Aga y joignit plusieurs mets accommodés à la mode du Pays, que nous trouvâmes très bons Je fus le voir après souper & nous nous entretînmes fort longtemps.

Le 14 La Caravane se mit en route dès le point du jour. Nous la suivîmes, après que l'Aga nous eût donnée un grand déjeuner. Il eut l'honnêteté de venir me conduire pendant un quart de lieue avec tous ses gens, & nous nous réparâmes après nous être donné de grands témoignages d'estime & d'amitié.

Nous traversâmes des vallons & des montagnes fort agréables, & sur les huit heures du matin nous découvrîmes la grande plaine d'Antioche & le lac si fameux par les grosses et grandes anguilles que l'on y pêche, & que l'on envoie toutes salées dans tout l'Empire Ottoman, comme un régal de conséquence.

La plaine d'Antioche est célèbre par grandes les actions que nos Croisés y ont faites, quand ils allèrent au recouvrement de la Terre-Sainte. On y voit encore des restes de leurs retranchements, & des mottes de terre en forme de cavaliers. Il n'y a presque point d'arbres dans toute cette vaste plaine ; mais l'Oronte la rend agréable par son cours tortueux & les différents détours qu'il y fait. Nous le passâmes à une lieue & demie de cette fameuse Ville, qui a été le premier Siège de St. Pierre, nous dinâmes

sur le bord de la rivière, tandis qu'on la faisait guayer à nos mulets, & que l'on relevait ceux qui étaient tombés. Cela arrive assez souvent, parce que le lit de la rivière est d'une terre glaise, sur laquelle on glisse aisément.

La Caravane n'arrêta point, elle se mit en marche dès qu'elle fut passée. Nous arrivâmes à Mirmiran. C'est un Village sur l'Oronte. Nous y couchâmes dans la maison du Soubachi qu'on nous avait préparée.

Nous en partîmes le quinze à la pointe du jour, laissant la plaine d'Antioche à gauche, nous entrâmes dans un Pays rempli de collines.

Nous rencontrâmes plusieurs Caravanes de Turcomans, que l'approche de l'hiver obligeait de changer de quartier. Ils tiraient au Sud pour y passer l'hiver, & revenir au Nord quand l'été approcherait. Les hommes étaient à cheval très bien montés & armés de lances, & d'autres armes à leur manière. Leur bagage, les jeunes femmes & filles, & les enfants étaient sur des chameaux, les autres femmes marchaient à pied en chantant & filant de la laine, ou travaillant à d'autres ouvrages que la marche n'interrompaient point. Les bœufs, les vaches, les chameaux, les chevaux,

les poulains, les moutons, les chèvres marchaient par pelotons. C'étaient les femmes qui les conduisaient toujours en chantant & en filant. Ainsi marchaient autrefois Jacob & Loth lorsque la nécessité des pâturages les obligeait de changer de quartier. Nous nous saluâmes fort courtoisement. Ce sont de bonnes gens, qui aiment la liberté & la bonne chère. Les hommes vivent noblement. Ce font des Gentilshommes toujours à cheval, qui laissent à leurs femmes le soin tout entier du ménage. Elles pansent les chevaux & travaillent sans cesse, ce qui les rend fortes, vigoureuses & infatigables. Je ne remarquai point que les Turcomans fussent jaloux de leurs femmes, comme les autres Orientaux. Nous leur parlâmes sans cérémonie & sans qu'elles se couvrissent le visage, Excepté qu'elles étaient extrêmement hâlées, elles avaient les traits réguliers, des yeux pleins de feu, de belles dents, & marquaient beaucoup d'esprit dans leurs réponses.

Nous dînâmes à un moulin, qu'une grosse source d'eau faisait tourner avant qu'il fût détruit, & après nous être reposés, nous rejoignîmes notre Caravane qui avait, toujours marché suivant

la coutume, & nous allâmes coucher à Tezin. C'est un assez gros Village, qui a été autrefois considérable, comme il est aisé de le remarquer par les ruines magnifiques des Églises, & autres bâtimens que l'on y voit. Le terroir des environs de ce Village est tout planté d'oliviers, & on y fait un grand commerce d'huile qui est très bonne & très estimée.

Nous allâmes descendre chez l'Aga, qui nous reçût avec beaucoup de politesse, & me céda le plus grand appartement de sa maison, qui est dans l'endroit du Village le mieux situé & le plus agréable.

Je le retins à souper. Nous avions des vins excellents & en quantité. Notre Aga était un galant homme, que sa qualité de Hagy ne rendait point scrupuleux sur cet article, il s'en donna à cœur joie avec tous ses gens, & de telle sorte que nous les laissâmes encore bien endormis quand nous partîmes le lendemain matin.

M. l'Évêque & tous les Ecclésiastes, que nous avions dans la Caravane, furent logés séparément de nous pendant toute la route, à cause de leurs exercices spirituels dont ils ne se dispensent jamais malgré les incommodités de la

route. Les tambours, les hautbois, & autres instruments des Villages où nous parlions venaient aux devant de nous. & nous accompagnaient. Ils étaient assurés de ne pas perdre leur; peines.

Nous continuâmes notre marche. Le 16 nous, dinâmes à Dana, mauvais Village presque entièrement détruit ; mais qui a de beaux restes, qui font juger de ce qu'il était autrefois. Ce que j'y remarquai de plus entier était un dôme fort ancien ouvert de quatre côtés posté sur quatre puissantes colonnes élevées sur des bases, formées par des pierres d'une prodigieuse grandeur. Je vis aussi des citernes très grandes & encore entières, des grottes taillées dans le roc, où on a creusé bien des sépultures, des restes d'Églises & de Monastères ; en un mot, tout ce qui peut marquer que cet endroit a été autrefois des plus considérables Mais je ne pus être éclairci de ce que je souhaitais savoir là-dessus, parce que je ne trouvai que des gens nouveaux dans le Pays, ou si ignorants qu'ils ne pouvaient répondre à la moindre question que je leur faisais. Nous nous étions arrêtés auprès d'un vieux Château bien bâti, où il y eut un grand concours de femmes & de filles qui venaient nous voir, & qui recevaient

de bonne grâce ce que je leur faisais donner de nos vivres. Les hommes vinrent après les femmes, ils me firent civilité, & furent ravis de m'entendre parler leur langue. Je fis donner du vin & de l'eau de vie, à ceux qui n'étaient pas assez scrupuleux pour refuser ces liqueurs.

M. l'Évêque, tous les Ecclésiastiques & la plupart de nos Français me quittèrent en cet endroit, afin d'arriver à Alep de bonne heure. Nous les suivîmes, & après quelques heures de marche, nous découvrîmes le Village de Aïn-Jarra, dont le Maître de notre Caravane était comme le Seigneur. C'était là où je devais coucher, pour entrer le lendemain à Alep avec les cérémonies accoutumées.

Les Marchands Français qui n'étaient pas venus au devant de moi jusqu'à Alexandrette s'étaient rendus à ce Village, & dès qu'ils nous eurent aperçus de dessus la hauteur où le Village est situé, ils me saluèrent par plusieurs décharges des armes à feu qu'ils avaient avec eux. Nous y répondîmes tout, en Marchant, & j'arrivai ainsi à Aïn-Jarra où je fus reçu, complimenté & embrassé de tous ces Messieurs, qui m'attendaient depuis si longtemps, & même des plus considérables

de la Nation Hollandaise.

Nous arrivâmes d'assez bonne heure à Aïn-Jarra. J'y fus reçu & complimenté de nouveau par de nouveaux députés de la Nation, qui me conduis à la maison de Mallem Rustam, Chef de notre Caravane où l'on m'avait préparé mon logement. On me présenta une lettre de M. Dupont, & une de M. Gamaliel Nightingale Consul des Anglais à Alep. Ce dernier me marquait qu'il aurait bien souhaité venir au-devant de moi, ou y envoyer toute sa Nation pour m'accompagner selon la coutume, mais qu'il n'y avait pu faire condescendre ses Marchands indignés de ce que je n'avais pas voulu faire saluer le Vaisseau de guerre du Roi d'Angleterre à Alexandrette. Mais que si je le trouvais bon, il m'enverrait ses Officiers qui marcheraient devant moi à mon entrée.

Je fus averti que M, Dupont fomentait cette brouillerie au lieu de l'apaiser. Je crus pourtant être obligé de lui marquer les raisons que j'avais eues d'en user ainsi avec le Vaisseau de guerre Anglais dont le Capitaine s'était contenté. J'écrivis la même chose au Consul d'Angleterre. Je le remerciai de l'honneur qu'il me voulait faire,

ajoutant que cela ne procédant point d'un vrai principe d'amitié, il valait mieux ne rien faire. Qu'il ne me convenait point de marchander des sortes d'honneur, surtout étant sûr que l'amitié n'y avait aucune part ; que mon entrée serait assez honorée quand elle n'aurait que ma nation ; mais qu'il était à craindre que ce qui arrivait à mon égard ne tirât à conséquence pour les autres Consuls, & ne fût le prélude qu'une rupture entre les deux Nations. Comme la plus grande partie de la Nation, était assemblée, je leur communiquai ma lettre ; elle fut approuvée & je priai le Sieur Rigaud de la rendre au Consul Anglais.

On avait apporté d'Alep des provisions pour notre souper, nous les joignîmes à celles qui nous restaient, & nous fîmes grande chère.

La caravane fut état de partir dès la pointe du jour le 17 Novembre 1676. Je pris un habit d'écarlate de Hollande doublé de moitié d'argent, chamarré de point d'Espagne d'argent, avec une garniture de point de France, & des rubans ponceau d'Angleterre, un castor gris blanc, des jarretières en broderie & aux souliers ; ma grande Croix de Chevalier était passé en écharpe

dans un large ruban de tapis blanc. J'avais un sabre à poignée d'argent & une canne à la main. Je montai un cheval blanc richement enharnaché, la bride & les étriers étaient d'argent, & la housse pendante était de velours rouge brodée d'or & d'argent.

J'étais précédé de mes Janissaires, de mes Truchemans, des chevaux de main que les Seigneurs du Gouvernement m'avaient envoyés. Ce fut ainsi que nous nous mêmes en marche, aux acclamations des hommes & des femmes du Village qui étaient sortis de leurs maisons pour me voir partir.

Nous arrivâmes bientôt auprès d'une masure que l'on appelle Can-Rout. Nous y trouvâmes M. Joseph Dupont que je venais relever, avec le reste de la Nation Française & Hollandaise. Il était précédé de douze chevaux de main d'une grande beauté, dont le moindre valait plus de deux cents pistoles : ces chevaux avaient des brides & des étriers d'argent, des housses traînantes en broderie, des selles très riches accompagnées de sabres, de masses & de haches d'armes d'un grand prix.

Ces chevaux qui étaient en main par des Pa-

lefreniers très bien vêtus & très bien montés ; appartenait au Pacha de la Mésopotamie, au Mutsellem, au Cadi, au Mufti, au Chef des Chérifs, au Muhhassil, au grand Douanier, à l'Aga des Spahis, à l'Aga des Janissaires & autres Puissances du Pays.

Dès que M. Dupont & moi nous nous trouvâmes à une certaine distance l'un de l'autre, nous mêmes pied à terre presque en même temps, nous nous avançâmes, nous nous embrassâmes, & nous nous complimentâmes en peu de paroles de peur de trop mentir. Les Hollandais & les Français qui ne m'avaient point vus, vinrent me faire la révérence : je les embrassai tous, après quoi nous montâmes à cheval, & nous nous remîmes en marche en cet ordre.

La Caravane des Marchands était à la tête : les mulets qui portaient mon bagage venaient ensuite : ils étaient accompagnés des soldats à pied qui les avaient escortés pendant le voyage. Les Cavaliers de l'escorte mêlés avec les domestiques des Marchands fort lestes, bien montés & bien armés venaient ensuite deux à deux.

Ils étaient suivis de douze Palefreniers à cheval qui menaient les chevaux de main qu'on en-

voyait pour faire honneur à mon entrée.

Six Janissaires à cheval venaient après eux : ils avaient leurs bonnets de cérémonie, & marchaient deux à deux.

L'Huissier du Consulat vêtu de rouge, bien monté, venait après eux.

Il était suivi de deux Truchemens à cheval, après lesquels venaient quatre grands Chatets ou Valets de pied vêtus de drap rouge, avec des bonnets à la Polonoise fourrés de martre, ils étaient à pied, marchaient deux à deux, avec les coins de leurs vestes retroussés & passés dans leurs ceintures, pour marcher plus aisément, & faire voir leur caleçons d'étoffe bleue & leurs brodequins de maroquin rouge ; ils avaient chacun une longue baguette à la main levée en l'air.

M. Dupont & moi marchant sur une même ligne venions ensuite. Il était monté sur un cheval alezan caparaçonné de drap couleur de pourpre en broderie, avec une bride & des étriers dorés : son juste-au-corps à la Française était de drap couleur de feu avec une nonpareille d'or sur les coutures, & par-dessus il avait une grande veste de moire rouge fourrée de martre zibeline.

Pour moi j'avais mon habit écarlate. J'avais

quitté mon premier cheval pour monter celui du Mutsellem, qui en l'absence du Pacha représente sa personne, & reçoit tous les honneurs. Ce cheval était un isabelle à queue & crains noirs, d'une taille avantageuse, & qui avait toute la beauté que l'on peut souhaiter dans un cheval, mais qui était extrêmement fougueux. Le Mutsellem me l'avait envoyé exprès pour voir si j'en pourrais venir à bout ; car on croit en Turquie que les Français ne sont pas bons écuyers, & qu'ils n'approchent pas des Turcs pour manier un cheval. En effet cet animal n'allait au commencement que par sauts & courbettes ; mais à la fin je l'amenai au point de me donner tout ce que je lui demandais.

Nous avions à nos côtés quatre Palefreniers habillés de rouge, qui portaient pour marque de leur possession des couvertures de cheval, des licols, des entraves.

Les deux principaux Marchands Hollandais nous suivaient, & étaient suivis des deux Députés de la Nation, qui leur avaient cédé le pas par honnêteté comme à des Étrangers sous la protection de la France.

Tous les autres Marchands des deux Nations

mêlés ensemble venaient ensuite deux à deux. Ils avaient tous de très beaux chevaux & des habits magnifiques. Les serviteurs à cheval tant des Français & Hollandais que des personnes de considération du Pays fermaient la marche.

Nous trouvâmes une infinité de gens de tout état, de tout sexe & de tout âge qui bordaient le chemin, & qui nous comblaient de bénédictions.

Nous entrâmes par la porte des Raisins, que les gens du Pays appellent *Babel Farragé*. Nous traversâmes petits pas un bonne partie de la Ville, & les bazars couverts, où le peuple s'était assemblé en grand nombre pour voir le nouveau Consul & son entrée. Nous arrivâmes enfin au grand Khan où est le logement ordinaire des Consuls de France. Après être descendu de cheval nous nous arrêtâmes sur une des marches de l'escalier pour recevoir les saluts de ceux qui m'avaient accompagné, qui passaient & allaient descendre dans le fond de la Cour & qui vinrent nous rejoindre.

Étant montés à la Maison Consulaire, je fus reçu à la porte de la salle par le Père Damien de Rivoli Gardien de l'Hospice de Terre Sainte

à Alep, & Curé des Catholiques de la Ville. Il était revêtu sur ses habits Sacerdotaux d'une chape de damas blanc : il me présenta la Croix & l'eau bénite, & s'étant mis en marche avec son Clergé, nous le suivîmes à la Chapelle, où nous nous plaçâmes sur des Prie-Dieu couverts de velours rouge avec des coussins de même étoffe garnis de galons d'or. Les Cordeliers, les Jésuites, les Capucins, les Carmes Déchaussés & les Prêtres Maronites chantèrent le Te Deum. En plein chant ; à la fin duquel le P. Gardien me vint haranguer en Italien. On loua beaucoup son discours : j'en aurais porté le même Jugement, s'il m'eût donné moins de louanges. Je ne laissai pas d'y répondre d'une manière convenable, & je l'en remerciais.

On chanta la Messe avec une très longue solennité, de sorte qu'il était plus d'une heure, après midi quand elle fut achevée.

Je reçus encore les compliments des deux Nations en sortant de la Chapelle, après lesquels ceux que M. Dupont n'avait pas prié à dîner s'en allèrent chez eux, & nous nous mêmes à table où M. Dupont me donna la droite.

Je crois pouvoir me dispenser de dire que

le festin qu'il me donna était des plus magnifiques. On me conduisit dans mon appartement quand on eût dîné, & on me laissa dans la liberté de me reposer & de penser à mes affaires, aux habits Consulaires & aux visites que j'étais obligé de rendre.

Après y avoir bien pensé, je jugeai à propos de les réduire à la seule visite du Cadi, parce que Pacha étant absent, il n'était pas de la dignité d'un Consul de France de rendre visite à son Lieutenant qui est le Mutsellem, & par une suite nécessaire aux autres qui font au-dessous de lui, mais comme je voulais faire des amis dont on ne peut avoir un trop grand nombre, surtout dans le poste où j'étais, je me déterminai à les aller voir la nuit sans cérémonie, & seulement comme des amis particuliers.

Je laissai passer quelques jours sans faire de visite en personne ; mais aussi sans oublier d'envoyer faire des compliments à tous les Seigneurs du Gouvernement, & j'employai ce temps à me reposer, & à m'instruire de l'état des affaires, & à prendre les avis des personnes sages, pour remédier aux abus qui s'étaient glissés dans le commerce.

Le 18 Novembre, j'envoyai avertir le Douanier de venir visiter mes bagages, & ceux des Prêtres & des religieux qui étaient venus avec moi. Il vint aussitôt. Il trouva toutes les caisses dans la salle Consulaire. Il en fit ouvrir une pour la forme, & n'alla pas plus loin. Je lui donnai une grande collation, & je lui fis toutes les politesses imaginables. Il en fut si content, qu'il me protesta qu'il serait toujours mon ami, & que dans les occasions il me donnerait des marques de son amitié.

On était surpris que les Anglais & les vénitiens ne m'avaient fait aucune civilité depuis que j'étais arrivé, quoique toutes les autres Nations eussent suivi en cela les coutumes établies, & m'eussent rendu visite en corps, & ensuite en particulier.

J'appris que le Sr. Dupont en était cause. Cet homme qui était tout de glace s'était échauffé à un point depuis mon arrivée en Chypre, qu'il n'était plus reconnaissable. Il était devenu agissant, remuant, intrigant. Il avait voulu engager les Hollandais & les autres Francs à ne me point reconnaître, & s'était donné pour cela des mouvements dont on ne l'aurait jamais cru capable,

& enfin il avait réussi auprès des Anglais déjà fâchés, à cause que je n'avais pas fait saluer leur Vaisseau de guerre ; & auprès des Vénitiens, qui prirent son parti, sans qu'ils eussent aucune raison. Cela aurait pu faire de la peine à tout autre qu'à moi. Je les laissai faire sans m'embrasser de leur froideur, toujours prêt de les recevoir quand ils jugeraient à propos de revenir.

Le vingt, je fis convoquer la Nation, pour assister à la publication de mes Provisions, des ordres du Roi, & des Ordonnances de M. de Guilleragues Ambassadeur à Constantinople. Tout le monde étant assemblé, le Chancelier en fit la lecture à haute voix, & l'Assemblée répondit qu'elle se soumettait avec joie aux ordres du Roi, qu'elle me reconnaissait pour son Consul, & qu'en cette qualité on m'obéirait en toutes occasions. Cette délibération fut écrite sur le Registre & signée de toute l'Assemblée. Après cela tout le monde vint me faire la révérence. Je les embrassai tous en particulier, je fis servir une collation qui servit de prélude à un grand souper, que je donnai à tous ceux qui voulurent bien y rester.

M. Dupont que j'avais fait inviter à se trouver

à l'Assemblée, n'y voulut point assister. Je lui en fit intimer le résultat par le Chancelier, & je lui fis donner une copie de mes Provisions, & des Ordonnances de M. l'Ambassadeur. Il ne répondit rien, mais il s'en alla chez le Consul d'Angleterre rapporter ce qui s'était passé à notre Assemblée, & recevoir ses bons avis.

Je fus averti qu'il pratiquait le Trucheman du Cadi, pour inspirer à ce Chef de la Justice de ne point recevoir ma visite, ni me reconnaître comme Consul, attendu que je n'avais pas mon Barar de la Porte, il ne put rien faire, les Turcs se moquèrent de lui. Je connus encore davantage sa mauvaise volonté, & je pris des mesures pour en éviter les suites. J'en donnai avis à M. l'Ambassadeur, & je protester au Sieur Dupont qu'il serait responsable, & qu'il répondrait en son propre nom de tout ce qui pourrait m'arriver de fâcheux & à la Nation, par ses intrigues & par les mauvaises manœuvres qu'il faisait contre l'honneur du Consulat & le bien public.

Le même jour vers le soir je reçus des présents de gâteaux feuilletés & autres pâtisseries, que le Cadi, le Mutsellem, le Muhhassil & les autres Grands du Pays m'envoyèrent. Ces pré-

sents étaient accompagnés des hautbois, trompettes, tambours & timbales du Château & du Pacha. Ils jouèrent une heure à ma porte, & s'en retournèrent contents de ma libéralité.

Le vingt-un Novembre j'envoyai mes présents aux Puissances du Pays. Ils consistaient en draps des plus fins, en satins, en confitures, & en argent comptant, selon la coutume. Ils furent reçus agréablement, & on m'en fit faire des remerciements par mes Drogmans qui les avaient présentés.

Ils demandèrent en même temps au Cadi le jour & l'heure qu'il voudrait me donner pour recevoir ma visite. Il répondit poliment qu'il laissait cela ma commodité, & qu'il la recevrait toujours avec joie quand je voudrais lui faire cet honneur.

Le vingt-deux Novembre j'envoyai l'avertir que j'aurais l'honneur de l'aller voir sur les trois heures après midi. J'envoyai mon-Huissier convoquer toute la Nation Française & Hollandaise pour m'accompagner dans cette cérémonie. Tout le monde s'étant assemblé dans la salle Consulaire, nous en partîmes en cet ordre.

Mes quatre Janissaire ayant leurs bonnets

de cérémonie, & leurs cannes de cinq pieds de long garnies d'ivoire à la main, marchant deux à deux ouvrirent la marche.

L'Huissier du Consulat vêtu d'une robe d'écarlate à boutons d'or, avec des manches pendantes jusqu'à terre les suivait il avait à la main une longue baguette d'ébène garnie d'argent, terminée en double fleur de Lys ; c'était une nouvelle marque de dignité, que mes Prédécesseurs n'avaient jamais fait porter à leurs Huissiers. Il marchait seul à quelques pas des Janissaires.

Mes deux Truchemans marchands sur une même ligne venaient ensuite, ils étaient habillés magnifiquement, & avaient des calpats fourrés de martre zibeline. Ces bonnets sont les marques de leur Office & faisaient le quatrième rang.

Après eux venaient mes quatre Chatets ou Valets de pied habillés de rouge, avec leurs bonnets à la Polonoise. Ils allaient deux à deux avec beaucoup de gravité.

Je les suivais à quelque distance accompagné de M. Dupont à ma gauche. J'étais habillé à la Turque, à l'exception du chapeau que nous portions tous pour nous distinguer des gens du

Pays, J'avais sur ma robe de dessous une grande veste d'écarlate d'Angleterre fourrée de martre Zibeline ; qui m'avait coûté trois cents pistoles. Elle était toute ouverte par devant, de façon que ma grande Croix de Chevalier que je portais au col, attachée à un grand ruban de tabis blanc avec un petit ruban couleur de feu, paraissait toute entière, comme les Commandeurs de robe longue la portent.

Notre Nation ayant cédé les honneurs aux Hollandais, ils me suivirent deux à deux. Après eux marchaient mon Vice-consul d'Alexandrette, mon Chancelier, les Députés de la Nation, & tous nos Marchands, fort magnifiquement habillés. Ma suite était si nombreuse, & nous marchions si lentement, que j'étais arrivé à la maison dit Cadi ; qui était au dessous du Château, que la queue était encore à la porte de la Maison Consulaire.

Toute la Ville qui attendait un nouveau Consul depuis longtemps, bordait les rues, de manière que nous avions peine à passer.

Les Officiers du Cadi me vinrent recevoir à la première porte, & me conduisirent à sa chambre d'Audience, où je m'assis avec les principaux

de ma suite dans les fauteuils que j'y avait fait porter selon la coutume.

Le Cadi qui m'attendait dans une chambre voisine, vint à moi, me salua en parlant, & s'assit entre ses carreaux sur le bord de l'estrade, & sans attendre mon compliment, il me fit le sien sur mon arrivée, qu'il accompagna de témoignages d'amitié, & d'une correspondance, parfaite pour les intérêts communs dans des termes si honnêtes & si polis que les assistants en étaient étonnés.

Isaac mon premier Drogman ou Trucheman y répondit par mon ordre en bons termes. Car dans cette première visite je me servais toujours de cette cérémonie ce que je ne fis pas dans les autres, n'ayant pas besoin de ce secours.

Je lui fis connaître par ma réponse que le Sieur Dupont ayant fini son temps, l'Empereur mon Maître l'avait rappelé, & m'avait envoyé en sa place. Que j'espérais recevoir des marques de sa justice dans les occasions qui se présenteraient, en exécution des nouveaux Traités avec le Grand Seigneur, & que je ne manquerais pas d'en rendre témoignage à Sa Majesté, & à son Ambassadeur a la Porte. Que je contribuerais en

tout ce qui dépendrait de moi au bon succès des affaires, & que j'espérais ainsi qu'il marquerait son respect pour l'Empereur son Maître, en protégeant la Nation Française, & celles que nous protégeons ; & comme c'était le commerce qui avait, pour ainsi dire, fondé la Ville d'Alep, & celle de Tripoli, & les entretenait dans la prospérité & dans l'abondance j'avais lieu d'attendre qu'il donnerait ses soins pour l'augmenter & se rendre toujours plus florissant.

M. Dupont ne jugea pas à propos d'entrer dans la conversation. Il ne dit jamais mot. Il semblait que les politesses du Cadi l'avaient rendu muet, & plus timide qu'il ne l'était pour l'ordinaire. On nous servit du sorbet excellent, des pipes & du tabac, du café, & quand la conversation eût duré environ une heure, on apporta l'eau de fleur d'orange qu'on nous mit sur les mains, & que nous mêmes nous-mêmes sur le visage, & on nous étendit des toilettes de soie sur la tête, & on passa sous les toilettes des cassolettes avec le parfum, qui s'attachant à l'humidité, y reste assez longtemps. Ce parfum n'est que du bois d'aloès coupé en petit éclats, qui étant mi sur de la braise allumée, fait une fumée

des plus agréables, & que l'on croit très saine. Ce bois précieux vient des Indes Orientales. Ce n'est pas le tronc de l'aloès dont le suc épaissi entre dans la composition de quelques remèdes. C'est un grand arbre très rare, & par conséquent très cher. Les Mogols qui viennent à la Mecque l'apportent en buches ; plus elles sont grosses & plus on les estime ; les Turcs & les Persans en consomment beaucoup. C'est un présent de conséquence qu'une grosse buche de cet arbre.

Le parfum chez les Turcs est la marque du congé. J'achevai donc mes compliments. Nous nous levâmes, le Cadi se leva aussi, m'embrassa, me promit son amitié & me souhaita toute la prospérité imaginable dans l'exercice de ma charge, après quoi nous nous en retournâmes dans le même ordre que nous étions venus, excepté que je pris la droite sur M. Dupont, & que les gens du Cadi qui vinrent nous conduire, marchèrent devant à la tête de mes janissaires.

Nous trouvâmes dans la Salle Consulaire une grande collation, qu'on y avait préparée par mon ordre. Comme cette visite mettait le Sceau

à ma réception, chacun m'en félicita le verre à la main, & renouvela les assurances qu'on m'avait données de respect d'obéissance & d'attachement. Il n'y eut que M. Dupont qui ne voulut point prendre part à la cérémonie, il s'enferma dans sa chambre & ne parut point.

Le vingt-deux Novembre, les Sieurs Jean Rigaud. & Gratiani ayant été nommés pour faire l'estime des meubles & des réparations de la Chapelle & de la maison Consulaire, en firent un état, qui monta à 2774 piastres. Il ne fut pas plutôt signé & remis à la Chancellerie que M. de Cesarople en fit saisir le montant entre mes mains, en vertu d'une Ordonnance de l'Amirauté de Marseille, & d'une autre de M. de Guilleragues: pour des prétentions particulières qu'il avait sur M. Dupont. Tous les autres créanciers en firent autant, après avoir obtenu condamnation contre lui sur les Requêtes qu'ils avaient présentées car il ne voulait payer personne, & ceux à qui il devait attendaient mon arrivée pour se faire payer.

Ayant appris que le Mutsellem avait témoigné une grande envie de faire connaissance avec moi, & ne pouvant lui rendre visite en cérémonie,

parce que cela ne convient pas à un Consul de France, qui ne doit cela qu'aux Pachas ou Vice-rois, je lui envoyai dire que j'irais le voir le vingt-six Novembre à deux heures de nuit, l'envoyai avertir les Députés de la Nation de m'y accompagner, laissant aux autres la liberté de venir s'ils le jugeaient à propos. Il y en eut un allez grand nombre qui se rendirent chez moi à l'heure marquée. Nous soupâmes de bonne heure, après quoi je fis allumer quatre flambeaux de cire blanche de dix livres pièce, qui furent portés devant moi par mes quatre Chaters, qui suivaient mes quatre Janissaires, l'Huissier & mes deux Truchemans, & accompagnés des deux Députés, & d'un bon nombre de nos Marchands, & de toute ma Maison. Nous passâmes à travers des bazars & des contrées dont les portes nous furent ouvertes, & nous arrivâmes ainsi au Sérail du Pacha où le Mutsellem était logé.

Ma suite était trop grande pour avoir l'air d'une visite *incognito*, il n'y avait que la nuit qui la pouvait faire passer pour telle.

Aly Aga Mutsellemn était un homme d'esprit, grand, bien fait, extrêmement poli. Dès qu'il fut averti que j'entraiss chez lui, il vint m'at-

tendre au haut de l'escalier ; il m'embrassa, me baisa plusieurs fois, me donna plusieurs témoignages de son amitié, & de la joie qu'il avait de me voir. Il me prit par la main, & me conduisit dans une chambre très propre, meublée de carreaux magnifiques à la mode du Pays, & m'ayant fait asseoir la place d'honneur, qui est l'angle de la chambre, je lui fis mon compliment sans le secours de mes Drogmans, ce qui lui plut beaucoup, aussi bien qu'aux Seigneurs qui étaient avec lui. Il y répondit avec toute la politesse imaginable, & on commença une conversation qui fut très gaie, & qui roula sur différentes matières. On fit placer les principaux de ma suite sur le sofa, & on nous servit du café, pour accomplir les lois de la politesse Turque. Il m'embrassa encore, & me pria de vivre avec lui familièrement, & de le considérer comme un bon ami qui m'aimait sans m'avoir connu que par les rapports que des amis communs lui avaient fait de moi. Il me demanda mon amitié, m'assura de la sienne, dont il voulait me donner des marques dans toutes les occasions,

Cependant on étendit la nappe ordinaire sur le sofa, on y apporta un très grand & très vaste

bassin de cuivre étamé, qui avait près de quatre pieds de diamètre, chargé de cinquante petits plats de porcelaine remplis de viandes rôties, des ragoûts, de fruits, de confitures, de compotes, de pâtisseries à la Turque. Quoique j'eusse soupé, il fallut recommencer. Nous nous assîmes sur des carreaux, les Français de mon côté, & les Turcs auprès du Mutsellem. La délicatesse des mets nous donna de l'appétit. On servit du vin & des liqueurs, & le Mutsellem n'oublia rien pour nous exiter à manger & à boire.

Le Mutsellem ordonna à six de ses jeunes domestiques de divertir la compagnie par une danse à la mode du Pays. Ces jeunes gens étaient très bien habillés. Ils avaient aux doigts des castagnettes d'argent pour marquer la cadence, & dansèrent avec beaucoup de légèreté & de méthode ; ils accompagnèrent leurs danses de chansons tendres, & comme leurs voix étaient très belles, cela faisait une espèce de concert en dansant fort agréable.

Cependant on servait du vin & des liqueurs à la ronde & sans discontinuation, ce qui aurait à la fin incommodé les plus braves buveurs, si l'on n'avait pas en Turquie le privilège de causer

autant qu'on le veut le verre à la main. Je profitai de ces moments pour entretenir Mutsellem des intérêts de ma Nation. J'allai au-devant de toutes les choses sur lesquelles les Gouverneurs sont depuis sont depuis longtemps en possession de la brouiller, & de lui faire des avanies. Je le priai de me faire avertir de ce qu'il pourrait savoir avant moi, je lui promis que nous accommoderions toutes choses sans l'entremise de certaines personnes qui gâtent pour l'ordinaire les affaires au lieu de les accommoder. Il me donna là-dessus tout le contentement que je pouvais souhaiter, & il m'a tenu parole : car pendant tout le temps qu'il a été en place, il m'a accordé de bonne grâce tout ce que je lui ai demandé, & je lui dois cette justice qu'il a été au-devant de tout ce qui pouvait le faire plaisir, & que nous avons accommodé de bien des affaires fâcheuses, qui auraient coûté bien de l'argent à la Nation, & bien des chagrins & des peines au Consul.

Le sorbet & le café vinrent ensuite & à la fin le parfum, & il était temps ; car il était plus de minuit. Nous nous levâmes & comme je lui faisais mes remerciements en prenant congé de

lui, il me présenta une toilette de satin en broderie, dans laquelle il y avait une chemise de mousseline brodée de soie sur les coutures, un caleçon, un mouchoir, un peigne pour la barbe de dents de poisson, avec un étui en broderie d'or. Il fit présenter des mouchoirs à tous nos Marchands, & fit distribuer des étrennes à tous mes gens.

Il vint me conduire avec ses amis jusqu'au haut de l'escalier, où après m'avoir embrassé avec beaucoup de tendresse, je pris congé de lui. Il demeura toujours au même endroit, en me comblant de souhaits & de bénédictions, jusqu'à ce qu'étant tout à fait au bas, je lui fis une dernière révérence, & il s'en retourna boire avec ses amis.

Il nous fit accompagner par ses Officiers, qui marchèrent à la tête des miens. Un des Grands du Pays nommé Abdarahan Cheleby Receveur Général des revenus de la Mecque, avec le Soubachi, qui est comme notre Chevalier du Guet, vinrent à mes côtés jusqu'à la porte de ma maison avec beaucoup de falots.

Ce Soubachi qui était un très galant homme, aurait bien souhaité me venir rendre visite,

mais cela ne lui étant, pas permis, à cause des conséquences, il m'en fit des excuses. Je le priaï d'avoir des égards pour notre jeunesse, en l'assurant que les plaisirs qu'il me ferait en ces occasions ne lui seraient pas inutiles.

J'eus occasion dès le lendemain d'éprouver la bonne volonté du Mutsellem. On m'apprit qu'il y avait dans les prisons un Chrétien Maronite Valet du Sieur Jean Fouquier Marchand Hollandais, résidant en cette Ville depuis très longtemps & on me pria de le réclamer.

Il avait battu un Turc, & le Cadi l'avait condamné à avoir le poing coupé. Il avait eu l'esprit de nier le fait, qui est très grave en Turquie, & demandé du temps pour produire des témoins qui étaient alors absents. On lui avait accordé un délai de quelques jours. J'envoyai mes Truchemens à mon nouvel ami le Mutsellem, avec une Lettre par laquelle je le priaï de relâcher le prisonnier, & de que je lui en aurais une obligation infinie. Dès qu'il eût lu ma Lettre, & sans marchander sur cette reconnaissance, comme on fait ordinairement en Turquie, il fit remettre le prisonnier entre les mains de mes Truchemens & m'écrivit qu'il prenait avec joie cette

occasion de me marquer son amitié, & que je fisse selon ma prudence ce que je voudrais du prisonnier. C'était me dire de le faire disparaître pour quelque temps, & je n'y manquai pas.

Il envoya en présence de mes Truchemans un présent de trente piastres au Cadi pour ses épices, & pour l'obliger à déchirer les informations.

Le prisonnier m'ayant été remis, je le renvoyai à son Maître à qui je fis dire de l'envoyer hors de la Ville pour quelque temps. J'écrivis aussi au Mutsellem une Lettre de remerciements, que j'accompagnai d'une très belle veste de drap de Hollande, avec les trente piastres qu'il avait envoyés au Cadi, & je terminai ainsi une affaire très délicate.

Le 28 Les Chefs des Teinturiers en bleu de la Ville, dont nos Français font un commerce considérable me vinrent rendre visite. Après plusieurs civilités, ils m'assurèrent que je n'aurais jamais lieu de me plaindre de la manière dont ils en useraient avec nos Marchands. Je les exhortai à se souvenir de leur parole, & je les assurai que leurs intérêts me feraient très chers. Je les fis fumer boire du sorbet & du café je les

renvoyai très contents.

Le lendemain le Corps des Censals ou Courtiers, des Sarrafs ou Changeurs, des Emballeurs, & autres dont nos Marchands ont accoutumé de se servir, me vinrent rendre visite. Ils me firent à peu près les mêmes compliments & les mêmes promesses que les Teinturiers, & je les traitai à peu près de même manière.

Mustapha Effendi Chef des Chérifs ou descendants de Mahomet, m'avait fait faire bien des politesses depuis mon arrivée, cela méritait un retour de ma part ; mais quoiqu'il fut en grande considération dans tout le Pays, ce n'était pas la coutume qu'un Consul de France lui rendit une visite de cérémonie. Je crus user avec lui comme avec le Mutsellem, & le voir la nuit de la même manière que j'avais vu le Mutsellem.

Mustapha Effendi était un homme véritablement savant, & surtout en Médecine, en Astrologie, en Poésie, dans les Lois & dans la Politique. Il avait été Cadi-Lesquer, Cady d'Alep, & était encore alors en possession des plus belles Charges du Pays, & consulté comme un oracle. Il était très riche. Son application continuelle

à l'étude lui avait causé des vapeurs que l'on avait prises pour des attaques d'épilepsie. On l'avait traité sur ce pied-là, & le hasard avait voulu que les remèdes avaient eu leur effet. J'allai lui rendre visite le 30 Novembre à deux heures de nuit sans le faire avertir. La clarté de mes flambeaux me découvrit dès que j'entrai dans sa première cour. Il descendit avec précipitation suivi de tous ses domestiques, m'embrassa plusieurs fois me remercia de l'honneur que je lui faisais, me demanda mon amitié, m'assura de la sienne, & me prenant par la main me conduisit à ses appartements. Il me fit remarquer en passant un fort beau jardin, qui malgré la saison qui était rude pour ce Pays, avait conservé toute la beauté & les agréments du Printemps. Il y avait un grand nombre de gros orangers en pleine terre chargés de fleurs & de fruits, & des fleurs de presque toutes sortes d'espèces.

Un grand escalier nous conduisit dans une galerie ouverte d'un côté, toute dorée & peinte la Turque, dont les murailles & le plancher étaient incrustés de marbres de différentes couleurs, en compartiments très ingénieux, dont il avait donné les desseins. Il y avait à côté un Kiochq

en balcon fort bien meublé, avec des couffins de brocart & de velours, où l'on pouvoir se reposer & prendre le frais en été, & jouir de la vue du jardin. Nous entrâmes ensuite dans une autre galerie, fermée de vitres peintes, qui sert de salle, où il reçoit le monde & donne ses audiences. Cette salle était toute lambrissée, peinte en azur & en or avec des fleurs, & toute environnée d'une tablette a six pieds au-dessus du plancher. Il me fit asseoir à la place d'honneur, qui est l'angle qui regarde la porte, On nous servit du café, & on entra dans une conversation, où Mustapha fit paraître la profonde connaissance qu'il avait de l'Histoire de sons Pays & des Pays Étrangers. On y parla de guerre, de commerce, de politique. Il s'expliquait sur toutes ces choses d'une manière savante ; mais qui n'était point pédante, comme le sont d'ordinaire les conversations de nos Savants d'Europe. Elle était polie, libre, galante, assaisonnée d'un sel qui la rendait toute brillante. On nous présentait de temps en temps des eaux de cannelle, de citron, du thé & du chocolat.

On apporta enfin la collation a peu près comme le Mutsellem me l'avait donnée, excepté

qu'il n'y avait ni viandes ni ragouts ; mais seulement des fruits, des compotes, des confitures sèches & liquides en infusion, & de la pâtisserie. On buvait à la ronde de l'eau de cannelle, & de plusieurs autres boissons extraordinaires & inusitées parmi nous, très bonnes à la vérité, & dont on pourrait se servir quelquefois mais dont l'usage immodéré pourrait à la fin incommoder. On ne nous servit point de vin, & je n'en fut pas surpris parce que nous étions chez un Cherif, qui est censé plus obligé qu'un autre à l'étroite observance de la Loi & des conseils de Mahomet. Je crois bien que notre hôte qui était un savant, en buvait en particulier : car il savait que les conseils, n'obligent qu'autant qu'on s'y oblige volontairement ; mais il ne se croyait pas dispensé de donner l'exemple, & de ne pas scandaliser les faibles.

Ce régal & la conversation durèrent jusqu'à minuit le plus agréablement du monde. L'horloge nous avertit qu'il était temps de se lever de table, j'en demandai la permission à Mustapha mais il voulut achever les cérémonies ordinaires. Il fit apporter le café, le sorbet, l'eau de fleur d'orange & le parfum, & me fit présent

d'un magnifique mouchoir brodé de fleurs.

En me reconduisant, il voulut me faire voir de nouveaux appartements, qu'il avait fait bâtir au-dessus de celui où nous étions. Nous entrâmes dans une grande pièce qui servait d'antichambre où se tiennent les domestiques, vis-à-vis la salle d'audience qui y est jointe, & dont la porte à deux battants est toute de glaces de Venise. De là nous passâmes à deux autres grandes chambres toutes lambrissées & peintes en or & azur, les planchers couverts de tapis magnifiques, & les sofas garnis de coussins de brocards, & de velours en broderie. Une tablette avec de petits balustres dorés régnait autour, & était chargée de vases & de tasses de cristal & de porcelaine, de pendules, de petits cabinets de la Chine, & d'une infinité de bijoux de prix, disposés d'une manière bien entendue, qui auraient pu parer les cabinets de nos plus grands Seigneurs & des plus curieux. Il y avait quelques fenêtres avec des grilles dorées, pour y faire venir les femmes, & leur donner le plaisir de voir sans être vues. Tous ces appartements étaient bien éclairés, & on y avait brûlé du bois d'aloès.

Je remis à une autre visite à voir sa Biblio-

thèque, qui était nombreuse & bien choisie, & je pris congé. Il vint me conduire avec tous ses gens jusqu'à l'endroit où il m'avait reçu, me priant de le venir voir souvent & en ami. Nous nous réparâmes enfin après plusieurs embrassades, & des protestations réciproques d'amitié & de services.

Le 6 Décembre, le Sieur Dupont m'ayant témoigné qu'il voulait quitter la maison Consulaire & aller loger chez un particulier, je le priai de n'en pas sortir. Je lui offris *gratis* deux chambres, la table, les Truchemans & les Janissaires quand il en aurait besoin, attendu qu'il ne convenait pas qu'ayant été Consul, il quittât la maison Consulaire que quand il s'embarquerait pour retourner en France. Que cela pourrait faire croire aux Turcs & aux autres Nations, que ses compatriotes avaient peu d'estime & d'affection pour lui, ce qui lui attirerait leur mépris. Je savais qu'il avait demandé un appartement aux Pères Carmes qui le lui avaient refusé, pour ne pas s'exposer de nouveau aux incommodités qu'ils en avaient reçus ci-devant. Mais je ne pus rien gagner sur son esprit. Il sortit de chez moi, & se retira chez le Sieur Jean Fouquier Marchand

Hollandais où il fit transporter ses hardes, & entre autres choses un sac de sequins, & autres monnaies d'or d'environ, vingt-quatre mille livres.

Le sept du même mois, l'Aga de la Douane me vint rendre sa première visite. Je le reçus dans une chambre que j'avais fait meubler à la Turque. Après les compliments ordinaires, nous nous entretînmes longtems sur l'intérêt des Marchands que je lui recommandai fortement, & ayant tiré de lui toutes les assurances possibles d'une bonne volonté pour la Nation, je lui fis servir une grande collation en confitures, & après le vin, les liqueurs, le sorbet, le café, l'eau de senteur & le parfum, il prit congé de moi avec de grandes marques d'amitié.

Le huit, il arriva de Constantinople un Aga, qui avait ordre de ramasser des lévriers & autres chiens de chasse pour les plaisirs du Grand Seigneur chez les Français & les Anglais. Il demanda l'avis de mon ami le Mutsellem, qui ne manqua pas de nous délivrer de cette importunité, en lui disant qu'il ne devait pas s'adresser au Consul de France, parce qu'il savait qu'aucun de notre Nation n'avait des chiens ; mais qu'il

en trouverait chez les Anglais autant qu'il en aurait besoin.

L'Aga s'en alla chez le Consul d'Angleterre, & lui exposa sa commission. Mais comme les Anglais sont fiers & rogues, & qu'ils n'aiment pas se priver de ce qui leur fait plaisir, d'autant qu'ils avaient deux chasses réglées chaque semaine, il fut très mal reçu, le Consul le refusa sèchement, & lui fit dire par son Trucheman qu'il ne vendait point de chiens, & qu'il en donnait encore moins. Le Trucheman qui aurait dû envelopper un peu cette réponse, ménagea si peu ses termes, que l'Aga s'en trouva extrêmement offensé, & en présence du Sieur Gamaliel Nightingale Consul, il donna des coups de bâtons au Trucheman, & son bonnet étant tombé, l'Aga le foula aux pieds. Il tira son sabre, le Trucheman en évita les coups par la suite, & le Consul s'étant sauvé dans sa chambre qu'il barricada sur lui, n'osa en sortir qu'après la retraite de l'Aga, qui lui dit beaucoup d'injures, & le menaça de l'indignation du Grand Vizir & du Grand Seigneur.

Les Anglais firent d'abord grand bruit de cette affaire. Toute la Nation s'assembla, elle en-

voya les principaux demander justice au Mutsellems & au Cadi, & ils n'obtinent aucune satisfaction On leur répondit qu'ils ne devaient pas pour quelques chiens risquer de ressentir les effets de la colère du Grand Vizir. Les amis qu'ils consultèrent là-dessus, les blâmèrent, & leur dirent que le plus court & le meilleur conseil qu'ils pouvaient leur donner était d'avaler cet affront doucement, & de cesser d'aller à la chasse pendant que cet Aga serait dans la Ville, de crainte qu'il ne fit enlever ou tuer leurs chiens, ce qu'il ne manquèrent pas de faire, & que ce serait un double affront pour eux.

Les autres Nations Chrétiennes ne furent point fâchées de voir ainsi mortifié l'orgueil des Anglais, à qui il arrive souvent de pareilles aventures, qu'ils ne soutiennent pas mieux que celle-ci.

Le 14 il arriva un nouveau Mutsellem, qui vint relever Ali Aga mon bon ami. J'en eus un chagrin d'autant plus grand, que ce nouveau passait pour un très méchant homme, & l'était en effet. Il fallut se conformer au temps. Dès le lendemain, je lui envoyai le présent ordinaire. Il le refusa brusquement, prétendant qu'il ne convenait

pas à un homme comme lui ; mais voyant au bout de quatre jours, que je ne songeais pas à lui en envoyer un autre plus considérable, il pria mon Trucheman de le lui rapporter. Il reçut, m'en fit remercier ; mais je ne jugeai pas à propos de faire aucune démarche pour gagner ses bonnes grâces de cet homme, je ne l'allai point voir, me doutant bien qu'il ne serait pas longtemps en place, parce que j'étais averti, que l'on prenait des mesures pour le faire révoquer.

Le 22 tout le Clergé des Maronites me vint saluer en corps. Je les reçus à la manière du Pays, & je leur donnai la collation. Ils me prièrent de leur continuer la protection dont le Roi les a toujours honorés, aussi bien que tous les catholiques du Pays. Je le promis au nom de Sa Majesté, conformément aux ordres que j'en avais.

Le 24 je fis dresser, dans ma Chapelle un trône Pontifical, où M. l'Évêque de Cesarople Officia Pontificalement aux premières Vêpres de Noël & les trois jours suivants. Cette solennité qui se fit avec toute la décence imaginable attira un grand concours de Chrétiens.

J'avais fait faire des ornements neufs de sa-

tin blanc, avec des croix rouges & vertes des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare. Le trône Épiscopal était paré de satin incarnat.

Le 28 Le nouveau Mutsellem m'envoya demander le Chrétien Maronite Valet du Sieur Fouquier Hollandais, qui avait battu le Turc, prétendant le faire châtier selon les Lois pour cette affaire. Mais comme il avait été châtié par son prédécesseur, je refusai de le lui remettre ; mais je lui fis donner sous main quelque chose & j'étouffai cette affaire.

Le 29 Le Patriarche des Suriens accompagné de quatre Évêques ses Suffragants me vint rendre visite. Après les cérémonies ordinaires, je lui donnai à dîner en maigre, parce que les Prélats de cette Église ne mangent jamais gras. Le repas fut proportionné à la dignité des personnes. Les Députés de la Nation, les Hollandais, & les principaux Marchands furent de la partie. Nous fûmes près de trois heures à table. Il ne manqua rien de tout ce qu'on pût trouver de meilleur dans Alep, en poisson, en pâtisserie, en fruits, en confitures, en vins & en liqueurs. Les Suriens chantèrent les grâces à leur

manière, après quoi le Patriarche prenant à la main un petit Crucifix d'argent doré, qui avait toujours été proche de son assiette pendant le repas, il en donna la bénédiction à toute l'assemblée. Les verres qui étaient demeurés pleins de vin pendant cette cérémonie furent vidés à ma santé, après quoi je les conduisis dans une autre chambre où je leur fis servir du sorbet, du café, & à la fin les eaux de senteur & le parfum. Le Patriarche & ses Évêques se levèrent, il me remercia, m'embrassa, & me donna toutes les marques possibles d'amitié que je pouvais espérer en échange des miennes.

Le troisième janvier 1680, je fis ma première sortie à cheval. J'étais accompagné des Nations Française & Hollandaise, & de tous mes gens. Nous fîmes une partie du tour des murailles de la Ville, & nous allâmes nous reposer à Cheq Abulbequer, qui est un Couvent de Derviches fort beau & fort bien bâti. J'en ferai la description dans un autre endroit.

Le Dedé ou Supérieur me reçût dans une grande salle couverte d'un dôme avec beaucoup de civilité. Après quelques moments de conversation & le café, il nous fit voir les belles sculptures,

& toutes les autres choses de ce lieu. Après quoi il nous fit servir une grande collation dans un appartement très propre où nous bûmes du vin que j'avais fait apporter, sans que ces Religieux s'en scandalisent. Je les trouvai, tous fort polis & fort accommodants. Après le parfum, nous prîmes congé, nous achevâmes le tour de la Ville, & nous revînmes au logis, où je donnai à souper à la plupart de ceux qui m'avaient accompagné.

Le 25 Les Arabes attaquèrent la Caravane, qui apportait les effets du Vaisseau le Moine d'or Hollandais, & de la Polacre du Patron Gasquy de Cassis, qui étaient arrivés depuis quinze jours à Alexandrette. On se battit vigoureusement de part & d'autre, & il y eut des blessés ; mais on ne perdit qu'une balle de draps appartenant au Sieur Prescott Anglais, une caisse d'aiguilles, du Sieur Philbert, & une cassette de corail du Sieur Conrad Calerberner Hollandais. Les Français & les autres Nations étaient montés à cheval, bien armés, aussitôt qu'on eût averti que la Caravane était assiégée au Cam-rout ; ils y arrivèrent assez à temps pour obliger les Arabes à se retirer sans autre butin que ce qu'ils

avaient enlevé d'abord.

J'avais eu soin de donner avis de mon retour au grand Émir Turabeye, Prince des Arabes du Mont-Carmel. J'avais accompagné ma Lettre de quelques présents. Il me répondit le 26, & sa Lettre toute remplie des témoignages d'une sincère amitié, était accompagnée d'une belle cavale qu'il m'envoyait pour l'aller voir, & d'un nouveau passeport des plus amples & des plus avantageux.

Le 30, j'allai visiter *incognito* Mustapha Effendi Chef des Chérifs. Il me reçut de la même manière que la première fois, & nous donna une superbe collation.

Le deuxième février, le nouveau Muhhasil ou Receveur Général des droits Royaux de la Ville, y arriva, & vint prendre possession de la Douane. Quelques jours après, il m'envoya complimenter par son Trésorier, qui me présenta de sa part un assortiment de linge consistant en une chemise, un caleçon, une estringue ou grande serviette longue, un mouchoir & un tapis e toilette. Je le régalai d'une collation de confitures, de café, de sorbet & du parfum. Et deux jours après, je lui envoyai le présent ordinaire

d'une belle veste de drap. Ces sortes de présents sont réglés en Turquie. Il ferait dangereux de les augmenter ou de les diminuer. Dans ce dernier cas, on serait obligé de les reprendre & d'en renvoyer d'autres ; & dans le premier il faudrait continuer sur le même pied dans la suite, & on ferait une loi pour soi & pour les successeurs.

Le 28 Mustapha Effendi Chef des Chérifs vint me rendre visite à sept heures du soir, & demeura jusqu'à onze. M. l'Évêque de Cesarople & les principaux de la Nation s'y trouvèrent, & m'aidèrent à faire les honneurs & soutenir la conversation. Comme c'était un savant, elle roula sur les Sciences, sur la Religion & sur la Médecine. Je lui donnai une grande collation de fruits, de confitures, de café, de sorbet, accompagnée de toutes les cérémonies du Pays. Je lui fis présent d'un étui avec le couteau & la fourchette à manche de corail, qui lui avait été servi exprès pendant le repas. J'allai le conduire en cérémonie jusqu'à la porte du Khan, parce qu'il en avait usé de la même manière toutes les soirées que j'avais, été chez-lui. Mes Janissaires, mes Truchemans, & tous les Marchands Français qui avaient assisté au repas, le conduisirent

chez-lui précédés de mes quatre Valets, de pied vêtus de rouge avec de grands flambeaux de cire blanche. A leur retour, je les envoyai conduire M. l'Évêque chez-lui avec la même cérémonie,

Le 5 Mars, l'Aga des Spahis & celui des Janissaires vinrent me visiter avec beaucoup de politesse & d'amitié, je leur fis le même régal, excepté que le vin & les liqueurs y furent servi avec profusion. La conversation ne fut pas si sérieuse : car les gens d'épée ne se piquent pas d'être Savants.

Le 6 Mars Hussein Chiaoux, qui était comme l'intendant Général de la maison du Pacha, vint me trouver pour accommoder une affaire, qui me donnait beaucoup d'inquiétude depuis quelques jours. Je le regalai de mon mieux, & nous parlâmes de l'affaire dont était question. La voici.

Le Sieur Conrad Calxberner Marchand Hollandais était venu à Alep tant encore fort jeune, & y demeurait depuis très longtemps. C'était un petit homme & un peu contrefait ; mais il avait de l'esprit infiniment. Il parlait, lisait & écrivait le Français, l'Anglais, l'Italien & l'Arabe

comme sa Langue naturelle. Il était devenu amoureux d'une Chrétienne en qui l'esprit suppléait à ce qui lui manquait pour se faire aimer ; & étant convenu avec elle de certaines conditions, il acheta du Cadi, la permission de l'entretenir. On voit que toutes choses se font dans les règles en ce Pays ; mais cette coquette ne s'en tint pas au Sieur Conrad. Il apprit quelque chose de ses amourettes, il se fâcha, il devint jaloux. D'ailleurs il s'aperçut que cette femme lui causait de grandes dépenses, non seulement pour son entretien, mais encore par les présents considérables qu'il était obligé de faire aux puissances du Pays qui étaient toujours en droit de le ruiner par quelque avanie, Il fit tant qu'il la maria au Facteur d'un Négociant Anglais, à qui il donna une somme assez considérable, & par ce moyen, il fit cesser les prétentions de cette femme, qui disait qu'il lui avait promis de l'épouser.

L'arrivée du nouveau Mutsellem qui recherchait toutes les vieilles affaires, afin d'en tirer de l'argent, le fit craindre pour sa bourse. Il consulta là-dessus Mustapha Effendi Chef des Chérifs son ami, qui ne se trouvant pas alors en état

de le garantir des poursuites de cet Officier avare, lui conseilla de se retirer secrètement. Il suivit ce conseil sans en rien communiquer à personne. Il mit ordre à ses affaires, & faisant semblant d'aller un soir à la promenade, il joignit hors de la Ville les gens qui devaient l'escorter. Il alla à Tripoli de Syrie, s'embarqua pour Chypre & passa à Venise.

Quelques jours après son départ, le Mutsellem en ayant avis, m'envoya dire de lui envoyer le Sieur Conrad. Je répondis à son Envoyé, que s'il me l'avait demandé huit jours plutôt, j'aurais pu lui donner ce contentement. Il envoya chercher mon premier Trucheman, & me fit dire qu'il voulait absolument que je le lui trouvasse, quand même il ferait caché dans la corne d'une chèvre. C'est une expression dans la Langue Turque, qui marque la nécessité de trouver une chose ou une personne que l'on veut avoir. Je lui envoyai dire que je ne reconnaissais plus un Marchand, dès qu'il était hors des bornes de ma Jurisdiction. Que je le priais de me dire ce qu'il ferait, si un prisonnier s'était sauvé de ses prisons & qu'il eût passé la mer, & que j'agirais en cela suivant les bons conseils ; mais qu'étant

comme il était le maître du Pays & ayant des troupes, il lui serait bien plus facile qu'à moi de le faire chercher & de le prendre, & qu'en ce cas je ne trouverais pas mauvais qu'il en fit l'exemple dont il le menaçait.

Cette réponse le mit si furieusement en colère contre le Trucheman, que peu s'en fallut qu'il ne lui fit donner des coups de bâton. Il en fit même apporter un faisceau pour cet effet ; mais craignant mon ressentiment, il se contenta de lui dire des injures & de lui faire des menaces.

Cela fut cause que le jour suivant ayant envoyé un Chiaoux pour le ramener au Sérail, je dis à cet Officier que les Truchemans de France étaient accoutumés de représenter au Grand Vizir, & même au Grand Seigneur, les intentions de leur Maître, & qu'ils n'étaient pas des gens à coups de bâton, & que je n'en enverrais jamais au Sérail tant qu'il demeurerait à Alep, Qu'il portât cette réponse au Mutsellem, & qu'il lui dît que je parlais les Langues du Pays, & que s'il avait quelque chose à me dire, il pouvait m'envoyer une personne raisonnable, & que je m'expliquerais avec elle sans avoir besoin de

Truchemans. Je fis mettre mes Truchemans en lieu sûr, & leur défendis de paraître dans la Ville ni au Sérail jusqu'à nouvel ordre.

Je fus averti que le Mutsellem ne pouvant avoir le Sieur Conrad, voulait s'en prendre à son Associé. C'était un jeune Hollandais nommé Vanbobart, qui avait dans sa maison pour plus de vingt mille piastres d'effets. Je l'envoyai chercher. Je le fis demeurer chez-moi, après lui avoir fait mettre à couvert ses effets les plus précieux & ses Livres, & lui avoir fait fermer ses magasins, de crainte que le Mutsellem ne lui fît insulte, & n'enlevât des effets pour les dix-mille piastres qu'il prétendait tirer de cette affaire.

Deux jours s'étant passés sans que le Mutsellem vît de mes Truchemans, & que je parusse vouloir entrer en quelque accommodement avec lui, il m'envoya cet Hussein Chiaoux. Je lui donnai la collation, à la fin de laquelle il me dit à l'oreille, qu'il me priait d'accommoder cette affaire pour l'amour de lui, pour l'honneur du Sieur Conrad, & pour délivrer un Chrétien, frère de celui qui avait conduit le Sieur Conrad à Tripoli qu'il avait fait mettre aux fers. Il m'assura que le Mutsellem était résolu d'en écrire au

Kiahia du Grand Vizir, qui pousserait cette affaire jusqu'à la ruine de ces Marchands.

Je l'écoutai tranquillement, & je lui dis que si le Mutsellern était un ami du Kiahia du Grand Vizir, j'étais moi-même intime ami du Grand Vizir, ayant lié amitié avec lui dans le temps qu'il était Caïmacan d'Andrinople, & ayant toujours entretenu une étroite correspondance avec lui ; qu'étant Consul des Hollandais, je prendrais leur parti contre tous, & que je ne souffrirais jamais que ceux qui étaient présents souffrissent pour les absents, parce que les fautes étaient personnelles ; qu'il devait se présenter en Justice ; que je m'y présenterais , & que je n'avais pas besoin de Trucheman pour faire valoir mes raisons ; que j'en écrirais en sa présence à l'Ambassadeur de l'Empereur mon Maître & au Grand Vizir & que je prouverais à ce dernier que le Mutsellem s'accordait avec les Arabes, & qu'il leur laissait piller les Caravanes jusqu'aux portes d'Alep, au lieu de les défendre & de les escorter comme il y était obligé. Que par ce moyen il ruinait le commerce des amis du Grand Seigneur ; qu'il ruinait la Ville par les tyrannies qu'il exerçait tous les jours sur les Chrétiens, les Juifs, & autres

habitants d'Alep. Que récemment il avait donné la liberté & la vie moyennant deux mille piastres à dix-huit voleurs de grand chemin, qui avaient volé & assassiné, & qui se promenaient tous les jours dans la Ville. Que j'allais défendre aux Vaisseaux Français & Hollandais qui arriveraient à Alexandrette de rien débarquer, & aux Marchands de rien vendre & acheter dans Alep, jusqu'à ce que le Grand Vizir eût remédié aux désordres qu'il causait par son avarice. Que si le Grand Douanier se plaignait, je rejetterais toute la faute sur sa mauvaise conduite, & que je porterais ma tête aux pieds du Grand Seigneur pour prouver ce que j'avançais.

Le Chiaoux fut extrêmement surpris de ma résolution. Il me dit qu'il n'avait jamais rien vu de semblable, mais qu'il persistait à me prier de penser à un accommodement & à ne pas pousser les choses à l'extrémité. Nous bûmes encore ensemble, je lui fis donner le parfum, & après bien des embrassades & des offres de service réciproques nous nous séparâmes.

Mais comme je savais par une longue expérience que les Turcs ne demandent jamais un oiseau sans en attraper pied ou aile, je fis réflexion

que le Mutsellem méchant & avare comme il était pourrait susciter une querelle aux Hollandais qui pourrait porter un grand préjudice à cette Nation, j'envoyai M. Jean Philibert député de la Nation avec mon premier Trucheman chez le Chiaoux Hussein. Je les instruisis de mes intentions, & ils firent si bien leur personnage qu'ils mirent le Chiaoux dans les intérêts du Sieur Conrad. Il les mena au Mutsellem, & l'affaire fut si bien conduite, que moyennant cinquante sequins Vénitiens, que le Sieur Philibert offrit, comme ami particulier du Sieur Conrad l'affaire fut terminée, & le Chrétien délivré sur le champ. Le Mutsellem lui ordonna de venir baiser ma veste pour me remercier de la liberté qu'il lui accordait à ma considération, & de me dire qu'il vouloir être mon ami.

C'est ainsi que je sortis glorieusement d'une affaire qui avait fait grand bruit dans le Pays. Les Anglais toujours nos ennemis, & même des Hollandais, croyaient qu'il nous en coûterait au moins cinq ou six mille piastres : ils furent extrêmement surpris de nous en voir sortir pour si peu de chose apprirent ce que peut un Consul, quand il joint la prudence avec la fermeté,

qu'il sait employer avec sagesse l'autorité de sa charge pour repousser les injures & la tyrannie des Gouverneurs.

Le sept du même mois le Douanier avec toute sa suite me vint rendre visite. Je le régalai le plus magnifiquement qu'il me fut possible. Le vin & les liqueurs l'ayant mis de bonne humeur, il me fit toutes les caresses imaginables, & des offres de service avantageuses pour les deux Nations. Il me pressa même si honnêtement de les accepter, que je crus être obligé de le prendre au mot. Je lui demandai une diminution de dix pour cent sur les droits de la Douane en faveur des Hollandais & que leurs Vaisseaux qui avaient payé cent soixante & cinq piastres d'ancrage jusqu'alors, ne payassent plus que quatre piastres comme les Vaisseaux François à qui le Grand Seigneur avait accordé ce Privilège par les nouvelles Capitulations. Il m'accorda ces deux choses sans hésiter, & de fort bonne grâce, mais comme il n'était pas juste qu'il le privât d'un avantage si considérable, j'engageai la Nation Hollandaise à lui faire un présent qui le pût dédommager en partie. Il fit expédier dès le lendemain ses ordres aux Officiers qui étaient

à Alexandrette, & deux Vaisseaux qui y arrivèrent dans le même temps, jouirent de la diminution que je leur avais obtenue.

Le dix-huit, une Esclave Chrétienne du Représentant du Consul de Venise en cette Ville, alla se faire Mahométane, à cause de quelques mauvais traitements qu'elle avait reçus de son maître, & parce qu'étant plus âgée qu'une autre Esclave plus jeune & plus belle qu'elle, son maître n'avoir plus pour elle les mêmes égards qu'il avait auparavant. Le commerce scandaleux que cet homme entretenait avec ses Esclaves, avait obligé M. l'Évêque de Cesarople de le menacer de l'excommunication, & cela serait arrivé si ce Prélat n'avait pas été obligé de partir pour la Perse. Cependant comme cette Esclave avait été achetée de l'argent de ce Vice-consul, il obtint permission de la vendre au marché public, & il en tira trente-cinq piastres. Tout le monde fut également surpris de la facilité du Cadi à lui accorder une telle permission, & de sa lâcheté prendre une somme si modique.

Le Mutsellem ne dit mot pendant quelques jours, après quoi il fit prendre l'esclave & tira d'elle une déclaration qu'elle avait toujours été

Mahométane ; & comme c'est un crime capital d'avoir abusé d'une femme Turque, il fit tant de peur au Vénitien, qu'il en tira cinq cens sequins Vénitiens, & l'obligea de racheter la femme & de lui donner sa liberté.

Le 20 Deux Spahis ayant fait la débauche dans un jardin, s'en retournèrent à la Ville si pleins de vin, qu'ils tombaient à tous moments de dessus leurs chevaux, & encore plus souvent quand ils voulaient s'aider réciproquement à remonter à cheval. Ils s'aperçurent malheureusement qu'une troupe de Français, qui se promenaient hors de la Ville, s'arrêtaient pour les regarder & se moquaient, d'eux. Ils en eurent un grand dépit qu'ils piquèrent vers eux. Ceux de nos Français qui avaient meilleures jambes gagnèrent la porte de la Ville, les autres se réfugièrent dans le cimetièrè des Turcs, où le grand nombre des sépultures & leur hauteur les mirent en sûreté, parce que les chevaux n'y pouvaient aller sans se rompre le col. Un seul nommé Dubois voulut faire ferme & les attendre, & aussi le seul qui paya pour les autres ; car les Cavaliers l'ayant joint, lui enlevèrent son chapeau, & lui portèrent plusieurs coups du plat de leurs

sabres sur la tête, il en para beaucoup il en reçût quelques-uns qui le mirent tout en sang. Les deux Spahis étant encore tombés, il prit ce moment pour se sauver dans la Ville & se refugia dans la maison d'un Chrétien. On m'apporta cette nouvelle d'une manière à me faire croire qu'il ne fallait plus que l'enterrer. J'y envoyai mes Janissaires, qui l'amenèrent après avoir livré une espèce de combat contre ces Spahis qui assiégeaient la maison. J'appris les noms de ces Spahis, & ceux de leurs protecteurs qui se trouvèrent chez Mustapha Effendi, où ils devaient souper avec le Mutsellem & l'Aga des Spahis, j'y envoyai mes Janissaires & mes Truchemans, avec les Députés de la Nation porter mes plaintes & demander Justice. Ces Officiers les envoyèrent chercher, & ne les ayant pu trouver, ils m'envoyèrent dire de ne me mettre en peine de rien, & qu'ils me rendraient une si bonne justice que je ferais content.

Cette affaire fit grand bruit dans la Ville. Toutes les Nations y prirent intérêt, parce qu'il s'agissait de la sûreté publique. Il y allait aussi de mon bonheur, j'en vins à bout. Les deux Cavaliers furent trouvés & mis en prison, on leur donna

des coups de bâton, & on leur fit payer quatre cents piastres d'amende, & Cheikh Hassein Aga leur Capitaine ne voulut point les mettre en liberté sans mon agrément. Il obligea les pères de ces cavaliers de me venir demander leur grâce.

Je fus si touché des larmes de ces vénérables vieillards, qui se jetèrent plusieurs fois à mes pieds, que j'envoyai prier le Mutsellem & l'Aga des Spahis de les délivrer, & les remercier de la justice qu'ils n'avaient rendue. Ces Officiers les délivreront, & après les avoir menacés d'un châtement plus rude s'ils retombaient dans la même faute, ils les mirent entre les mains de mes Truchemans qui me les présentèrent. Ils me demandèrent pardon & mon amitié, protestant que c'était le vin qui leur avoir fait faire cette mauvaise action. Je leur fis une petite remontrance, & je les renvoyai après leur avoir fait donner à chacun une tasse de café. Cette correction les a rendus sages, & la manière dont j'en ai agi avec eux les a tellement affectionnés à notre Nation, qu'ils nous ont rendus beaucoup de services. La manière dont j'avais conduit ces deux affaires me fit beaucoup d'honneur, & m'acquies le respect & l'amitié des gens du Pays, qui ne se gouvernent

pour l'ordinaire que par la crainte du mal qu'on leur peut faire, ou par le bien qu'ils peuvent espérer.

Le 22 & le 23 de Mars, nous sentîmes quelques légères secousses d'un tremblement de terre, & je perdis le même jour mon bon ami Mustapha Effendi Chef des Chérifs, ou des descendants de Mahomet. Il mourut subitement dans sa cinquante cinquième année. Il avoit été attaqué d'épilepsie, & en avoit été assez bien guéri ; mais on s'aperçut que les remèdes n'avaient fait que suspendre les attaques de ce mal dangereux, & que la cause n'en ayant point été ôtée, un redoublement furieux de ce mal l'avait emporté tout d'un coup. Sur quoi il faut observer que le commerce des femmes est toujours funeste à ceux qui font, ou qui ont été attaqués de ce mal, & c'est ce qu'on ne peut persuader aux Turcs.

Comme Mustapha Effendi étoit ici le Chef des Chérifs, grand homme de Loi, qui avoit exercé les premières Charges du Pays avec beaucoup de dignité, & qu'il étoit très riche & très considéré, son enterrement fut fait aussi d'une manière très distinguée. Les Crieurs montèrent

d'abord sur les Minarets ou Tours de toutes les Mosquées, & annoncèrent sa mort au Peuple, & chantèrent pendant longtemps les prières accoutumées pour le repos de son âme. Vers le midi les Compagnies des Dévots qui sont comme nos Confréries, précédées de leurs Bannières allèrent le prendre chez-lui, & le portèrent au milieu de la cour de la grande Mosquée, où tous les principaux de la Ville se rendirent avec une infinité de peuple. On fit la prière du midi en présence du corps, & des prières particulières pour le repos de son âme. On le porta ensuite à un quart de lieue hors de la Ville au cimetière des Grands du Pays, où il fut enterré dans le sépulcre de ses ancêtres, Le convoi fut fort grandi, les enfants suivirent le corps à pied & pauvrement vêtus, mais non pas de noir. Le Mutsellem & les autres Ministres y allèrent à cheval, & après que l'inhumation eût été faite, on se retira, les larmes aux yeux. Car quoique pour l'ordinaire les gens qui ont été en Charge aient plus d'ennemis que d'amis, on remarqua que tout le monde en disait du bien & était fâché de sa mort. Je perdis un ami généreux & très puissant que j'ai toujours regretté.

Le 30 Mars, le Messenger que M. l'Évêque de Cesarople avoir envoyé à Constantinople, avec les procédures contre le Sieur Dupont, arriva, & apporta une Ordonnance de M. de Guilleragues. Ambassadeur à la Porte, rendue le 27 Février précédent, portant que M. l'Évêque serait payé de 3913 piastres un tiers pour la rente de trois années de Consulat qu'il avait exercé contre la volonté de ses Collègues, & cela préféralement à tous les autres Créanciers dudit Sieur Dupont & que les 2864 piastres trois quarts que te devais pour le prix entier des meubles de la maison Consulaire, resteraient entre mes mains jusqu'à la fin du procès. M. l'Évêque les avait fait saisir, & se donna bien des mouvements pour m'engager à lui remettre cette somme. Mais le Sieur Dupont avoir appelé de cette Ordonnance, & m'avait fait signifier son appel. M. l'Évêque m'en témoigna d'abord de la froideur. Ce qui me fit connaitre que quelque vertu que l'on ait, il est rare que l'on soit à l'épreuve de l'intérêt particulier,

Je fus obligé de rendre une Ordonnance le premier Avril contre le Sieur Dupont, sur les plaintes réitérées que la Nation faisait contre lui,

parce qu'il continuait de porter l'habit Consulaire, & d'aller dans cet équipage seul par la Ville, d'entrer dans les cabarets & autres lieux publics contre l'usage & la bienséance qu'on est obligé de garder dans le Pays.

Le deux, le Muhhassil étant venu à la Douane pour voir consigner les marchandises qui étaient venus d'Alexandrette par la dernière Caravane, les Marchands me pressèrent de m'y trouver. J'y consentis, parce que je n'avais que la cour du Khan à traverser, & que ce n'était pas une visite de cérémonie. J'y arrivai dans le temps qu'il en sortait. Nous nous embrassâmes, & nous nous fîmes mille caresses & mille protestations d'amitié, en attendant de nous en donner des marques plus sensibles, lorsque la belle saison nous permettrait de nous aller divertir dans quelque jardin. Nous rentrâmes dans la Douane, il me donna la place d'honneur entre lui & le Chah-Bender, ou Prévôt des Marchands qui étaient accompagnés de beaucoup de gens de considération. Il me fit servir du café & du tabac. Je lui fis un présent de confitures dont toute la compagnie mangea, & où je ne touchai pas, parce que nous étions en Carême, & qu'un Chrétien

qui est homme public doit donner bon exemple.

Nous eûmes le plaisir de voir déballer & visiter une prodigieuse quantité de draps & d'autres marchandises. Je pris congé de lui, ayant été averti que le Consul d'Angleterre n'attendait que ma sortie pour faire sa visite ; mais quand il apprit que nous nous étions fort caressés, en présence & à l'étonnement de plus de deux cents personnes ; qui étaient à la Douane, & de ses Truchemans, qui lui rapportèrent que nous nous étions parlé longtems à l'oreille, sans qu'ils puissent rien entendre de ce que nous nous disions, il en fut si déconcerté qu'il ne voulut point venir, & envoya faire ses compliment au Muhhassil par ses Truchemans.

Je fus averti le 3 Avril qu'on demandait six & demi pour cent aux Arméniens, pour le droit de la Douane, sur l'argent monnayé qui leur était venu sur le Vaisseau du Capitaine Bremond. Cela me parut si exorbitant, que je résolus de faire tous mes efforts pour faire modérer cette taxe. La justice m'y obligeait, & notre Nation y avait intérêt, d'autant que les Arméniens donnent un profit considérable à nos Vaisseaux,

par les chargements considérables qu'ils y font. Avadis Chelebi Arménien, avec qui j'étais lié d'une étroite amitié depuis plus de vingt ans, m'en était venu prier. J'envoyai querir un très honnête Marchand appelé Mahmed Chelebi-Ben-Choufa notre ami commun, & après avoir raisonné sur cette affaire, je fis prier les Douaniers de venir chez moi ; ils y vinrent. Nous disputâmes assez longtemps, & à la fin j'obtins d'eux une diminution de deux & demi pour cent. En ma présence ils passèrent un contrat en Chancellerie, dont ils me prièrent d'être le garanti & le juge en cas de quelque difficulté à l'avenir.

Le grand Douanier m'envoya demander s'il n'y avait point d'abouquets dans les caisses de monnaie venues sur le Vaisseau du Capitaine Bremond. Ces caisses étaient dans ma chambre depuis sept ou huit jours, & j'attendais le retour de l'Aga qui était allé au-devant d'une Caravane de Perse. Avant de les délivrer aux Propriétaires, j'envoyai chercher les principaux intéressés dans ces caisses, qui m'assurèrent qu'il n'y avait que des réales d'Espagne. Sur cette déclaration je fis prier le Douanier de monter à ma

chambre. Les caisses furent ouvertes en sa présence, & visitées par deux Serrafs ou Changeurs publics, & les réales s'étant trouvées de bon aloi, elles furent consignées à ceux à qui elles appartenaient.

Le même jour 3 Avril, les Sieurs Guyen & Laugier qui étaient extrêmement jaloux du commerce que faisait le Sieur Philibert Commis de la Compagnie du Levant, vinrent me trouver accompagnés de ceux de nos Français qui faisaient le moins d'affaires, & qui sont toujours ceux qui font le plus de bruit dans les Assemblées. Ils me dirent que le Sieur Philibert avoir reçu six mille piastres abouquets par le Vaisseau du Capitaine Bremond, qu'on avait cachés dans des barils de rocailles, c'est ainsi qu'on appelle des filières de verre de toutes sortes de couleurs. Ils ajoutèrent, que si cela était su des Turcs ou des Anglais & Hollandais, qui fuiraient leur négoce avec cette sorte de monnaie, on pourrait susciter des avanies si grandes que toute la Nation en serait ruinée, & que je devais pourvoir à sa sûreté, je les renvoyai en leur promettant de faire une Assemblée générale au premier jour, & qu'on y prendrait les mesures propres pour remédier

aux malheurs dont ils se croyaient menacés.

Le 5 Avril, ayant fait assembler tous les Marchands Français, je leur proposai ce que l'on m'avait représenté ; l'affaire fut mise en délibération, & il fut résolu que l'Arrêt du Conseil du premier juillet 1677, & l'Ordonnance de M. Rouillé Intendant de Provence du 23 Octobre, seraient-exécutés selon leur forme & teneur, & que je donnerais une Ordonnance pour obliger les Facteurs de m'écrire d'Alexandrette, de jurer qu'ils ne recevraient point de ces abouquets, ni autres monnaies portées par ledit Arrêt & Ordonnance, que les Capitaines des Bâtiments en donneraient leur déclaration, & qu'ensuite. on déballerait les marchandises dans le bord, pour découvrir s'il y aurait des monnaies & de quel titre elles étaient, & que s'il arrivait quelque avanie pour les monnaies, elle serait supportée par le particulier qui l'aurait exposée, & non par le corps de la Nation.

Le Sieur Philibert ne manqua pas de se pourvoir des le lendemain contre le résultat de cette Assemblée. Il me représenta par sa Requête que ses abouquets étaient bons, fabriqués en Hollande, & des mêmes que l'on exposait tous les

jours, & qui faisaient tout le commerce du Pays. Qu'ils lui avaient été envoyés par la Compagnie du Levant, & que n'étant point altérés, il pouvait selon la teneur de l'Arrêt les exposer librement, comme une monnaie courante dans tout l'Empire du Grand Seigneur. Il ajoutait qu'il n'y avait que l'envie de quelques particuliers, & l'animosité générale contre la Compagnie qui avait inspiré de public que ses abouquets étaient altérés. Qu'on n'avait rien dit quand le Sieur Laugier en avoir reçu & exposé ; & qu'enfin il se soumettait à la visite & à tout ce que M. Rouillé avait statué par son Ordonnance.

Le 8 après que je me fus fait représenter l'homologation du Roi sur cette Compagnie, l'Arrêt du Conseil, l'Ordonnance de M. Rouillé & autres pièces, j'ordonnai que le Sieur Philibert remettrait tous les abouquets qu'il avait reçus, qu'ils seraient visités par deux Serrafs, qu'on en fondrait une partie, & qu'étant trouvés du titre ordinaire, il lui serait libre de les exposer dans le commerce, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné par le Roi, & que le Sieur Philibert jurerait que c'étaient les mêmes abouquets qu'il avait reçus. Tout cela fut exécutée,

les abouquets furent apportés, visités par deux Serrafs en présence des Députés de la Nation & des parties. Ils furent trouvés meilleurs que les anciens, & après que le Sieur Philibert eût prêté le serment que c'étaient les mêmes qu'il avait reçus, ils lui furent rendus par une nouvelle Ordonnance que je rendis, par laquelle j'ordonnais encore que les monnaies cachées qui pourraient venir au Sieur Philibert, lui seraient remises comme les autres marchandises, renvoyant au Commerce de Marseille le soin de défendre ses intérêts à la Cour contre la Compagnie du Levant, & que la monnaie venant de Livourne & autre lieux suspects, serait visitée à Alexandrette de la manière qu'il avait été délibéré par l'Assemblée, & que les abouquets qui ne seraient pas du titre de ceux que j'envoyai au Sieur Michel mon Vice-consul, demeureraient entre ses mains jusqu'à ce qu'il en fût ordonné.

Je fis ensuite mon Procès verbal que je fis publier à toute le Nation en corps assemblée, laissant la liberté aux assistants d'écrire leurs rairons pour le bien du commerce aux Échevins & aux Députés de Marseille pour y pourvoir comme ils le jugeraient à propos.

Le 18 Avril, qui était notre Jeudi Saint, les Hollandais firent une partie de promenade à cheval dont le Sieur Dupont était. Ils trouvèrent des voleurs dans un lieu assez désert proche le jardin du Sultan Murad.

Ces voleurs les ayant reconnus par plusieurs passades qu'ils firent autour d'eux, & ne leur voyant point d'armes à feu, vinrent sur eux la lance baissée.

Les Sieurs Fouquier & Vanbobart ayant évité les coups que ces voleurs leur portaient, furent environnés & dépouillés jusqu'à la chemise. Mais le Sieur Dehaut Gentilhomme Hollandais, qui était venu en ce Pays par curiosité, fut jeté par terre d'un coup de lance à travers le corps, & reçut encore un coup de sabre sur la tête, qui le laissa presque mort. Il fut dépouillé comme les autres, & les voleurs se retirèrent. Le Sieur Dupont s'échappa, & vint à toutes jambes à la Ville nous donner cette nouvelle. Mais la peur l'avait saisi à un point qu'il ne pût nous dire aucune circonstance, ni où il avait laissé les blessés. J'envoyai avec lui mes Janissaires, un Trucheman & quelques gens de la maison avec un Chirurgien. Les gens du Pacha de Mara se

joignirent à eux avec quelques Hollandais. Ils partirent sous la conduite du Sieur Dupont, qui n'étant pas encore revenu de sa peur, s'égara, & ne pût jamais leur montrer le lieu de l'action ; de sorte que la nuit étant survenue, ils revinrent à la Ville sans avoir pu trouver le blessé ni les dépouillés.

J'envoyai des gens à Gideida, Village de Chrétiens pour en apprendre des nouvelles. Ils me rapportèrent qu'il y en avait un extrêmement blessé, & que les autres étaient dans un jardin auprès de celui du Roi. Je fis promptement préparer du pain, divin & des rafraichissements avec des Chirurgiens ; mais pendant ces allées & ces venues les portes de la Ville se fermèrent, & le Serdar ne voulut jamais en ouvrir une, quelque gratification qu'on lui promît. De sorte qu'on ne pût leur donner aucun secours, & ils furent obligés de passer la nuit hors de la Ville.

Le lendemain avant le jour, je mis mes gens en campagne avec des Chirurgiens. Ils trouvèrent le Sieur Dehaut étendu à terre, où il avait passé la nuit nu en chemise. Il avait perdu beaucoup de sang, & avait beaucoup souffert du

froid. Le coup de lance l'avait percé de part en part, le fer était entré sous l'épaule, & était sorti sous la mamelle entre le cœur & le poumon. Le coup fut si violent que la lance rompit, & le fer resta dans le corps. Un jardinier passant par là le retira. Le coup sur la tête était considérable ; mais heureusement n'ayant pas porté à plomb, il avait glissé & n'avait pas offensé le cerveau. Les Sieurs Fouquier, Vanbobart & Dupont couchèrent chez des Chrétiens de leurs amis, & laissèrent le Sieur Dehaut entre les mains de quelques Chrétiens du Pays, qui le gardèrent pendant la nuit, qui le couvrirent avec leurs habits, mais qui n'osèrent le porter dans leurs maisons, ni lui donner un verre d'eau, de crainte que s'il fût mort entre leurs mains, le Mutsellem ne les eût rendus responsables de sa mort, & ne les eût ruinés selon la tyrannique coutume du Pays.

Enfin le Sieur Victor Neviare très habile Chirurgien étant arrivé avec mes gens, mit le premier appareil à ses blessures, & ne désespéra pas tout à fait de sa guérison.

Le Trucheman revint sur ses pas, & m'apporta cette nouvelle. Je l'envoyai sur le champ aux Officiers du Grand Seigneur, & ceux de la

Justice pour en faire les informations, & avait la permission de transporter le blessé dans la Ville. On l'obtint, & on le transporta sur un brancard avec des matelas & des couvertures. Il était précédé de mes Janissaires, & suivi de presque toutes les deux Nations. On le porta à la maison du Sieur Vanbobart où il était logé.

Le 20 je fis représenter au Consul d'Angleterre & au Vice-consul de Venise, que ces sortes d'accidents pouvant arriver à toutes les Nations, il était à propos de nous joindre, & faire en commun toute la dépense nécessaire pour avoir justice & faire faire un exemple ; ils agréèrent ma proposition, & me prièrent de poursuivre l'affaire en mon nom seul de la manière que je le trouverais à propos, & qu'ils contribueraient à la dépense que je ferais.

Le 21 J'envoyai les Députés de la Nation avec mes Truchemans, informer le Mutsellem des circonstances de cet assassinat, & lui signifier que je voulais absolument en avoir raison à quelque prix que ce fût. Qu'on soupçonnait fort ses Soldats, & que les conjectures que l'on avait étaient très fortes. Le Mutsellem promit de faire venir tous les Jardiniers, d'informer & de punir

de mort ceux que l'on pourrait attraper.

Le 22 J'appris très certainement que ces assassins étaient des gens du Mutsellem. J'envoyai lui dire ce que j'avais découvert, & que s'il n'en faisait pendre un devant la porte de chaque Consul que j'aurais recours à la justice du Cadi, que je demanderais un Ars c'est-à-dire témoignage des Grands du Pays sur cette affaire & sur plusieurs autres, & que je l'enverrais à Constantinople où elle serait poursuivie avec vigueur.

Le 23 Hussein Chiaoux du Sérail vint m'assurer de la par du Mutsellem, qu'aucun de ses gens n'avait part dans cette affaire ; mais que je me donnasse patience, & qu'il me donnerait une satisfaction entière.

Le 24, le nommé Pistre Chirurgien de Marseille marié à Alep étant à la chasse fut attaqué par deux Cavaliers, qui n'étant armés que de leurs sabres n'osèrent lui faire violence. Mais ils tâchèrent de l'engager à tirer sur des oiseaux qu'ils lui montraient, afin de tomber sur lui & de le voler sans risques. Il s'en exempta en marchant toujours vers la Ville, & ayant trouvé la porte d'un jardin ouverte, il y entra, fit du bruit,

auquel les Jardiniers accoururent, & en leur présence il sauta sur ce Cavalier qui le pressait, le désarma & le traîna plus de deux cents pas, soutenu par les Jardiniers, espérant de le pouvoir conduire au Mutsellem. Il le relâcha cependant à la prière de quelques Turcs de considération, qui se trouvèrent dans le chemin. Il vint me faire ses plaintes. Je l'envoyai au Mutsellem lui conter son aventure, & quelques moments après, j'envoyai les Députés de la Nation lui dire de ma part, que s'il ne mettait pas ordre à ces brigandages, je l'y mettrais moi-même d'une manière dont il se repentirait.

J'envoyai le jour suivant les Députés au Muhhassil, lui représenter les deux affaires qui venaient d'arriver hors de la Ville, & lui dire que si le Mutsellem ne me donnait pas satisfaction, en faisant une punition exemplaire de ces voleurs, je serais contraint de faire cesser le commerce jusqu'à ce que les Marchands le pussent faire avec plus de sûreté.

Le Muhhassil se transporta d'abord chez le Mutsellem, & lui protesta que si j'exécutais les menaces que je lui avais faites, il le rendrait responsable à Constantinople de tout le préjudice

qu'il en recevrait.

Le 27, le Muhhassil ayant jugé à propos d'écrire à la Porte contre le Mutsellem, m'envoya une Lettre pour le Kiahia du Grand Vizir, me priant de la mettre dans mon paquet, & de faire agir M. notre Ambassadeur, afin qu'elle pût produire l'effet qu'il en attendait.

Le 13 mai, il arriva un nouveau Cadi à Alep. Il y fit son entrée sur les sept heures du matin. Tous les Grands du Pays tant d'épée que de Loi, allèrent environ une lieue au-devant de lui, & l'ayant conduit à une portée de mousquet de la Ville, le Mutsellem & le Muhhassil le quittèrent & rentrèrent par une autre porte, ne laissant de gens d'épée auprès de lui, que le Sardar ou Aga des Janissaires & le Soubachi. Les gens de Loi l'accompagnèrent jusque chez lui.

Voici l'ordre de cette entrée.

Six litières faites à peu près comme les nôtres étaient à la tête. Elles étaient portées par deux mulets. Six autres en forme de paniers portées par un seul mulet venait ensuite. Dans les dernières

étaient des gens de sa suite, & dans les premières douze femmes qu'il amenait de Constantinople. Comme elles ne pouvaient être vues qu'au travers des jalousies de leurs litières, il fut impossible de découvrir si elles étaient belles ou laides.

Après ces femmes venait le bagage porté par quarante-trois mulets, avec quelques marmitons & autres bas Officiers montés sur des chevaux tant bons que mauvais.

Ils étaient suivis d'une centaine de Janissaires morte-payes du Château, marchand deux à deux avec de vieilles épées au côté, & chacun leur mousquet sur l'épaule pour la forme seulement : car ils n'étaient point chargés faute de poudre.

Cette Soldatesque à pied était suivie de vingt Esclaves ou Serviteurs à Cheval du nouveau Cadi, tous jeunes & bien faits, habillés de neuf de pied & cap. Leurs sades ou soutanes étaient de toile blanche bien fine, & leurs kerekefs ou manteaux de drap de diverses couleurs. Ils marchaient deux à deux à la suite du Kihia de leurs Maître qui les conduisait.

Après eux venait un grand nombre de Ché-

rifs avec leurs turbans verts marchand à cheval deux à deux, & derrière eux parut pour la première fois Mehemet Effendi, le Nakib ou leur Chef, qui avait succédé depuis peu à son père Mustapha Effendi. Il avait à son côté le Sardar ou Aga des Janissaires.

Immédiatement après paraissait le nouveau Cadi. Il avait un turban blanc plus gros qu'un boisseau ; mais un fort méchant serragé, qui est une veste de drap à manches pendantes.

A sa gauche marchait le Mufti, dont la grande barbe blanche avait quelque chose de fort vénérable. Sa sesse ou turban était de mousseline blanche, & aussi grosse que celle du Cadi. Son caftan était d'étoffe de soie isabelle, & son ferragé de drap violet doublé de martre zibeline. C'était un vieillard de très bonne mine ; à la droite du Cadi était son Naïb ou Greffier, qui est aussi son Lieutenant, avec un turban à peu près comme celui de son Maître.

Ces trois personnes étaient suivies & comme environnées de quantité de gens qui marchaient sans ordre ; ce fut ainsi que le nouveau Cadi entra dans Alep. Il fut accompagné de tous ces gens jusqu'à sa maison, où après les compli-

ments & les cérémonies ordinaires, on le laissa en repos le reste du jour.

Je lui fis demander Audience le 25. Je l'eus sur les deux heures après-midi. J'y allai comme à celle de son prédécesseur, dont j'ai donné le détail ci-devant.

Le 21, M. l'Évêque de Cesarople me vendit son tiers dans la propriété du Consulat d'Alep. Les deux autres tiers appartenaient aux Sieurs Hector Vignier & Joseph Dupont. J'envoyai sa démission en Cour, afin d'avoir l'agrément du Roi & l'expédition des Lettres Patentes.

Le 22, je reçus une seconde Ordonnance de M. de Guilleragues du 26 avril, en confirmation de la première, portant de payer à M. l'Évêque de Césarople les sommes auxquelles le Sieur Dupont avait été condamné envers ce Prélat, & une autre Ordonnance, du même jour pour arrêter le Sieur Dupont, & l'envoyer à Alexandrette pour y être embarqué, ses dettes préalablement payées, & cependant lui faire quitter les habits rouges.

Le 27, nous vîmes l'heureux succès des Lettres que le Muhhassil & moi avions écrites à la Porte contre le Mutsellem. Il en arriva un autre

qui le déposséda. Il avait commis tant de malversations dans sa Charge, qu'il sortit de la Ville, & alla camper dehors, de crainte d'être assigné & obligé de comparaître devant le Cadi, qui ne lui aurait rien pardonné. Nous fûmes ainsi délivrés d'un très méchant homme.

Le 30, Il arriva de Constantinople un Chiaoux de la part du Janissaire Aga, pour affermer certains droits qu'il a dans Alep. Cet Officier mit cette Ferme à un prix si haut, que mes trois Janissaires ne la purent prendre. Pour les punir, il leur ôta la garde de ma maison, & en envoya d'autres que je ne connaissais point, & auxquels je ne pouvais pas me fier. Je les renvoyai, & je fis dire au Chiaoux, que le Grand Seigneur nous ayant permis de prendre tels Janissaires qu'il nous plairait, je ne voulais point absolument recevoir ceux qu'il m'avait envoyés, & que s'il ne me renvoyait pas les miens, je n'en prendrais point du tout, & que je garderais la paye.

Cependant je montai à cheval le même jour avec toute la Nation bien armée & sans Janissaires, les Grands s'en formalisèrent, & le Chiaoux fut contraint de donner la Ferme à un prix raisonnable à mes Janissaires & à me les renvoyer.

Ils montèrent aussitôt, à cheval, & vinrent à toutes jambes me joindre au Village de Bab-allak ou nous, étions allés nous divertir.

J'appris le 30 par une Lettre du Sieur Michel mon Vice-consul à Alexandrette, qu'un Matelot, Français servant d'Estivadour sur un Vaisseau Anglais, était disparu depuis quelques jours, & qu'on n'en avait pu savoir des nouvelles. Il avait eu querelle avec les Officiers du Vaisseau qui l'avaient menacé ; on avait même voulu le tuer dans le Vaisseau, & il y avait de grandes apparences qu'on l'avait assassiné, & ensuite enterré ou jeté dans les marais. Ce qui fortifiait cette pensée, était un corps qu'on avait trouvé dans le marais à demi mangé des bêtes, & que l'on croyait être celui du Matelot en question ; j'en fis donner avis sur le champ au Chevalier Galamiel Nightingale Consul des Anglais, & je lui envoyai la Lettre du Sieur Michel, afin de l'instruire plus particulièrement. Je lui demandai raison de cet assassinat, & un ordre à tous les Capitaines de sa Nation de mettre à terre tous les Français qui étaient dans leurs bords, ce qui l'intrigua beaucoup. Je lui fis encore signifier les ordres que j'allais envoyer à Alexandrette,

d'informer de cette affaire, & d'envoyer les procédures à la Cour en cas qu'il ne me rendît pas justice.

Le Consul d'Angleterre répondit qu'il ferait toute la diligence possible pour informer de son côté, & que s'il pouvait découvrir les coupables il les enverrait à Londres enchaînés, pour être remis à M. l'Ambassadeur de France, qui les ferait punir comme il le jugerait à propos. Sur quoi nous écrivîmes à Alexandrette à nos Vice-consuls. Mais une seconde Lettre du Sieur Michel, qui me fut rendue le 3 de juin nous tira d'affaire. Il me manda que le Matelot était retrouvé, qu'il avait, été pris par les Kurdes, qui après l'avoir dépouillé, l'avaient gardé enfermé chez eux, dans le dessein de l'obliger à se faire Mahométan, & que n'ayant pu en venir à bout, ils l'avaient laissé aller, & que le corps qu'on avait trouvé dans le marais, était celui d'un Grec que les Kurdes avaient tué.

J'envoyai promptement, cette nouvelle au Consul d'Angleterre, & la paix fut rétablie.

Le 13, notre nouveau Mutsellem voulut donner des preuves de son exactitude à nettoyer les environs de la Ville, des voleurs qui étaient

accoutumés à y commettre de grands désordres. Il se mettait toutes les nuits en embuscade, & il eut le bonheur de prendre sept Guides qu'il fit empaler dès le lendemain, quoique les Puissances du Pais lui offrissent 2000 piastres pour leur sauver la vie. Mais. Outre qu'il avait juré de ne pardonner jamais à aucun voleur, il craignait que ce ne fût un piège qu'on lui tendait pour le perdre.

Négociation dont le Chevalier d'Arvieux fut chargé auprès du Grand Duc de Toscane par le Commerce de Marseille.

UN Armateur Anglais nommé Plumen, qui armait ordinairement dans le Port de Livourne avait fait plusieurs prises sur les Français, malgré les défenses expresses du Grand Duc, & la promesse solennelle qu'il avait faite au Prince d'exécuter ses ordres à la Lettre. Ce désordre alla si loin, que le commerce de Marseille fut obligé d'en porter ses plaintes à la Cour de Toscane ; mais ce Ministre qui n'était pas assez au fait de ces sortes d'affaires

agissait sans succès ; & Plumen continuait ses brigandages, tantôt sous son nom, tantôt sous des noms empruntés, & conduisait ses prises tantôt à Gênes & tantôt à Livourne.

A la fin la Chambre du Commerce résolut d'envoyer un Agent à la Cour de Toscane ; & comme tout le moule était persuadé de l'habileté du Chevalier d'Arvieux, de son zèle pour la justice & pour l'avantage de ses compatriotes, & de l'estime toute particulière que le Grand Duc faisait de sa personne, on crut qu'on ne pouvait faire choix d'une personne qui s'en acquittât mieux que lui. Il accepta cette commission. Ses instructions sont datées du 13 juin 1697, les voici.

A M. le Chevalier d'Arvieux Député par la Chambre du Commerce de Marseille, pour aller à Florence poursuivre la liquidation des prises des Bâtimens Français, faites par les Vaisseaux armés en course par le nommé Plumen Anglais résidant à Livourne, présentement détenu prisonnier à Florence.

MONSIEUR de Pont-Chartrain Ministre & Secrétaire d'État, ayant informé la Chambre du Commerce par la Lettre qu'il lui a fait l'honneur de lui écrire le 27 Février 1697, que M. le Grand Duc ayant bien voulu sur les instances qui lui ont été faites par M. Dupré Envoyé Extraordinaire du Roi, engager Sa Sainteté de faire arrêter le nommé Plumen Anglais qui se trouvait à Rome, qui a contrevenu à la neutralité, du Port de Livourne en y armant un Vaisseau le Philippe & Marie, lequel de concert avec un autre nommé le Roi Charles, a causé un dommage considérable au commerce des Français, Sa Majesté a chargé le dit Sieur Dupré de demander que Plumen soit tenu de réparer & de restituer les Bâtimens qu'il a pris ou leur valeur ; & que comme il est nécessaire pour cet effet qu'il en soit précisément informé, le Roi voulait que la Chambre examinât incessamment tout ce qu'elle aura d'avis des prises faites par ces deux Vaisseaux ensemble, ou par le Philippe & Marie seul, telles que la Barque du Patron Fougasse & le Vaisseau du Capitaine Boisson, pris sous le Château de Limasso, & qu'elle en fît un mémoire exact qui contient les

circonstances & la valeur des prises, pour être envoyées audit Sieur Dupré avec les preuves qu'on en pourra avoir.

En exécution de cet ordre, la Chambre a dressé un état circonstancié de la qualité & valeur des prises faites par ces deux Vaisseaux le Philippe & Marie & le Roi Charles ; mais encore par ceux nommés la Marie & le Panthère, duquel état copie a été envoyée à M. de Pontchartrain & à M. Dupré.

M. Dupré par la Lettre qu'il a fait l'Honneur d'écrire à la Chambre le 16 Avril dernier, contenant qu'il a reçu copie de l'état, ajouté qu'il aurait été à souhaiter qu'on y eût pu ajouter quelque preuve de ce qui y est contenu, qu'il y faut retrancher tout d'un article les deux Vaisseaux pris par le Panthère, parce que cela ne regarde point Plumen même Son Altesse. Le Grand Duc a fait déjà donner mainlevée des marchandises qui étaient sur ces Bâtimens, lesquelles il avait demandé d'être séquestrées.

Par son autre Lettre du 20 dudit mois d'Avril, il écrit que M. le Grand Duc lui a fait dire que Plumen ne convient pas de tous les faits ni de la valeur des chargemens. Qu'il serait nécessaire

que la Chambre, ou les intéressés aux prises, envoyât quelque personne à Florence avec un pouvoir pour régler cette affaire, soit par accommodement, ou par route autre voie dont pourraient convenir ceux qui agissent pour Plumen avec ce Député, en présence des Commissaires nommés par Son Altesse ; mais qu'il n'y a pas à le flatter qu'on puisse avoir la restitution d'autres Vaisseaux, que de ceux qui été pris par le Philippe & Marie, sur lequel Plumen était actuellement. M. le Grand Duc déclarant encore au Roi, comme il l'a toujours fait, qu'il ne s'y est engagé, que parce que Plumen lui avait donné parole, que le Vaisseau seul sur lequel il était monté n'en attaquerait point de Français, & qu'il n'avait pas promis pour le Roi Charles, auquel il n'avait rien à commander, ayant Patente du Prince d'Orange, & qu'après cela il paraît qu'il serait encore plus inutile de vouloir parler des deux Vaisseaux pris par le Panthère.

M. Dupré écrit encore par son autre Lettre du même jour, qu'il lui était nécessaire d'avoir une copie du contrat de vente faite à Livourne du Vaisseau appelé de ce temps-là le St. Augustin, & à présent le Roi Charles par la veuve Car-

bonnel de la Ciotat à laquelle il appartenait ; cette vente, dit-il, à ce qu'on assure, ayant été faite à Rigly, Cheper & Plumen, Moïse Attias & Brunety, moyennant le prix de trois mille cinq cents piastres, cette pièce étant d'autant plus nécessaire que Plumen soutient, comme il a toujours fait, que le Roi Charles ne lui appartenait pas, il ne peut pas être responsable des prises ; & qu'au contraire le Capitaine Picketin qui le commande a Patente du Prince d'Orange, ledit Sieur Dupré ajoutant qu'on ne traite point cette affaire à la Cour de Florence, comme l'on pourrait faire une contravention ordinaire à la neutralité, pour laquelle il ne faudrait pas même attendre que M. le Grand Duc eût voulu demander au Pape la permission de le faire arrêter dans Rome ; mais son Altesse ne s'est résolue à faire cette démarche de hauteur, que sur les vives instances qu'il lui en a faites, en lui représentant qu'il était de sa gloire de ne pas souffrir que l'insolence de cet Anglais demeurât impunie, lequel lui avait si indignement manqué de parole : car Son Altesse n'avait consenti que Plumen n'armât son Vaisseau le Philippe & Marie, que sur l'assurance qu'il donna de ne point faire la course, &

c'est ce qui l'a véritablement piquée, & qui et cause qu'elle s'est déterminée à le faire arrêter, même dans un Pays Étranger, M. Dupré ajoutant encore qu'il serait souhaiter que l'on pût donner des preuves de ses Associés, jusqu'à présent n'ayant pu en découvrir aucune.

En conséquence des ordres du Roi, dont la Chambre a été informée par la Lettre que M. le Bret Premier Président & Intendant en Provence, a fait l'honneur d'écrire à la Chambre le 21 Mai dernier, pour députer une personne habile, & intelligente, & qui sait bien instruire du détail du commerce, pour entrer dans la discussion de la liquidation dédites prises ; & suivre uniquement les ordres qui lui seront donnés par M. Dupré ; & tenir la conduite qu'il lui prescrira, sans qu'il soit besoin qu'il se charge du pouvoir des Marchands intéressés dans ces Bâtimens, ladite Chambre ayant fait choix, avec l'agrément dudit Seigneur Intendant, de M. Laurens d'Arvieux Chevalier de l'Ordre de Mont-Carmel & de St. Lazare de Jérusalem, comme étant parfaitement habile & intelligent en fait de commerce, pour aller à Florence au sujet de la restitution en question.

M. d'Arvieux en exécution de sa Commission étant arrivé à Florence ; après avoir communiqué ses ordres à M. Dupré, & avoir pris connaissance de l'état auquel se trouvera l'affaire en question, il suivra uniquement les ordres qui lui seront donnés par M. Dupré, & tiendra la conduite qu'il lui prescrira.

Mais comme dans l'état que la Chambre a fait dresser, dont elle fait expédier copie audit Sieur d'Arvieux, il y a des Bâtimens, suivant ce que M. Dupré a écrit & qu'on a rapporté ci-dessus, qui ne doivent point y être compris & desquels on ne peut prétendre aucune restitution. Ledit Sieur d'Arvieux sera informé.

Que le Vaisseau la Marie, qui est celui que Plumen a armé en premier lieu à Livourne, a pris sur les Français le Vaisseau l'Hercule commandé par le Capitaine Jan Michel de Marseille sur la hauteur de Tunis le 9 Février 1696, & le Vaisseau Sainte Marie commandé par Capitaine Jean Brune de Marseille pris de sortie de Cap Nègre dans le même mois, & quoiqu'il paraisse par ce que M. Dupré a écrit que ces prises ne sont point dans le cas pour lequel M. le Grand Duc a fait arrêter Plumen ; néanmoins on peut

représenter que Plumen étant marié, naturalisé & établi à Livourne, étant par conséquent devenu Sujet de Son Altesse, il n'a pu faire un armement pour courir sur les Sujets de Sa Majesté, ni par conséquent prendre leurs Bâtimens & effets ; l'union qu'il y a entre Elle & Son Altesse ne permettant pas que leurs Sujets entreprennent de courir les uns contre les autres, estimant que ces raisons doivent porter M. le Grand Duc à faire restituer ces deux Vaisseaux & leurs chargemens.°

Il observera qu'il y a eu une méprise dans l'état des prises ; quand on y a énoncé que le même Vaisseau la Marie avait pris celui nommé Sainte Barbe, commandé par Capitaine Joseph Fougasse de la Ciotat le 27 Avril 1696 à la hauteur du Cap de la Casse en Sardaigne, & ensuite conduit à Tunis ; au contraire c'est le Vaisseau le Philippe-Marie, qui est celui nommé ci-devant l'Hercule pris sur le Capitaine Jean-Michel par la Marie, lequel a ensuite pris la Barque Notre-Dame de Bon Rencontre commandée par Patron Jean Turcon de Marseille, de sortie de ladite Ville pour Chypre & Alexandrette à cinquante milles des Gozes de Candie ; & encore

le Vaisseau la Vierge d'Espérance commandé par Capitaine François Lioncy de Cassis, sur la hauteur de Baffe en l'Île de Chypre le 17 Juillet 1696. Ce dernier Bâtiment ayant été omis dans l'état, & compris dans le nouveau dont copie a été donnée audit Sieur d'Arvieux, étant à remarquer que Plumen étant embarqué sur ce Vaisseau le Philippe & Marie, avec lequel il a fait lesdites trois prises, c'est là le cas, ou le sujet pour lequel M. le Grand Duc l'a fait arrêter, pour lui avoir manqué de parole, de ne faire point la course avec ledit Vaisseau.

Il y a encore dans le premier état les prises faites par le Vaisseau le Roi Charles Capitaine Pickerin Anglais ; elles consistent en la Barque Notre-Dame de Grâce, commandée par Blaise Viany de Cassis destinée pour l'armée Vénitienne, en la Barque St. Claude commandée par Patron Trophème Brillan de Martigues, au sortir, de la Goulette le 26 juin 1696, destinée pour Marseille, & au Vaisseau le César commandé par Capitaine Henri Boisson de Marseille, pris de sortie de Seïde le 9 Août audit an, sous le Château de Limasso où il était ancré.

Ce Vaisseau le Roi Charles, est celui appelé

ci-devant le S. Augustin, pour lors commandé par feu Antoine Carbonnel de la Ciotat, duquel Vaisseau Gabrielle & Magdeleine Carbonnel ses filles & héritières en passèrent la vente en faveur de Moïse Attias Juif résidant à Livourne, pour le prix de trois mille six cents piastres de réaux par contrat du premier Octobre 1694, reçu par le Sieur Joseph Barsoty Notaire public audit Livourne.

Plumen prétend ne devoir point être tenu à restituer ces dernières prises faites par le Roi Charles, sur ce fondement qu'il n'y avait rien à commander, que Charles Pickerin qui le commande avait Patente du Prince d'Orange, & que par conséquent il n'avait rien promis à M. le Grand Duc à l'égard de ce Vaisseau le Roi Charles. Mais outre qu'il est de notoriété publique, que cet armement a été fait aussi par Plumen, Pickerin n'y ayant qu'un fort petit intérêt ; il est prouvé par l'information faite à Tunis par forme de Consulat par le Patron Trophème Brillan, que lorsque sa Barque été prise par ledit Vaisseau le Roi Charles, ledit Plumen y était embarqué, la Chambre du Commerce ne croyant pas qu'après une semblable preuve ; il soit besoin d'en rap-

porter d'autres pour prouver que c'était Plumen qui avait fait cet armement & que ce qu'il avance que Pickerin avait sa Patente du Prince d'Orange, ne soit une supposition ; & quand même ce dernier fait serait véritable, ce serait inutilement qu'il voudrait s'y fonder, puisqu'ayant armé l'un & l'autre de ces Vaisseaux dans le même temps, dans le dessein de les faire aller conjointement faire la course ; il est vrai de dire que d'avoir promis à M. le Grand Duc de ne la point faire, cela doit être sous-entendu par tous : les deux, puisque c'était lui qui les avait également armés ; qu'il les avait fait partir en même temps, & qu'il était sur le Roi Charles lorsqu'il a pris la Barque de Brillan, comme on a dit ci-dessus.

Quant aux Associés de Plumen en ces armements, il est encore de notoriété publique que ce sont les nommés Rigly & Cheper, auxquels la Chambre fit signifier un acte protestatif pour les rendre responsables de la représentation du Vaisseau & changement du Capitaine Boisson, pris sous la Forteresse de Limasso, où il était ancré, quoiqu'ils aient répondu par cet acte n'y avoir aucun intérêt.

Le contrat de vente du Vaisseau St. Augustin à présent le Roi Charles en faveur de Moïse Attias, est une preuve de la Société qu'il avait avec Plumen en cet armement, qui est présumée l'être aussi à l'égard de Philippe & Marie armés en même temps par Plumen, qui passait indifféremment tantôt sur l'un tantôt sur l'autre pendant la courte, suivant les occasions & à mesure des prises qu'il faisait, pour donner les ordres & les destinations des lieux où elles devaient être conduites pour y être vendues. Cette affaire suivie de près & pied à pied sur les lieux, peut-être éclaircie, & on peut découvrir les intéressés en s'informant ou en faisant une procédure dans les formes, par qui ces mêmes prises peuvent avoir été vendus, & qui en a retiré le prix, qui sont les cas par où on peut découvrir une Société secrète.

Et à l'égard des prises des Vaisseaux des Capitaines Vicard & Roudene faites par le Panthere Corsaire Anglais armé à Livourne, & où il les a conduites, comme M. Dupré informe la Chambre, que M. le Grand Duc a déjà fait donner mainlevée des marchandises qui étaient sur ces deux Bâtimens, desquels il avait demandé

la séquestration, on n'estime pas qu'il y ait rien à espérer sur ce sujet, sur le fondement que Plumen pouvait avoir part à cet armement particulier. Mais comme il est de l'intérêt & de la gloire de Son Altesse que cet Armateur soit réprimé pour avoir été attendre à l'entrée de Livourne, les Bâtimens qui y avaient leurs chargemens destinés, il semble qu'il est à propos que M. Dupré en fasse instance auprès de M. le Grand Duc, pour non seulement réprimer ce Corsaire ; mais encore l'obliger à raffiner ces deux injustes prises.

Il sera nécessaire que M. d'Arvieux étant arrivé à Livourne, ait une conférence avec M. de Gibercourt Consul, pour informer non seulement des véritables Associés de Plumen en ses armemens mais encore des moyens qu'il y aurait à prendre pour découvrir où sont les effets de ce Plumen, pour en informer ensuite M. Dupré, & suivre les mouvemens qu'il jugera à propos, tout de même que pour la poursuite de cette affaire.

On a remarqué ci-dessus que l'acte de vente du Vaisseau St. Augustin passé en faveur de Moïse Attias du premier octobre 1694, a été

reçu, par le Sieur Joseph Barsoty Notaire public à Livourne, & ainsi si cette pièce est nécessaire, il en faudra prendre une copie, de même que du Consulat fait par les Officiers de ladite Ville, à la requête du Fanon Trophème Brilland, sur la prise de sa Barque faite par le Roi Charles au mois de juin 1696. Ce Consulat est fort nécessaire pour prouver que Plumen étant embarqué sur ce Bâtiment, il y était par conséquent intéressé, & par ce moyen responsable des trois prises qu'il a faites.

Outre le premier état du prix & valeur des dites prises, on remet audit Sieur d'Arvieux les pièces suivantes, qu'on a recouvrées des Capitaines, Patrons ou intéressés de partie desdits Bâtiments ; savoir :

La copie d'une police du chargement de la Barque de Trophème Brilland, & du compte de l'achat & dépenses des marchandises ; le tout signé pour copie par le Sieur Jean Boyer auquel elles appartenaient, étant à observer que dans le premier état les piastres n'ayant été évaluées qu'à trois livres pièce, elles doivent l'être sur le pied de trois livres dix sols, comme elles valaient pour lors sur la place.

L'état du chargement du Vaisseau le César, commandé par Capitaine Henry Boisson, certifié par les Sieurs Intéressés en son chargement.

L'état du chargement de la Barque Notre-Dame de bon Rencontre, commandée par Patron Jean Turcon, aussi certifié par les Sieurs Intéressés.

L'état du chargement du Vaisseau la Vierge d'Esperance, commandé par Capitaine François Leone de Cassis, affirmé & signé par le Capitaine. Ce chargement avait été fait à Alexandrette & était destiné pour Livourne.

L'état du chargement du Vaisseau Sainte Barbe, commandé par Capitaine Charles Fougasse de la Ciotat, affirmé & signé par lesdits Capitaines & ses Intéressés.

En cas qu'il soit besoin d'avoir d'autres pièces que celles ci-dessus, non seulement à l'occasion de ces Bâtimens, mais encore des autres compris en l'état, ledit Sieur d'Arvieux en informera la Chambre pour y parvenir, comme encore de tout ce qui sera nécessaire au sujet de la liquidation & restitution en question.

Ledit Sieur d'Arvieux informera M. Dupré du préjudice que le commerce des Français

reçoit par la permission que M. le Grand Duc donne aux ennemis de l'État d'armer de concert dans Livourne avec des italiens ses Sujets, & notamment les Vaisseaux le Roi Charles, & la Navé Galère commandée par le Capitaine Regio Génois, armé par Arcy Marchand Anglais, & que ce dernier a pris à la vue du Port de Livourne le Vaisseau du Capitaine Jaubert venant d'Alexandrie, riche d'environ quinze mille piastres, & d'ailleurs que la Chambre est informée que dans le même Port de Livourne on prépare des Brigantins & Galiotes pour courir sur les Bâtimens destinés pour la Foire de Beaucaire, la Chambre s'étant donnée l'honneur d'informer de ces faits M. de Pontchartrain Ministre & Secrétaire d'État, afin de faire faire des instances à M. le Grand Duc pour empêcher ces Armemens, & faire restituer les Vaisseaux & chargemens du Capitaine Jaubert. Fait à Marseille le 13 Juin 1697. Signé David Magy, Colombe, Charpuis, J. Fabre, J. Jouvene, Bruny, Rolland, Louis Gautier.

Le Chevalier d'Arvieux se rendit a Florence ; il y fut reçu du Grand Duc comme une personne qu'il connaissait depuis longtemps & dont

il honorait le mérite. Il trouva Plumen dans les prisons, il poursuivit vivement la condamnation de ce Pirate, & obtint contre lui une Sentence dont voici la teneur en Français.

*Traduction de la Sentence du Grand
Duc de Toscane.*

NOUS Cosme troisième du nom par la grâce de Dieu Grand Duc de Toscane. Faisons savoir que Guillaume Plumen Négociant Anglais dans notre Ville & Port de Livourne, & à présent prisonnier par notre ordre dans les prisons du Jardin de notre Ville de Florence, pour nous avoir donné sa parole, que le Vaisseau appelé Philippe & Marie Anglais, armé dans notre Ville & Port de Livourne, & commandé par le Capitaine Jean Brumy Anglais, sur lequel ledit Plumen s'est embarqué, ne courrait point & ne causerait aucun dommage, aux Bâtimens Français, n'a pas laissé d'attaquer & de prendre trois Bâtimens Français, savoir le Vaisseau la Sainte Barbe, commandé par le Capitaine Jean Fougasse, qui venait de Constantinople

& allait à Marseille ; le Vaisseau la Vierge d'Espérance, commandé par le Capitaine Jean Leoncy qui allait de Chypre à Venise ; la Barque la Notre-Dame de bon Rencontre, commandée par le Patron Jean Turcon, qui allait de Marseille à Chypre & Alexandrette avec tous leurs chargements ; & comme ces prises ont été faites contre la parole qu'il nous avait donnée, & que les Intéressés Français dans lesdits Bâtimens & chargemens, nous ont porté leurs plaintes & présenté une requête, demandant qu'il fût par nous pourvu à la restitution desdits Bâtimens & chargemens qui leur ont été enlevés contre la foi publique, & la parole que ledit Plumen & ses associés nous avaient donnée : Nous étant dûment informés de ces brigandages & déprédations, Nous avons commis notre Auditeur Pierre Angoly un de nos Auditeurs dans notre Consulte de Grâce & de Justice, qui par notre ordre a fait toutes les informations nécessaires, & a entendu les parties dans leurs demandes & défenses réciproques ; qui a examiné les procès verbaux & autres pièces que les Intéressés dans lesdites prises ont fait faire par-devant les Consuls & autres Juges, & nous-mêmes nous

étant fait représenter toutes les Écritures, informations & autres preuves, & les estimations des effets qui ont été enlevés par ledit Corsaires. Nous de notre science parfaite & pleine connaissance, avons déclaré & déclarons surtout à cause de la promesse & parole à Nous donnée par ledit Plumen, que icelui Plumans prisonnier dans nos Prisons à Florence, est tenu & obligé à la restitution desdits Bâtimens & leurs chargemens, savoir du Vaisseau la Sainte Barbe, commandé par le Capitaine Guillaume Fougasse, le Vaisseau la Vierge d'Esperance par le Capitaine François Leoncy, & la Barque la Notre-Dame de bon Rencontre & par le Patron Jean Turcon & leurs chargemens que nous avons estimés & liquidés à la somme de quarante sept mille piastres de huit, dont nous déclarons que ledit Guillaume Plumen est redevable envers lesdits Intéressés audits Bâtimens, & obligé de payer incessamment ladite somme aux dits Intéressés, le déchargeant après cette restitution de toute autre demande, prétentions & autres réquisitions.

Nous déclarons encore qu'au moyen des dites quarante-sept mille piastres de huit payées aux Intéressés, nous le mettons en droit de répéter

ses prétentions, si aucunes il a, contre le Capitaine Leoncy & autres Marchands Français, pour les Vaisseaux, marchandises & Lettres de change séquestrées à Venise, & encore contre le Patron Jean Turcon, à qui il a vendu ladite Barque, & partie de son chargement, & que pour l'exécution de la présente Sentence, les parties de café envoyées à Marseille par le Sieur Plumen pour son compte feront saisies & vendues à compte de ladite somme, & que ledit Plumen sera tenu & obligé de céder aux dits Intéressés en bonne & due forme, avec les clauses & conditions nécessaires, jusqu'à l'entier paiement des quarante-sept mille pièces de huit, qu'il sera obligé de payer sans délai, ou en deniers comptants. Et pour l'exécution du présent Décret, nous ordonnons que notre Auditeur Pierre Angoli donne tous les ordres nécessaires pour l'exécution des Présentes dans les Tribunaux qui seront jugés convenables pour l'exécution des Présentes, jusqu'à leur entière exécution, sur tous les biens, effets & crédits dudit Plumen, afin que les Intéressés dans lesdites prises soient entièrement satisfaits, & jusqu'à la concurrence desdites quarante-sept mille piastres de huit.

Fait en notre Conseil d'État le vingt-huit Septembre 1697. Signé à l'Original, le Grand Duc de Toscane.

Et plus bas et écrit :

Nous Benoit Quaratesi Secrétaire d'État du Sérénissime Grand Duc de Toscane, j'ai reçu des mains de Son Altesse Sérénissime le présent Décret que j'ai lu par ordre de Son Altesse Sérénissime, à la présence de l'illustrissime Seigneur le Marquis François Ricardi Grand Maître de la Maison de Son Altesse Sérénissime, & du Marquis Philippe Corsini Grand Écuyer de Son Altesse Sérénissime le vingt-huit Septembre 1697, & qui a été sur champ déposé dans la Secrétairerie d'État par l'ordre exprès de son Altesse Sérénissime.

Et plus bas est écrit :

Nous soussigné Secrétaire d'État du Sérénissime Grand Duc de Toscane, j'atteste à tous ceux qu'il appartiendra que la présente copie a été extraite de mot à mot, de son Original, qui a

été déposé dans la Secrétairerie d'État de Son Altesse Sérénissime par son exprès commandement, & qui y est gardé, & pour assurance j'ai signé ces Présentes de ma propre main les jour & an ci-dessus. Signé à l'Original, Carlo Antonio Gondy.

Le Chevalier d'Arvieux vint à bout de cette affaire épineuse en si peu de temps, & d'une manière qui satisfit extrêmement le commerce de Marseille. Si quelqu'un doutait de la parfaite estime que le Grand Duc avait pour lui, il en fera convaincu par les copies des trois Lettres suivantes, dont les deux premières sont adressées par ce Prince au Chevalier d'Arvieux, & la troisième à M. de Monrmort Intendant des Galères à Marseille.

Lettre de Monseigneur le Grand Duc de Toscane au Chevalier d'Arieux.

De Pise le 14 Mars 1698.

MONSIEUR, je m'intéresse tant à la longue conservation de Madame la Maréchale de la Mothe, que j'ai crû m'appartenir de ne me point dispenser de lui faire tenir quelque provision de remèdes de mon Laboratoire renfermés dans un petit coffre que je vous envoie pour lui faire tenir. Je suis sûr que ces remèdes lui parvenant par votre entremise augmenterons de prix ; c'est pourquoi je me promets de votre bonté que vous voudrez bien vous charger de cette commission & de lui être au même temps caution de mes sentiments. Soyez cependant toujours persuadé que je n'oublie jamais votre personne aussi bien que ce que vous valez, & vous pouvez compter sur mon affection & sur mon estime, qui dureront tout autant que mes jours. C'est de quoi je vous assure, étant au reste en toute vérité,

Monsieur,
A vous faire plaisir, le Grand Duc de Tos-
cane.

*Lettre de Son Altesse Sérénissime le Grand
Duc de Toscane, au Chevalier d'Arvieux.*

De Florence le 23 May 1698.

MONSIEUR, vous feriez tort à vous même si après la connaissance vous avez de l'estime que je fais de votre personne, & de ce que vous valez, vous pouviez douter qu'aux occasions qui se peuvent présenter aux lieux où vous êtes, je n'eusse recours à vos bons soins, & à l'affection que vous me témoignez. je veux croire que vous en voulez être bien persuadé, après ce que je viens de vous en dire, & je suis sûr que vous vous confirmez dans ce sentiment véritable auquel je ne laisserai de contribuer de mon côté. M. de Montmort s'en retournant à Paris, conformément à ce que vous me demandez, ne doit apparemment y être dé-

terminé que pour y recevoir de la bonté du Roi quelque marque éclatante de la satisfaction que S. M. a eue de ses longs services, & son mérite distingué. Cependant je vous assure que vous pouvez toujours compter sur la continuation de mon amitié, par laquelle je suis,

A vous faire plaisir,
Le Grand Duc de Toscane,

*Autre Lettre de Son Altesse Sérénissime le
Grand Duc de Toscane, à M. de Montmort
Intendant des Galères à Marseille.*

PARMI les grandes obligations que j'ai au Roi, ce n'a été qu'avec bien de la joie que j'ai jointe celle d'avoir Sa Majesté agréé

la députation faite par le Commerce de Marseille de M. le Chevalier d'Arvieux, & de lui avoir permis de se rendre auprès de moi, pour faire valoir les raisons quel les Négociants de ladite Place avaient sur les prises faites par le nommé Plumen Anglais, contre la parole qu'il m'avait donnée. Car je ne saurais vous exprimer assez ma consolation, d'avoir pu à plusieurs reprises m'entretenir avec lui, dont le rare mérite & les belles prérogatives qui le distinguent de tout autre, font l'objet de mon affection la plus tendre, que j'ai & que j'aurai toujours pour sa personne. Comme il est mon ancien ami & que je me suis fait une loi inviolable de lui garder toute ma vie des sentiments les plus vifs qu'une solide amitié peut inspirer ; ainsi je ne dois point vous cacher la peine que je ressens de le voir partir, & qui n'est pas moindre que celle que l'on essuie dans la privation de ce qu'on a de plus cher. Vous jugez bien par là que tout ce que vous vous avisâtes de me dire à son avantage dans votre Lettre du douze juin, qu'il me rendit à son arrivée, ne m'en a pu augmenter l'idée que j'en avoir déjà au plus haut degré. Mais je fus ravi d'y avoir reconnu à fond la véritable

estime que vous avez pour lui. Il emporte avec soi toute la mienne, & toute celle de ma Cour & de ma Noblesse. Vous m'obligerez infiniment de l'aimer pour l'amour de moi encore au-delà de ce que vous faites, &c.

Votre affectionné le Grand
Duc de Toscane.

Fin du cinquième Volume.

TABLE DES MATIÈRES

Le Chevalier d'Arvieux part de Constanti-
nople, & revient en France. Journal
de son Voyage. (le 29 juillet 1672).....1

Second journal de Paris du Chevalier d'Arvieux.
(le 3 septembre 1672).....6

Mémoire présenté au Roy par le Chevalier
d'Arvieux à son retour de Constanti-
nople le 24 Septembre 1672.....10

Rétablissement de l'Ordre de Notre-Dame
de Mont Carmel, & de S. Lazare
de Jérusalem.....28

Histoire de Raphaël Lévy, Juif, & aujour-
d'hui Chrétien sous le nom de Louis
de Byzance.....41

Journal du Voyage du Chevalier d'Arvieux
à Alger. (Départ Le 23 Décembre 1673).....57

Traduction des Lettres du Pacha, du Dey,
du Divan & Milice d'Alger, écrites au
Roi le 23 Septembre 1674.....104

Copie de la Lettre du Roi au Dey d'Alger. (Le 4 décembre 1674).....	166
Au Capitaine la Font Consul du Bastion : (février 1675).....	176
Lettre du Dey au Roi (17 Février 1675).....	184
Lettre du Sieur Vaillant au Chevalier d'Arvieux, à Alger.....	188
Attestation contre le Billet du Sieur Jean Vaillant. (21 février 1675).....	190
Traité de Paix fait entre le Royaume de France & la Ville & Royaume d'Alger. (17 mai 1666).....	209
Description de la Milice & du Royaume d'Alger, de son Gouvernement, & de ce qui s'est passé depuis l'année 1660, jusqu'en 1675.....	217
De la Ville d'Alger & de son Territoire.....	219
De la Ville de Bougie.....	236
Du Gouvernement d'Alger.....	242

De la Milice, du Conseil d'État d'Alger, & du nombre & des fonctions des Officiers de la République.....	249
De la manière dont les Algériens font leurs courses, du partage des prises, du rachat des Esclaves.....	262
Des supplices qui sont en usage à Alger.....	272
Des habillements des hommes & des femmes d'Alger, & des ornements des nouvelles mariées.....	280
Arrivée à Marseille. Le 10 mai 1675.....	289
Troisième Journal de Paris. (23 septembre 1675).....	299
Traduction du Khat-Chérif du Grand Seigneur en faveur des Grecs, contre les Religieux Latins possesseurs des Saints Lieux de Jérusalem, & autres de la Terre-Sainte. (Lune de Régol, l'an 1086 de l'Égire).....	303
Traduction du Certificat des Interprètes Catholiques qui ont assisté à	

l'audience que le Grand Vizir a donné au Patriarche des grecs sur les affaires de la Terre Sainte. (vingt-quatre Janvier 1675.).....	309
MÉMOIRE Sur les Consulats de la Nation Française au Levant.....	319
Avis sur les droits des Consuls.....	337
Mémoire de M Colbert sur les désordres qui arrivent aux Échelles du Levant, avec mes Réponses.....	341
Lettre au Dey d'Alger Hagy Mehemed Tric-Ogli. A St. Germain Le 2 Décembre 1675.....	352
TRADUCTION D'UN MÉMOIRE ÉCRIT en Turc, qui contient les dépenses que les Turcs ont faites au siège de Candie (depuis le mois de Zilhugé de l'année de l'Hégire 1077, jusqu'au Vendredi Premier de la Lune Gemad-Oual de l'année 1081).....	358
MÉMOIRE Envoyé au Prince Régent de Portugal, pour châtier les Corsaires	

d'Alger & ruiner leur République.....	363
CAPITULATIONS Accordées entre, l'Empereur de France & le Grand Seigneur. (le 16 d'Avril de l'année 1673).....	372
TRADUCTION De la Lettre que le Grand Seigneur Sultan Mehemed IV a écrite au Roi, pour accompagner les Capitula- tions qu'il lui a envoyées. (27 d'Avril de l'année 1673).....	399
TRADUCTION De la Lettre que le Grand Vizir Ahmed Pacha a écrite au Roi, en lui envoyant les nouvelles Capitulations.....	402
MÉMOIRE Présenté au Roi, pour réprimer l'insolence des Corsaires de Tripoli d'Afrique, & pour les forcer à une paix avantageuse aux Sujets de Sa Majesté. (Avril 1676).....	413
Journal du voyage à Alep.....	424
Commission du Roi pour exercer le Consulat d'Alep. (22 juin 1679).....	438

- Négociation dont le Chevalier d'Arvieux
fut chargé auprès du Grand Duc de
Toscane par le Commerce de Marseille.....584
- Traduction de la Sentence du Grand Duc
de Toscane. (28 Septembre 1697).....601
- Lettre de Monseigneur le Grand Duc de
Toscane au Chevalier d'Arvieux.
(De Pise le 14 Mars 1698).....607
- Lettre de Son Altesse Sérénissime le Grand
Duc de Toscane, au Chevalier d'Arvieux.
(De Florence le 23 Mai 1698).....608
- Autre Lettre de Son Altesse Sérénissime le
Grand Duc de Toscane, à M. de Montmort
Intendant des Galères à Marseille.....609